

STRATÉGIE NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA FILIÈRE KARITÉ DU BURKINA FASO

2015-2019



La Stratégie de développement durable de la filière karité du Burkina Faso a été développée sur base de la méthodologie et de l'assistance technique du Centre du commerce international (ITC). Les opinions exprimées sont celles des auteurs et ne sont en aucun cas l'expression d'une opinion quelconque de la part de l'ITC. Ce document n'a pas été formellement revu par l'ITC.

Mise en page: Jesús Alés (sputnix.es)

Le Centre du commerce international (ITC) est l'agence conjointe de l'Organisation mondiale du commerce et des Nations Unies.

Siège: ITC 54-56, rue de Montbrillant 1202 Genève, Suisse

Adresse postale: ITC Palais des Nations 1211 Genève 10, Suisse

Téléphone: +41-22 730 0111

Fax: +41-22 733 4439

E-mail: itcreg@intracen.org

Internet: <http://www.intracen.org>

STRATÉGIE NATIONALE
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
DE LA FILIÈRE **KARITÉ**
DU BURKINA FASO

2015-2019





ÉQUIPE DE COORDINATION ET DE SOUTIEN

La stratégie de développement durable de la filière karité est le fruit d'une contribution multiple. Elle a bénéficié du soutien du Gouvernement du Burkina Faso, du leadership du Ministère de l'Industrie, du commerce et de l'artisanat (MICA), de la coopération du Ministère de l'Environnement et des ressources halieutiques (MERH), de la coopération du Ministère de la Promotion de la femme et du genre (MPFG), de la coopération du Ministère de l'Économie et des finances (MEF), du soutien financier du Cadre intégré renforcé (CIR), de la coordination de l'Unité nationale de mise en œuvre du Cadre intégré renforcé (UNMO-CIR), et de l'assistance technique du Centre du commerce international (ITC).

Les membres de l'équipe de coordination :

- **PARE Nazaire**
Directeur général du commerce
- **OUATARRA Sériba**
Coordonnateur, Unité nationale de mise en œuvre du Cadre intégré renforcé (UNMO-CIR)
- **ZAMBELONGO G. Paulin**
Expert en Politiques commerciales,
Unité nationale de mise en œuvre du Cadre intégré renforcé (UNMO-CIR)

Les intervenants du Centre du commerce international (ITC) :

- **ROBERGE Charles**
Conseiller adjoint, Stratégies à l'exportation
- **LOVETT N. Peter**
Expert international en karité
- **MANGUILA Claude**
Consultante internationale
- **GOYAL Rajeev**
Consultant en environnement
- **KIMA Bertrand**
Consultant national

Les membres du comité technique de stratégie :

- | | | |
|--|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ■ VELEGDA Mamounata
Groupe Velegda ■ GUEBRE Serge
OLVEA ■ GUIRA Souleymane
Société universelle de commercialisation et de transformation de produits oléagineux (SUCOTROP) ■ HIEN Dékouwin Magloire
Secrétariat permanent de la Table filière karité (SP-TFK) ■ INGEMANSSON Martin
AAK ■ KONATE Moumouni
Savonnerie Parfumerie du Houet (SPH) ■ OUEDRAOGO Antoinette
Association féminine pour le développement Buyaba (AFD/BUYAYABA) | <ul style="list-style-type: none"> ■ TRAORE Tenin
Réseau des productrices de beurre de karité des Hauts-Bassins et des Cascades (RPBHC) ■ DIALLO Oumou
Agence deli international (ADI) ■ YAMEOGO Félicité
KARIKIS ■ ZEIBA Boukary
KARILOR ■ BANSE Mambila
Direction générale du commerce (DGC) ■ BARRY Ousmane Omar
Direction générale de l'industrie (DGI) ■ BOUGOUMA Florent
Agence de promotion des produits forestiers non ligneux (APFNL) ■ DIALLO Hassane
Agence pour la Promotion des Exportations du Burkina (APEX-Burkina) | <ul style="list-style-type: none"> ■ NOMBO Ibrahima
Direction générale de l'économie et de la planification (DGEP) ■ OUATTARA Isaac Alassane
Secrétariat Général/Ministère de la promotion de la femme et du genre (MPFG) ■ SIMPORE Seydou
Coordination national – Fonds commun pour les produits de base (CFC) ■ SORO M. Saïdou
Agence de promotion de produits forestiers non ligneux (APFNL) ■ TIEMTORE Ablassé
Institut de recherche en sciences appliquées et technologies (IRSAT) ■ ZAMBELONGO G. Paulin
Unité nationale de mise en œuvre du Cadre intégré renforcé (UNMO-CIR) |
|--|---|--|



SIGLES ET ABRÉVIATIONS

Abréviations

\$E.-U.	Dollars des États-Unis
°C	Degrés Celsius
AGL	Acide gras libre
AGS	Acide gras saturé
CBA	Alternative au beurre de cacao (<i>Cocoa Butter Alternative</i>)
CBE	Équivalent au beurre de cacao (<i>Cocoa Butter Equivalent</i>)
CBI	Améliorant du beurre de cacao (<i>Cocoa Butter Improver</i>)
FAB	Franco à bord (terme comptable utilisé dans l'export)
FCFA	Franc CFA (Communauté financière africaine)
FPS	Facteur de protection solaire
g	Gramme
GPS	Système de positionnement par satellite (<i>Global Positioning System</i>)
ha	Hectare
HACCP	Analyse des risques et points critiques pour leur maîtrise (<i>Hazard Analysis and Critical Control Point</i>)
HPA	Hydrocarbures polycycliques aromatiques
IP	Indice de peroxyde
kg	Kilogramme
km	Kilomètre
km ²	Kilomètres carré
lbs	Livre (unité de poids du Commonwealth – 1 lbs=0,45 kg)
m	Mètre
MySQL	Système de gestion des données relationnelles en open-source (similaire à SQL server)
O	Acide oléique (dans les formules chimiques du TAG)
PTF	Partenaires techniques et financiers
RNA	Régénération naturelle assistée
SFD	Systèmes financiers décentralisés

SIM	Systèmes d'informations sur les marchés
SQL server	Système de gestion des données relationnelles en open-source (similaire à MySQL)
ssp	Sous-espèce
St	Acide stéarique (dans les formules chimiques du TAG)
t	Tonne métrique (1 000 kg ou 2 205 lbs)
TAG	Triacylglycérides
TEK	Tonne équivalent karité
TV	Télévision
VP	Valeur de peroxyde

Acronymes

2EI	Institut international d'ingénierie de l'eau et de l'environnement
ABNORM	Agence burkinabé de normalisation, de métrologie et de la qualité
AEC	Sous-région de l'Afrique de l'Est et du Centre
AGK	Alliance Globale du Karité
APBEF	Association professionnelle des banques et établissements financiers
APEX-BF	Agence pour la promotion des exportations du Burkina Faso
APFNL	Agence de promotion des produits forestiers non ligneux
API	Agence de promotion des investissements
APIMF	Agence de promotion des institutions de microfinance
ASS	Afrique sub-saharienne
CAMCO	Centre d'arbitrage, de médiation et de conciliation de Ouagadougou
CBC	Conseil burkinabé des chargeurs
CCI-BF	Chambre de commerce et d'industrie du Burkina Faso
CE	Commission européenne
CEAS	Centre écologique Albert-Schweitzer (Suisse)

CECI	Centre d'étude et de coopération internationale (Canada)	DGPEF	Direction générale de la promotion de l'entrepreneuriat féminin
CEDEAO	Communauté économique du développement des États de l'Afrique de l'Ouest	DGPER	Direction générale de la promotion de l'économie rurale
CEEAC	Communauté économique des États de l'Afrique centrale	DGTTM	Direction générale du transport terrestre et maritime
CEFORE	Centre de formalités des entreprises du Burkina Faso	DGVRI	Direction générale de la valorisation des résultats de la recherche et des innovations
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale	DNEF	Direction nationale des eaux et forêts
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées	DREDD	Direction régionale de l'environnement et du développement durable
CMA-BF	Chambre des métiers et de l'artisanat du Burkina Faso	DTA	Département de technologie alimentaire
CNA	Chambre nationale d'agriculture	DYFAB	Projet de dynamisation des filières agroalimentaires au Burkina Faso
CNSF	Centre national de semences forestières	EDIC	Étude diagnostique d'intégration au commerce
CNRST	Centre national de recherche scientifique et technologique	FAFPA	Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage
CREN	Centre de récupération et d'éducation nutritionnelle	FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
CSPPSA	Caisse de stabilisation des prix des produits agricoles	FAIJ	Fonds d'appui aux initiatives des jeunes
DANIDA	Agence danoise pour le développement international	FBDES	Fonds burkinabé de développement économique et social
DGAC	Comité de conseil pour les guides alimentaires (<i>Dietary Guidelines Advisory Committee</i>)	FCPBF	Fédération des caisses populaires du Burkina Faso
DGAT/ PLR	Direction générale de l'aménagement du territoire, de la planification locale et régionale	FER-B	Fonds d'entretien routier du Burkina
DGC	Direction générale du commerce	FIE	Fonds d'intervention pour l'environnement
DGCCRF	Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	FNUGGF	Fédération nationale des unions de groupements de gestion forestière
DGCOOP	Direction générale de la coopération	GIZ	Agence de coopération allemande au développement (<i>Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit</i>)
DGD	Direction générale des douanes	GSA	Alliance globale du karité (<i>Global Shea Alliance</i>)
DGEP	Direction générale de l'économie et de la planification	IGB	Institut géographique du Burkina
DGESS	Direction générale des études et des statistiques sectorielles	INERA	Institut national de l'environnement et de recherches agricoles
DGFF	Direction générale des forêts et de la faune	IRSAT	Institut de recherche en sciences appliquées et technologies
DGFOMR	Direction générale du foncier, de la formation, et de l'organisation du monde rural	ISO	Organisation internationale de normalisation (<i>International Organization for Standardization</i>)
DGI	Direction générale des impôts	ITC	Centre du commerce international (<i>International Trade Centre</i>)
DGPEDD	Direction générale de la préservation de l'environnement et du développement durable	MAECD	Ministère des Affaires étrangères, du commerce et du développement (Canada)

MASA	Ministère de l'Agriculture et de la sécurité alimentaire	SHISUN	Projet de sauvegarde et protection des peuplements de karité, et de garantie de l'accès et l'utilisation durable de cette ressource par les paysannes productrices de beurre (projet de l'agence CORADE-BF)
MATD	Ministère de l'Aménagement du territoire et de la décentralisation	SIKO	Salon international du karité de Ouagadougou
MATS	Ministère de l'Administration territoriale et de la sécurité	SIM.CH	Société internationale missionnaire Suisse
MEBF	Maison de l'entreprise du Burkina Faso	SNE	Stratégie nationale d'exportation
MERH	Ministère de l'Environnement et des Ressources Halieutiques	SNPV/PFNL	Stratégie nationale de promotion et de valorisation des produits forestiers non ligneux
MEF	Ministère de l'Économie et des finances	SNV	Organisation néerlandaise de développement (<i>StichtingNederlandseVrijwilligers</i>)
MENA	Ministère de l'Éducation nationale et de l'alphabétisation	SOFIGIB	Société financière de garantie interbancaire du Burkina
MESS	Ministère des Enseignements secondaire et supérieur	SP/CONED	Secrétariat permanent du conseil national pour l'environnement et le développement durable
MICA	Ministère de l'Industrie, du commerce et de l'artisanat	SP-PMF	Secrétariat permanent pour la promotion de la microfinance
MIDT	Ministère des Infrastructures, du désenclavement et des transports	TBS	The Body Shop
MPFG	Ministère de la Promotion de la femme et du genre	TFK	Table filièrekarité
MRAH	Ministère des Ressources animales et halieutiques	TNB	Télévision nationale du Burkina
ONG	Organisation non gouvernementale	UE	Union européenne
ONU-REDD	Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement	UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
PAGEDD	Programme d'actions du gouvernement pour l'émergence et le développement durable	UN Comtrade	Base de donnée statistique des Nations Unies sur le commerce des marchandises (<i>The United Nations Commodity Trade StatisticsDatabase</i>)
PAM	Programme alimentaire mondial des Nations Unies	UNMO-CIR	Projet d'appui à la mise en œuvre du Cadre intégré renforcé au Burkina Faso
PAMER	Projet d'appui aux micros entreprises rurales	UNPCB	Union nationale des producteurs de coton du Burkina
PCESA	Programme de croissance économique dans le secteur agricole	USAID	Agence des États-Unis pour le développement international (<i>United States Agency for International Development</i>)
PIF	Programme d'investissement forestier	WATH	Pôle commercial d'Afrique de l'Ouest (<i>West Africa Trade Hub</i>)
PNK	Projet national karité	WAAPP	Programme de productivité agricole d'Afrique de l'Ouest (<i>West Africa Agricultural Productivity Program – programme de la Banque mondiale</i>)
PNSR	Programme national du secteur rural		
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement		
RSPO	Table ronde pour une huile de palme durable (<i>Roundtable for sustainable Palm Oil</i>)		
RTB	Radiodiffusion Télévision du Burkina		
SCADD	Stratégie de croissance accélérée et de développement durable		



TABLE DES MATIÈRES

ÉQUIPE DE COORDINATION ET DE SOUTIEN	III
SIGLES ET ABRÉVIATIONS	V
MESSAGE DU GOUVERNEMENT DU BURKINA FASO	XIV
MESSAGE DU SECTEUR PRIVÉ	XV
MESSAGE DU CENTRE DU COMMERCE INTERNATIONAL	XVI
RÉSUMÉ	1
INTRODUCTION	5
NOTE MÉTHODOLOGIQUE	7
ANALYSE ET DIAGNOSTIQUE DE LA FILIÈRE KARITÉ	9
ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT INTERNE	9
CONTEXTE ÉCONOMIQUE	23
ANALYSE DES FORCES ET FAIBLESSES DE LA FILIÈRE	43
ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT EXTERNE	57
LES GRANDS DÉFIS A RELEVER PAR LA FILIÈRE	59
L'IDENTIFICATION DE MARCHÉS ET LA DIVERSIFICATION DES PRODUITS	62
ÉLÉMENTS DE LA STRATÉGIE	69
FONDEMENTS	69
LA VISION STRATÉGIQUE	70
LES PRINCIPES DIRECTEURS	70
LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES	71
FINANCEMENT DE LA STRATÉGIE	74
MISE EN OEUVRE, SUIVI ET ÉVALUATION	74
HYPOTHÈSES ET GESTION DES RISQUES	75

PLAN D'ACTION	77
ANNEXES	97
ANNEXE I : ANALYSE DES INSTITUTIONS D'APPUI AU COMMERCE INFLUANT LA FILIÈRE KARITÉ	99
ANNEXE II : COMPOSANTS BIOACTIFS DU BEURRE DE KARITÉ	105
ANNEXE III : COMPARAISON DE L'HUILE DE PALME ENTIÈRE RAFFINÉE ET DU BEURRE DE KARITÉ ENTIER RAFFINÉ	107
ANNEXE IV : PRINCIPALES ENTREPRISES DE TRAITEMENT ET RAFFINERIES À GRANDE ÉCHELLE	109
ANNEXE V : INFORMATIONS SUR LES CBE, LES AGENTS ACTIFS DU KARITÉ, ET AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES POUR LA FILIÈRE KARITÉ	113
ANNEXE VI : LISTE DES PARTICIPANTS À L'ATELIER D'ÉLABORATION	117
BIBLIOGRAPHIE	119

GRAPHIQUES

Graphique 1: Cartographie des produits du karité	12
Graphique 2: Carte régionale de la production d'amandes en 2012	13
Graphique 3: Évolutions des surfaces cultivées et rendements de karité au Burkina Faso de 2008 à 2012.	14
Graphique 4: Collecte, consommation et exportation d'amandes et de beurre des principaux pays producteurs (2011).	14
Graphique 5: Part de la production d'amandes de karité par pays de la CEDEAO ..	15
Graphique 6: Statut vulnérable du <i>Vitellaria paradoxa</i>	16
Graphique 7: Chaîne de valeur actuelle	25
Graphique 8: Consommation d'énergie et génération de déchets dans la production traditionnelle d'amandes et de beurre	26
Graphique 9: Vingt-cinq années de commerce de la fève de cacao.	29
Graphique 10: Les prix du beurre de cacao dictent la demande de karité.	29
Graphique 11: Exportations d'amandes et de beurre de karité vs autres secteurs (excluant l'or)	36
Graphique 12: Balance commerciale de la filière karité.	37
Graphique 13: Avantage comparatif révélé (ACR) du karité du Burkina Faso	39
Graphique 14: Taux de survie des exportations du Burkina Faso et de ses concurrents.	40
Graphique 15: Balance commerciale des importations concurrentes	41
Graphique 16: Future chaîne de valeur	68
Graphique 17: Structure pour la mise en œuvre de la stratégie karité	75

TABLEAUX

Tableau 1: Caractéristiques de <i>Vitellaria paradoxa</i> ssp. <i>paradoxa</i> versus ssp. <i>nilotica</i>	10
Tableau 2: Usines ouest-africaines de transformation du karité – estimation des capacités 2014,	30
Tableau 3: Deux décennies de croissance de la valeur des exportations ouest-africaines de karité	31
Tableau 4: Exportations officielles d'amandes de karité	31
Tableau 5: Top 10 des pays importateurs d'amandes de karité (SH-120799) en provenance d'Afrique de l'Ouest	32
Tableau 6: Exportations officielles d'amandes de karité	34
Tableau 7: Top 10 des pays importateurs de beurre de karité (SH-151590) en provenance d'Afrique de l'Ouest	35
Tableau 8: Utilisation de la stéarine dans les produits modernes	35
Tableau 9: Part du karité dans les exportations totales (or exclu)	37
Tableau 10: Principaux marchés importateurs d'amandes de karité (SH-120799) depuis le Burkina Faso (\$E.-U., x 1 000)	38
Tableau 11: Principaux marchés importateurs de beurre de karité (SH-151590) depuis le Burkina Faso (\$E.-U., x 1 000)	38
Tableau 12: Influence versus capacité	42
Tableau 13: Normes de l'UEMOA pour la classification du beurre de karité non-raffiné	55

ENCADRÉS

Encadré 1: Concepts clefs pour comprendre le beurre de karité.	6
Encadré 2: Applications des équivalents du beurre de cacao	27
Encadré 3: Les aspects du karité positifs pour la santé	28
Encadré 4: Plus de beurre industriel que traditionnel pour les cosmétiques.	33
Encadré 5: Des concurrents en vue	34
Encadré 6: Problématiques liées à la production	44
Encadré 7: Problématiques liées à l'organisation.	50
Encadré 8: Loi sur les interprofessions	52
Encadré 9: Problématiques liées à la commercialisation	54
Encadré 10: Transformations structurelles et institutionnelles de la chaîne de valeur ..	60
Encadré 11: Défis à court terme.	62
Encadré 12: Impact de la qualité des amandes sur le taux d'huile par amande et les acide gras libres	62
Encadré 13: Défis à moyen et long termes	63

MESSAGE DU GOUVERNEMENT DU BURKINA FASO

Le présent document de stratégie nationale de développement durable de la filière karité est le fruit des réflexions, débats et concertations menés par les différents acteurs de la filière au Burkina Faso. A ce titre, ce document de stratégie est une consolidation des différentes propositions faites par les acteurs de la filière et des recherches et études jusque-là réalisées sur la filière karité au Burkina Faso. La stratégie vise donc à assurer le développement durable d'une filière karité intégrée et professionnalisée en vue de positionner le Burkina Faso sur les marchés régionaux et mondiaux des produits du karité.

Le développement de la filière karité est d'une grande importance pour le Gouvernement burkinabè. La stratégie s'inscrit donc dans le cadre des priorités de développement du pays, en ligne avec les documents nationaux de référence tels que la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD), la Politique sectorielle de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (POSICA), le Programme national du secteur rural (PNSR), l'Etude diagnostique sur l'intégration commerciale (EDIC), la Stratégie nationale des exportations (SNE) et la stratégie nationale de promotion et de valorisation des produits forestiers non ligneux. Elle se conforme aux tendances et dynamiques du marché, et prend en considération la croissance économique de la filière, la répartition équitable de la valeur ajoutée et la gestion environnementale de la ressource.

Par son caractère participatif, le processus d'élaboration de la stratégie a fait naître une synergie au niveau des différents acteurs, et cela a renforcé leur conviction dans la possibilité de faire de la filière karité un véritable levier de création de richesse et de développement.

Cependant, pour que cette stratégie contribue à un réel développement de la filière, elle doit servir de cadre de référence pour la planification et la coordination des actions tant au niveau des acteurs directs (producteurs, transformateurs et commerçants) qu'au niveau des acteurs indirects (structures étatiques, partenaires techniques et financiers, organisations non gouvernementales, etc.)

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat
M. Stéphane Wenceslas SANOU



MESSAGE DU SECTEUR PRIVÉ

L'interprofession Table Filière Karité accueille avec une grande satisfaction le présent document, fruit de notre requête formulée auprès de l'Etat demandant l'élaboration d'un référentiel unique d'intervention dans la filière karité du Burkina Faso. En effet, l'absence de coordination verticale des échanges entre les acteurs des différents maillons de la filières, de synergie d'action entre l'interprofession, les différentes structures de l'Etat, les projets et programmes intervenant dans la filière, ainsi que d'une stratégie claire du gouvernement, a entraîné une dégradation de l'image du Burkina Faso due à une détérioration de la qualité des produits notamment des amandes de karité depuis les années 2006 malheureusement dans un contexte concurrentiel de plus en plus turbulent où le Burkina Faso n'est pas le seul à offrir sur le marché, des produits du karité.

C'est pourquoi, en tant qu'interprofession, il était de notre devoir de formuler cette requête, dans un contexte de désengagement progressif de l'Etat de la filière et de responsabilisation des acteurs conformément aux missions qui sont les nôtres dans l'esprit de la *loi n° 010/98/AN du 21 avril 1998 portant modalités d'intervention de l'Etat et répartition des compétences entre l'Etat et les autres acteurs du développement* et de la *loi n° 050-2012/AN du 30 octobre 2012 portant règlementation des organisations interprofessionnelles des filières agricoles, sylvicoles, pastorales, halieutiques et fauniques au Burkina Faso* alors en vigueur.

Par conséquent, nous souhaitons remercier très sincèrement le gouvernement du Burkina Faso ainsi que les partenaires techniques et financiers, qui ont bien voulu répondre favorablement à cette requête. L'aboutissement de cette sollicitation a été la dotation de la filière karité de la **Stratégie Nationale de Développement Durable de la Filière Karité 2015-2019** avec un **Plan d'Actions triennal**, qui représente un référentiel unique d'intervention. La planification des activités dans le plan d'action, a été faite en tenant compte des missions dévolues à chaque partie prenante dans la mise en œuvre et ce, conformément à l'esprit des textes de lois ci-dessus cités.

S'il est vrai que l'élaboration d'une stratégie relève de l'Etat, nous voulons aussi remercier le gouvernement pour l'approche participative et inclusive qui a prévalu tout au long de l'élaboration de cette stratégie. La mise en place du Comité technique d'élaboration a permis d'associer les acteurs de tous les maillons de la chaîne de valeur notamment les filiales des multinationales, les grands acheteurs nationaux, les productrices d'amandes et de beurre de karité ainsi que les fabricants des produits dérivés à base du beurre de karité, tous les ministères en lien avec la filière à travers les structures techniques d'appui de l'administration ainsi que les partenaires techniques et financiers. L'implication de toutes les parties prenantes, est un gage quant à la bonne appropriation de la vision, des missions et des objectifs de ladite stratégie et d'une adhésion sans faille à sa mise en œuvre réussie.

Nous adressons nos remerciements également à tous les ministères en lien avec la filière ainsi que tous les acteurs de la filière karité pour leur participation assidue aux travaux des différentes sessions ayant permis la prise en compte de leurs préoccupations respectives dans l'élaboration de la stratégie.

Dans l'espoir que la mise en œuvre de la stratégie à travers son plan d'action permette aux acteurs et à la filière karité du Burkina Faso, de conquérir la place qui lui revient dans son positionnement stratégique au niveau international, nous ne sourions terminé nos propos sans remercier très sincèrement les Partenaires Techniques et Financiers dont le soutien a permis la réalisation de cette stratégie, en l'occurrence la Banque Mondiale, à travers le Centre International du Commerce (ITC) et le Cadre Intégré Renforcé.

La Présidente de l'interprofession Table Filière Karité
VELEGDA B. Mamounata, Chevalier de l'Ordre National



MESSAGE DU CENTRE DU COMMERCE INTERNATIONAL

La présente stratégie de développement durable de la filière karité du Burkina Faso témoigne de l'engagement ferme de ce pays, premier producteur d'amandes de karité en Afrique de l'Ouest, pour la dynamisation et la promotion de ses filières porteuses de croissance.

L'arbre de karité revêt une importance environnementale particulière pour le Burkina Faso de par sa contribution à la résilience des populations rurales face aux changements climatiques et à la protection qu'il confère aux espèces vulnérables. Le karité est également vital pour le développement social du Burkina Faso, car il est générateur de revenus pour près d'un demi-million de personnes, dont 90% de femmes. L'amande de karité, véritable or des femmes de l'Afrique de l'Ouest, possède des propriétés uniques et rares, recherchées par les industries agroalimentaire et cosmétique, expliquant sa forte croissance mondiale de plus de 25% annuellement.

La filière karité burkinabé, avec son importance historique pour le développement national aussi bien du point de vue économique et environnemental que social, bénéficie désormais de sa propre stratégie cohérente pour assurer sa croissance et sa pérennité. Sous l'égide du Ministère de l'Industrie, du commerce et de l'artisanat, la présente stratégie est le fruit d'une large concertation avec l'ensemble des acteurs privés et publics de la filière karité. Le processus inclusif d'élaboration a été fortement soutenu par le Ministère de l'Environnement et des Ressources Halieutiques, le Ministère de la Promotion de la femme et du genre, le Ministère de l'Économie et des finances, ainsi que les acteurs privés principalement regroupés au sein de la Table Filière Karité. La présente stratégie a été possible grâce à l'appui financier du Cadre intégré renforcé (CIR) et l'excellente coordination de l'Unité nationale de mise en œuvre du Cadre intégré renforcé (UNMO-CIR).

Au travers d'une gestion durable de l'arbre à karité et une valorisation des produits qui en sont issus, la stratégie deviendra le cadre référentiel et légitime de planification pour l'accroissement des revenus et la sécurité alimentaire des populations. En outre, elle est alignée sur les référentiels de développement nationaux, et s'inscrit également dans un contexte global de développement durable, notamment celui du programme de développement pour l'après-2015.

Les orientations stratégiques pour le développement durable de la filière s'appuient sur une interconnexion de considérations économiques, sociales et environnementales. Les volumes d'amandes ne pourront augmenter si la protection de la ressource – l'arbre de karité, espèce menacée d'extinction – n'est pas assurée. L'augmentation de la commercialisation et la création de valeur ajoutée doivent répondre à des objectifs commerciaux tels que la qualité, la promotion de l'industrialisation, et la professionnalisation des acteurs. La rapidité et le succès du développement de la filière sont fortement liés à l'intégration des femmes tout au long de la filière, notamment dans des postes de direction ou d'opérations techniques.

L'ITC se tient prêt à poursuivre son soutien et fournir toute assistance nécessaire pour assurer le succès de la mise en œuvre de la stratégie et de son plan d'action dans le but final d'accroître la compétitivité et d'amener une croissance économique durable et équitable à la filière karité.



Directrice Exécutive de l'ITC
Mme. Arancha González

RÉSUMÉ

La présente stratégie vise à servir de référentiel commun pour tous les acteurs de la filière karité. Elle fait suite à une demande de la Table filière karité (TFK) auprès du gouvernement burkinabé. Par le biais du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (MICA), et en collaboration avec le Ministère de l'Environnement et des Ressources Halieutiques (MERH), Ministère de la Promotion de la Femme et du Genre (MPFG), le Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MRSI) ainsi que le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF), le gouvernement a répondu à cette demande par la mise en place d'un Comité interministériel. Celui-ci a été chargé de définir une stratégie et d'établir une plateforme permanente de dialogue public-privé pour le développement de la filière. Pour soutenir la définition de cette stratégie et sa mise en œuvre, le gouvernement burkinabé et les acteurs de la filière karité ont sollicité l'appui financier du Cadre Intégré Renforcé (CIR) et l'assistance technique du Centre du Commerce International (ITC).

La stratégie nationale de développement durable de la filière karité du Burkina Faso a été élaborée par le biais d'une approche participative et inclusive, fondée sur les préoccupations de l'ensemble des acteurs de la filière – les institutions publiques, les acteurs privés et les partenaires techniques et financiers (PTF). Elle s'inscrit dans le cadre des priorités de développement du Burkina Faso, en ligne avec les documents nationaux de référence tels que la SCADD, l'EDIC, la SNE et les PFNL. Elle se conforme aux tendances et dynamiques du marché, et prend en considération la croissance économique de la filière, la répartition équitable de la valeur ajoutée et la gestion environnementale de la ressource.

Cette stratégie constitue un cadre référentiel de planification et de mise en œuvre pour les parties prenantes, en définissant les priorités de façon claire et un cadre logique de manière détaillé. Son caractère hautement spécifique dépasse la simple définition d'objectifs globaux, pour préciser les objectifs opérationnels, les activités et les moyens d'en mesurer les impacts. L'enjeu de la stratégie de développement durable de la filière karité est de répondre aux exigences du marché tout en tenant compte des impacts socio-économiques et environnementaux de la filière karité.

LA PERFORMANCE ET LE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL DE LA FILIÈRE

Le Burkina Faso dispose d'un peuplement d'arbres à karité estimé à environ 190 millions d'arbres, avec une moyenne nationale de 30 pieds/hectare. Selon les estimations de l'Agence de Promotion des Produits Forestiers Non Ligneux (APFNL), le Burkina Faso possède de fait un potentiel productif d'amandes de karité estimé à 850 000 tonnes. Celui-ci reste largement sous-utilisé, comme le montrent les volumes de production de 2005 (122 100 tonnes) et 2011 (206 000 tonnes). Il faut cependant noter la forte progression sur 5 ans de 68,71%, qui s'est poursuivie jusqu'en 2012 pour atteindre 275 241 tonnes d'amandes produites. L'analyse des données de l'APFNL et du Pôle commercial d'Afrique de l'Ouest (WATH) montre que le Burkina Faso est le plus gros producteur, consommateur, et exportateur d'amandes et de beurre de karité d'Afrique de l'Ouest.

La filière karité profite actuellement d'une demande mondiale croissante et de tendances de marché encourageantes pour les années à venir. La croissance mondiale de la consommation de chocolat fait augmenter la demande pour les équivalents au beurre de cacao, dont le beurre de karité fait partie. Par ailleurs, la forte croissance de la demande en karité par l'industrie des cosmétiques naturels confirme l'existence d'opportunités concrètes pour la filière dans les années à venir.

Cette dynamique du marché international explique en partie la croissance de la filière karité au Burkina Faso. Avec une progression de 44% entre 2002 et 2011 des exportations de la filière, elle représente aujourd'hui 7% des exportations totales du pays (en excluant l'or). Les exportations d'amandes et de beurre de karité se sont élevées à \$E.-U 36 millions en 2011, et \$E.-U 24 millions en 2012. Les données statistiques entre 2008 et 2011 montrent que les exportations d'amandes de karité ont progressé d'une moyenne annuelle de 4,3%, tandis que celles du beurre de karité sont restées stables. Cela démontre la capacité de la filière karité à maintenir des taux de croissance positifs, et ce malgré la crise financière de 2009.

Malgré une bonne performance commerciale de la filière ces dernières années, de nombreux problèmes empêchent encore de sécuriser un développement économique à long terme. Ces problèmes sont globalement liés à l'offre, à l'environnement des affaires et à la commercialisation de la filière karité du Burkina Faso. De manière plus précise, il faut améliorer la gestion des peuplements, faciliter l'accès à la ressource, organiser des plantations de grande envergure, encourager l'investissement dans la production et la transformation, faciliter l'accès aux moyens financiers pour tous les acteurs de la filière, professionnaliser et organiser les acteurs de la filière par la mise en place d'une interprofession forte, améliorer les pratiques de collecte et de séchage des noix pour assurer la qualité du produit final, renforcer les systèmes d'information de marché et les connaissances des tendances de marché, et enfin organiser la promotion des produits de la filière.

La stratégie propose certaines orientations afin de structurer le développement des marchés à court, moyen et long termes pour la filière karité du Burkina Faso. Pour ce qui est de la diversification des marchés et des produits à court terme, le document de stratégie montre qu'il faut miser sur la pénétration des marchés actuels d'amandes (Danemark, Ghana, Singapour) et de beurre (France, Pays-Bas) grâce à l'amélioration de la qualité et la traçabilité des amandes. Il montre qu'il faut aussi miser sur la commercialisation locale et régionale de nouveaux produits issus de l'arbre à karité (comme les chenilles –séchées, frites ou en conserve). À moyen et long termes, la stratégie suggère tout d'abord de commercialiser de plus grands volumes de beurre directement aux clients de l'industrie régionale et internationale des cosmétiques, naturels ou autres. Elle suggère ensuite de développer des produits alimentaires issus du beurre de karité, adaptés aux consommateurs urbains régionaux. Elle suggère enfin de produire des tourteaux de karité, pouvant être utilisés comme biocarburant pour les petites industries ou pour la cuisine domestique, et de fractionner le beurre pour produire de l'oléine et de la stéarine.

L'analyse des problèmes et des opportunités commerciales a servi de base pour la formulation de la vision globale, des objectifs stratégiques, et des actions susceptibles de favoriser la compétitivité de la filière karité du Burkina Faso.

En plus des aspects commerciaux, la stratégie vise à améliorer la gestion environnementale de la filière, afin d'assurer une croissance équilibrée pour les prochaines années, et plus encore elle vise à stimuler le développement social des acteurs de la filière.

LA GESTION ENVIRONNEMENTALE DE LA FILIÈRE

L'arbre à karité revêt une importance environnementale vitale car il peut contribuer à la résilience des populations rurales face aux changements climatiques et à favoriser la protection des espèces vulnérables. La prise en compte environnementale commence avec l'arbre lui-même. L'arbre à karité joue en effet un rôle essentiel pour prévenir le glissement de la forêt vers la savane, et contribue au développement de nombreuses autres espèces. Il constitue donc un avantage écologique majeur pour le Burkina Faso. Actuellement, l'arbre à karité est une espèce menacée d'extinction, protégée par le Code forestier national et la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées (CITES). Malgré ce fait, l'arbre à karité continue d'être exploité pour son bois, et souffre également de l'empiétement croissant des cultures et des populations humaines. Afin d'assurer le développement de la filière, la première priorité est donc d'assurer la protection de l'arbre.

En plus de la protection nécessaire de la ressource, la gestion environnementale de la filière karité au Burkina Faso concerne aussi le processus de production. En effet, il faut adapter la production afin de réduire la demande énergétique et la production de déchets. En termes de demande énergétique, la production de 19 kg d'amandes à partir de 100 kg de fruits requiert environ 29 kg de bois, et la production d'approximativement 33 kg de beurre à partir de 100 kg d'amandes requiert un apport énergétique encore plus important avec 119 kg de bois. Concernant la production de déchets, la production de 19 kg d'amandes produit environ 57 kg de déchets, qui ne sont qu'occasionnellement valorisés. De son côté, la production traditionnelle de 33 kg de beurre produit environ 52 kg de déchets, notamment des boues de barate.

Par conséquent, la filière karité du Burkina Faso doit résoudre certaines problématiques clefs afin de renforcer sa gestion environnementale. Il est indispensable de mettre en place des pratiques sylvicoles, d'améliorer la gestion et le suivi des peuplements d'arbres à karité, et de valoriser les déchets de la production afin d'augmenter la rentabilité et réduire ou modifier la demande énergétique de la filière.

L'investissement dans l'aspect environnemental du développement de la filière est un investissement d'avenir. En plus d'une amélioration de la production grâce à une meilleure gestion de la ressource et une gestion énergétique de la production, de nombreuses autres orientations environnementales peuvent bénéficier aux acteurs de la filière. Notamment, la certification « bio » peut faciliter la pénétration de certains produits sur les marchés de niches. Les crédits carbone, au travers d'initiatives comme ONU-REDD (Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la

déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement), peuvent créer de nouvelles sources de revenus pour les groupements. Le système de crédit carbone peut surtout aider à réduire la déforestation générale, et influencer sur la conservation d'autres espèces d'arbres menacées d'extinction.

La stratégie de développement durable du secteur du karité vise à ralentir, et même inverser la dégradation du parc à karité. Le vieillissement du parc et la déforestation sont les conséquences des besoins énergétiques des populations rurales. La stratégie propose donc des mesures pour atténuer la dépendance au bois de chauffe, en particulier ceux de la filière karité. Elle propose également de promouvoir une nouvelle économie rurale basée sur la valorisation des déchets, le développement des PFNL, et l'utilisation d'énergies alternatives. Ces mesures de développement environnemental de la filière devraient permettre un développement équilibré de la filière pour les années futures.

LE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE ET LE RÔLE DES FEMMES

En plus de son potentiel commercial et environnemental, la filière karité est vitale pour le développement social du Burkina Faso, car elle génère des revenus pour environ un demi-million de personnes, dont 90% de femmes.

Les groupements de femmes jouent un rôle prépondérant dans la structuration et l'expansion de la filière karité. Ils permettent aux femmes d'accéder aux formations, de sensibiliser les communautés, et de disséminer l'information. Les groupement de femmes sont un ciment social très important en milieu rural. Les revenus générés par la vente des produits du karité permettent aux femmes de subvenir aux besoins quotidiens des ménages (frais de scolarité et de santé), voire même aux besoins de la communauté. Par ce canal, elles ont ainsi un impact positif dans le développement socio-économique de la filière karité et des communautés qui en dépendent.

Toutefois, en dépit de leur prédominance dans la filière karité et de leur rôle capital, les femmes font face à plusieurs contraintes: la pénibilité du travail de collecte des noix et de production d'amandes ou de beurre, qui vient s'ajouter à leurs nombreuses tâches quotidiennes; une gouvernance difficile des groupements de femmes qui

ne permet pas le développement de la base; et l'idée que la collecte des fruits de karité n'est pas un travail en soi, et donc pas une activité économique à part entière. Par ailleurs, malgré l'adoption de la loi foncière moderne qui stipule l'égalité de genre, les femmes n'ont toujours aucun droit de possession sur la terre en vertu des lois coutumières. Ainsi, le gain qu'elles tirent du karité par rapport à la pénibilité du travail reste minime, surtout pour les productrices indépendantes. Au bout du compte, avec l'industrialisation de la filière karité, il y a même un risque accru que celles-ci soient marginalisées. Cette tendance est déjà apparente dans les installations semi-industrielles où les postes de direction, de gestion et de contrôle des opérations techniques sont rarement attribués à des femmes.

Par conséquent, la stratégie vise à favoriser le développement socio-économique du Burkina Faso à travers la reconnaissance du rôle des femmes dans la croissance de la filière, rôle qui doit être pris en considération. De nombreuses actions ont été identifiées dans le plan d'action afin d'assurer une participation accrue des femmes dans la filière. Ces actions incluent notamment la formation des groupements de femmes pour améliorer l'entrepreneuriat féminin au niveau de la production et la transformation, la mise en place d'un meilleur accès à l'information de marché, et le développement de formations spécifiques pour les femmes sur la commercialisation d'huiles et de corps gras. En plus de l'équité de genre au sein de la filière, la professionnalisation de la base (productrices, commerçants-collecteurs, groupements) doit permettre de créer des emplois durables dans la filière, grâce à la mise en place de mesures de structuration des acteurs et de renforcement de leurs capacités. Cette professionnalisation vise à s'assurer que la collecte des noix soit reconnue comme une activité économique à part entière, et non plus comme une activité secondaire.

Le rôle des femmes dans le développement socio-économique de la filière est le troisième élément considéré par la présente stratégie afin d'assurer son développement durable.

LA VISION STRATÉGIQUE

Dans le but de guider les efforts de développement de la filière karité au Burkina Faso, la vision globale suivante a été définie:



Une filière compétitive pour une croissance économique durable et équitable





(cc) Rita Willaert. Gaoua - Burkina Faso.

De cette vision sont tirés l'objectif global qui est de contribuer à l'accroissement des revenus et à la sécurité alimentaire des populations à travers une gestion durable de l'arbre à karité et une valorisation des produits issus du karité.

Cet objectif global se décline en cinq objectifs spécifiques :

- **Objectif spécifique 1 :** Augmenter les volumes d'amandes produites par une gestion durable de la ressource, la protection de l'environnement, et une meilleure accessibilité aux zones de production.
- **Objectif spécifique 2 :** Professionnaliser les acteurs directs et indirects de la filière par le renforcement de leurs capacités et en garantissant l'équité entre eux.
- **Objectif spécifique 3 :** Créer de la valeur par l'amélioration de la qualité et le développement des produits, ainsi que la recherche et le développement (R&D).
- **Objectif spécifique 4 :** Assurer le développement de la filière dans un environnement des affaires favorable et bénéficiant de politiques d'appui.
- **Objectif spécifique 5 :** Développer une présence performante sur les marchés cibles par une meilleure promotion de la filière et une meilleure connaissance des tendances et exigences du marché.

LA CLEF DU SUCCÈS : UNE MISE EN ŒUVRE COORDONNÉE

Plusieurs institutions nationales joueront un rôle clef dans la mise en œuvre de la stratégie, en collaboration avec les PTF. Ces institutions seront responsables de l'exécution des projets en lien avec les priorités de la stratégie. Par conséquent, le large éventail d'activités à mettre en œuvre durant la période 2015-2019 nécessite une coordination et une planification minutieuses. Cette gestion de la mise en œuvre doit permettre d'identifier et d'allouer efficacement les ressources, de coordonner les interventions entre les différents partenaires, ainsi que d'effectuer le suivi des résultats. Afin d'assurer cette coordination, le Comité interministériel, appuyé par une unité technique, sera chargé de maintenir un partenariat public-privé solide pour garantir la bonne coordination de la mise en œuvre de la stratégie karité. De plus, la TFK devra être fortement impliquée dans la mise en œuvre de la stratégie. D'abord parce qu'elle est l'une des principales institutions responsables de la mise en œuvre de certaines activités, ensuite parce qu'elle est aussi le premier bénéficiaire de la mise en œuvre, grâce à un renforcement général de la filière.

Le financement de la mise en œuvre de la stratégie se fera selon trois modalités distinctes : le financement public y compris les collectivités territoriales, le financement privé, et le soutien des PTF, qui pourront soutenir les actions de la stratégie en lien avec leurs mandats.

INTRODUCTION



(cc) Thierry FAYRET. Cube de savon au beurre de karité.

La présente stratégie de développement durable de la filière karité définit un cadre de référence pour tous les acteurs nationaux. Cette stratégie durable prend en considération la croissance économique de la filière, et l'importance de la répartition de la valeur ajoutée entre les intervenants. De plus, elle tient compte de la gestion environnementale de la ressource, mais aussi de l'ensemble de la filière, afin de renforcer la résilience des producteurs de karité face aux changements climatiques.

En dépit des progrès réalisés dans la production et l'exportation du coton, principale source de revenus d'exportation, ce secteur se heurte à de sérieuses difficultés internes et externes. Les nombreux documents nationaux de référence (SCADD, PNSR, SNPV/PFNL, PAGEDD, SNE, EDIC) qui soulignent cette situation suggèrent que le Burkina Faso identifie d'autres filières porteuses, élabore pour elles des stratégies, et leur donne autant d'attention que celle accordée à la filière coton. Parmi ces

filières dites porteuses, la filière karité a été identifiée comme une filière prioritaire. La formulation de la présente stratégie s'inscrit donc dans la ligne des priorités définies par les documents nationaux de référence en matière de développement au Burkina Faso.

La stratégie a également été élaborée à la demande des acteurs privés de la filière, qui demandent depuis plus de quatre ans un référentiel commun entre le secteur public et le secteur privé, afin de coordonner les interventions. En effet, l'absence de référentiel commun avant cette stratégie a conduit à de nombreux doublons et des lacunes dans le développement de la filière.

Le présent document a été élaboré de manière participative et inclusive, impliquant les institutions publiques et les acteurs privés oeuvrant dans le développement de la filière. Il a bénéficié de l'expertise de plus de quatre-vingts dix parties prenantes intervenant dans la filière par la mise en place d'un comité technique public-privé.

ENCADRÉ 1: Concepts clefs pour comprendre le beurre de karité

Les composants chimiques du produit dépendent d'une part du milieu dans lequel l'arbre à karité est enraciné, et d'autre part de son caractère génétique intrinsèque. Ces données sont importantes pour comprendre et connaître les caractéristiques du beurre de karité. Elles peuvent influencer le marché. Voici les principaux composants chimiques du karité.

- **Les acides gras:** On trouve dans le beurre de karité surtout des acides stéariques, oléiques, palmitiques, linoléiques, et arachidiques. Ce sont leurs concentrations respectives qui déterminent leur « profil d'huile » et le point de fusion.
- **Les insaponifiables:** C'est un groupe important de produits chimiques que l'on trouve en concentrations élevées dans le beurre de karité (1-19%), auquel on attribue les vertus thérapeutiques du beurre de karité. Ce sont par exemple des antioxydants (tocophérols, solubles dans l'huile, et catéchines, solubles dans l'eau), des triterpènes tels que le butyrospermol, les phénols ou les stérols, et d'autres substances telles que le karitène et l'allantoin. Des taux élevés sont donc préférables.

Certains composants peuvent être isolés individuellement par un processus de fractionnement du beurre de karité, qui consiste à séparer la fraction fluide (~70% –oléine) de la fraction solide (~30% –stéarine).

- **Les oléines:** fraction à fusion basse (triacylglycérides avec des taux élevés d'acides oléiques).
- **Les stéarines:** fraction grasse à fusion haute (taux élevés d'acides stéariques, par exemple le St-O-St).

La concentration des composants chimiques dépend de la qualité de la transformation et du stockage des amandes et du beurre de karité. Elle est en lien direct avec la durée de conservation.

- **La teneur en humidité:** Elle résulte souvent d'un mauvais stockage (placé dans des conditions humides, le beurre de karité «sec» absorbe l'eau). Un lien entre les taux élevés d'humidité et l'hydrolyse ont pu être établis, des taux faibles sont donc préférés.
- **AGL:** Une forte quantité d'acides gras libres (AGL) indique une dégradation des enzymes –lipases– sur les triacylglycérides. Des taux faibles sont donc privilégiés.
- **Les impuretés insolubles:** Ce sont des résidus issus de l'extraction du beurre. L'utilisation de plaques en fonte pour le broyage peut produire des particules métalliques, or le métal est responsable de la formation de peroxyde. Un filtrage minutieux peut éliminer ces particules indésirables.
- **VP:** la valeur de peroxyde est un autre indicateur de la dégradation des longues chaînes de transformation. Cette dégradation est souvent le résultat de la catalyse de certains métaux (comme le fer et le cuivre) par la chaleur et la lumière ultraviolette.
- **HPA:** Les hydrocarbures polycycliques aromatiques (HPA) se forment lorsqu'on fume ou grille les amandes de karité sur un feu de bois. Parce que ces hydrocarbures sont des substances cancérigènes reconnues, leur présence empêche l'entrée du beurre de karité sur le marché des produits comestibles en Europe et aux États-Unis.

Source: WATH, *Guide à l'exportation du beurre de karité*, 2005, p.9.

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

L'approche utilisée par le Centre du commerce international (ITC) pour élaborer la stratégie repose sur des éléments précis: le processus lui-même qui a été inclusif et consultatif, l'analyse des segments de la filière, l'analyse du réseau des institutions d'appui au commerce (IAC), l'analyse des problématiques de la filière par la constitution d'un arbre à problèmes, et la sélection des options stratégiques pour le développement du marché et de la filière.

Le processus inclusif et consultatif: L'initiative de stratégie a impliqué les parties prenantes des secteurs public et privé, ainsi que les représentants de la société civile de la filière karité. La qualité et la pertinence de la stratégie sectorielle repose donc sur l'engagement de ces parties prenantes et de leur contribution substantielle. La mise en place d'une plateforme de dialogue formelle entre le public et le privé (comité technique) a permis de guider et de gérer le processus inclusif d'élaboration de la stratégie.

L'analyse des segments de la filière: L'analyse complète des segments de la filière fait partie intégrante du processus de développement de la stratégie. Elle conduit à l'identification des différents acteurs, des processus et des liens existants au sein de la filière. Cette approche sert de base à l'analyse de la performance actuelle de la filière, et permet de déterminer les différentes options de développement. L'analyse s'articule autour des principales étapes impliquées dans le processus de production, de transformation et de commercialisation de la filière.

L'analyse des IAC: Le réseau des institutions d'appui au commerce comprend les services de soutien pour les acteurs de la filière. Il est constitué d'institutions politiques, d'organisations d'appui au commerce, de fournisseurs de services aux entreprises et pour la société civile. L'analyse de la qualité des prestations de services proposés et des contraintes affectant les IAC est capitale pour évaluer les capacités de ces institutions à soutenir le développement de la filière. L'analyse des IAC jauge leur niveau d'influence¹ et leur capacité à répondre aux besoins du secteur.

L'analyse de l'arbre à problèmes: Une analyse utilisant un arbre à problèmes est un processus qui décompose les problèmes afin d'identifier leurs causes réelles. Un arbre à problème permet donc de détailler et de hiérarchiser les contraintes pesant sur les segments de la filière. Cet exercice d'analyse permet d'acquérir une meilleure compréhension de l'origine des contraintes, et surtout d'orienter les activités de renforcement de la filière. L'arbre à problèmes est donc fondamental dans la phase d'analyse de la performance de la filière, ainsi que pour la définition de plans d'action réalistes.

Les orientations stratégiques: Les options stratégiques pour le développement de la filière peuvent être identifiées grâce à une projection de la future segmentation du secteur, qui est le résultat de consultations, d'enquêtes et d'analyses menées dans le cadre du processus de conception de la stratégie. Les perspectives futures pour la filière sont basées sur:

- une analyse des orientations de marché impliquant l'identification des principaux marchés de court, moyen et long termes; et
- les réformes structurelles de la chaîne de valeur qui résultent soit du renforcement des liens, soit de l'introduction de nouveaux liens.

Ces deux composantes sont des parties intégrantes de la projection de la future segmentation, et du processus d'élaboration du plan d'action stratégique de la filière.

Un plan d'action réaliste et mesurable: La définition de recommandations et d'orientations stratégiques pour le développement de la filière est essentielle pour guider son développement, mais elle n'est pas suffisante. Il est important de définir clairement les actions qui doivent être menées pour stimuler la croissance de la filière. L'élaboration du plan d'action spécifique définissant les activités à réaliser par les différentes parties prenantes est essentielle pour une mise en œuvre efficace de la stratégie.

1. C'est-à-dire leur capacité à influencer les responsables politiques et les acteurs du développement de la filière.



(cc) Rita Willaert. Tiébélé - Pays Gourounsi.

ANALYSE ET DIAGNOSTIQUE DE LA FILIÈRE KARITÉ

ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT INTERNE

GÉNÉRALITÉS SUR LA FILIÈRE KARITÉ

Description du karité (*Vitellaria paradoxa* ssp. *paradoxa*)

Le karité (*Vitellaria paradoxa*), également connu sous les appellations « arbre à beurre » ou « or vert des femmes », est un arbre fruitier de la famille des Sapotacées. Il pousse à l'état sauvage sur une bande de 5 000 kilomètres environ, dans les savanes arborées de l'Afrique de l'Ouest et de l'Est, également surnommée la « ceinture du karité » par les négociants.²

L'arbre à karité pousse uniquement en Afrique, et plus précisément dans les pays suivants: Mali, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Nigéria, Bénin, Niger, Sénégal, Cameroun, Congo, République démocratique du Congo, Soudan, Togo et Ouganda. De fait, ces pays sont les seuls fournisseurs d'amandes et de beurre de karité au monde, ce qui fait de cette filière, un ensemble unique et particulièrement intéressant. Le *Vitellaria paradoxa* a une durée de vie de plus de deux siècles. Il produit généralement des fruits à partir de sa quinzième année, mais il n'atteint sa pleine production qu'à partir de sa vingt-cinquième année environ. Il s'accommode facilement aux sols pauvres et aux environnements secs. Utilisé depuis toujours dans la région soudano sahélienne, l'arbre à karité est aujourd'hui convoité pour ses fruits: les amandes



(cc) Rita Willaert. Ouagadougou - Burkina Faso.

contiennent une matière grasse communément appelée *beurre de karité*.

Il est important de noter que l'industrie globale du karité est dominée par les fournisseurs d'amandes de la variété occidentale de l'arbre à karité – *Vitellaria paradoxa* ssp. *paradoxa*. Celle-ci contient un taux de stéarine plus élevé par rapport à la variété orientale – *Vitellaria paradoxa* ssp. *nilotica*. La variété *nilotica* se trouve à l'Est des plateaux de l'Adamawa du Cameroun.

2. Site Infocomm de la CNUCED: <http://www.unctad.info/fr/Infocomm/Produits-Agricoles/Karite/Description/Description-et-caracteristiques-techniques/>

Tableau 1 : Caractéristiques de *Vitellaria paradoxa* ssp. *paradoxa* versus ssp. *nilotica*³

Vitellaria Sous-espèces	Pays	Profil en acide gras (moyenne PAG, %)				Triacylglycérides (Saturé – Non saturé, %)			
		16:0	18:0	18:1	18:2	S ₃	S ₂ N	SN ₂	N ₃
<i>nilotica</i>	Ouganda	4,7	30,7	57,4	5,7	0,0	22,7	41,4	35,9
	Sud Soudan	4,0	30,2	57,0	6,6	-	-	-	-
	Tchad	5,3	32,3	54,8	8,1	-	-	-	-
	Cameroun	5,5	34,6	51,9	7,8	-	-	-	-
	Éthiopie	5,5	37,4	49,8	5,5	-	-	-	-
<i>paradoxa</i>	Gambie	3,8	37,0	49,2	7,7	-	-	-	-
	Sénégal	5,0	39,0	47,0	6,5	-	-	-	-
	Nigéria	3,9	40,8	46,6	7,1	0,2	45,4	31,6	22,8
	Guinée	4,5	41,3	47,3	5,5	-	-	-	-
	Mali	3,8	42,4	45,5	6,9	0,1	45,6	33,1	21,3
	Burkina Faso	3,8	44,1	44,0	6,4	0,0	47,5	32,8	19,7
Ghana	4,0	45,6	43,3	6,3	-	-	-	-	

Source : Lovett P.N., *Natural butters: fractionation alternatives*, 2014, Personnel care magazine, Mars 2014, p.50.

3. Lovett P.N., *Natural butters: fractionation alternatives*, 2014, Personal Care Asia Pacific, Waxes and Butters, Mars 2014, p 49-52.

Historique de la filière karité

Le beurre de karité est probablement l'une des huiles végétales alimentaires les plus anciennes produite par l'homme. Sa culture a été rapportée par les grands explorateurs depuis des siècles: elle a été présentée à Ibn Battuta lors de ses voyages au Mali entre 1353 et 1352, et Mungo Park a relaté son commerce étendu lors de sa recherche des sources du fleuve Niger entre 1795 et 1797. Les amandes de karité ont vraisemblablement été consommées depuis des millénaires: il existe des preuves archéologiques montrant l'existence de vergers de karité dans le nord du Burkina Faso depuis 1 000 ans, et il y a de plus en plus de raisons de penser que l'amande de karité était connue des anciens égyptiens depuis plus de 6 000 ans. L'arbre à karité reste encore aujourd'hui essentiel dans sa contribution à la sécurité alimentaire des populations locales: le karité est la principale source d'huile alimentaire, de protéines, et sert de coupe faim pour les agriculteurs lors des travaux champêtres. Pendant l'ère coloniale, la Haute Volta a contribué à l'effort de soutien des guerres de 1914-1918 et de 1939-1945 à travers la fourniture des produits du karité. Du point de vue commercial, la première exportation officielle du Burkina Faso du karité d'une quantité de 25 000 tonnes date de 1957.

La filière karité a connu sa première organisation en 1968, date de création de la Caisse de stabilisation des prix des produits agricoles (CSPPA). Cet organisme doit alors organiser la collecte et la commercialisation des amandes

de karité, qui constituent le principal produit d'exportation, sinon le seul (environ 33% du PIB du pays qui variait entre 8 et 12 milliards de francs CFA par an). Aux premières heures de son indépendance administrative, l'exportation des amandes de karité a permis au Burkina Faso de faire de la CSPPA sa banque d'investissement. Cependant, force est de constater qu'aujourd'hui la filière karité du Burkina Faso connaît des difficultés pour placer ses produits sur le marché depuis la fermeture brusque de la CSPPA en 1994.

En 1989, l'État burkinabé a créé le Projet National Karité (PNK), qui a incité les femmes à se regrouper en associations. Près de 1 600 organisations ont ainsi vu le jour. On les retrouve aujourd'hui dans la production artisanale et semi-artisanale de beurre et de cosmétiques, et dans la vente directe aux consommateurs locaux ou à des sociétés de cosmétiques en Occident.

Depuis les années 1990, puisque les femmes sont les principaux acteurs de la filière, plusieurs programmes et projets à leur intention ont vu le jour. L'objectif principal de ces projets est double: améliorer les revenus des femmes et par là lutter contre la pauvreté. Avec les politiques de libéralisation de l'économie qui ont cours depuis ces années-là, les acteurs directs et indirects de la filière (producteurs, commerçants, exportateurs, ONG, projets et programmes de développement) tentent de mieux organiser et de relancer les activités de la filière, et avant ce avec l'appui de l'État.

La Table filière karité (TFK) fut créée en février 2000 pour regrouper tous les acteurs au sein d'un cadre de concertation. Elle permet ainsi de lier les trois principaux maillons de la filière :

- le maillon de la production (les groupements de producteurs d'amandes et de beurre de karité) ;
- le maillon de la transformation (les petits transformateurs et les transformateurs industriels qui fabriquent les savons et les produits cosmétiques à base du beurre de karité) ; et
- le maillon de la distribution (les commerçants-collecteurs et les exportateurs d'amandes et de beurre de karité).

En relevant le défi de la structuration de la filière, les acteurs du privé ont pu atteindre un taux de collecte de 30% (206 078 tonnes) en 2011. L'objectif de la TFK est de poursuivre le développement de la filière karité pour retrouver sa renommée historique (du temps de la CSPPA). En rendant au karité sa place prépondérante comme produit d'exportation, la filière karité pourra contribuer à la réalisation des objectifs de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD).

Les principaux types de produits issus du karité

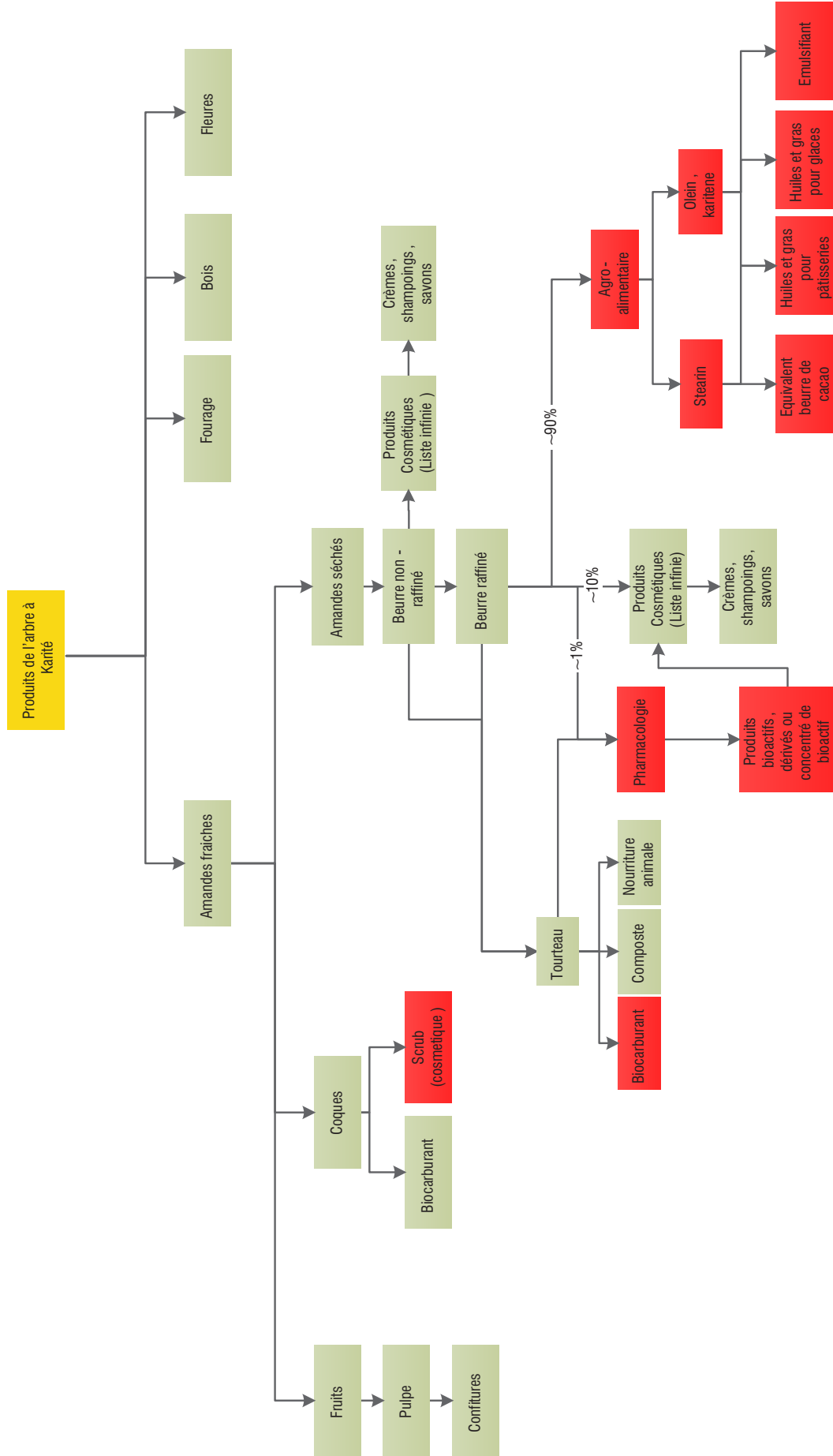
L'arbre à karité est aussi appelé « arbre miracle » dans les pays qui en possèdent. En effet, toutes les parties de cet arbre peuvent être exploitées (voir graphique 1), et servent à la production d'autres produits, alimentaires, pharmaceutiques, cosmétiques ou autres.

- **Les feuilles** sont utilisées en médecine traditionnelle comme bains de bouche, ou comme infusion contre les maux oculaires, les névralgies dentaires, les maux de ventre, les maux de tête. Il est possible d'en tirer des huiles essentielles. Elles sont aussi utilisées dans les cérémonies traditionnelles pour protéger les nouveau-nés et confectionner des masques. Selon les périodes de l'année et les régions, elles peuvent aussi être utilisées comme fourrage.
- **Les fleurs** sont préparées en salade et utilisées dans la fabrication du miel. Elles produisent aussi des huiles essentielles.
- **Les écorces** sont utilisées dans la maroquinerie pour adoucir les peaux, et dans la médecine traditionnelle pour traiter l'amibiase, la lèpre, ou les morsures de serpents, mais aussi pour faciliter l'accouchement et la production de lait chez la femme allaitante.
- **Le bois** de karité est utilisé d'une part dans la construction de maisons et palissades (il est très résistant face aux termites), et d'autre part dans la production de charbon de haute qualité. Cette dernière est fortement déconseillée en regard des problèmes environnementaux analysés précédemment.

- **Les racines** sont utilisées comme remède contre la diarrhée, les maux de ventre et de dents.
- **La chenille** *Cirina forda* (défoliateur du karité) est comestible, très riche en protéines, et peut être consommée séchée ou frite.
- **Les fruits** sont convoités pour leur pulpe très sucrée, et leur noix riche en matières grasses.
- **La pulpe** peut être consommée directement, préparée en confiture, ou utilisée pour la fabrication d'alcool. Elle est également utilisée pour l'alimentation animale.
- **Les noix** de karité contiennent des amandes, qui sont utilisées dans la médecine traditionnelle pour lutter contre le paludisme, et servent à la fabrication du beurre de karité.
- **Les coques** des noix servent à la fabrication de briques. En outre, elles sont utilisées comme fertilisant pour le compost, comme insecticide, comme exfoliant corporel, ou encore comme matière première dans la fabrication de contreplaqués.
- **Le beurre** est très utilisé localement comme graisse de cuisine et combustible pour les lampes. Il sert également de matière première dans l'industrie cosmétique, et entre dans la fabrication de nombreux produits (shampooing, soins de visage et de corps, produits capillaires, savons, etc.). Dans l'industrie agroalimentaire, il est raffiné et sert à la fabrication de la margarine, ou fractionné pour venir se substituer au beurre de cacao dans la fabrication du chocolat. Il est également utilisé dans l'industrie pharmaceutique.
- Le karité possède également des **composants bioactifs** (voir annexe 2) qui entrent dans la composition de nombreux produits cosmétiques.
- **Les tourteaux** sont les résidus restant à l'issue du processus de production du beurre. Ils peuvent être utilisés comme combustible, comme composant du crépi pour les maisons, comme compost, comme produits bioactifs ou encore comme alimentation pour le bétail.

La cartographie des produits dérivés du karité montre une multitude de produits fabriqués au Burkina Faso, dont la plupart y sont également commercialisés. Cependant, ils restent des produits de base à faible valeur ajoutée. Par opposition, les produits dérivés non produits au Burkina Faso sont des produits à forte valeur ajoutée, qui nécessitent des techniques de transformation avancées et des infrastructures spécifiques.

Graphique 1 : Cartographie des produits du karité



Le potentiel de production du karité

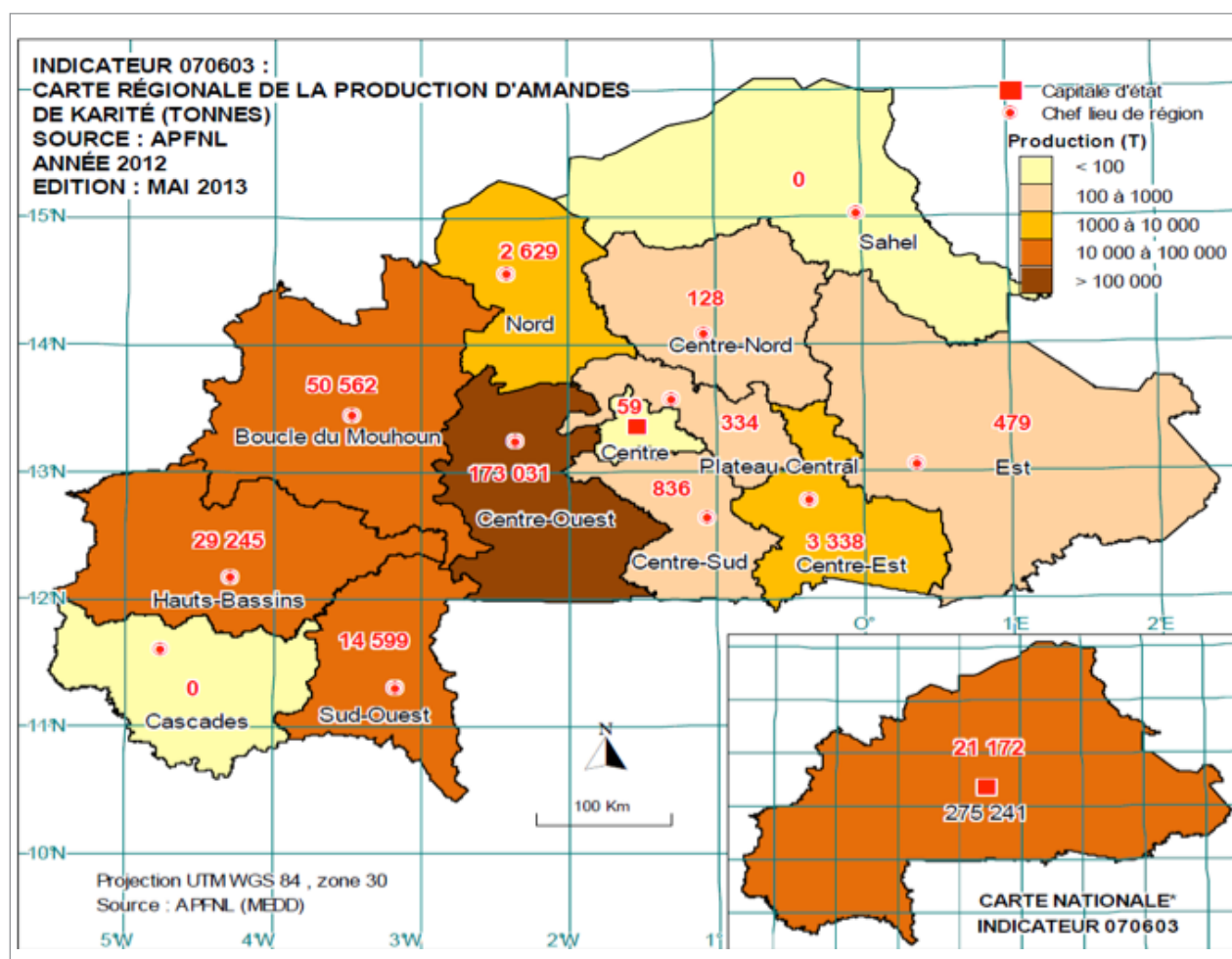
Au Burkina Faso, le karité est répandu sur tout le territoire national, à l'exception de la région du Sahel où les pluviométries sont trop faibles. Son peuplement est estimé à environ 190 millions d'arbres⁴, avec une moyenne nationale de 30 pieds/hectare. Les peuplements les plus denses sont dans le Centre-Ouest, la Boucle du Mouhoun, les Hauts-bassins et le Sud-Ouest.



(cc) Marco Schmidt. Vitellaria paradoxa (shea tree, karité), eastern Burkina Faso.

4. Ministère de l'Industrie, du commerce et du développement (MICA), *Stratégie nationale de la promotion des exportations*, 2010, p 76.

Graphique 2: Carte régionale de la production d'amandes en 2012



Source: Agence pour la promotion des produits forestiers non ligneux (APFNL), avec l'assistance technique de la FAO.

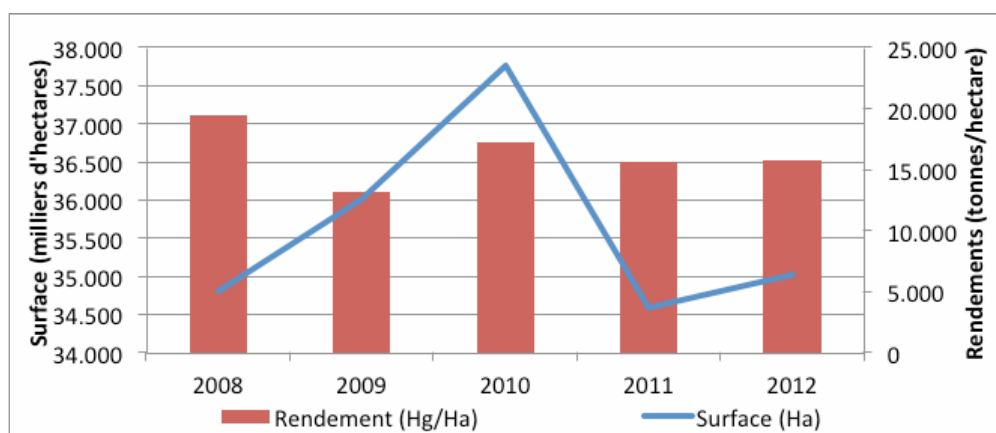
Selon les estimations de l'Agence de promotion des produits forestiers non ligneux (APFNL), le Burkina Faso possède un potentiel productif d'amandes de karité estimé à 850 000 t. Les productions de 122 100 t en 2005 et de 206 000 t en 2006 sont donc largement en dessous du potentiel productif, même si on peut constater une forte augmentation (68,71%)⁵. En 2012, la production a

atteint 275 241 t. D'après les analyses, les exportations d'amandes représentaient 113 130 t en 2011 (approximativement \$E.-U. 278/t), et les exportations de beurre (traditionnel et semi-industriel)⁶ représentaient environ 12 857 TEK (soit approximativement \$E.-U.1 000/t).

5. Ministère de l'Industrie, du commerce et du développement (MICA), Ministère de l'Environnement et du développement durable (MERH), Ministère de l'Économie et des finances (MEF), *Rapport sur l'état des lieux de la filière karité au Burkina Faso*, Mai 2012, p. 2.

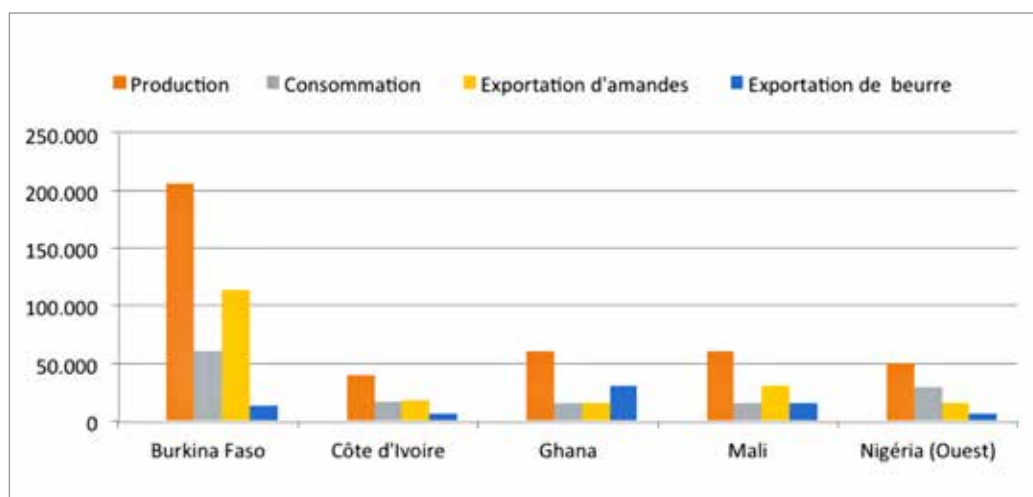
6. APFNL

Graphique 3 : Évolutions des surfaces cultivées et rendements de karité au Burkina Faso de 2008 à 2012



Source : FAOSTAT

Graphique 4 : Collecte, consommation et exportation d'amandes et de beurre des principaux pays producteurs (2011)⁷



Source : Calculs de l'ITC sur la base des données de l'APFNL et du rapport du Dr. Lovett pour le WATH et l'ITC⁸.

7. Les chiffres présentés ne prennent pas en compte l'usine d'extraction par solvant (capacité de 70 000 TEK) qui est opérationnelle au Burkina depuis 2013.

8. Selon les seules données du WATH, le Burkina produit environ 90 000 t et non pas 206 078 t (2011), consomme 5 000 t (2011), exporte 40 000 t d'amandes et 35 TEK de beurre.

Selon une analyse des données de l'APFNL et du Pôle commercial d'Afrique de l'Ouest (WATH), le Burkina Faso est le plus important producteur, consommateur et exportateur d'amandes et de beurre de karité d'Afrique de l'Ouest. Mais des statistiques divergentes montrent surtout un besoin crucial de renforcer la collecte des données concernant la production, la transformation, la consommation et l'exportation.

L'importance environnementale de l'arbre à karité

La prise en considération de la dimension environnementale de la filière karité peut entraîner des réductions de coûts, des innovations sur les produits, des opportunités de revenus supplémentaires, des innovations dans les services de soutien à la filière, l'amélioration de la réputation des produits, et la réduction des risques. Elle peut également générer de meilleures opportunités de revenus grâce à l'accès au marché, des opportunités d'emploi, et l'amélioration des compétences.

Cette prise en compte commence avec l'arbre lui-même. Celui-ci est une espèce menacée d'extinction, protégé par CITES et le code forestier national. Malgré ce fait, l'arbre à karité continue d'être exploité pour son bois,

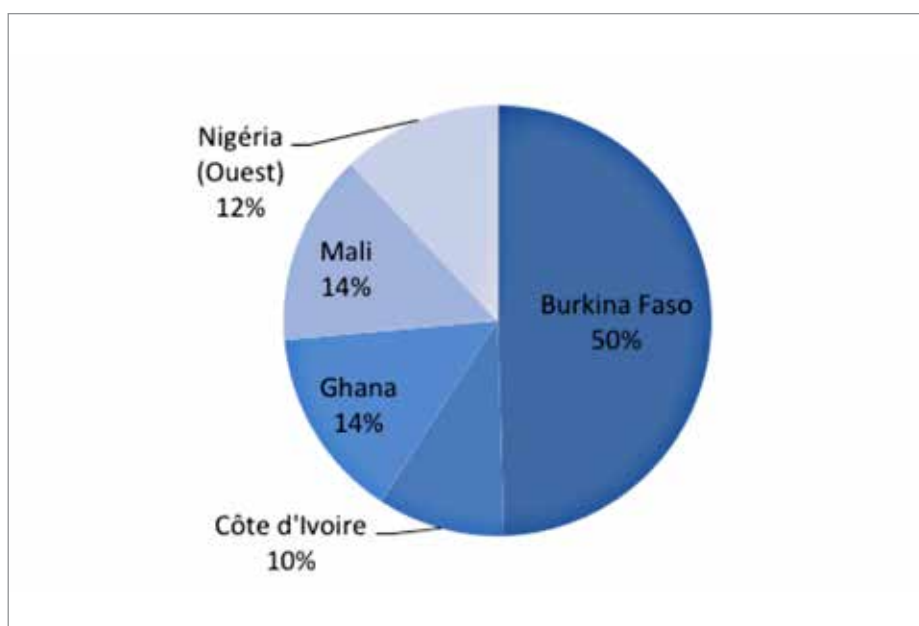
comme moyen de chauffage et pour la production de charbon. Son habitat souffre également de l'empiètement croissant des cultures et des populations humaines.

Au Burkina Faso, la déforestation a contribué à accentuer les défis mentionnés ci-dessus. Entre 1990 et 2010, la superficie totale forestière a diminué de 68 470 km² à 56 490 km², ce qui représente une perte de 17,5%⁹. La déforestation a rendu le karité encore plus vulnérable dans la mesure où les besoins en combustible augmentent. Il est donc crucial pour l'industrie du karité de définir des stratégies pour diminuer la déforestation.

L'augmentation de la population sur les terres agricoles entraîne une réduction de la taille des propriétés. Ceci conduit à l'abandon progressif des cycles de jachères, et par suite à un usage de plus en plus important de pesticides et d'engrais chimiques. Ces produits de synthèse utilisés dans l'agriculture (ainsi que dans la culture du coton) entraînent à leur tour une diminution du nombre d'animaux pollinisateurs pour les fleurs du karité. Une meilleure collaboration avec les associations de fermiers et cotonniers peut réduire l'impact négatif des insecticides sur les animaux pollinisateurs.

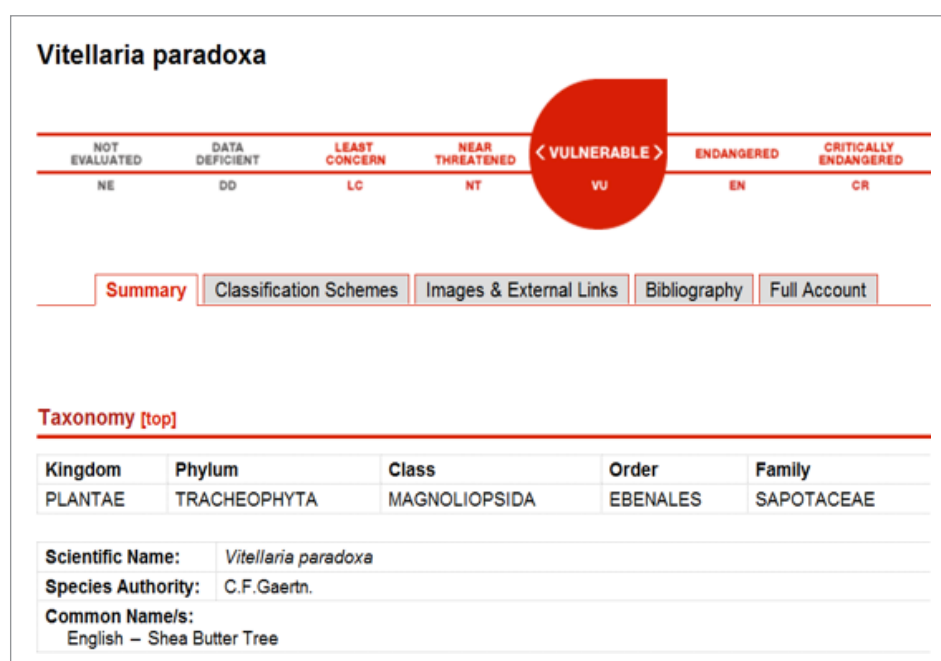
9. Données obtenues sur : <http://carbonbiodiversitycalculator.unep-wcmc.org/> (en anglais)

Graphique 5 : Part de la production d'amandes de karité par pays de la CEDEAO



Source : Calculs de l'ITC sur la base des données de l'APFL et du rapport du Dr. Lovett pour le WATH et l'ITC¹⁰.

10. Selon les seules données du WATH, le Burkina représente 27 %, la Côte d'Ivoire 14 %, le Ghana 21 %, le Mali 21 % et le Nigeria 17 %.

Graphique 6 : Statut vulnérable du *Vitellaria paradoxa*

Source : <http://www.iucnredlist.org/details/37083/0>

Les forts besoins énergétiques de la filière peuvent être réduits grâce à des fourneaux plus efficaces qui réduisent la consommation de bois. La valorisation du tourteau et des coques peut réduire l'impact de ces déchets dans les champs adjacents aux usines de production du beurre de karité.

Depuis plusieurs années, la réputation des entreprises, et donc leurs profits, sont fortement liés à la perception des consommateurs qui jugent ces entreprises sur leur respect de l'environnement. La plupart des grands acheteurs mondiaux ont des programmes, initiatives et alliances axés sur la production durable de karité. Au-delà des bénéfices évidents pour la biodiversité et le secteur forestier, le respect des normes environnementales crée de nombreuses opportunités de revenus supplémentaires pour la filière karité. La certification « bio » peut faciliter la pénétration de certains produits sur les marchés niches. L'établissement de parcs forestiers à karité dans des zones protégées, l'organisation du processus de cueillette des noix, et la définition géographique d'aires de récolte, figurent parmi les nombreuses initiatives qui contribuent à la certification bio. Le développement de services environnementaux associés à l'aspect environnemental de la production de karité, notamment la fourniture d'énergies alternatives (solaire, éolienne, biogaz) peut contribuer à un approvisionnement énergétique ininterrompu tout en réduisant les coûts d'énergie.

Les crédits carbone, au travers d'initiatives comme ONU-REDD (Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement), peuvent créer de nouvelles sources de revenus: les groupements peuvent ainsi recevoir des revenus du piégeage du carbone dans les parcs à karité. Le système de crédit carbone peut aider à réduire la déforestation générale, et influencer sur la conservation d'autres espèces d'arbres menacées d'extinction. La perte de la biodiversité, le changement climatique et la désertification peuvent être combattus par le biais de tels systèmes et favoriser la résilience. Le cycle de production du karité, la production d'amandes et les étapes de transformation en beurre, produisent aussi du gaz carbonique à cause des fours à bois, et du méthane issu du processus de décomposition anaérobie des coques. Le système de crédit carbone, associé au piégeage de carbone, peut aider à équilibrer cette production de carbone, avec l'objectif ultime de développer une chaîne de valeur du karité à carbone zéro.

Finalement, l'importance de la perspective environnementale est soulignée par le fait qu'il existe un lien substantiel entre la durabilité environnementale et l'équité sociale. Puisque l'industrie du karité est actuellement dominée par les femmes, la valeur ajoutée obtenue par l'image de marque environnementale, et la réduction des coûts énergétiques grâce à des fours à combustion efficace, peuvent profiter largement aux femmes.

Le rôle des femmes et des groupements dans la filière

La filière karité est l'une des rares filières ayant un potentiel économique important où le rôle des femmes est reconnu. Elles représentent 90% des intervenants, dont une grande partie est regroupée au sein d'organisations professionnelles (groupements, associations, coopératives, unions ou fédération) réparties le long de la chaîne de valeur. On compte plus de 1 600 organisations de ce type¹¹.

Au Burkina Faso, comme dans les autres pays producteurs de karité, les activités de collecte des fruits et de traitement des noix de karité sont assignées aux femmes. Elles détiennent des connaissances, transmises de générations en générations, sur les techniques de collecte des noix, de leur traitement, de la production du beurre et de la commercialisation. Ces activités de collecte et de traitement primaire dont elles seules possèdent la responsabilité confirment leur rôle moteur incontournable dans la filière.

La production de beurre est également réalisée par les femmes selon un long processus qui sera détaillé plus loin dans la stratégie. Elles travaillent généralement en groupe en suivant une méthode artisanale, semi mécanique ou mécanique.

Pendant longtemps, cette activité a été exercée uniquement par les femmes rurales de manière informelle. Cependant, avec l'urbanisation et l'expansion du commerce internationale, les femmes se sont organisées en groupements pour répondre à ce défi et avoir plus de revenus, et ce avec l'aide des pouvoirs publics, du secteur privé et de nombreuses ONG¹². Cela a permis la structuration et la formalisation de la filière.

Ces organisations de femmes jouent un rôle prépondérant dans l'expansion actuelle de la filière karité. Elles constituent un moyen de formation, de sensibilisation, et de dissémination d'informations. Elles se révèlent être aussi un ciment social très important dans le milieu rural. À travers ces organisations, les femmes partagent leurs expériences et leur savoir-faire. Elles développent également d'autres activités génératrices de revenus.

Les revenus générés par la vente du beurre ou des amandes de karité permettent aux femmes de subvenir aux besoins quotidiens des ménages (frais de scolarité et de santé), voire même aux besoins de la communauté.

11. MICA, MERH, MEF (2012)

12. Plusieurs projets de développement financés par le Centre d'étude et de coopération internationale (CECI, Canada), l'Organisation néerlandaise de développement (SNV, Pays-Bas) ou le Centre écologique Albert-Schweitzer (CEAS, Suisse), ou initiés par les pouvoirs publics à travers le Projet d'appui aux micros entreprises rurales, (PAMER, Ministère de l'Économie) ou le Projet national karité (PNK, Ministère de la Promotion de la femme et du genre).

Par ce canal, elles ont ainsi un impact positif dans le développement socio-économique des acteurs de filière karité.

Toutefois, en dépit de leur prédominance dans la filière karité et de leur rôle capital, les femmes font face à plusieurs contraintes qui seront analysées dans la stratégie. Le gain qu'elles tirent du karité par rapport à la pénibilité du travail reste insignifiant, surtout pour les productrices indépendantes.

Par ailleurs, malgré l'adoption de la loi foncière moderne qui stipule l'égalité entre les sexes, les femmes n'ont aucun droit de possession de la terre en vertu des lois coutumières¹³. Du coup, leur rôle reste très limité, notamment en ce qui concerne le processus d'aménagement et de protection de l'arbre à karité. En effet, elles n'ont pas le droit de prendre des initiatives sur la gestion du karité, et encore moins sur la gestion foncière¹⁴. Plus grave encore, face aux mauvaises pratiques qui affectent l'arbre à karité, elles sont impuissantes bien qu'elles soient les premières touchées par les problèmes touchant de près ou de loin le karité.

LE CADRE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE DE LA FILIÈRE KARITÉ AU BURKINA FASO

La filière karité est régie par de nombreux textes législatifs. Les dispositions législatives et réglementaires suivantes sont les plus pertinentes dans le cadre de cette stratégie:

La Constitution

La constitution du Burkina Faso, adoptée le 2 juin 1991, annonce dès son préambule la nécessité absolue de protéger l'environnement. L'article 29 fait de la protection de l'environnement « un devoir pour tous », et reconnaît le droit à un environnement sain. En outre, l'article 14 précise que « les richesses et les ressources naturelles appartiennent au peuple, elles sont utilisées pour l'amélioration de ses conditions de vie ». Pour assurer l'effectivité de ce droit, plusieurs lois ont été adoptées dans le cadre de la gestion des ressources naturelles.

La Loi portant Réorganisation agraire et foncière (RAF)

La Loi n°034-2012/AN du 2 juillet 2012 portant Réorganisation agraire et foncière détermine le statut des terres du domaine foncier national, les principes généraux qui régissent l'aménagement et le développement

13. Selon les normes sociales traditionnelles, le droit à la propriété reste réservé aux hommes en vertu de la loi coutumière qui maintient l'inégalité entre les femmes et les hommes.

14. Projet Shisun, *Femmes et foncier rural: le karité comme opportunité de lever des tabous*, 2012.

durable du territoire, la gestion des ressources foncières et des autres ressources naturelles, ainsi que la réglementation des droits réels immobiliers.

La Loi portant Régime foncier rural

La Loi n°034-2009/AN du 16 juin 2009 portant Régime foncier rural au Burkina Faso détermine le régime domanial et foncier applicable aux terres rurales, ainsi que les principes de sécurisation foncière de l'ensemble des acteurs du foncier rural. Il envisage la gestion rationnelle et durable des ressources naturelles à travers la catégorisation des domaines et la fixation de leur régime.

Le Code de l'environnement

La Loi n°006-2013/AN du 2 avril 2013 portant Code de l'environnement au Burkina Faso établit les principes fondamentaux de maintien des équilibres écologiques, de préservation et de valorisation des ressources naturelles, et d'amélioration du cadre de vie des populations. Elle prévoit, dans le cadre de la préservation des ressources naturelles, que les activités anthropiques susceptibles de porter atteinte à celles-ci sont soumises à l'avis de l'autorité compétente (art. 25). Cet avis doit être établi sur la base d'une Étude d'impact sur l'environnement (EIE), ou d'une Notice d'impact sur l'environnement (NIE), dont la réalisation permet de s'assurer du respect des principes fondamentaux de préservation de l'environnement dans le cadre du développement socio-économique du pays.

Le Code forestier

La Loi n°003-2011/AN du 5 avril 2011 portant Code forestier au Burkina Faso fixe l'ensemble des principes fondamentaux relatifs à la gestion des ressources forestières. Elle vise en particulier à établir une articulation harmonieuse entre la nécessaire protection de ces ressources et la satisfaction des besoins économiques, culturels et sociaux des populations. Dans ce nouveau code, le régime de protection générale des espèces pourvoyeuses de PFNL comprend l'ensemble des règles juridiques qui assurent la protection générale des forêts, et l'article 41 précise en ce sens que « les forêts sont protégées contre toutes formes de dégradation et de destruction, qu'elles soient naturelles ou provoquées ».

Ce nouveau code a consacré la notion de « produit forestier non ligneux ». Il en a fixé les grands principes d'exploitation, et prévoit que des textes de réglementation viendront préciser les règles garantissant la gestion durable de ces produits.

La Loi portant Code minier au Burkina Faso

La Loi n°031-2003/AN du 8 mai 2003 portant Code minier au Burkina Faso fixe les conditions de la prise en compte de mesures particulières pour la protection de la

flore et de la faune dès la période d'obtention des permis de prospection minière. En effet, la réalisation préalable d'une EIE ou d'une NIE est obligatoire pour la réalisation de certains travaux et ouvrages qui impliquent l'utilisation de matériaux classés par la Loi comme des substances de carrières, et qui sont susceptibles de porter atteinte à l'environnement.

La Loi d'orientation relative au pastoralisme

La Loi n°034/2002/AN du 14 novembre 2002 portant Loi d'orientation relative au pastoralisme au Burkina Faso fixe les principes et les modalités d'un développement durable, serein et intégré des activités agro-sylvo-pastorales. Dans le cadre de l'exploitation des ressources pastorales, le titre II fixe les conditions d'accès aux ressources naturelles à des fins de pastoralisme. La Loi précise que la jouissance des droits se fait dans le respect des dispositions de la législation forestière.

Le Code général des collectivités territoriales (CGCT)

La Loi n°055-2004/AN du 21/12/2004 portant Code général des collectivités territoriales (CGCT) détermine l'orientation de la décentralisation, les compétences et moyens d'action, les organes et l'administration des collectivités territoriales. En ce qui concerne la gestion des ressources naturelles, la Loi précise que: (i) le territoire de la commune rurale comprend un espace d'habitation, un espace de production et un espace de conservation; (ii) les espaces de production sont destinés principalement à l'agriculture, à l'élevage, à la sylviculture, à la pisciculture et plus généralement à toutes les activités liées à la vie rurale; et (iii) les espaces de conservation constituent des zones de protection des ressources naturelles. Ces derniers espaces prennent notamment en compte les aires de protection de la flore et de la faune.

La Loi portant réglementation des organisations interprofessionnelles des filières agricoles, sylvicoles, pastorales, halieutiques et fauniques

La Loi n°050-2012/AN du 30 octobre 2012 portant Réglementation des organisations interprofessionnelles des filières agricoles, sylvicoles, pastorales, halieutiques et fauniques au Burkina Faso est d'une grande importance car elle concerne les acteurs directs des différents secteurs d'activités ciblés. Elle détermine les modalités de constitution desdites organisations interprofessionnelles, leur composition, leurs attributions et leur fonctionnement.

La Loi portant Code des investissements au Burkina Faso

La Loi n°62/95/ADP du 14 décembre 1995 portant Code des investissements au Burkina Faso, ainsi que son texte modificatif, à savoir la Loi n°015/97/ADP du 17 avril 1997, et le Décret n°96/235/PRES/PM/MEF fixant les conditions d'application du code des investissements, prévoit la

préservation des ressources naturelles notamment par le respect des dispositions nationales. Ainsi, le Code des investissements précise que les investissements productifs sont librement effectués au Burkina Faso, sous réserve des dispositions spécifiques visant à respecter la politique économique et sociale de l'État (notamment la protection de la santé et de la sécurité publique, la protection sociale et la sauvegarde de l'environnement). Cette disposition garantit l'application de l'article 25 du Code de l'environnement relatif à la réalisation de l'Étude ou de la Notice d'impact sur l'environnement (EIE ou NIE).

La Loi portant Modalités d'intervention de l'État et répartition des compétences entre l'État et les autres partenaires au développement

La Loi n° 010/98/AN du 21 avril 1998 portant Modalités d'intervention de l'État et répartition des compétences entre l'État et les autres acteurs du développement prévoit les responsabilités des collectivités territoriales dans le domaine des ressources forestières, fauniques et halieutiques:

- Mise en œuvre d'une politique de développement de la faune, de la forêt et de la pêche au niveau local;
- Application de la réglementation en matière de faune, de forêt et de pêche;
- Etc.

Il existe d'autres règles et lois ayant un lien avec la gestion des ressources forestières. Parmi elles, il faut encore mentionner:

- Le *Code pénal* et le *Code de procédure pénale* qui, ensemble, contribuent au règlement des contentieux sur les ressources forestières, fauniques et halieutiques;
- Les *Règles nationales en matière de sécurité en biotechnologie* et la *Loi portant régime de sécurité en matière de biosécurité* (création de l'Agence nationale de biosécurité, avec l'élaboration et/ou l'adoption de 11 textes d'application);
- Le *Décret n° 2001-342/PRES/PM/MEE du 17 juillet 2001*, portant Champs d'application, contenus et procédures de l'EIE et de la NIE;
- L'*Arrêté n° 2004-019/MECV du 07 juillet 2004* portant Détermination de la liste des espèces forestières bénéficiant de mesures de protection particulière. Ces espèces sont au nombre de vingt-trois et sont pour l'essentiel pourvoyeuses de PFNL. Elles ne peuvent être ni abattues, ni arrachées, ni mutilées, ni ébranchées, ni incinérées, ou seulement après autorisation expresse des services chargés des forêts. Cette liste n'est pas exhaustive car les autorités locales peuvent, au regard des réalités écologiques régionales, dresser une liste complémentaire d'espèces bénéficiant de cette mesure de protection spéciale (article 4 de l'Arrêté).

LE CADRE ORGANISATIONNEL DES ACTEURS DE LA FILIÈRE KARITÉ

Deux grandes phases peuvent être distinguées dans l'organisation de la filière karité. La période (1964-1991) allant des indépendances jusqu'en 1991 où la filière était gérée par la Caisse de Stabilisation des Prix des Produits Agricoles (CSPPA) dont l'Etat avait le monopole et celle de la période des Programmes d'Ajustement Structurel (P.A.S) dont la particularité a été la libéralisation de l'économie avec le démantèlement des systèmes de licence qui était mis en place par l'Etat, la liquidation de la CSPPA, le désengagement de l'Etat de la filière à partir de 1991 et la responsabilisation des acteurs eux-mêmes, accompagnés par les structures d'appui (projets et programmes) qui devaient assurer désormais la gestion de la filière.

Ainsi, la chaîne de valeur de la filière karité a été animée par plusieurs acteurs, dont l'Etat avant les P.A.S, les acteurs directs pendant et après la liquidation de la CSPPA et le P.A.S et des acteurs indirects (structures d'accompagnement, ONG/Associations, projets/programmes de développement, etc.) dont les interventions prenant en compte les concepts promotion de la femme sont à situer aux environs des années 1980 à nos jours. Ces dernières portaient sur plusieurs volets allant de la structuration des acteurs en fonction des lois en vigueur qui régissaient l'organisation des acteurs aux investissements dans le système de production en passant par la recherche des marchés.

Les acteurs directs

Les interventions des différents partenaires techniques et financiers ont comporté un volet structuration des acteurs en fonction des textes de loi qui régissaient leur organisation suivant les époques. Le caractère hétérogène des organisations de base ainsi que de leurs faitières tire ses fondements de l'évolution même des lois dans ce domaine.

Ainsi, dans les années 1992, il s'est agit d'abord de la **loi n° 10/92/ADP du 15 décembre 1992, portant liberté d'association au Burkina Faso**. Beaucoup d'organisations, à l'époque, ont été reconnues sous cette loi. On y distingue:

- **des associations** spécifiques pour la filière amandes de karité;
- **des associations multi filières** (amandes de karité+ soubala+céréales, etc);
- **des structures mixtes** (unions d'associations, de groupements de la loi 14, d'acteurs individuels et d'entreprises) intervenant sur un ou plusieurs maillons;
- **des structures faitières** de la filière karité (Unions, Fédérations, Unions Nationales, etc.)
- **l'interprofession Table filière karité**.



ITC

Ensuite, dans les années 1999, la **loi n°014/99/an portant réglementation des sociétés coopératives et groupements au Burkina Faso** a vu le jour et certaines organisations, ayant bénéficié d'accompagnement à cet effet, se sont conformées à cette nouvelle loi. C'est ainsi qu'on y trouve :

- **des groupements et sociétés coopératives** spécifiques pour la filière amandes de karité ;
- **faitières**: unions des groupements, fédération

À la Journée Nationale du Paysan de 2009, les acteurs ont recommandé l'appui de l'Etat pour la structuration d'un certain nombre de filière parmi lesquelles la filière karité. C'est dans ce contexte qu'avec l'appui de l'Agence de Promotion des Produits Forestiers Non Ligneux (APFNL) en collaboration avec des noyaux régionaux constitués des Chambres Régionales d'Agriculture, des Directions en charge de l'Environnement, des Ressources Animales, de l'Agriculture) avec la participation de la Confédération Paysanne du Faso et de la Table Filière Karité, appui depuis 2011, la mise en place d'Unions départementales, d'unions provinciales, d'unions régionales des acteurs du karité par maillon (producteurs, transformateurs, commerçants). En août 2014, la situation de mise en place des structures faitières des acteurs de la filière karité est la suivantes :

- Unions départementales: 178
- Unions provinciales: 68
- Unions régionales: 08.

Enfin, actuellement, les lois en vigueur sont l'Acte Uniforme relatif au Droit des Sociétés Coopératives (AUSCOOP) qui doit remplacer la **loi n°014/99/an portant réglementation**

des sociétés coopératives et groupements au Burkina Faso et la loi n°050-2012/AN du 30 octobre 2012 portant réglementation des organisations interprofessionnelles des filières agricoles, sylvicoles, pastorales, halieutiques et fauniques au Burkina Faso.

Les organisations de base (associations, groupements et leurs faitières respectives) ainsi que l'interprofession Table Filière Karité, doivent se conformer à ces nouveaux textes de loi.

La filière karité connaît l'existence de plus de 1600 organisations professionnelles qui sont des groupements, des associations ou des faitières (unions, fédérations, réseaux). En effet, avec l'appui des différents projets et programmes, plusieurs tentatives de structuration de la filière ont eu lieu. Ce qui explique l'existence de plusieurs faitières dans la filière. Néanmoins, beaucoup reste à faire pour une meilleure structuration de la filière.

Ainsi, la dynamique actuelle est à la relance du processus de structuration et d'organisation des acteurs dans toutes les filières ASP-HF et ce, depuis l'élaboration des documents sur la loi sur les interprofessions. Depuis 2012, l'Agence de Promotion des Produits Forestiers Non Ligneux (APFNL), en collaboration avec des partenaires et les structures techniques telle que la Direction de l'Organisation des Producteurs et de l'Appui aux Institutions Rurales (DOPAIR) ont pris la résolution d'accompagner la Table Filière Karité à l'actualisation de ses textes réglementaires pour ce conformer à l'esprit de la loi sur les interprofessions en attendant que les textes d'application (en cours d'adoption) de ladite loi ne soient adoptés.



ITC

Aussi, la typologie actuelle des acteurs directs de la chaîne de valeur de la filière karité est-elle assez complexe. On distingue généralement les producteurs/collecteurs, les transformateurs, les commerçants/distributeurs/exportateurs. À ces groupes, s'ajoute celui des transporteurs et des consommateurs.

TREE AID (2008) distingue dans la catégorie des transformateurs, les Petites et Moyennes Entreprises Forestières (PMEF) dont les activités sont orientées vers la subsistance et, celles, dont les activités sont orientées vers le profit. Les PMEF orientées vers la subsistance sont des entreprises pour lesquelles l'activité liée au karité est une extension des activités du ménage. Cette catégorie est la plus importante du secteur des PFNL et comprend à titre d'exemples les productrices de beurre de karité et/ou de savons à base de beurre de karité et d'amandes de karité. Les PMEF orientées vers le profit sont des entreprises qui, à partir de l'activité liée aux PFNL, ont créé des entreprises lucratives. Cette catégorie englobe les producteurs/collecteurs, les transformateurs utilisant des moyens artisanaux, les transformateurs utilisant des moyens semi-industriels, les commerçants nationaux, les exportateurs. La plupart des PMEF évoluent dans le secteur informel bien qu'on rencontre des entreprises formelles. Ce sont des structures qui s'intéressent beaucoup plus aux produits d'exportations (karité, beurre de karité). On les rencontre aussi bien dans la transformation des PFNL que dans la production.

Les producteurs/collecteurs

Les producteurs/collecteurs résident dans les zones rurales ou péri urbaines et s'investissent dans la collecte

des amandes. On rencontre essentiellement des femmes dont l'activité permet de couvrir les besoins de la consommation familiale. Elles pratiquent la collecte des fruits et noix de karité de juillet à septembre comme activité complémentaire. Il existe également quelques collectrices pour qui il s'agit d'une activité principale.

En général, les femmes ramassent d'abord les fruits disponibles en brousse puis ceux de leurs champs à leur retour de la brousse. Du fait d'une concurrence de plus en plus forte sur la ressource, le ramassage commence très tôt le matin.

Il arrive que ces collectrices achètent également des amandes à d'autres collectrices en passant de concessions en concessions. Certaines, se déplacent même sur des marchés distants de plusieurs dizaines de kilomètres dans le seul but d'acheter des amandes. On retrouve aussi dans le maillon, des enfants, des hommes (ceux-ci se contentent généralement de la collecte dans leurs champs).

L'activité de collecte des amandes de karité constitue un droit d'usage reconnu aux populations. Toutefois, les arbres situés dans les champs sont traditionnellement exploités par les propriétaires de ces derniers.

Pour Sama et al. (2010), la catégorie sociale la plus concernée est notamment le groupe des femmes et des enfants; les hommes venant en troisième position. Ils assurent la cueillette ou la récolte des fruits de karité. Les produits sont destinés à l'autoconsommation et à la commercialisation. La cueillette ou la récolte des fruits de karité, demeure jusqu'à nos jours, une activité secondaire

pour les populations locales (l'activité principale étant l'agriculture). Les produits sont directement récoltés dans les champs, les vergers, la brousse et dans les forêts.

Dabiré (2010) souligne que les femmes représentent 98% des producteurs dans sa zone d'étude, et que bon nombre d'entre eux ne sont pas alphabétisés ou n'ont pas reçu une éducation formelle.

Les transformateurs

L'activité de transformation du karité consiste généralement en l'extraction du beurre de karité et à la fabrication de savon, de pommades et produits cosmétiques.

Il se développe de plus en plus des unités de transformation tenues par des associations, des groupements ou des entreprises privées. Les femmes sont les plus grandes animatrices de ce maillon (transformation). Elles sont pour la plupart organisées en groupement ou association contrairement aux producteurs/collecteurs. Ces acteurs sont installés aussi bien dans les zones rurales que dans les centres urbains.

La transformation des amandes de karité est en grande partie artisanale et semi-industrielle. Au niveau artisanal, la transformation se fait surtout par les femmes soit de façon individuelle, soit de façon organisées en associations ou en groupements:

- *Les transformateurs utilisant des moyens artisanaux* emploient un personnel dont le nombre est en moyenne de 9 personnes (entre 1 –le promoteur lui-même– et 30). Une grande partie de ce personnel est rémunérée à la tâche, bien que certaines de ces entreprises individuelles utilisent des permanents.
- *Les transformateurs utilisant des moyens semi-industriels* résident pour la plupart, dans les grandes villes (Ouagadougou, Sissili-Ziri (Leo), Fada-N'Gourma, Banfora, Bobo-Dioulasso et Ouahigouya, Gaoua) mais aussi dans certaines localités rurales. L'activité de transformation constitue leur principale activité. Le personnel de ces PME varie de 1 (le promoteur lui-même) à 450 personnes dont une majorité de temporaires. Le personnel est le plus souvent rémunéré au rendement. Les zones rurales du pays restent les lieux d'approvisionnement privilégiés pour ces promoteurs.

Aujourd'hui, une activité industrielle s'est développée autour de la transformation du beurre en produits cosmétiques.

Les commerçants

L'activité des commerçants est liée à la saisonnalité des produits du karité. Parmi les commerçants, on rencontre les collecteurs, les grossistes, les exportateurs,

les semi-grossistes et les détaillants. Ces commerçants ne sont généralement pas spécialisés dans un produit donné. Ils passent de produits en produits en fonction de la période de disponibilité de ceux-ci.

On rencontre dans ce groupe les sociétés privées. Ces structures s'intéressent le plus souvent aux produits destinés à l'exportation (amandes de karité et beurre de karité) (Sama et al., 2010). Ce sont des structures assez organisées qui le plus souvent, évoluent dans les villes.

- *Les commerçants collecteurs* résident le plus souvent, dans les centres secondaires et combinent plusieurs modes de collecte (achats directs aux producteurs, mise en place d'un réseau de collecteurs villageois). Ils constituent des stocks et procèdent à des ventes en gros, demi gros ou en détail. Ils achètent les produits dans les marchés locaux et en bordures des routes.
- *Les grossistes/exportateurs* résident dans les grands centres urbains (Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Banfora, Fada N'Gourma, chefs lieux des Régions ou des provinces). Ils procèdent à l'achat direct auprès des producteurs et des commerçants collecteurs ou à travers leurs réseaux d'acheteurs/collecteurs. Les grossistes s'intéressent généralement à plusieurs produits.
- *Les semi-grossistes et les commerçants détaillants*: Ils sont eux-mêmes parfois des producteurs. Ils s'approvisionnent auprès des grossistes et des intermédiaires, pour servir à leur tour les transformateurs et/ou les consommateurs sur les marchés et les villes. Ils évoluent majoritairement dans l'informel. On y retrouve, cependant, des groupements et quelques SARL dans les grandes villes. La plupart emploie peu de personnel (1 à 5 employés).

Les transporteurs

Ils sont moins spécialisés et transportent le plus souvent tous types de produits. Le transport des produits est le plus souvent assuré par des moyens de locomotion des producteurs et des commerçants. Ainsi les produits sont convoyés vers les points de vente à pieds, sur des vélos, des charrettes et des transports en commun. Les produits sont très souvent transportés en vrac avec d'autres produits de nature différentes.

Les consommateurs

Le groupe des consommateurs est disparate et se localise tant en milieu rural qu'en milieu urbain. Il est constitué des ménages, des individus, des restaurants, des cantines, etc.

Les structures d'accompagnement et les partenaires techniques et financiers

Il s'agit des structures étatiques, des collectivités territoriales, des projets et programmes de développement, des institutions de recherche, des institutions internationales, des ONG, des institutions de crédits ainsi que des organisations à caractère interprofessionnel, qui accompagnent techniquement et/ou financièrement les acteurs directs. Ils sont nombreux, mais leurs interventions sont parfois moins concertées et leur capitalisation demeure partielle.

CONTEXTE ÉCONOMIQUE

PRÉSENTATION DE LA CHAÎNE DE VALEUR

La chaîne de valeur du karité possède une caractéristique qui rend son organisation spécifique. Les produits du karité sont en grande partie vendus à l'état brut à des acheteurs qui ont développé des unités de transformation dans leurs pays respectifs. Jusqu'à récemment la transformation locale ne concernait qu'un faible taux de l'ensemble de la production nationale d'amandes de karité. Aujourd'hui, la filière karité s'est considérablement développée vers un processus d'exportation d'amandes et de beurre. Avec l'implantation d'usines industrielles à forte capacité de transformation, le taux d'exportation de beurre devrait atteindre 66% des exportations totales.

La chaîne de valeur du karité est structurée de la manière suivante :

Les intrants: approvisionnement au niveau national ou international

L'arbre à karité pousse à l'état sauvage un peu partout sur le territoire du Burkina Faso, dans les parcs agroforestiers, dans les champs (privés ou communautaires) ou en brousse. Il n'exige aucun traitement spécifique hormis quelques aménagements, l'entretien étant réalisé à l'occasion des travaux champêtres par les agriculteurs (hommes et femmes). Ainsi, lors des travaux dans les champs, lors de l'organisation des jachères ou du reboisement, les grands pieds sont préservés. Les réglementations et le classement des forêts favorisent également la préservation des arbres à karité. Cependant, le droit de cueillette des fruits de l'arbre est déterminé par le propriétaire du terrain où il pousse. Le principal prérequis à l'assurance d'un approvisionnement suffisant est donc la permission donnée aux femmes d'accéder aux fruits.

La production

La récolte des fruits est effectuée par les femmes qui ont la charge de collecter les noix pour la fabrication du beurre. Cette phase s'étale de juin à septembre,

en parallèle aux autres activités champêtres (cultures vivrières et cultures de rente : maïs, riz, sorgho blanc et rouge, petit-mil, coton, arachides, etc.).

Le ramassage se fait, soit de manière individuelle au sein des cellules familiales, soit dans le cadre des organisations de femmes (groupements villageois, associations, unions, fédérations), sur les terrains privés ou communautaires. Le ramassage ne nécessite aucun investissement préalable, hormis une bonne condition physique et quelques matériels (paniers, pots, bassines, charrettes asines et bovines, etc.).

Le traitement de la noix doit être effectué au maximum trois jours après la collecte pour éviter toute germination. Il consiste à dépulper les fruits afin de récupérer les noix, que l'on fait bouillir, avant de les mettre à sécher au soleil (4 à 10 jours). Les noix sont ensuite décortiquées par pilonnage afin d'en extraire les amandes. Celles-ci sont stockées par chaque femme, jusqu'à leur vente sur le marché local, ou directement à des organisations de femmes ou des commerçants. Pour un sac de 100 kg d'amandes, un producteur gagne au moins 7 000 FCFA.

Les équipements utilisés restent simples pour les procédés artisanaux (foyer traditionnel ou améliorés, marmites, bassines, mortier, pilon, calebasses). En revanche, dans le cadre de la transformation semi-industrielle, on trouve des concasseurs mécaniques, des torréfacteurs, des broyeurs, de grandes cuves ou des bassins de filtrage mécanique.

La transformation

L'extraction du beurre de karité peut se faire, soit de façon traditionnelle (extraction manuelle), soit de façon semi-industrielle (extraction par pression mécanique), soit de façon industrielle (extraction par solvant).

La transformation artisanale est réalisée aussi bien par des femmes travaillant seules ou en famille, que par des groupements de femmes. Elle reste très répandue en raison de sa faible demande en investissement. La production de beurre de manière traditionnelle concerne environ 10% de la production totale d'amandes, et les producteurs de beurre gagnent autour de FCFA 19 800 pour 100 kg d'amandes transformées.

La transformation semi-industrielle correspond à environ 10% de la production totale. Elle est réalisée généralement par des organisations de femmes ayant un centre de production de beurre¹⁵. En effet, plusieurs unités de transformation ont réussi à mécaniser une partie de leurs

15. Badini Z., Kaboré M., van der Mheen-Sluijer J., et Vellema S., *Chaînes de valorisation de la filière karité au Burkina Faso*, 2011, Value Chains for Pro-poor Development (VC4PD) Research Paper, No. 14. (<http://www.dgis.wur.nl/UK/VC4PD/>)



(cc BY-NC-ND 2.0), Sinsibere@flickr.com

activités. Grâce au support financier et technique de partenaires nationaux et internationaux, ces organisations pénètrent à présent les marchés internationaux de beurre conventionnel, bio et équitable¹⁶. Ces unités de fabrication ont malgré tout une faible capacité de production en raison du manque de financement et d'équipement adéquat. Très souvent, la transformation semi-industrielle est associée à la transformation manuelle afin d'augmenter la capacité de production. Le beurre est vendu aux transformateurs nationaux et internationaux, sur les marchés de niche (marché équitable, bio, etc.), ou sur le marché local (supermarché, etc.).

Les unités de transformation industrielle restent limitées au Burkina Faso. Toutefois, elles possèdent une forte capacité de trituration. On trouve dans le pays un nombre limité de sociétés de transformation industrielle. Les unités installées à Bobo-Dioulasso et à Ouagadougou ont une capacité de production représentant environ 30% de la production totale. Le processus est totalement mécanisé et l'extraction de beurre est faite par solvant. Ces entreprises achètent les amandes auprès des coopératives ou des commerçants-collecteurs.

Tel que mentionné précédemment, à l'international, le beurre de karité est utilisé comme matière première pour la fabrication de multiples produits, notamment cosmétiques. Au Burkina-Faso, le beurre est d'abord utilisé sur le plan alimentaire, la part de beurre dédiée aux produits cosmétiques représentant environ 5% du total de beurre transformé, soit 6 697 tonnes de beurre (APFNL).

La distribution et commercialisation sur les marchés

La distribution et la commercialisation sont menées sur trois niveaux. Le premier concerne les productrices qui

se rendent directement sur le marché local à pied, à vélo ou en charrettes.

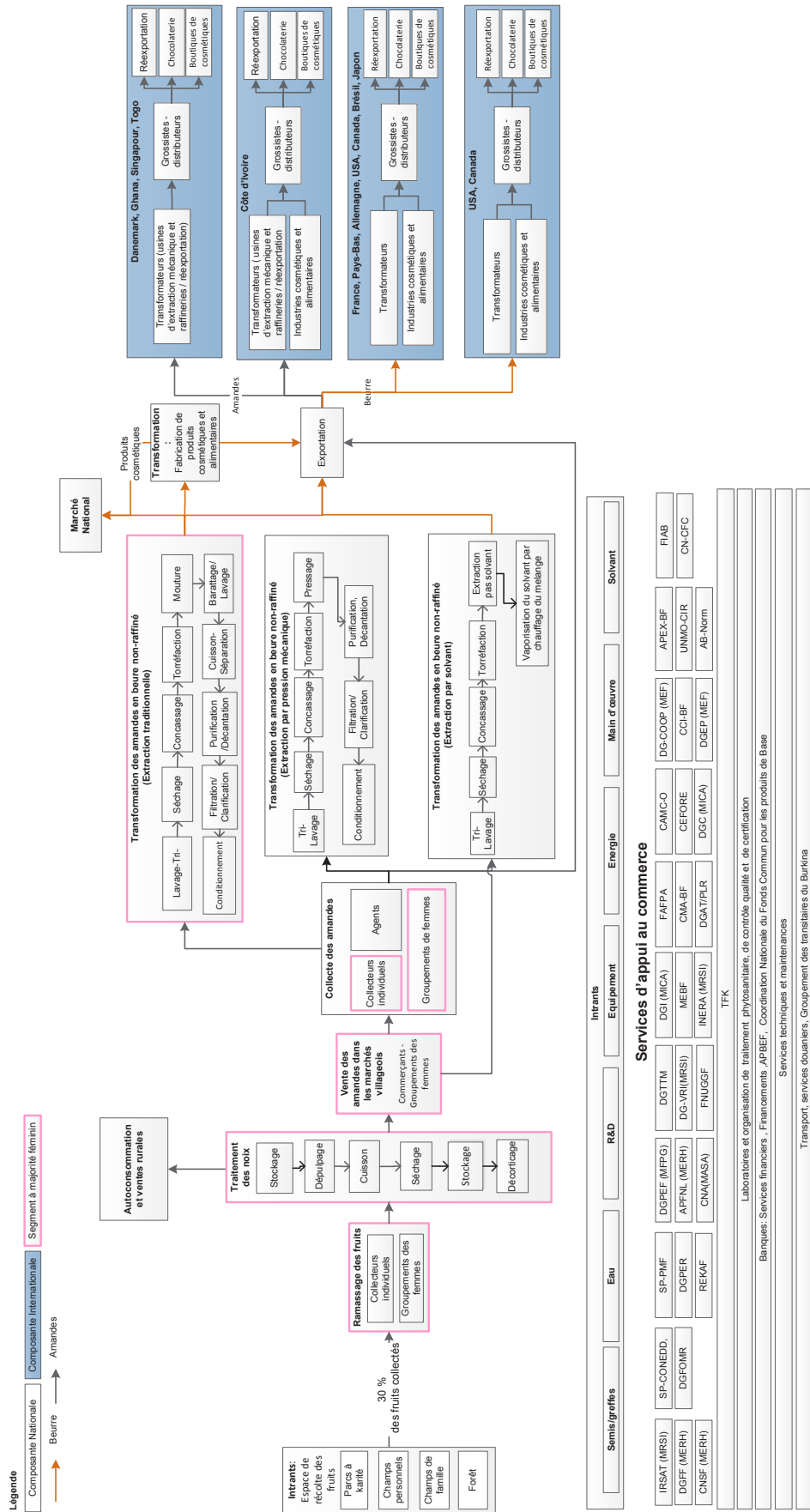
Le deuxième niveau est le fait de commerçants-collecteurs qui disposent de moyens de transport appropriés et collectent pour le compte de grands commerçants ou des sociétés commerciales. Ils sont généralement localisés dans le même rayon d'action que les productrices: ils résident dans les villages et connaissent le milieu villageois. Les grands commerçants ou les sociétés commerciales leur avancent les sommes nécessaires à l'achat des amandes pour un prix fixé à l'avance, et qui correspondent à un quota bien précis. Les commerçants-collecteurs jouent donc un rôle décisif dans la collecte des amandes. Les grands commerçants ou les sociétés commerciales peuvent solliciter les services de plusieurs commerçants-collecteurs qui gagnent en moyenne FCFA 1 000 pour un sac de 100 kg d'amandes.

Un troisième niveau concerne l'acheminement vers le port en vue d'exportations. Il consiste soit en importantes quantités d'amandes rassemblées par des distributeurs (environ FCFA 5 000 pour 100 kg d'amandes), soit en beurre de karité transformé par les unités de traitement des organisations de femmes. Les acteurs impliqués à ce niveau sont donc les organisations de femmes et les grands commerçants ou sociétés commerciales.

Les organisations de femmes collectent directement les amandes chez les productrices adhérentes à l'organisation. La différence entre ces organisations et les commerçants-collecteurs réside dans le fait qu'elles se chargent de la transformation des amandes en beurre, puis exportent ce dernier directement. Néanmoins, certaines organisations se positionnent au même niveau que les grands commerçants, en livrant des amandes collectées aux sociétés exportatrices.

16. CIFEM2-2012-241

Graphique 7 : Chaîne de valeur actuelle



* La nouvelle usine d'extraction par solvant change drastiquement ces chiffres

L'exportation

Les sociétés commerciales, les unités industrielles et les exportateurs indépendants, constituent les derniers maillons à partir desquels le produit brut est expédié sur le marché international. Certaines de ces sociétés sont présentes localement durant la saison de collecte.

La plupart des coopératives exportatrices sont organisées et financées par des exportateurs ou partenaires financiers internationaux. Celles qui possèdent des unités de transformation (semi-industrielle) exportent le beurre produit vers les marchés de niche (marché équitable etc.).

LE MARCHÉ MONDIAL DU KARITÉ

Le marché international du karité est séparé en deux groupes de produits: les huiles et graisses alimentaires (actuellement environ 90% des débouchés du karité), et les autres produits –cosmétiques et non-alimentaires. Cette section présente les tendances commerciales de ces deux groupes de produits.

Huile et graisses – Utilisations et tendances

La stéarine du karité est utilisée dans de nombreux produits alimentaires et non-alimentaires. Grâce à ses points de fusion et d'ébullition élevés, elle permet de stabiliser un produit, ce qui facilite son stockage ou sa friture. De nombreuses margarines, pâtes à tartiner, et autres matières grasses, sont formulées à partir de la stéarine de karité.

Pour le moment, la demande la plus lucrative pour le karité –et probablement le meilleur exemple de l'avantage compétitif du karité– réside dans son utilisation comme équivalent/alternative au beurre de cacao (CBE). Historiquement, les plus gros efforts pour développer le commerce du karité, et renforcer ses avantages compétitifs, se sont basés sur son potentiel d'être une source fiable et durable de matière grasse en alternative au beurre de cacao. Les CBE contiennent en général environ 20 à 30% de stéarine de karité et de 70 à 80% de stéarine d'huile de palme.

ENCADRÉ 2 : Applications des équivalents du beurre de cacao

Par l'exercice d'un contrôle approprié sur la sélection du matériau brut / des ingrédients, le fabricant de chocolat peut optimiser la qualité de son chocolat CBE et le vendre comme produit de première qualité. Les caractéristiques d'un CBE peuvent être modifiées de telles manières qu'il peut être utilisé pour produire des produits qui ne pourraient normalement pas être fait de purs beurres de cacao. Les chocolats CBE sont utilisés dans une vaste gamme d'application :

- **Moulés**: barres, tablettes, figurines creuses, brisures ;
- **Enrobés**: comme le revêtement sur un centre (dragées, gaufres, biscuits, cookies, gâteaux, etc.) ; et
- **Extrusion**: vermicelles de chocolat, bâtonnets.

Le CBE est une matière grasse adaptée, formulée à partir de fractions de matières grasses végétales sélectionnées avec soin, comme la palme, l'illipé, le karité et le shoréa.

Néanmoins, les alternatives, équivalent ou améliorant au beurre de cacao (CBA/CBE/CBI), étiquetés comme matières grasses alternatives au cacao, contiennent des triacylglycérides (TAG) d'huile de palme qui sont en fait de mauvaise publicité. En conséquence, à moins de contenir une source différente de POP-TAG (Palmitique-Oléique-Palmitique) pouvant se combiner avec le principal StOSt-TAG (Stéarique-Oléique-Stéarique) du karité, les connotations négatives gênent l'augmentation de la visibilité des matières grasses autres que le cacao.

En termes légaux, le chocolat répond à des réglementations internationales différentes. Au sein de l'UE, la législation n'autorise que 5% du beurre de cacao à être remplacé par les matières grasses autres que le cacao. Au Japon la législation autorise un niveau de remplacement supérieur à 60%.

Source : Loh H. *Specialty fats – How food manufacturers can get more out of them*, 2008, Lipid Technology, 20 (2): 35-39 et Dr. Lovett.



(cc BY-NC-ND 2.0) SOCODEVI. Mise en pot du beurre de karité.

ENCADRÉ 3 : Les aspects du karité positifs pour la santé

Puisqu'on sait que l'acide stéarique ne fait pas monter le niveau de cholestérol LDL, le DGAC (Guide diététique pour les américains) recommande que l'acide stéarique ne soit pas placé dans la catégorie des « matières grasses élevant le cholestérol », qui comprend les AGS C12, C14, C16, ainsi que des acides gras trans. Les aliments à forte teneur en acide stéarique, comme le chocolat noir et l'huile d'amande de karité, ne doivent pas être considérés comme problématiques comme les autres aliments contenant des AGS ou des AGT.

Source : <http://www.cnpp.usda.gov/dgas2010-dgacreport.htm> (en anglais)

Puisque la majorité du karité est utilisé comme ingrédient dans les CBA/CBE/CBI, la demande mondiale de karité est donc directement liée à l'intérêt global des consommateurs pour le marché de la confiserie et au prix du beurre de cacao. Au cours des dernières années, la baisse de la demande pour le karité s'explique par un manque de pouvoir d'achat des consommateurs et un surplus de production de cacao, qui se sont traduits par une chute des prix du beurre de cacao. Cette chute est probablement en lien avec la demande de cacao en poudre qui a dépassé celle de beurre de cacao, dans la mesure où les produits en cacao consommés sur les marchés émergents sont faits à base de cacao en poudre, y compris les gâteaux au chocolat et les glaces (voir graphique 9).

Des indicateurs montrent que dans le monde occidental, la confiance des consommateurs est revenue. Malgré le fait que l'approvisionnement de la Côte d'Ivoire est revenu à la situation normale d'avant le conflit, les 12 derniers mois (mars 2013–mars 2014) ont vu les prix de la tonne de fève de cacao augmenter de \$E.-U. 2 200 à \$E.-U. 3 000 par tonne¹⁸ (voir graphique 9).

18. <http://www.nasdaq.com/markets/cocoa.aspx?timeframe=1y> (en anglais)

Cette augmentation fait suite à l'inquiétude croissante d'une pénurie dans la production de cacao dans les années à venir.¹⁹ Le niveau des prix du beurre de cacao est également de retour à hauteur de ses meilleures années, à environ ~2,50²⁰, ce qui implique que le prix du beurre de cacao se situe à environ \$E.-U. 7 500 la tonne. Ces facteurs, associés à des prix attractifs pour les CBE (approximativement à 60% du prix du beurre de cacao) ainsi qu'à une large récolte d'amandes de karité en 2013, confirment que la saison karité 2013/2014 est probablement la meilleure du commerce de l'amande de karité dans toute l'Afrique de l'Ouest. Il faut aussi noter l'importante relation entre les cours du beurre de cacao et le prix du karité (voir graphique 10).

19. <http://www.businessweek.com/articles/2013-02-07/higher-chocolate-prices-may-follow-africas-cocoa-shortfall> (en anglais)

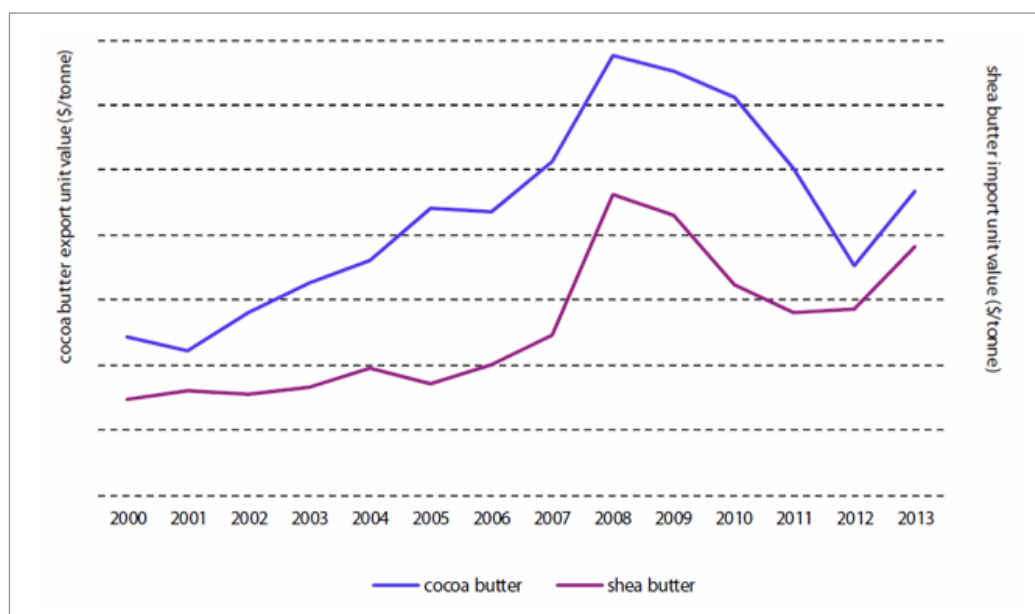
20. « Lorsque les noix de cacao sont moulues cela donne 2 parties à peu près égales de beurre, qui donne au chocolat la texture, et la poudre utilisée dans les gâteaux, les biscuits et les boissons. Le prix du beurre est établi en multipliant le prix futur du cacao sur les bourses de Londres et à New York par le ratio ». Pour plus d'information: <http://www.reuters.com/article/2013/11/29/cocoa-physicals-idUSL4N0JE13B20131129> (anglais) ou <http://www.futuresmag.com/2014/01/02/has-the-cocoa-bull-had-it-after-crop-surprise> (anglais)

Graphique 9 : Vingt-cinq années de commerce de la fève de cacao



Source : <http://www.indexmundi.com/commodities/?commodity=cocoa-beans&months=180> (en anglais)

Graphique 10 : Les prix du beurre de cacao dictent la demande de karité



Source : https://www.lmc.co.uk/Cocoa-Alternatives_to_Cocoa_Butter_The_outlook_for_CBEs_CBSs_and_exotic_fats (en anglais)

Les entreprises d'extraction et de transformation du karité et la formulation des CBE

Il existe pour le moment un nombre important d'usines d'extraction de beurre de karité en Afrique de l'Ouest. Au Ghana, une huitième usine vient de voir le jour, et le Burkina Faso vient aussi de se doter d'une nouvelle usine. Elles viennent s'ajouter aux nombreuses autres usines déjà installées dans les sept principaux pays exportateurs de karité. Par conséquent, la région aura bientôt la capacité d'extraire ou de transformer la quasi-totalité de ses récoltes, largement destinées à l'export. Avec une demande en nette progression pour le beurre de karité et de produits fractionnés, cette croissance de la

capacité de l'Afrique de l'Ouest représente un développement intéressant, et permet d'envisager des opportunités plus nombreuses pour renforcer la valorisation sur le continent africain.

C'est aussi une chance de réduire les inefficiences de la chaîne d'approvisionnement en rapprochant plus étroitement l'approvisionnement de matériau brut des centres de transformation. Cela permettrait de réduire les coûts de transport des matériaux en vrac non traités, et une meilleure communication avec les producteurs sur les exigences en matière d'approvisionnement d'amandes de karité (qualité, volume, variété, certification, etc.).

Tableau 2 : Usines ouest-africaines de transformation du karité – estimation des capacités 2014^{21, 22}

Lieu	Capacité estimée	Méthodes de traitement
Bamako, Mali	10 000	Extraction mécanique
Bida, Nigéria	3 000	Extraction mécanique
Bobo-Dioulasso, Burkina Faso	3 000	Extraction mécanique – chaîne d'approvisionnement certifiée
Bobo-Dioulasso, Burkina Faso	75 000	Extraction mécanique/extraction par solvant
Bohicon, Bénin	18 000	Extraction mécanique/par solvant – saisonnière
Bouake, Côte d'Ivoire	7 500	Extraction mécanique
Buipe, Ghana	1 200	Extraction mécanique à eau/centrifuge – chaîne d'approvisionnement certifiée
Buipe, Ghana	40 000	Extraction mécanique
Juaben, Ghana	6 000	Extraction mécanique – saisonnière
Korhogo, Côte d'Ivoire	7 500	Extraction mécanique
Lagos, Nigéria	10 000	Extraction mécanique
Lomé, Togo	15 000	Extraction mécanique/par solvant – saisonnière
Makurdi, Nigéria	1 500	Extraction mécanique
Ouagadougou, Burkina Faso	1 500	Extraction mécanique
Savelugu, Ghana	12 000	Extraction mécanique – chaîne d'approvisionnement certifiée
Techiman, Ghana	60 000	Extraction mécanique/extraction par solvant/ fractionnement
Tema, Ghana	70 000	Extraction mécanique/extraction par solvant/ fractionnement
Tema, Ghana	60 000	Extraction mécanique et à l'hexane
Tema, Ghana	8 000	Extraction mécanique
Tema, Ghana	60 000	Nouvelle usine de raffinement (200 t/jour) (ouverture 2015)
476 000 TEK en capacité de traitement annuel		

Source: Compilation du Dr. Lovett pour l'ITC.

21. Lovett P. N., Élaboration d'une stratégie sectorielle d'exportation et de développement de la filière amandes de karité au Burkina Faso, Analyse du marché mondial, régional et national de l'amande de karité, 2014, Rapport de consultance pour l'ITC. (Inclut des usines ne fonctionnant pas encore)

22. <http://www.watradehub.com/fr/activites/tradewinds/sep11/le-secteur-dynamique-et-robuste-du-karite-connaît-une-expansion-rapide>

Au niveau international, on compte de nombreuses sociétés internationales investies et impliquées dans le karité, comme AAK, Loders Croklaan, 3F, Wilmar, Fuji Oil /Itochu, Intercontinental Specialty Fats SdnBhd. (ISF), Nisshin Oillio Group et Cargill. Actuellement, le secteur possède néanmoins la forme d'un sablier, avec de nombreux producteurs, de nombreux utilisateurs, tous dispersés, mais un nombre limité de sociétés qui les connecte. L'annexe 3 présente la liste des principaux acheteurs de karité, les entreprises de fractionnement, celles de formulation de CBA, les raffineries, et les constructeurs d'équipement de transformation de l'huile végétale.

Cependant, certains maillons manquent encore pour améliorer cette chaîne d'approvisionnement. Premièrement, de nombreuses usines citées plus haut ne sont pas encore entièrement opérationnelles, ou bien opèrent en dessous de leurs capacités, ou encore sont à l'état de projets qui doivent être menés à terme ou rénovés. Deuxièmement, dans toute la sous-région, il n'y a pas

encore de capacité pour produire de l'oléine fractionnée de *qualité alimentaire*, et il n'existe pas d'usine pouvant raffiner du beurre *complet* de karité selon les mêmes normes que nos partenaires en Europe (avec les mêmes normes de traitement et d'emballage – ISO, HACCP, certifiés bio et commerce équitable). La capacité de production en masse des cosmétiques à base de karité de haute qualité est également limitée. Enfin, il n'y a pas non plus d'installations pour la formulation de CBE dans la sous-région.

Les statistiques mondiales d'export et import d'amandes de karité

Le marché mondial du karité est en forte expansion depuis plus de dix ans: la valeur totale des exportations d'Afrique de l'Ouest a été multipliée par douze entre 2000 et 2010 (voir tableau 3). Selon les projections, la valeur totale des exportations de karité pourrait encore tripler entre 2010 et 2020.

Tableau 3 : Deux décennies de croissance de la valeur des exportations ouest-africaines de karité²³

Année	Est. Totale karité exporté (TEK)	Exportation d'amandes (t)	Prix FAB des amandes (\$E.-U./ t)	Valeur des amandes exportées/ (\$E.-U.)	Beurre industriel (t)	Beurre artisanal (t)	Prix FAB beurre (\$ E.-U./t)	Valeur totale du beurre exporté (\$E.-U.)	Valeur totale du karité exporté (\$E.-U.)
2000	101 500	100 000	100	10 000 000	-	500	3 000	1 500 000	11 500 000
2005	158 000	140 000	150	21 000 000	5 000	1 000	2 000	12 000 000	33 000 000
2010	340 000	175 000	300	52 500 000	50 000	5 000	1 500	82 500 000	135 000 000
2015	530 000	200 000	350	70 000 000	100 000	10 000	1 200	132 000 000	202 000 000
2020	950 000	290 000	400	116 000 000	200 000	20 000	1 300	286 000 000	402 000 000

Source : Estimations du Dr. Lovett pour l'ITC.

Tableau 4 : Exportations officielles d'amandes de karité

Année	Total des exportations d'amandes de karité de la CEDEAO (en millions \$E.-U)	Les 10 pays les plus gros importateurs d'amandes de karité en provenance de la CEDEAO	Taux d'évolution entre 2002 et 2012 des importations d'amandes de karité
2002	5,03		
2003	2,33		
2004	9,33		
2005	31,76		
2006	29,95		
2007	73,61		
2008	64,14		
2009	35,10		
2010	28,85		
2011	54,46		
2012	22,64		
		Danemark	2401,21 %
		Ghana	123,21 %
		Singapour	132,98 %
		Pays-Bas	526,51 %
		Espagne	2,38 %
		Côte d'Ivoire	56,33 %
		Togo	-21,63 %

Source : Calculs de l'ITC sur la base des données HS 2002 de UN Comtrade.

23. Les données en italique sont des prévisions basées sur une croissance annuelle de 12%, extrapolées à partir de la décennie précédente.

Tableau 5 : Top 10 des pays importateurs d'amandes de karité (SH-120799) en provenance d'Afrique de l'Ouest

Rang	Période 2002-04			Période 2010-12		
	Pays	Valeur \$E.-U (millions)	Part	Pays	Valeur \$E.-U (millions)	Part
1	GHA Ghana	3104,07	32,17	DNK Danemark	14412,76	37,6
2	SGP Singapour	1593,94	16,52	GHA Ghana	6928,52	18,25
3	UNS Non-spécifié	845,29	8,76	IND Inde	4343,66	11,44
4	TGO Togo	666,44	6,91	SGP Singapour	3713,58	9,78
5	ESP Espagne	643,65	6,67	NLD Pays-Bas	2409,41	6,35
6	DNK Danemark	576,23	5,97	NGA Nigéria	914,83	2,41
7	NLD Pays-Bas	384,58	3,99	ESP Espagne	658,95	1,74
8	CIV Côte d'Ivoire	367,94	3,81	CIV Côte d'Ivoire	575,20	1,51
9	COL Colombie	364,41	3,78	TGO Togo	522,31	1,38
10	MUS Maurice	215,48	2,23	ECU Équateur	314,81	0,83
			90,8			91,6

Source : Calculs de l'ITC sur la base des données HS 2002 de UN Comtrade.

L'analyse des données statistiques d'exportation d'amandes de karité des pays de l'Afrique confirme une forte croissance de celle-ci entre 2002 et 2012. Selon ces données (voir tableau 4), le taux de croissance annuel moyen des exportations d'amandes d'Afrique de l'Ouest pour la période 2002-2011 (10 ans) est de 26,9%.

Les destinations des exportations d'amandes de karité ont fortement évolué sur la période 2002-2012 (voir tableau 5). Entre 2002 et 2004, les principales destinations des amandes de karité étaient le Ghana, Singapour, et le Togo, avec le Ghana comme le plus gros importateur (\$E.-U 3 104 millions).

Le commerce des amandes était très actif sur la période 2002-2004 au sein même de l'Afrique de l'Ouest, puisque parmi les 10 plus gros importateurs figuraient le Togo, le Nigéria et la Côte d'Ivoire.

Une analyse de la situation pour la période 2010-2012 montre les changements importants qui se sont opérés dans l'industrie. La première remarque concerne l'étonnante progression du Danemark, avec une augmentation en 2010-2012 de 2 400% de ses importations d'amandes de karité en provenance d'Afrique de l'Ouest. Le Danemark est aujourd'hui le plus gros importateur d'amandes de karité d'Afrique de l'Ouest, avec \$E.-U 14 milliards (38% des importations mondiales). Le Ghana s'est maintenu comme un importateur majeur d'amandes de karité avec \$E.-U 6,9 milliards (18% des importations mondiales). L'Inde est à présent le troisième

importateur mondial d'amandes de karité avec \$E.-U. 4,3 milliards (11% des importations mondiales).

Autres produits –Cosmétiques

La demande en beurre de karité pour les cosmétiques est apparue au milieu des années 1990 avec l'Occitane et The Body Shop (TBS) qui sont les premiers à introduire du beurre de karité raffiné sur le marché. Avec seulement cinq tonnes achetées en 1994, TBS s'approvisionne à présent pour plus de 400 tonnes annuelles²⁴ depuis le Ghana, et l'Occitane s'approvisionne au Burkina Faso pour plus de 600 tonnes annuelles²⁵. Avec la multiplication des entreprises de transformation artisanales (StarShea, Natura, Songtaaba, Alaffia, etc.), le beurre de karité provenant de sources durables est en augmentation. Combiné au beurre transformé de manière industrielle (Shebu au Ghana et Olvea au Burkina Faso), il est estimé qu'au moins 5 000 tonnes de beurre raffiné sont destinées au secteur des soins personnels. Avec un taux d'extraction d'environ 33%, ce volume équivaut à une quantité comprise entre 15 000 et 25 000 TEK, soit environ 5 à 10% des exportations totales d'amandes de karité d'Afrique de l'Ouest.

24. <http://www.thebodyshop.co.uk/values/lilyghana.aspx> (en anglais)

25. <http://fr.loccitane.com/fp/Karité-un-partenariat-durable-avec-les-femmes-du-Burkina-Faso,74,1,a1670.htm>

ENCADRÉ 4 : Plus de beurre industriel que traditionnel pour les cosmétiques

Bien qu'il soit virtuellement impossible de le vérifier à cause du raffinage, du fractionnement, et de la production de concentrés, de dérivés et de produits finis, une quantité supplémentaire comprise entre 5 et 10% de l'ensemble des exportations d'amandes de karité est estimée être transformée de manière industrielle puis utilisée dans le secteur des soins personnels. Cela représente entre 10 et 15% des exportations totales du karité utilisées dans le secteur global des cosmétiques, soit entre 30 000 et 50 000 TEK.

Le beurre de karité est considéré comme particulièrement intéressant pour toute une série de produits cosmétiques, cosméceutiques et pharmaceutiques, à cause de son taux élevé d'insaponifiables –l'agent bioactif du beurre.

Le beurre de karité est maintenant présent sous de nombreuses formes dans tout le secteur des soins personnels:

- Brut (extrait de manière artisanale ou industrielle en Afrique);
- Séché, micro-filtré et réemballé dans l'UE;
- Raffiné (dégommé, javellisé et neutralisé pour réduire les acides gras libres (AGL), l'indice de peroxyde (IP), les odeurs et les couleurs);
- Fractionné ou hydrogéné;
- Sous forme de fractions concentrées d'insaponifiables;
- Sous forme de dérivés d'esters et de (poly)glycols; et
- Certifié (bio ou commerce équitable, halal, kasher, végétalien, sans cruauté, etc.).

Aujourd'hui, le beurre de karité entre dans la composition de beurres corporels hydratants (jusqu'à 15-20% du contenu), de gels liquides pour douche ou de shampoings (jusqu'à 15-20% du contenu), de savons (jusqu'à 70-80% du contenu), de baumes à lèvres, et de nombreux autres produits de soin.

En seulement deux décennies, les produits cosmétiques naturels ont eu une forte croissance internationale car les consommateurs, principalement occidentaux, considèrent le karité comme un produit naturel fourni avec des propriétés hydratantes et bioactives uniques. Dans les cinq prochaines années, les études de marché²⁶ indiquent que les ventes de produits cosmétiques naturels (karité et autres) atteindront \$E.-U. 6,3 milliards en

Europe et \$E.-U. 5,8 milliards aux États-Unis. La croissance moyenne du secteur est estimée à 10% pour la période 2012-2018. Le secteur des produits de soins naturels représente pour le moment seulement 2% du marché total des cosmétiques, mais devrait peser 4% en 2018. Il faut rappeler ici que les plus grosses quantités de beurre utilisées dans la formulation de produits cosmétiques sont issues du raffinement et du fractionnement.

Une large gamme de produits cosmétiques naturels est certifiée par des labels privés²⁷. De nombreux acheteurs (marques ou distributeurs) travaillent avec des labels différents, aux exigences spécifiques. Cette demande de label a souvent des coûts élevés pour les productrices et transformateurs, et ce pour un marché pour le moment relativement limité. Les labels les plus utilisés concernent le marché « bio » (Ecocert, IMO, Soil association) et le « commerce équitable » (FLO-cert). Pour s'assurer que leur chaîne d'approvisionnement reste constamment certifiée, les entreprises qui bénéficient de ces labels s'engagent à long terme avec les groupements de producteurs.

26. <http://oneco.biofach.de/en/news/global-growth-in-the-natural-cosmetics-sector-focus--8d9a565a-b367-4f6c-ad95-63bf7ba8ee22/> (en anglais) (consulté le 02.04.14) ou <http://www.cosmeticsdesign.com/Market-Trends/Global-market-for-organic-personal-care-expected-to-continue-rapid-growth> (en anglais) (consulté le 02.04.14)

27. <http://www.greenbiz.com/blog/2011/11/15/how-companies-are-making-eco-labels-core-sustainability-strategy> (en anglais)

ENCADRÉ 5 : Des concurrents en vue

Autrefois en concurrence avec les produits issus du pétrole, remarquons qu'on trouve aujourd'hui des *diluants* (SP-8S) sur le marché américain avec des propriétés similaires à celles du karité, mais développés à partir d'acides gras autres que ceux issus du karité et moins chers. Ces produits ne constituent pas encore un risque pour la filière karité dans la mesure où la production *traditionnelle* de karité offre un positionnement marketing avantageux. Pour le marché des cosmétiques, les élaborateurs de produits continuent de rechercher des ingrédients moins chers et plus facilement disponibles. Ces types de produits maintenant issus de la chimie *verte* sont en croissance rapide¹. Les ingrédients pour les soins personnels populaires sont souvent produits à partir de palme, de canola, et d'autres huiles végétales produites *industriellement*, avec peu de considération pour les aspects sociaux ou environnementaux. La croissance de la filière karité sera largement basée sur sa capacité à promouvoir la valeur environnementale et sociale de son produit.

Récemment, la demande croissante pour des produits cosmétiques issus de la *chimie verte* crée un nouveau créneau d'opportunités pour le karité. Les intrants de ces produits sont normalement tracés de manière durable, et utilisent des chaînes d'approvisionnement transparentes. Le lancement du récent Lipex® SheaLight²⁸ démontre clairement que les biomolécules dérivées du karité deviennent de plus en plus populaires.

28. http://www.in-cosmetics.com/_novadocuments/44517?v=635259790828930000(en anglais)

Statistiques mondiales d'export et import du beurre de karité

L'analyse des données statistiques sur les exportations de beurre de karité des pays d'Afrique confirme une forte croissance de celles-ci entre 2002 et 2012. Selon ces données (voir tableau 8), le taux de croissance annuel moyen des exportations de beurre de karité d'Afrique de l'Ouest pour la période 2002-2011 (10 ans) est de 56,3%.

Tableau 6 : Exportations officielles d'amandes de karité

Année	Total des exportations de beurre de karité d'Afrique de l'Ouest (en millions \$E.-U)	Les pays les plus gros importateurs de de beurre de karité en provenance de la CEDEAO	Taux d'évolution entre 2002 et 2012 des importations de beurre de karité
2002	0,21		
2003	0,31		
2004	3,71		
2005	16,16		
2006	0,67		
2007	8,72		
2008	10,00		
2009	5,46		
2010	10,72		
2011	18,07		
2012	7,27		
		Pays-Bas	2715,22%
		France	1849,31%

Source : Calculs de l'ITC sur la base des données HS 2002 de UN Comtrade.

Tableau 7 : Top 10 des pays importateurs de beurre de karité (SH-151590) en provenance d'Afrique de l'Ouest

Rang	Période 2010-12			
	Pays		Valeur \$E.-U (millions)	Part
1	NLD	Pays-Bas	7168,91	51,26
2	DNK	Danemark	2013,55	14,40
3	FRA	France	1255,72	8,98
4	USA	États-Unis	550,49	3,94
5	CAN	Canada	404,33	2,89
6	DEU	Allemagne	376,73	2,69
7	IND	Inde	370,17	2,65
8	MYS	Malaisie	352,66	2,52
9	RUS	Russie	186,30	1,33
10	SGP	Singapour	146,04	1,04

Source : Calculs de l'ITC sur la base des données HS 2002 de UN Comtrade.

L'analyse statistique de la période 2010-2012 des importations de beurre de karité démontre une forte concentration des exportations mondiales vers seulement trois destinations: les Pays-Bas (51% des importations), le Danemark (14,4%) et la France (8,98%). Ces trois pays représentent à eux seuls environ 75% des importations globales.

Les Pays-Bas, avec leurs nombreuses usines de raffinage, sont le plus gros importateur de beurre de karité depuis l'Afrique de l'Ouest, avec \$E.-U 7,1 milliards. Il faut remarquer ici l'étonnante progression de plus de 2 700% des importations de beurre de la part des Pays-Bas. Le Danemark est le deuxième importateur mondial de beurre de karité avec \$E.-U 2 milliards. La France pour sa part représente un marché d'importation de beurre de karité d'une valeur de \$E.-U 1,25 milliards.

Autres produits – Marchés émergents

La demande internationale pour des produits *bio*²⁹ a connu une croissance rapide ces dernières années, y compris pour les produits issus de la *chimie verte* qui utilise des acides gras naturels (comme la stéarine extraite et traitée dans sa forme pure mais issue de diverses sources). Ces produits répondent mieux aux attentes des consommateurs conscients des impacts environnementaux des produits dérivés du pétrole³⁰, et qui préfèrent favoriser le développement durable. Le tableau 8 donne une indication de l'importante palette de produits cosmétiques et alimentaires, ainsi que non alimentaires, dans lesquels la stéarine est utilisée.

29. <http://www.greenbiz.com/blog/2012/05/24/businesses-scramble-keep-up-with-green-product-demand> (en anglais)

30. http://www.plastice.org/fileadmin/files/PROBIP2009_Final_June_2009.pdf (en anglais)

Tableau 8 : Utilisation de la stéarine dans les produits modernes

Durcissant pour bougies	Savons	Pastels à l'huile
Suppléments diététiques	Agents durcissant dans la confiserie	Amollissant du caoutchouc
Cosmétiques - lotions, crèmes	Shampoings nacrés	Crèmes rasantes
Adoucisseurs textile	Pharmacopée	Plastiques
Agents dispersant	Agents libérateurs	Encre
Lubrifiants	Pyrotechniques	Cirage à chaussure
Cirage à métal	Activateurs d'accélération	Revêtements
Stabilisateurs	Additifs rhéologiques libres	Solvants durcisseurs

Plus de 20% de toute la production mondiale d'huile végétale est utilisée en tant que produits non-alimentaires pour l'homme, à savoir l'alimentation animale, les produits oléo-chimiques et les carburants bio. Avec la technologie moderne, presque tout produit biochimique industriel peut être utilisé pour produire des dérivés, et donc toute une série de produits chimiques utiles à l'homme. La question clef est la pertinence commerciale de ces produits. En termes de produits alimentaires, l'oléine du karité (qui résulte du fractionnement du beurre, en parallèle à la production de stéarine) possède une valeur commerciale limitée, car elle reste inconnue des consommateurs. Elle est pourtant riche en agents bioactifs. L'oléine du karité peut être utilisée et émulsifiée dans les margarines, et même utilisée comme carburant bio, voir même être hydrogénée comme matériel de base dans la fabrication de cire à bougies. En terme de demande pour du karité non comestible, d'autres sous-produits de la production de beurre, comme les tourteaux, peuvent être commercialisés comme engrais organiques ou biocarburant³¹, ou encore pour la nourriture des volailles³² ou d'autres élevages³³.

31. Munir S., Nimmo W., Gibbs B.M., *Shea meal and cotton stalk as potential fuels for co-combustion with coal*. 2010, *Bioresource Technology* 101(19): 7614-23.

32. Dei H.K., Rose S.P., Mackenzie A.M., Pirgozliev V., *Metabolizable Energy in Different Shea Nut (Vitellaria paradoxa)*, 2008, *Meal Samples for Broiler Chickens Poultry Science* 87:694-699.

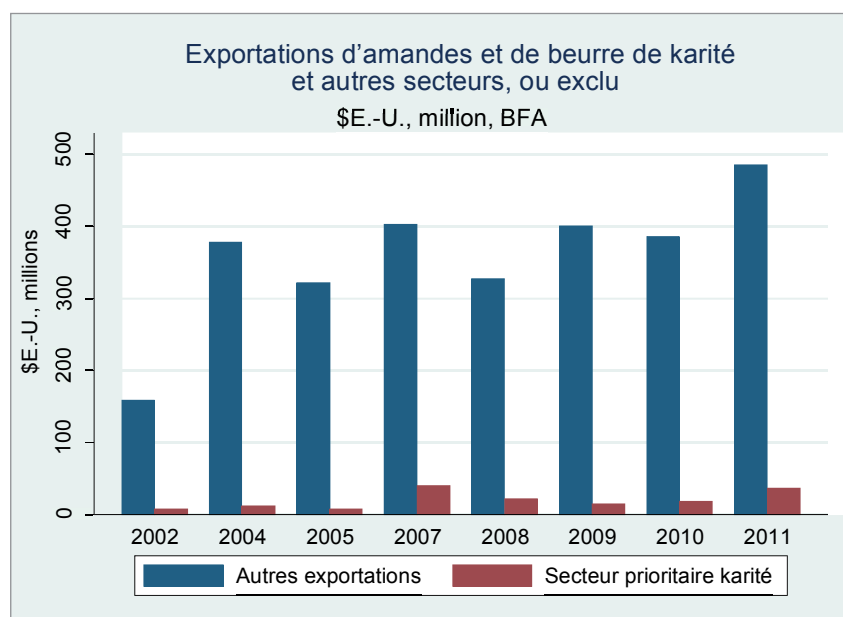
33. Kishan K.M., Sudhakar K., Nagalakshmi D., Mahender M., Ramesh G.B., Viroji R.S.T., *Performance of Lactating Murrah Buffaloes on Sheanut Cake (VitellariaParadoxa) Based Complete Diets*, 2010, *Indian Journal of Animal Nutrition*, 27(4): 389-395.

LA PERFORMANCE COMMERCIALE DE LA FILIÈRE KARITÉ DU BURKINA FASO

En 2011, les amandes de karité représentaient 7% des exportations du Burkina Faso (en excluant les exportations d'or). Après le coton, le bétail et le sésame, le karité représente donc une source importante de revenus pour le Burkina Faso. Selon les statistiques de la Direction générale des douanes, les exportations d'amandes et de beurre de karité se sont élevés \$E.-U. 24 millions en 2012.

La part des amandes et du beurre de karité dans les exportations du Burkina Faso est dans l'ensemble en nette croissance depuis 10 ans. Le tableau 9 montre clairement que la production de l'arbre, et donc les exportations, subissent un cycle variable sur une période moyenne de trois ans. Malgré une progression totale de 44% de la part du karité dans les exportations (or exclu) entre 2002 et 2011, l'analyse fait ressortir que cette croissance n'est pas constante et possède des périodes de recul. Ces faits sont corroborés par la forte baisse (37,56%) au cours de la période 2002-2004.

Graphique 11: Exportations d'amandes et de beurre de karité vs autres secteurs (excluant l'or)



Source: Calculs de l'ITC sur la base des données HS 2002 de UN Comtrade.

Tableau 9 : Part du karité dans les exportations totales (or exclu)

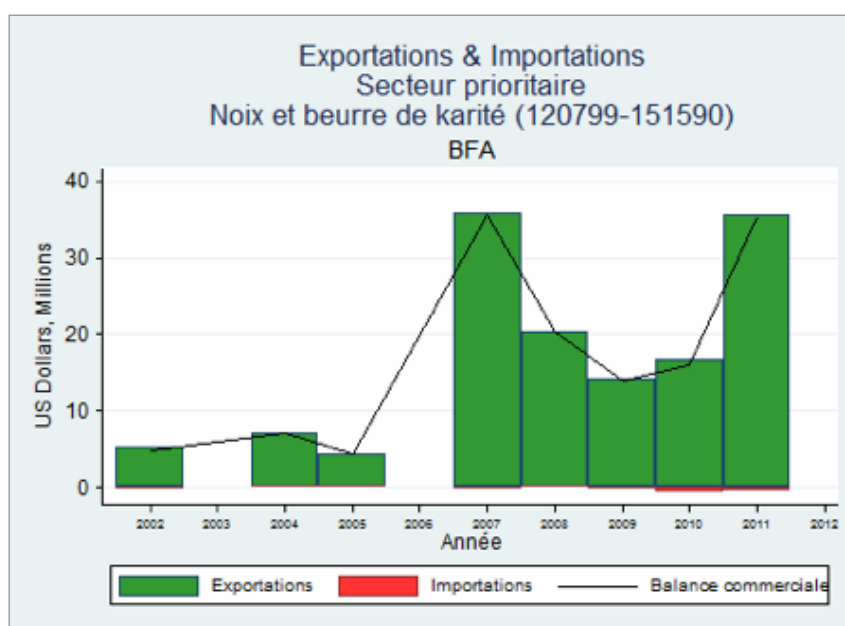
Année	Exportations des amandes et beurre de karité \$E.-U. (millions)	Total des exportations, (or exclu) \$E. U. (millions)	Part des exportations des amandes et beurre de karité dans le total (or exclu) \$E.-U. (millions)	Taux d'évolution de la part des exportations d'amandes et de beurre de karité
2002	8,15	167,11	4,88%	
2004	11,87	389,83	3,04%	-37,56%
2005	7,78	329,21	2,36%	
2007	40,22	443,03	9,08%	
2008	21,67	348,64	6,22%	
2009	15,02	415,72	3,61%	
2010	18,43	404,46	4,56%	
2011	36,57	521,96	7,01%	93,86%
De 2002 à 2011				43,68%

Source : Calculs de l'ITC sur la base des données HS 2002 de UN Comtrade.

Les exportations d'amandes et de beurre de karité ont augmenté dans le temps, avec une nette augmentation en 2011 (environ \$E.-U. 36 millions, niveau déjà atteint en 2007). Il faut néanmoins noter que, selon les statistiques officielles, le Burkina Faso importe à son tour des amandes et du beurre de karité. Selon les informations

récoltées, il s'agirait de beurre de karité en provenance de Côte d'Ivoire et utilisé dans les cosmétiques, ainsi que des amandes de karité en provenance du Mali. Ces importations restent néanmoins minimales et n'affectent pas la balance commerciale de la filière qui reste largement positive (voir graphique 12).

Graphique 12 : Balance commerciale de la filière karité



Source : Calculs de l'ITC sur la base des données HS 2002 de UN Comtrade.

Tableau 10 : Principaux marchés importateurs d'amandes de karité (SH-120799) depuis le Burkina Faso (\$E.-U., x 1 000)

Pays	2008	2009	2010	2011	2012
Monde	16 513	12 673	14 732	31 531	20 386
Danemark	8 453	2 829	3 286	13 496	10 651
Ghana	6 112	6 178	7 667	11 581	6 083
Singapour	151	0	2 290	4 953	2 584
Côte d'Ivoire	180	41	911	3	630
Togo	808	2 459	553	786	333
Malaisie	0	0	1	673	79
Inde	0	0	0	0	26
Allemagne	0	1 001	3	9	1
République de Corée	0	0	0	3	0
Australie	712	0	0	0	0

Source : Calculs du CCI sur la base des statistiques de Direction générale des douanes.

Tableau 11 : Principaux marchés importateurs de beurre de karité (SH-151590) depuis le Burkina Faso (\$E.-U., x 1 000)

Pays	2008	2009	2010	2011	2012
Monde	3 787	1 606	1 932	4 159	3 690
France	1 796	851	1 316	2 274	1 673
Pays-Bas	1 159	384	171	1 101	1 277
Allemagne	373	107	259	336	594
Côte d'Ivoire	420	0	66	45	57
Malaisie	0	9	0	190	32
Canada	21	89	1	0	30
Italie	0	21	0	15	8
États-Unis	8	2	3	5	6
Japon	4	1	8	2	5

Source : Calculs du CCI sur la base des statistiques de UN Comtrade.

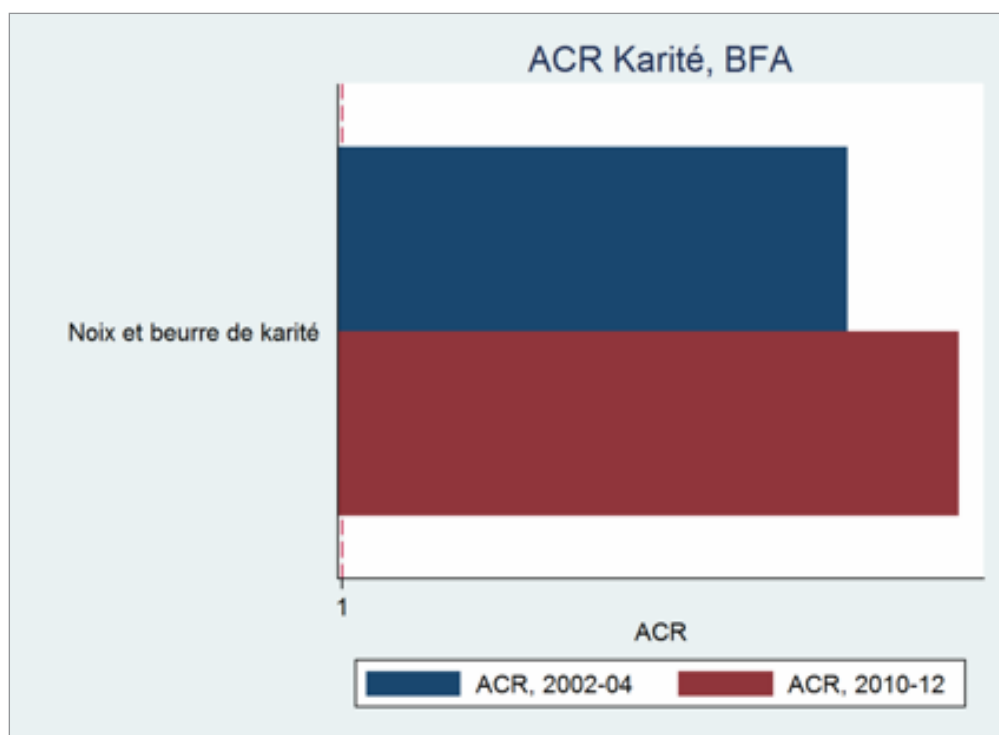
En observant les tableaux 10 et 11, on note qu'entre 2008 et 2011, les exportations d'amandes de karité ont progressé d'une moyenne annuelle de 4,3%, tandis que celles du beurre de karité sont restées stables. Cela démontre la capacité de la filière karité à maintenir des taux de croissance positifs, et ce malgré la crise financière de 2009.

Les exportations d'amandes et de beurre de karité présentent une forte concentration vers un nombre restreint de destinations. Aussi bien pour les amandes que pour le beurre, 95% des exportations sont concentrées sur trois destinations. Pour les amandes de karité, les exportations sont principalement destinées depuis les trois dernières années vers le Danemark (52% des exportations totales

en 2012), le Ghana (30%) et Singapour (13%). Il est important de noter que les amandes sont aussi exportées en Côte d'Ivoire (3%) et le Togo (1,5%) qui disposent également d'usines d'extraction.

Au cours des cinq dernières années, le beurre de karité burkinabé a été pour sa part majoritairement exporté vers la France (45%), les Pays-Bas (35%) et l'Allemagne (16%) (voir tableau 11). La Côte d'Ivoire, la Malaisie et le Canada sont aussi des destinations régulières pour le beurre de karité. La mise en place en 2013 d'une nouvelle usine à Bobo-Dioulasso, capable de transformer par extraction au solvant environ 70 000 tonnes d'amandes en beurre, améliore les capacités de transformation du pays.

Graphique 13 : Avantage comparatif révélé (ACR) du karité du Burkina Faso



Source: Calculs de l'ITC sur la base des données HS 2002 de UN Comtrade.

L'analyse de l'avantage comparatif révélé³⁴ confirme que le Burkina Faso possède un fort avantage comparatif dans l'exportation du karité. Normalement, un pays possède un avantage comparatif lorsque la valeur de son ACR est supérieure à un (1). Le graphique 13 montre que le Burkina Faso possède une valeur supérieure à un (1), ce qui confirme qu'il possède un avantage comparatif pour ce produit.

La survie des exportations de karité

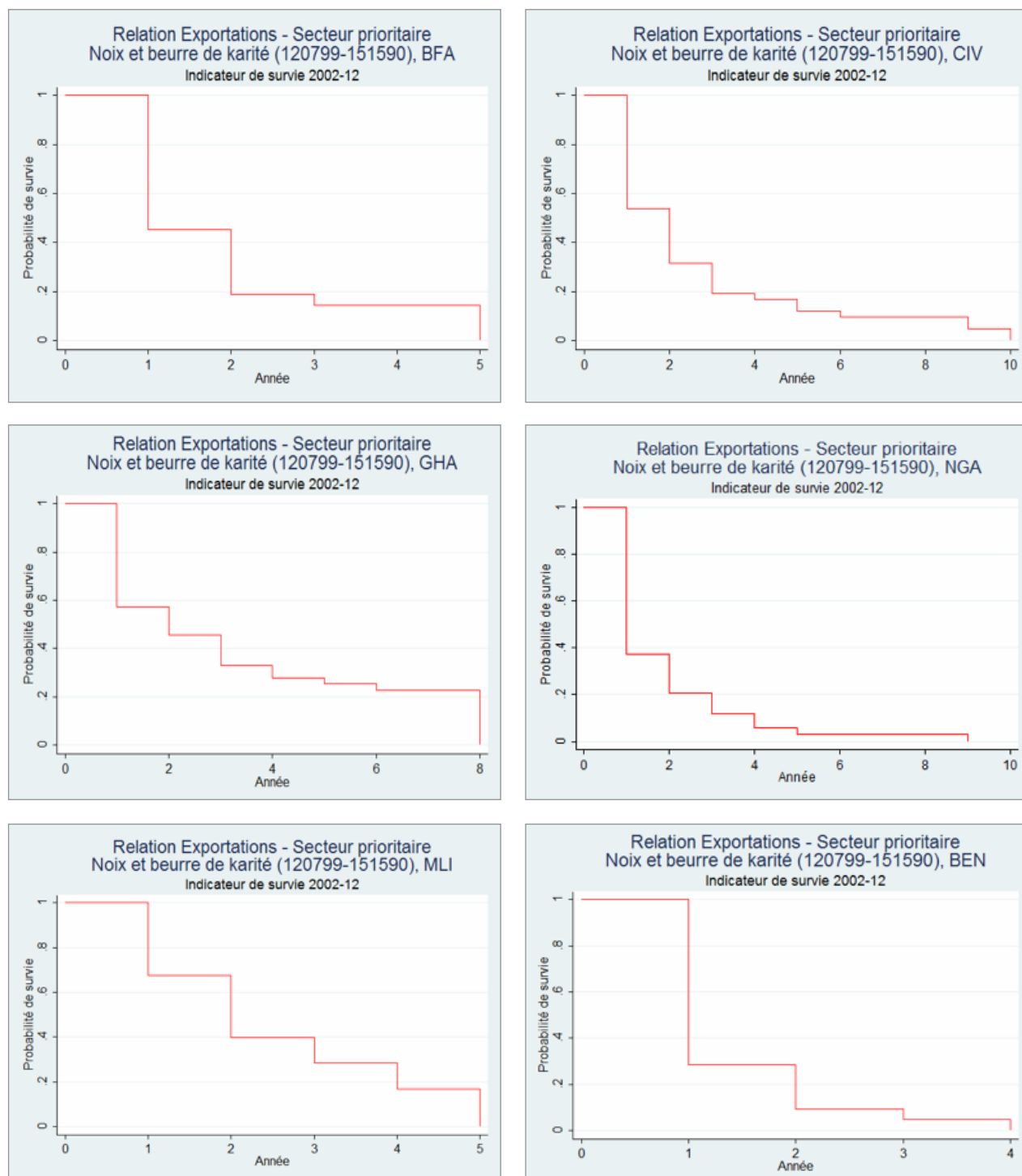
La comparaison des indicateurs de suivi pour les exportations de produits du karité permet de connaître les probabilités du maintien de relations commerciales. Les exportations de produits du karité du Burkina Faso possèdent un taux de survie de 45% après la première année. Ce qui implique que 55% des exportations de la filière ne maintiennent pas une relation commerciale durable avec les acheteurs internationaux. Diverses causes peuvent justifier ce taux de suivi, tel que la qualité des produits, ou la capacité à fournir un produit en volume et en temps selon les demandes du client. En comparant

avec les autres pays producteurs, on s'aperçoit que la probabilité de survie des exportations de karité est supérieure pour la Côte d'Ivoire, le Mali et le Ghana. Ce dernier possède à l'issue de la première année une probabilité de survie de 59%. Le niveau d'industrialisation plus avancé du Ghana et de la Côte d'Ivoire, qui offre un meilleur environnement commercial pour trouver les intrants nécessaires, peut expliquer partiellement le taux de survie plus élevé de ces pays.

Sur une période de huit ans, on remarque que la probabilité pour le Ghana de maintenir ses relations commerciales reste plus forte dans le temps que celle du Burkina Faso. Au bout de deux ans, le Ghana maintient environ 58% de ses relations d'exportation, alors que le Burkina Faso n'en maintient que 45%. De plus, la longévité totale des exportations du Burkina Faso est en moyenne de cinq ans, alors que celles du Ghana est de huit ans.

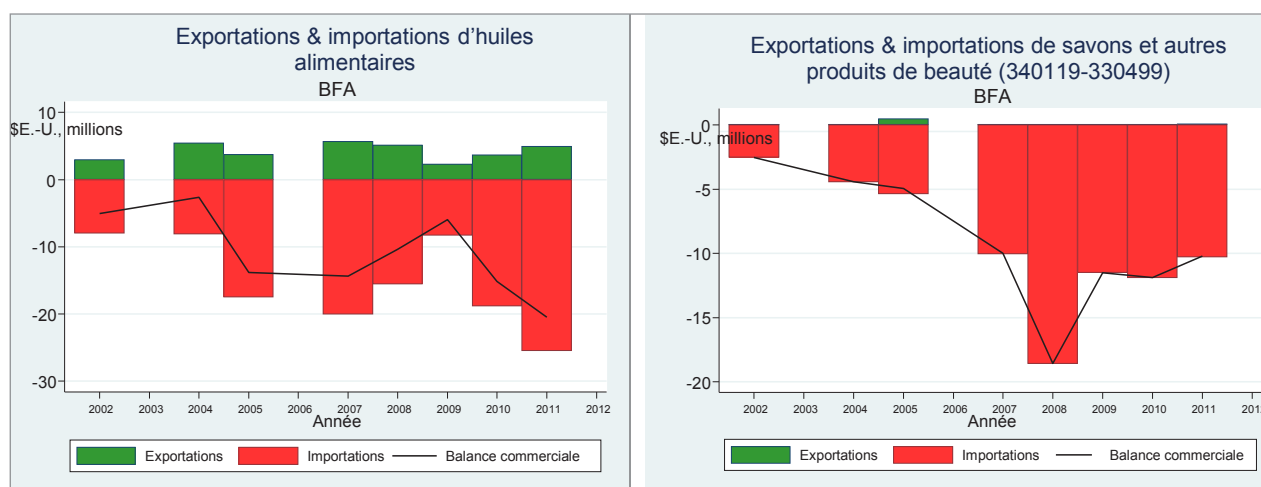
34. L'ACR calcule le ratio de la part des exportations nationales sur le marché international d'un bien donné pour un pays donné sur la part des exportations nationales de ce pays pour tous les autres biens (voir: <http://dx.doi.org/10.1787/5km91nkdtd6d6-en>).

Graphique 14 : Taux de survie des exportations du Burkina Faso et de ses concurrents



Source : Calculs de l'ITC sur la base des données HS 2002 de UN Comtrade.

Graphique 15 : Balance commerciale des importations concurrentes



Source : Calculs de l'ITC sur la base des données HS 2002 de UN Comtrade.

Les importations concurrentes – Huiles et graisses alimentaires, et cosmétiques

La balance commerciale du Burkina Faso en huiles alimentaires est largement négative: elle atteint \$E.-U. 20 millions en 2011. La tendance indique que le Burkina Faso importe de plus en plus d'huile et de graisses alimentaires pour répondre aux besoins de la population, soit plus de 40 000 tonnes en 10 ans. Cette situation indique une forte opportunité pour la filière karité qui peut contribuer à la sécurité alimentaire du Burkina Faso par la provision d'huiles et de graisses alimentaires.

Le Burkina Faso importe également de manière très significative des produits cosmétiques, tels que des produits capillaires, des savons et des lotions. La balance commerciale pour les produits cosmétiques a atteint un pic négatif de \$E.-U. 18 millions en 2008. Cette forte demande nationale pour des produits cosmétiques offre également une opportunité commerciale importante pour les produits dérivés de la filière karité. La production d'oléine, issue du fractionnement ou de la liquéfaction du beurre, pourrait contribuer à une réduction des importations d'huile, et une meilleure sécurité alimentaire.

LES INSTITUTIONS D'APPUI AU COMMERCE

Les principales IAC intervenant dans la filière karité sont estimées à une quarantaine. Les institutions politiques d'appui sont les plus dominantes avec environ 18 institutions. Elles sont suivies des institutions commerciales d'appui, identifiées au nombre de neuf. Viennent ensuite

des institutions/associations ou organisations de services aux entreprises. On note cependant l'absence des institutions de la société civile.

Il ressort de l'analyse de ces IAC qu'il n'existe pratiquement pas d'IAC spécialisée dans la filière karité. De plus, le niveau de coordination entre les différentes IAC est faible.

Au niveau des institutions politiques, la structure la plus engagée dans la promotion de la filière karité est l'APFNL. La majorité des institutions politiques intervenant dans la filière karité, bien que motivées par leur mission, ne bénéficient que d'un niveau moyen de ressources financières et humaines. Ceci freine l'exécution de leur mission et limite la communication avec les acteurs de la filière karité. Une autre conséquence du manque de ressource est le faible niveau de coordination entre ces institutions.

Les institutions commerciales d'appui rencontrent les mêmes difficultés en matière de ressources financières et humaines, exception faite pour la Chambre de commerce et d'industrie (CCI-BF), la Maison de l'entreprise du Burkina Faso (MEBF) et la Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA-BF). Dans l'ensemble, le niveau de communication et de promotion est moyen, ainsi que le niveau de coordination avec les trois institutions disposant de ressources suffisantes. Les acteurs principaux de la filière karité doivent encore fournir un gros effort de communication et de promotion.

Tableau 12 : Influence versus capacité

		Niveau de capacité à répondre aux besoins de la filière karité	
		Bas	Haut
Niveau d'influence sur la filière karité	Haut	APEX-BF, TKF, ABNORM, IRSAT (MRSI), DGI (MICA), DGTMM, FNUGGF, DG-VRI(MRSI), DGPER (MARHASA), DGFOMR (MARHASA), DGAT/PLR (MATD), DGC (MICA), DGFF (MERH),	APFNL (MERH), UNMO-CIR (MICA), DGPEF (MFPG),
	Bas	CNA(MARHASA), CPF, FIAB, CN-CFC (MICA), CMA-BF, CAMCO, SP/PMF, CEFORÉ, DG-COOP (MEF), SP-PMF, DGEP (MEF)	CCI-BF, MEBF, FAFPA, APBEF, SP-CONEDD, INERA (MRSI), CNSF (MERH), FCP-BF

Quant aux organisations de services aux entreprises (hors institutions financières), elles disposent également de moyens financiers et humains limités. Le niveau de coordination des activités, de communication et de promotion est généralement faible. Des actions spécifiques doivent être engagées vis-à-vis des institutions de financement.

Les commentaires précédents reflètent la perception des parties prenantes de la filière karité sur le niveau d'influence de ces institutions sur le secteur, et leur capacité à répondre aux besoins. Ils sont confirmés par les résultats de l'évaluation des IAC présentés dans le tableau 12.

Les institutions situées en haut et à gauche du tableau, comme l'Agence pour la promotion des exportations du Burkina Faso (APEX-BF), la TKF ou l'Agence burkinabé de normalisation, de métrologie et de la qualité (ABNORM), disposent d'une forte influence. Il leur manque néanmoins les capacités pour répondre efficacement aux besoins des acteurs de la filière.

Les IAC qui sont placées en haut à droite, telles que l'APFNL (MERH), le Projet d'appui à la mise en œuvre du Cadre intégré renforcé au Burkina Faso (UNMO-CIR – MICA), la Direction générale de la promotion de l'entrepreneuriat féminin (DGPEF – MFPG), sont relativement bien positionnées en termes de niveaux d'influence et de capacité à répondre aux besoins des acteurs de la filière.

Les institutions comme la Chambre nationale d'agriculture (CNA – MARHASA), la Confédération paysanne du Faso (CPF), la Fédération nationale des industries agro-alimentaires et de transformation du Burkina (FIAB), la Coordination nationale des projets financés par le Fonds commun pour les produits de base (CN-CFC – MICA), ont une grande capacité en termes de fourniture de services, dont des statistiques à jour de haute qualité, mais elles n'ont pas d'influence sur le secteur en raison de la complexité du processus de collecte des informations auprès des commerçants-collecteurs, des productrices, et des

autorités de contrôle aux frontières. De plus, leur faible niveau de ressources financières ne leur permet pas de répondre aux besoins de la filière karité.

Dans une économie ayant des ressources limitées, comme c'est le cas au Burkina Faso, la nécessité d'assurer la coordination entre les IAC est vitale. En effet, en l'absence de coordination, les redondances et les chevauchements entraînent des pertes de ressources financières considérables et des lacunes dans des prestations de services des IAC.

Les actions suivantes sont nécessaires pour améliorer les capacités d'intervention de ces institutions dans la filière karité :

- Renforcer le partenariat avec les institutions suivantes : APFNL, DGPEF et l'UNMO-CIR;
- Développer la communication et mener des actions de promotion auprès des institutions telles que la CCI-BF, le MEBF, le FAFPA, l'APBEF, le SP/CONED, l'INERA, le CNSF et la FCPBF;
- Soutenir le renforcement des capacités des institutions suivantes dans le cadre du développement de la filière : APEX-BF, TKF, ABNORM, IRSAT (MRSI), DGI (MICA), DGTMM, FNUGGF, DGVRI (MRSI), DGPER (MARHASA), DGFOMR (MARHASA), DGAT/PLR (MATD), DGC (MICA), DGFF (MERH); et
- Procéder à un développement sélectif en matière de communication et de promotion auprès des institutions suivantes : CNA (MARHASA), CPF, FIAB, CN-CFC (MICA), CMA-BF, CAMCO, SP/PMF, CEFORÉ, DG-COOP (MEF), DGEP (MEF).



ITC



ITC

ANALYSE DES FORCES ET FAIBLESSES DE LA FILIÈRE

L'élaboration d'une stratégie durable de développement d'une filière doit répondre à un large ensemble d'enjeux et de contraintes qui incluent les facteurs liés à la compétitivité du pays, les considérations sociales du développement, ainsi que les impacts environnementaux de développement. Cette approche intégrée est illustrée par une analyse de la compétitivité –la capacité des entreprises à fournir des biens et services, la qualité de l'environnement des affaires et les enjeux de performance sur les marchés. Les aspects sociaux et environnementaux sont au cœur de cette analyse et sont donc continuellement considérés à chaque étape de l'analyse.

LES FORCES

La qualité des produits du karité

La variété *paradoxa* est en forte demande car la stéarine du karité est l'ingrédient le plus nécessaire et recherché par l'industrie mondiale de la confiserie. Les études chimiques ont confirmé que la variété *nilotica* est génétiquement différente³⁵ et que ses amandes sont moins riches en acide stéarique³⁶.

35. Allal F., Sanou H., Millet L., Vaillant A., Camus-Kulandaivelu L., Logossa L.A., Lefèvre F., Bouvet J.-M., *Pastclimate changes explain the phylogeography of Vitellariaparadoxa over Africa*. 2011, *Heredity* 107: 174-186.

36. Allal F., Piombo G., Kelly B.A., Okullo J.B.L., Thiam M., Diallo O.B., Nyarko G., Davrieux F., Lovett P.N., Bouvet J.-M., *Fatty acid and tocopherol patterns of variation within the natural range of the shea tree (Vitellariaparadoxa)*, 2013, *Agroforestry Systems*, 87 (5): 1065-1082.

En réponse à la demande du marché international, des chaînes d'approvisionnement pour le *paradoxase* sont implantées dans les pays producteurs de cette variété et politiquement stables. En plus de l'industrie de la confiserie, les autres marchés du karité, comme le secteur des soins personnels, ont formulé leurs produits afin d'utiliser la variété *paradoxa* qui est plus compétitive en termes de prix, plus disponible, et possède par ailleurs un point de fusion plus élevé.

Les forces usuelles à l'œuvre, comme la confiance, le prix, la disponibilité, la formulation de recettes, la connaissance du marché, le bon marketing, et la demande mondiale pour du karité en tant qu'ingrédient à la fois cosmétique et comestible, font de la variété *paradoxa* un produit plus attractif pour les acheteurs internationaux.

L'existence d'un potentiel important du karité

Le Burkina Faso dispose d'un peuplement d'arbres à karité estimé à environ 190 millions d'arbres, avec une moyenne nationale de 30 pieds/hectare. Selon les estimations de l'Agence de promotion des produits forestiers non ligneux (APFNL), le Burkina Faso possède de fait un potentiel productif d'amandes de karité estimé à 850 000 tonnes. Celui-ci reste largement sous-utilisé, comme le montrent les volumes de production de 2005 (122 100 tonnes) et 2011 (206 000 tonnes). Il faut cependant noter la forte progression sur 5 ans de 68,71%, qui s'est poursuivie jusqu'en 2012 pour atteindre 275 241 tonnes d'amandes produites. L'analyse des données de l'APFNL et du Pôle commercial d'Afrique de l'Ouest (WATH) montre que le Burkina Faso est le plus gros producteur, consommateur, et exportateur d'amandes et de beurre de karité d'Afrique de l'Ouest.

LES FAIBLESSES

Les contraintes liées à la production

ENCADRÉ 6 : Problématiques liées à la production

- La difficile régénération du parc à karité;
- L'utilisation limitée des bonnes pratiques sylvicole;
- Les difficultés de la gestion des peuplements de karité;
- La difficulté d'organiser des plantations de grande envergure;
- Les difficultés d'accès à la ressource;
- La pénibilité et la charge de travail des femmes qui limitent l'augmentation significative de la production;
- La valorisation très limitée des déchets de la production qui pourrait pourtant augmenter la rentabilité de l'extraction;
- La problématique du séchage des amandes; et
- Les problématiques de conservation, d'entreposage et de gestion des stocks qui limitent la capacité de répondre en qualité, volume et temps.

La difficile régénération du parc à karité

La difficile régénération des parcs arboricoles de karité est liée au faible niveau de reforestation des arbres à karité, les défis rencontrés dans la dissémination et l'emploi de graines naturelles, le manque de variétés génétiques, une longue période de maturation de l'arbre, et le faible taux de survie des jeunes plants.

La culture d'espèces exotiques ou introduites, comme la mangue, le tek ou le cajou, est commune et traditionnelle, tandis que les arbres autochtones comme le karité sont plantés de manière bien moins fréquente. Ceci tient à l'image du karité qui reste perçu comme un arbre sauvage et non pas comme un arbre de culture pouvant être planté. De plus, certains tabous au sein des communautés, qui voient dans la plantation d'arbres de karité la cause de morts ou de maladies, ont également contribué au manque relatif de nouvelles plantations. Il y a toutefois à présent une volonté de cultiver le karité, surtout parmi les foyers pauvres pour qui la vente des noix représente un large pourcentage des revenus du foyer.

La période de 15 à 20 ans que requiert en général l'arbre à karité pour parvenir à son âge de maturité et produire des noix est un frein notable à la régénération des parcs arboricoles de karité. Cela contribue au manque d'intérêt de la part des fermiers à replanter ces arbres. C'est aussi une des raisons du profil démographique relativement âgé de l'espèce. La lente dissémination des graines naturelles freine la régénération naturelle. Le déclin de la dissémination est lié au déclin plus général de la biodiversité

de la faune et de la flore au sein des parcs arboricoles de karité, qui se traduit par la baisse du transport des graines par les mammifères (dont les chauves-souris qui se nourrissent du fruit du karité), les oiseaux et les abeilles. Dans la mesure où la survie d'une graine dépend de la distance d'au moins 20 mètres qui la sépare de l'arbre-mère, cette distribution impérative des graines à longues distances a un impact négatif sur la régénération de l'espèce. La pratique courante de couper les jeunes plants naturels, ainsi que le stress dû au manque d'irrigation en eau, contribuent également au faible développement des jeunes plants.

Il faut en général trois ans pour qu'un jeune plant de karité atteigne une taille qui permette de le transplanter ou de le greffer sur des porte-greffes dans la forêt. Cette longue période de pousse, qui demande beaucoup d'eau, une bonne gestion des ressources, et la protection contre les herbivores, a entravé l'établissement à grande échelle de pépinières d'arbres à karité. Le manque de planification, d'investissements en partie lié aux faibles rendements et au cycle de production et de gestion des parcs à karité est une des principales barrières à la régénération de jeunes arbres à karité viables. Il faut également considérer que les feux de brousse, la coupe de bois, la récolte d'écorce pour la médecine traditionnelle, sont autant de facteurs qui restent difficile à contrôler.³⁷ La population d'arbres à karité existante est aujourd'hui considérée

37. Thèmes prioritaires de recherche et développement pour 2015-2017, INERA, rencontre du 5 mai 2014.

comme stagnante et vieillissante, ce qui représente une menace sérieuse pour le futur de l'industrie.

L'utilisation limitée des bonnes pratiques sylvicole

La production des noix de karité varie d'une année à l'autre, et d'un endroit à l'autre. L'espèce a montré dans d'autres pays qu'elle était hautement affectée par les changements climatiques, les activités humaines et les variations génétiques³⁸. Des études ont montré que les changements climatiques causaient des irrégularités dans les périodes de floraison du karité au Burkina Faso. La domestication et l'isolation des variétés cultivées sont donc nécessaires pour pouvoir conserver de manière adéquate ce matériel génétique, et améliorer la qualité et la régularité de la production d'amandes³⁹.

Actuellement, il n'y a que peu de connaissances au niveau des communautés sur les bonnes pratiques sylvicoles. Pourtant, la greffe est une technique qui peut réduire de dix ans la phase de maturation de l'arbre et améliorer ses performances. Les difficultés techniques de la greffe de karité sont liées aux conditions chaudes et sèches de la zone du karité au Burkina Faso, ainsi qu'à l'abondance de latex dans la couche cambiale, qui empêche le contact adéquat entre les cellules cambiales du greffon et du porte-greffe⁴⁰. Le fait qu'il existe de nombreuses techniques possibles de greffe pour le karité (fente latérale, couronne, languette, écusson, placage) rend la chose encore plus complexe⁴¹. Les membres des communautés n'ont pas la formation nécessaire pour identifier les bons arbres à greffer, qui doit prendre en compte les conditions physiques de l'arbre et la qualité de ses fruits⁴². Le manque d'agents forestiers pour former et sensibiliser les fermiers locaux a freiné l'apprentissage des techniques de greffe et de gestion de la ressource.

Par ailleurs, les moyens limités des services forestiers chargés du contrôle de l'application des textes réglementaires (comme la Loi portant sur la Réorganisation agraire et foncière) freinent la bonne gestion des parcs arboricoles existant. Par exemple, le non défrichage, ou le mauvais défrichage des plantations vont à l'encontre d'une bonne pratique sylvicole.

Le manque de bonnes pratiques s'étend aussi à la collecte des noix. Il y a peu de formations au niveau communautaire concernant les techniques de collecte des noix. Pourtant, une bonne technique de récolte peut aussi

assurer une propagation naturelle et optimale du karité. L'identification et le traitement par les populations locales de diverses maladies qui affectent le karité, comme le Tapinanthus et les insectes xylophages de la famille des Cermbycidae, sont également limités⁴³. Par ailleurs, les mécanismes d'une gestion adéquate pour le suivi et l'entretien de la santé des arbres ne sont pas en place. Ceci est dû au fait que le karité est toujours perçu comme un arbre naturel non cultivé, et au fait que peu de fermiers possèdent les connaissances suffisantes pour une gestion scientifique des arbres.

Les parcs arboricoles de karité doivent également composer avec le sérieux manque de terres disponibles. La pression démographique et le développement de l'industrie agroalimentaire a perturbé le système traditionnel de culture en jachère. Certaines parcelles sont cultivées sur dix ans ou plus de manière continue, souvent avec le recours aux engrais chimiques, pesticides et insecticides⁴⁴. Des études montrent que les engrais et pesticides chimiques dans les cultures de coton et les autres cultures dans les champs annexes ont un impact négatif sur la pollinisation du karité. Les abeilles et autres insectes pollinisateurs du karité sont repoussés en masse par ces agents chimiques, ce qui a des conséquences sur le cycle reproductif de l'arbre⁴⁵. L'apiculture est hautement considérée au Burkina Faso, à la fois socialement et économiquement. On estime à plus de 20 000 les apiculteurs qui produisent en moyenne 40 tonnes annuelles de miel⁴⁶. Au vu du double bénéfice de la reproduction du karité et des revenus des produits du miel, la poursuite de pratiques néfastes près des parcs arboricoles de karité est un problème pour la propagation du karité, et pour les moyens de subsistance des populations en zone rurale.

Les difficultés de la gestion des peuplements de karité

Le fait que les arbres à karité se trouvent dans des parcs arboricoles, des parcelles forestières et des terrains privés, avec un système complexe de propriété des terres et des arbres, constitue un défi pour l'application des lois et la gestion générale de la zone du karité. Dans la mesure où les productrices n'ont pas la propriété des arbres, ceci se répercute sur le système de gestion. Les inspections sur le terrain pour effectuer le suivi de ces systèmes de gestion est également inadéquat. Le résultat en est l'utilisation, et donc la coupe d'arbres à karité comme bois de chauffage. Bien que le karité soit une espèce classée comme « vulnérable » et donc protégée par le CITES, les lois qui le protègent

38. Haby S., Kambou S., Teklehaimanot Z., Dembéle M., Yossi H., Sina S., Djingdia L., et Bouvet J-M., Vegetative Propagation of Vitellaria Paradoxa by Grafting, 2004, Agroforestry Systems. 60.1 : 93-99, p. 96.

39. *Ibid*, p. 96.

40. *Ibid*, p. 96.

41. *Ibid*, p. 96.

42. *Ibid*, p. 96.

43. *Ibid*, p. 97.

44. *Ibid*, p. 96.

45. Schweitzer P., Spectrum of plant species foraged by *Apis mellifera adansonii* Latreille in the North Sudanian phytogeographical region of Burkina Faso, 2014, Grana prépublication: 1-7.

46. *Ibid*.

de telles coupes ne sont pas systématiquement appliquées, à cause du manque de connaissance de ces lois. Les techniques d'information n'ont pas été adéquatement adaptées aux communautés ciblées.

La diminution de la propriété foncière (qui a conduit à l'augmentation de l'incidence de la conservation de forêts sur les terres agricoles), associée aux activités minières et forestières illégales, ont rendu difficile la gestion durable de la zone du karité. La déforestation est la conséquence de l'extension du réseau routier pour le secteur minier, mais par manque de suivi, il était difficile de le prévenir.

La difficulté d'organiser des plantations de grande envergure

Dans les années 1980 des études de faisabilité ont été réalisées au Burkina Faso afin d'évaluer les possibilités commerciales de plantations d'arbres à karité. Les résultats de ces études ont découragé le gouvernement d'investir dans la production à grande échelle de karité car le cycle de croissance et de production de l'arbre est très long. Selon certaines études, la phase juvénile du karité naturellement régénéré varie entre 15 et 20 ans, et la production de fruits commence normalement à partir de 20 ans. Ainsi, la production maximale est seulement atteinte après 40 à 50 ans. De plus, la production de fruits varie d'une année à l'autre, d'un endroit à l'autre, et même d'un arbre à l'autre, car elle est influencée par les facteurs climatiques, les activités humaines et la variabilité génétique. Ces conditions difficiles de production restent dissuasives pour les agriculteurs qui voudraient planter des arbres à karité⁴⁷. Ceux-ci préfèrent donc semer des plantes à production plus rapide et constante.

En plus des problématiques de croissance lente et de variabilité de production, l'accès à la terre pour planter des arbres à karité est difficile. Selon la Loi portant sur la Réorganisation agraire et foncière (RAF), il y a deux modes principaux de propriété de la terre. Si celle-ci n'est pas aménagée (par l'État ou la collectivité territoriale), les producteurs ruraux (les exploitants de la terre qui l'utilisent de manière coutumière) ont des droits selon les us et coutumes. Ils peuvent faire constater leur usage par le service foncier communal et la commission foncière villageoise⁴⁸. Suite à la réception de cette constatation, le producteur rural reçoit une attestation de possession foncière qui procure à son détenteur un titre de jouissance permettant normalement l'accès aux sources de financement. Le titre de jouissance est cessible à des tiers, à condition de respecter les prescriptions relatives aux superficies à céder

(10 ha pour une cession libre; 10 à 50 ha par autorisation du conseil municipal; 50 à 100 ha par autorisation conjointe des ministres chargés des domaines, du cadastre et de la tutelle technique de l'activité à réaliser; au-delà de 100 ha par autorisation du Conseil des ministres)⁴⁹. Un deuxième cas de figure important⁵⁰ pour la stratégie karité est le titre foncier, ou titre de propriété privée. Il consacre le droit de propriété sur une terre ainsi que sur les investissements faits sur ladite terre⁵¹. La difficulté d'accès à la terre pour mettre en place de grandes exploitations est due au fait que les titres de propriété sont délivrés si un producteur détient aussi l'original du titre (permis d'exploiter, attestation d'attribution, arrêté de cession provisoire, attestation de possession foncière rurale). Cela implique que la décision d'attribution de la terre revient aux responsables politiques locaux, régionaux ou nationaux selon les cas.

La lenteur des processus administratifs, le manque de mobilisation de capital d'investissement et le manque d'intérêt dans le secteur commercial, la rentabilité quasi-inexistante liée aux faibles rendements, du reste cyclique, ainsi que la lenteur de la croissance des arbres à karité, ont donc tous contribué à l'absence relative de grandes plantations d'arbres à karité au Burkina Faso.

Les difficultés d'accès à la ressource

Les difficultés d'accès à l'arbre à karité pour les femmes productrices sont principalement liées aux problèmes de propriété, aux contraintes matérielles, et à l'insécurité liée à l'accès aux zones éloignées.

Comme cela a déjà été expliqué, l'accès au parc à karité est régi selon les normes coutumières applicables. Les productrices ne possèdent qu'un droit d'usage. Aussi, avec l'importance économique grandissante du karité, les propriétaires ont tendance à renforcer leur contrôle sur la ressource et son accès. Les productrices peuvent donc se trouver dans l'obligation de partager une part des amendes récoltées avec les propriétaires des champs, en paiement du droit d'accès. Cette pratique diminue les revenus de ces femmes. À terme, si les droits d'accès sont trop élevés, cette pratique pourrait même décourager les productrices, et les pousser vers les arbres situés dans les forêts éloignées qui restent libres d'accès (jusqu'à 10 km).

Les difficultés d'accès sont également liées au manque de pistes, ce qui oblige les femmes à prendre des chemins parfois dangereux. Certaines zones restent même inaccessibles et les noix n'y sont jamais collectées.

47. Haby S., Kambou S., Teklehaimanot Z., Dembélé M., Yossi H., Sina S., Djingdia L., et Bouvet J.-M., *Vegetative Propagation of Vitellaria Paradoxa by Grafting*, 2004, *Agroforestry Systems*. 60.1: 93-99, p. 94.

48. Ministère de l'Agriculture et de la sécurité alimentaire, *Accès à la terre et régime foncier*, 2013, Rapport, p.3

49. *Ibid.*

50. Il existe 3 autres cas non détaillés dans ce document: l'arrêté de cession provisoire, l'arrêté de cession provisoire à titre de recasement, et le permis d'exploiter.

51. Ministère de l'Agriculture et de la sécurité alimentaire, *Accès à la terre et régime foncier*, 2013, Rapport, p.5.

De plus, les productrices disposent rarement de moyens de transport (vélo, âne, moto, voiture), ce qui les empêche d'accéder aux arbres éloignés.

La pénibilité et la charge de travail des femmes qui limitent l'augmentation significative de la production

La pénibilité du travail des femmes dans la filière karité s'explique en partie par la charge de travail des femmes pendant la période de collecte, la distance qu'elles doivent parfois parcourir pour collecter les noix, et le manque d'équipement approprié, aussi bien pour la collecte que pour la production du beurre.

En effet, la période de collecte et de transformation des noix coïncide avec la période des travaux champêtres et des cultures de rente qui impliquent grandement les femmes. Les activités relatives au karité représentent donc une charge de travail supplémentaire. Par manque de temps pour accomplir toutes les tâches qui leur sont dévolues, les femmes doivent se lever la nuit ou aux aurores pour aller collecter les noix.

Elles doivent également parcourir de longues distances (jusqu'à 10 km à pied) pour ramasser les fruits, puis ramener des paniers ou de lourdes bassines de noix, sans moyen de transport approprié⁵².

La phase de préparation et de transformation des amandes est également pénible pour les femmes qui doivent travailler sous une forte exposition au soleil et de fortes chaleurs. De plus, les différentes phases de cuisson exposent les femmes aux maladies respiratoires dues à la fumée⁵³. La quantité considérable d'énergie requise pour faire bouillir les amandes et faire le beurre nécessite encore un effort supplémentaire de la part des femmes qui doivent s'approvisionner en bois. À titre d'exemple, en saison des pluies, en plus de leurs nombreuses tâches habituelles, les femmes consacrent trois à cinq heures par jour à la collecte d'eau et à son stockage⁵⁴. Cela leur est indispensable pour préparer la période de production du beurre qui a lieu pendant la saison sèche, et nécessite pourtant beaucoup d'eau.

Il est important de noter que la pénibilité du travail au niveau de la transformation dépend du mode de transformation (artisanale, semi-industrielle ou industrielle), et du fait de faire partie d'un groupement ou de travailler seule. Les femmes qui travaillent individuellement et de manière artisanale sont celles qui ont les conditions les plus pénibles.

52. Charrette, vélo, âne, etc.

53. Noumi E.S., Dabat M-H., et Blin J., *Développement durable de la transformation traditionnelle du karité en valorisant énergétiquement les résidus organiques*, 2012.

54. Elias M. et Carney J., *La filière féminine du karité: productrices burkinabè, «éco-consommatrices» occidentales et commerce équitable*, 2004.

La valorisation très limitée des déchets de la production qui pourrait pourtant augmenter la rentabilité de l'extraction.

L'analyse de la chaîne de valorisation du karité montre que la production d'amandes et de beurre engendre une grande quantité de déchets. La valorisation de ces déchets pourrait réduire les coûts de production ainsi que l'impact environnemental. Selon le graphique 8, la production de 19 kg d'amandes à partir de 100 kg de fruits frais produit environ 57 kg de déchets qui ne sont qu'occasionnellement valorisés. Selon la même analyse⁵⁵, la production de 33 kg de beurre produit environ 52 kg de déchets, notamment des boues de barate.

Les différents déchets issus de la production d'amandes et de beurre traditionnel sont pour le moment peu valorisés au Burkina Faso. Des initiatives éparses tentent tant bien que mal de transformer ces déchets. Selon le graphique 6, de nombreuses utilisations des déchets sont possibles. La pulpe peut servir à produire des confitures, de la nourriture animale, voire même de l'alcool. Les coques issues de la décortication peuvent servir à la production de combustible, d'exfoliants (cosmétiques), et éventuellement dans la fabrication de contreplaqués ou d'insecticides naturels. Les boues de barate peuvent être valorisées par la production de biogaz ou de tourteaux. Selon les méthodes de transformation utilisées dans la production d'amandes et de beurre traditionnel, les marges de profits estimées respectivement à 42% et 28% pourraient être augmentées par la diminution des déchets produits ou leur valorisation⁵⁶.

Les principaux problèmes qui freinent la diminution de la production de déchets, ou leur meilleure valorisation, sont liés à la recherche sur les techniques de transformation, et à l'accès aux technologies pour les différents acteurs de la filière karité du Burkina Faso. Certaines techniques de valorisation des déchets existent déjà dans les processus industriels d'extraction du beurre de karité. Les usines d'extraction en place en Europe ou en Afrique de l'Ouest valorisent leurs déchets de différentes manières. Il est donc nécessaire d'adapter ces techniques aux processus de production et de transformation du Burkina Faso. Par ailleurs, les acteurs de la filière ne savent pas que ces produits dérivés de la production du karité offrent des opportunités commerciales. Il est donc important que les instances de promotion des produits locaux burkinabés fournissent les informations sur le marché des pulpes de karité, du tourteau (comme alternative au bois), et des autres produits dérivés de la filière.

55. Noumi E.S., Dabat M-H., et Blin J., *Energy efficiency and waste reuse: A solution for sustainability in poor West African countries? Case study of the shea butter supply chain in Burkina Faso*, 2013, *Journal of Renewable and Sustainable Energy*, 5, 053134, p.7.

56. *Ibid.*, p. 7 et 9.

L'utilisation limitée des bonnes pratiques de collecte pour assurer la protection de la ressource ainsi que la qualité finale

La collecte des noix est une activité facile, car elle consiste à ramasser les fruits mûrs tombés au sol. Cependant, sous la pression de la concurrence avec les autres productrices, ou pour éviter les risques liés aux zones de collecte éloignées, certaines femmes cueillent les fruits directement à l'arbre, ou le secoue pour en faire tomber les fruits mûrs.

Les techniques de traitement et de conservation des noix collectées sont différentes d'une productrice à l'autre. Chaque femme procède à sa manière, selon la tradition familiale transmise de génération en génération. Dans certaines régions par exemple, les fruits sont laissés trois jours dans la forêt au pied des arbres, en attendant que les animaux mangent la pulpe ou que celle-ci pourrisse, ce qui facilite le dépulpage. Dans d'autres régions, les fruits sont mis à fermenter dans un pot de terre. Cette technique engendre une mauvaise odeur et comporte des risques de contamination. La technique de fumage, encore pratiquée dans certaines régions du Burkina Faso, en particulier par les productrices individuelles, comporte les risques de contamination par hydrocarbure. Cette diversité des procédés est l'une des principales sources du problème de la qualité du beurre de karité.

Il faut noter que seules les femmes qui font partie des grandes organisations peuvent améliorer leurs pratiques et homogénéiser leurs méthodes de traitement et les modes de conservation des amandes. En effet, les grandes organisations sont aussi les seules à disposer des moyens financiers nécessaires, à avoir accès aux informations et formations nécessaires. De fait, de nombreuses productrices d'amandes ne connaissent pas les bonnes pratiques.

La problématique du séchage des amandes

La qualité finale des amandes et du beurre de karité est en partie déterminée par la qualité du séchage des amandes. Un mauvais séchage peut créer des moisissures et diminuer le taux d'oléine présent dans les amandes. Cela engendre une augmentation des acides gras libres, et diminue proportionnellement l'acide stéarique, l'élément ayant le plus de valeur dans le beurre de karité. Par conséquent, la mise en place de meilleures techniques de séchage aux différents maillons de la filière contribuerait à une meilleure valorisation des amandes.

Certaines productrices manquent d'information concernant les bonnes pratiques d'entreposage et de séchage. Plus précisément, certaines productrices font encore des tas d'amandes pour les entreposer, ce qui favorise la chaleur et l'humidité menant au développement de

moisissures. Il faut noter que le séchage des amandes intervient au Burkina Faso à la fin de la saison des pluies, ce qui peut rendre difficile le séchage au soleil. Il sera donc important de former les productrices sur les bonnes pratiques de séchage lors de la récolte. La TFK, en collaboration avec ses partenaires, devra poursuivre l'élaboration de manuels de bonnes pratiques, la formation des productrices, ainsi que l'harmonisation des pratiques. Considérant cette période spécifique de la fin de la saison des pluies, l'intégration de nouvelles techniques de cuisson et de séchage moins énergivores est particulièrement importante.

Le manque de ressource de nombreuses productrices rend difficile la mise en place des infrastructures nécessaires au bon séchage des amandes. De plus, il n'y a actuellement pas d'aire de séchage mutualisé dans les villages et les communes. Il faut enfin noter qu'il n'existe pas pour le moment de services de séchage proposés.

Les problématiques de conservation, d'entreposage et de gestion des stocks qui limitent la capacité de répondre en qualité, volume et temps

Aux éléments déjà mentionnés ci-avant (les problèmes liés au séchage des amandes, le manque d'équipement de contrôle et de gestion de la qualité au niveau de la récolte), il faut ajouter des problèmes analogues qui affectent la collecte, la transformation et l'exportation, et qui ont un impact négatif sur la qualité finale du produit.

Des structures d'entreposage adaptées pour assurer la bonne conservation des amandes dans des conditions idéales font défaut. De même, il n'y a pas assez de magasins ruraux pouvant accueillir les amandes dans des conditions propres, bien ventilées, et sans possibilité de contamination. La bonne pratique dicte que l'entreposage des amandes doit se faire sur des étagères aérées, sur mesure selon le format des sacs, et dans une salle ventilée⁵⁷. Par conséquent, le manque d'entrepôts aérés et identifiés par village limite actuellement la bonne conservation des amandes au niveau national. De plus, pendant la saison des pluies, l'absence fréquente de déshumidificateur limite l'extraction de l'humidité contenue dans l'air ambiant, ce qui détériore la qualité des amandes.

Le manque de structure d'entreposage implique que certains exportateurs doivent commencer la collecte et le traitement des noix avant la date officielle de campagne. Avec des exportations précoces il est possible d'échelonner dans le temps des volumes importants d'amandes récoltées. Néanmoins, cette pratique a des

57. Bernatchez C., *Amélioration de la qualité du produit et des procédés de production du beurre de karité biologique et de la logistique des opérations en Afrique: cas du Burkina Faso*, 2007, Mémoire présenté à l'université du Québec à Trois-Rivières, p.43.

implications négatives sur la qualité des amandes, car elles ne sont pas suffisamment séchées lors de la collecte, et demandent donc une deuxième période de séchage. Certains acteurs considèrent que la date de début de campagne doit être légalisée par les pouvoirs publics pour lutter contre cette pratique.

Pour ce qui est du beurre, le manque de structure d'entreposage pose une problématique tout aussi importante aux transformateurs et groupements désirant répondre aux besoins du marché. Le manque de volume de stockage limite la capacité des opérateurs à vendre rapidement des volumes importants de beurre en réponse aux besoins des acheteurs.

Les contraintes liées à la transformation

Le problème des investissements dans la phase de transformation du beurre

Il existe trois grandes catégories de processus de transformation des amandes en beurre de karité dans le monde : traditionnelle, semi-industrielle et industrielle. Dans chacune de ces catégories des techniques d'extraction différentes sont utilisées avec des résultats variables.

L'extraction et la transformation d'amandes en produit oléique-stéarique afin de produire des alternatives au beurre de cacao est un processus qui nécessite le fractionnement du beurre de karité. Les investissements requis pour la mise en place de ce type de transformation industriel sont très onéreux (environ \$E.-U. 15 millions). Il n'existe pour le moment que deux usines de fractionnement en Afrique de l'Ouest, toutes deux situées au Ghana. Le raffinement du beurre de karité pour la production de denrées alimentaires et non-alimentaires est aussi un processus industriel qui demande de gros investissements (environ \$E.-U. 5 millions). Ces investissements peuvent être de plusieurs centaines de millions de dollars selon l'équipement et les installations choisies. Mais comme cela a déjà été mentionné dans ce document, la mise en place d'usines de raffinement de beurre pourrait néanmoins ouvrir de nouvelles opportunités commerciales. Elles favoriseraient notamment la vente d'intrants « verts » qui entrent dans la fabrication de denrées alimentaires et non-alimentaires.

Les usines d'extraction par solvants ou presses mécaniques, qui permettent une extraction maximum de beurre des amandes de karité, demandent également des investissements importants. Ces usines permettent une production plus performante de beurre de karité. Aujourd'hui, plusieurs usines de ce type sont en place en Afrique de l'ouest. Tel qu'indiqué précédemment, si toutes les usines actuellement en place en Afrique de Ouest étaient

opérationnelles, elles seraient en mesure de transformer l'intégralité de la production d'amandes de la sous-région.

Le dernier mode de transformation de la production est celle dite semi-industrialisée. La mise en place de petits modules de transformation mécanique au sein de petites unités de transformation (groupements ou micro-entreprises) permet d'augmenter les volumes de produits transformés.

Sans parler de l'accès aux ressources financières, deux problèmes majeurs limitent la volonté d'investir dans de nouveaux types d'unité de transformation, raffinement ou fractionnement. Premièrement, il est difficile pour les entreprises au Burkina Faso d'accéder facilement à la technologie adaptée pour la transformation des amandes de karité. Par conséquent, et c'est le deuxième problème, il est difficile de bien maîtriser les technologies disponibles et de les maintenir en bon état de fonctionnement. Il y a actuellement peu de formations qui permettent de former des techniciens expérimentés dans les technologies de transformation du karité. Lors de la mise en place d'unités de transformation, d'extraction ou de raffinement, il sera donc essentiel d'identifier des personnes ressources pouvant soutenir ces installations. Il faut aussi noter que les usines d'oléagineux existantes (coton, sésame) ne sont pas adaptées à la transformation du karité. Cela aussi implique la nécessité d'accéder à de nouvelles technologies et des techniciens aux compétences spécifiques.

La rentabilité des opérations doit être assurée pour pouvoir investir dans des unités de transformation. De plus, tel qu'indiqué dans la section *Le marché mondial du karité*, de nombreuses installations en Afrique de l'Ouest ont dû arrêter leurs opérations suite aux fluctuations du marché international du karité, et son alignement sur les cours du cacao. Pour le moment, les opérateurs burkinabés possèdent une connaissance limitée du marché international des produits dérivés du beurre de karité. Cette connaissance limitée des flux, des besoins, des obligations et tendances du marché international des produits oléiques-stéariques (ou même du beurre raffiné et non-raffiné), rend difficile tout investissement dans la transformation au Burkina Faso.

La forte demande énergétique du secteur et le coût élevé de l'énergie qui limitent la production et la transformation

La production d'amandes et de beurre de karité est très énergivore. La production de 19 kg d'amandes par la transformation de 100 kg de fruits requiert environ 29 kg de bois, soit environ 0,0045 ha de forêt. Pour la production totale d'amandes de karité estimée en 2012 à environ 80 000 t, il a donc été nécessaire de couper 114 800 t de bois, soit

l'équivalent de 18 512 ha de forêt⁵⁸. La production de beurre nécessite un apport énergétique encore plus important, avec un besoin de 119 kg de bois pour transformer 100 kg d'amandes en approximativement 33 kg de beurre. Par conséquent, pour une production pour l'exportation estimée à environ 12 000 t de beurre (équivalent à 35 000 t d'amandes), il a été nécessaire de couper 41 650 t de bois, soit 6 718 ha de forêt⁵⁹. Il faut noter que le bois reste la première source d'énergie au Burkina Faso, et représente 82% du panier énergétique burkinabé (environ 5 millions t/an), loin devant les hydrocarbures (12% - 693 000 t métriques) et l'électricité (2% - 946 gigawatt)⁶⁰.

L'impact économique de la consommation de bois dans la production d'amandes et de beurre de karité est donc non négligeable. En moyenne, les coûts énergétiques de transformation représentent 31% des coûts totaux de production. Une amélioration des techniques d'ébullition, de séchage et de cuisson, permettrait de réduire les besoins énergétiques et les coûts de production, et donc d'augmenter les revenus des productrices. Plusieurs scénarios énergétiques sont envisageables. Il semble que le scénario le plus efficace énergétiquement et économiquement pour la production d'amande soit une combinaison de bois et de coques dans des foyers améliorés. Pour la production de beurre, il semble que le meilleur scénario soit une combinaison de tourteau et de gaz dans des foyers améliorés⁶¹. Cette combinaison pour la trans-

formation des amandes et du beurre traditionnel peut engendrer une diminution du coût énergétique de 31% à 6%. Une autre option envisageable est l'utilisation de séchoirs solaires pour le séchage des amandes. Le coût de cette alternative pourrait être rapidement amorti par une amélioration de la qualité des amandes, tout en sollicitant moins de ressources humaines.

Les contraintes liées à l'organisation de la filière

La faible professionnalisation et organisation des productrices

En dépit de son importance incontestable dans la chaîne de valorisation du karité, et pour les femmes en milieu rural, l'activité de ramassage est perçue comme une activité secondaire et peu valorisée.

En effet, elle est pratiquée de manière saisonnière, en marge des autres activités champêtres et ménagères. Les revenus générés sont généralement des revenus subsidiaires pour les dépenses familiales. Selon les femmes burkinabés, le ramassage des noix n'est pas un « travail » ou un « métier » : tout le monde peut ramasser des noix. En revanche, tout le monde ne peut pas produire le beurre⁶². Ceci explique pourquoi il n'y a pas d'association professionnelle pour la collecte des noix, mais qu'il existe des associations professionnelles de production de beurre (groupements). Cette perception justifie en partie le manque de professionnalisation des productrices et l'absence d'initiative pour établir des organisations de productrices au niveau de la collecte.

58. Calculs de l'ITC sur la base des analyses de l'article: Nouri E.S., Dabat M-H., et Blin J., *Energyefficiency and wastereuse: A solution for sustainability in poor West African countries? Case study of the shea butter supply chain in Burkina Faso*, 2013, Journal of Renewable and Sustainable Energy 5, 053134, p.7.

59. *Ibid*, p.8.

60. Serme D., Présentation: *Projets de production d'énergie par centrales solaires de la Sonabel*, 2012, (<http://energycenter.knust.edu.gh/downloads/16/16184.pdf> - consulté le 27.03.14)

61. Nouri E.S., Dabat M-H., et Blin J., *Energy efficiency and waste reuse: A solution for sustainability in poor West African countries? Case study of the shea butter supply chain in Burkina Faso*, 2013, Journal of Renewable and Sustainable Energy 5, 053134, p.13.

62. Badini Z., Kaboré M., van der Mheen-Sluijer J., et Vellema S., *Value Chains for Pro-poor Development (VC4PD)*, 2011, Research Paper, n°14. (Lien: <http://www.dgjs.wur.nl/UK/VC4PD/>)

ENCADRÉ 7 : Problématiques liées à l'organisation

- La faible professionnalisation et organisation des collecteurs;
- La faiblesse de la gouvernance des organisations de femmes dans la filière karité;
- Les difficultés pour créer une organisation interprofessionnelle forte, décentralisée, active et représentative;
- La faiblesse des rapports contractuels entre les acteurs et la sécurité des relations commerciales;
- Le problème des outils de mesure et des mécanismes de contrôle de la qualité;
- L'absence d'information de marché efficace pour assurer la transparence dans les relations commerciales; et
- L'absence de cadre formel pour assurer le dialogue entre les secteurs public et privé.

Pourtant, de telles organisations de productrices existent, soutenues et mises en place dans le cadre d'un groupement ou pour le compte des grands commerçants. Dans ce contexte les femmes accordent plus d'importance à cette activité, dans la mesure où la vente de leurs noix est assurée. Cela permet aux groupements et grands commerçants de s'assurer un approvisionnement régulier, moins coûteux même si les prix sont généralement supérieurs aux prix du marché⁶³.

Toutefois, les groupements ne sont pas toujours en mesure de proposer un prix supérieur à ceux du marché, ce qui les empêche de fidéliser leurs membres. Le nombre de structures appropriées de stockage pour répondre au nombre important de productrices fait défaut. De leur côté, les productrices ne veulent pas toujours s'engager avec un seul groupement, afin de conserver l'opportunité de pouvoir vendre au plus offrant. Mais cela les empêche de bénéficier des différents avantages qu'offrent les groupements, notamment les formations et les informations de marché. L'absence d'affiliation à des groupements structurés rend difficile une structuration des productrices en partant depuis la base.

La faiblesse de la gouvernance des organisations de femmes dans la filière karité

Les organisations de femmes ont connu des évolutions structurelles considérables ces dernières années. Ces organisations jouent un rôle fondamental dans le développement socio-économique de la filière karité. Elles constituent une opportunité de formation, de sensibilisation, de diffusion d'informations et de contacts sociaux. Ces opportunités de contacts sont un ciment social très important dans le milieu rural. Étant donné le nombre d'acteurs sur le marché du karité, ces organisations sont en concurrence entre elles, ce qui entraîne des conflits d'intérêt. Ces conflits d'intérêt entraînent en retour des problèmes de gouvernance et de gestion dans la majorité des organisations.

En effet, en dépit des changements au sein des organisations, les dirigeants ne changent pas et les postes à responsabilités sont souvent détenus par les mêmes personnes. La plupart des organisations ne produisent pas de cahiers des charges, de comptes rendus et de bilans des activités, qui, lorsqu'ils sont présentés aux membres en toute transparence, sont pourtant les garants d'une bonne gestion organisationnelle⁶⁴.

Le manque de systèmes de gestion appropriés, qui permettraient une gestion transparente, est une des

principales difficultés des groupements. Elle limite leur capacité à démonter à leurs membres les bénéfices de l'affiliation. L'absence de compétences et des moyens financiers nécessaire pour assurer la bonne gestion de ces structures est un frein au développement par la base de toute la filière.

Les difficultés pour créer une organisation interprofessionnelle forte, décentralisée, active et représentative

L'organisation et la professionnalisation des acteurs des filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques (ASPH) est un axe fondamental des différentes politiques nationales et sectorielles⁶⁵. La filière karité mobilise plus de 500 000 intervenants (productrices, transformateurs, commerçants), avec près de 200 000 emplois saisonniers et permanents, organisés en plus de 1 600 groupements, sociétés coopératives, entreprises individuelles et associations⁶⁶. Malheureusement, les relations inter et intra maillons ne sont pas encore suffisamment fortes pour favoriser le développement des activités de chacun et garantir la performance de la filière burkinabé sur les marchés. Dans un tel contexte, il est souvent difficile de trouver et de faire adopter une ligne de conduite, surtout sur les questions commerciales⁶⁷.

Aujourd'hui, une seule organisation nationale pourrait se revendiquer représentative des différents acteurs de la filière – la Table filière karité⁶⁸. Néanmoins, selon certaines sources, un grand nombre d'organisations et acteurs de la filière karité ne sont pas encore membres de la TFK, et ce pour de multiples raisons.

Il n'y a pas pour le moment de mécanismes permanents de mobilisation des parties prenantes de la filière qui les encourage à adhérer à la TFK. Celle-ci a pourtant initié des efforts pour renforcer son soutien à ses membres (systèmes d'informations sur les marchés – SIM, site web, etc.). Mais des efforts supplémentaires sont nécessaires pour que toutes les parties prenantes de la filière aient effectivement le sentiment d'être un membre actif de la TFK.

65. Stratégie de développement rural, Programme national de développement rural, Stratégie nationale de promotion des PFNL, Loi sur les interprofessions, Programme d'actions du Gouvernement pour l'émergence et le développement durable 2011-2015

66. APFNL, recensement des acteurs des PFNL, 2011

67. TFK, *Mémoire pour l'organisation du marché et l'amélioration de la compétitivité de la filière karité au Burkina Faso*, Communiqué final des acteurs de la filière. Bobo-Dioulasso, 30 novembre 2010.

68. La TFK est reconnue sous le récépissé n°2009-18/MATD/SG/DGLPAP/DOASOC du 4 février 2009 en référence à la Loi n°10/92/ADP du 15 décembre 1992, portant liberté d'association au Burkina Faso.

63. *Ibid*

64. Badini Z., Kaboré M., van der Mheen-Sluijer J., et Vellema S., *Value Chains for Pro-poor Development (VC4PD)*, 2011, Research Paper, n°14. (Lien: <http://www.dgjs.wur.nl/UK/VC4PD/>)

ENCADRÉ 8 : Loi sur les interprofessions

Selon la nouvelle Loi sur les interprofessions au Burkina Faso, une interprofession est une structure qui regroupe les organisations professionnelles d'une filière, pour assurer la coordination verticale des échanges entre elles et avec les agents économiques. La structure est fondée sur la prise en considération des différentes organisations professionnelles constituant les maillons d'une même filière et de leur interdépendance. Elle répond à leur souci commun d'asseoir un cadre de concertation sur l'amélioration de la compétitivité et le positionnement d'un produit sur le marché. Les textes d'application de la loi sur les interprofessions ont été adoptés le 9 septembre 2015.

Source : Loi sur les interprofessions, n° 050.

De plus, la structure actuelle de la TFK possède aujourd'hui des ressources qui lui permettent seulement d'assurer en partie le développement de l'association et celui de la filière. De nouveaux mécanismes de mobilisation des ressources sont nécessaires pour faire évoluer l'association vers une interprofession forte et proactive.

Par ailleurs, l'association doit encore adapter ses statuts afin de se conformer à la Loi sur les interprofessions. La révision des statuts et la mise en place de règles de gouvernance inclusives sont nécessaires afin de permettre à la TFK de représenter efficacement la filière karité auprès des institutions publiques et des partenaires techniques et financiers.

La faiblesse des rapports contractuels entre les acteurs et la sécurité des relations commerciales

Le taux élevé des transactions commerciales informelles entre les différents maillons de la filière karité crée une opacité dans les transactions commerciales qui nuit au développement de la filière. L'absence d'un contrat formel empêche les opérateurs d'avoir accès aux crédits en amont de la vente des produits, limite l'arbitrage entre les opérateurs en cas de désaccord, et diminue l'assurance d'avoir sécurisé la vente ou l'achat de marchandises. Le manque de rapports contractuels formels limite aussi la capacité de planification financière des opérateurs.

De nombreux opérateurs ne connaissent pas la valeur ou l'importance d'établir et de respecter des contrats, car ils n'en ont jamais été informés. Ces acteurs économiques ne connaissent pas les clauses standards d'un contrat, les implications du non-respect d'un contrat signé, ou le moyen de faire valoir ses droits. De plus, il est fréquent que les acteurs préfèrent éviter le contrat afin de conserver l'option de vendre leur produit à un prix différent (préférentiellement à la hausse) de celui défini dans le contrat. Les formations ou appuis existants, tel que ceux offerts par le Tribunal de commerce, la MEBF ou le CEFORÉ,

sont peu utilisés par les acteurs de la filière, car les structures d'appui et les outils qu'ils proposent (aide à l'élaboration de contrat, contrat type, etc.) sont eux-mêmes peu connus des opérateurs. Il est donc nécessaire pour les associations et organisations de la filière de servir de point relai entre les acteurs et les institutions d'appui. De plus, le rôle de la CAMCO comme médiateur commercial devra être renforcé et inscrit dans les contrats types.

Le problème des outils de mesure et des mécanismes de contrôle de la qualité

L'opacité dans les transactions commerciales dans la filière karité débute dès la collecte des amandes. Très peu d'opérateurs possèdent les moyens de mesurer le poids précis des amandes collectées. L'unité de mesure utilisée par les productrices sur les marchés intérieurs reste largement le plat yoruba ou la tine. Par conséquent, les transactions se font rarement avec des récipients standardisés ou des balances calibrées, ce qui ne garantit pas la transparence et l'équité dans les échanges, et surtout ne profite pas suffisamment aux productrices.

Il est encore difficile pour les opérateurs de la filière d'acheter des outils de mesures calibrés, et surtout certifiés conformes, car il n'y a pas de vendeurs répertoriés ou accrédités par l'ABNORM distribuant des balances ou autres appareils de mesure. Les productrices sont donc obligées d'utiliser des balances importées d'Asie, et rarement contrôlées.

La difficulté d'accès à du matériel de gestion de la qualité se pose par ailleurs pour le matériel de contrôle de l'humidité des amandes (humidimètre). Un mauvais contrôle de la qualité dans ces lieux d'entreposage peut engendrer des problèmes de moisissures. Il est donc crucial pour les acteurs de la filière de mettre en place, avec les autorités compétentes, un système de distribution de matériel de gestion de la qualité, et d'organiser des formations sur leur utilisation.



(cc BY-SA 3.0), Cathkidston@flickr.com

L'absence d'information de marché efficace pour assurer la transparence dans les relations commerciales

L'accès à l'information sur les prix du marché, ainsi que les tendances de ventes nationales et régionales, est essentiel pour les productrices et les commerçants-collecteurs, afin de mieux négocier le prix juste dans les transactions commerciales. Pour le moment, la plupart des productrices et des commerçants-collecteurs s'informent des prix sur les marchés locaux auprès d'autres opérateurs de la filière. Il n'y a donc pas de système d'information de marché (SIM) efficace qui touche tous les opérateurs de la filière. Malheureusement, les différentes tentatives de mise en place de SIM n'ont duré que le temps du projet qui en assurait le financement. Au moment où la présente stratégie est conçue, deux ou trois SIM viennent d'être mis en place ou seront opérationnels sous peu, mais encore une fois par le biais de projets à durée limitée. Dans le cadre du renforcement de l'interprofession et la mise en place d'un cadre de concertation des acteurs, la mise en place d'un SIM durable pourrait servir d'initiative préliminaire pour fédérer les interventions des opérateurs et des institutions impliquées dans la filière.

L'absence de cadre formel pour assurer le dialogue entre les secteurs public et privé

Une des raisons principales de l'élaboration de la présente stratégie entre les parties prenantes publiques et privées est la définition conjointe d'un plan de développement

de la filière qui précise les rôles de chacun. Ce plan qui définit les responsabilités de chacun est crucial pour la filière karité afin de clarifier les interventions à mettre en place par chaque institution. Le manque de clarté actuel entraîne un manque de coordination des interventions, et même à l'inverse une compétition, qui génère des doublons mais aussi des lacunes.

L'absence d'un cadre de concertation fort entre les acteurs publics et privés limite l'alignement des interventions pour un développement harmonieux de la filière karité. De plus, cette absence rend plus difficile la résolution de problèmes émergents et exigeant une action coordonnée des différentes institutions. La mise en place d'un dialogue solide entre les parties prenantes, publiques et privée, est donc une priorité pour la mise en œuvre efficace de la présente stratégie.

Les contraintes liées aux financements de la filière

Les difficultés d'accès aux financements

L'accès aux financements pour le développement des opérations est une nécessité pour tous les opérateurs économiques du Burkina Faso. La filière karité, de par son importance socio-économique majeure et son formidable potentiel d'exportation, possède certaines problématiques d'accès aux financements qui lui sont propres.

De nombreux outils financiers sont disponibles au Burkina Faso, tels que les fonds de campagnes, les prêts aux micros entreprises, les micros crédits, les crédits aux femmes et jeunes artisans, les fonds de garantie (SOFIGIB et FBDES), les micros crédits solaires, etc. Mais très peu d'opérateurs de la filière karité en connaissent l'existence et les conditions d'accès. Un répertoire des outils financiers disponibles au Burkina Faso a été élaboré par le MICA, mais doit encore être distribué plus largement aux opérateurs de la filière karité. Aussi, certaines institutions de micro finance exigent une meilleure structuration des acteurs de la filière et/ou une forme juridique répondant à leurs exigences pour l'octroi de crédits. La TFK n'a pas pour le moment de rôle de soutien aux opérateurs de la filière qui pourrait les orienter vers des produits financiers appropriés, tels que les nouveaux fonds verts⁶⁹.

Pour un nombre important d'opérateurs de la filière karité, la constitution d'un dossier de crédit finançable reste une chose difficile. L'élaboration de plans commerciaux, la planification budgétaire, la constitution de garanties, et le respect des normes de bonne gestion d'entreprise, sont des compétences entrepreneuriales qui doivent être renforcées auprès de nombreux opérateurs de la filière. La TFK, et les institutions d'appui et de conseil, doivent pouvoir offrir un service d'appui aux opérateurs pour les aider dans leurs démarches financières et leur capacité à financer leurs projets.

Les procédures d'analyses des dossiers financiers par les institutions financières du Burkina Faso se soldent souvent par un refus de financer les activités de certains opérateurs de la filière karité. Mis à part les raisons normales

69. Voir projet PECSA et CoopLux-Swede

de refuser un financement, comme le manque de garanties ou une planification financière irréaliste, il faut noter que les spécificités de la filière karité ne sont pas toujours prises en compte dans l'analyse des dossiers. En effet, les évaluateurs ne sont pas nécessairement sensibilisés aux processus et spécificités de la filière karité.

On compte aujourd'hui 15 fonds de développement économique au Burkina Faso, dont une grande majorité pourrait bénéficier aux opérateurs de la filière karité. Mais ces fonds sont considérés comme difficiles d'accès par les acteurs de la filière, notamment pour leur lourdeur administrative et leur lenteur dans l'analyse des dossiers. Plus spécifiquement, il faut aussi noter qu'aucun des mécanismes financiers en place actuellement n'offre des produits financiers spécifiques à la filière karité. Il n'y a actuellement pas de lignes de crédit « karité » dans les institutions financières, et il n'existe pas de guichet unique qui facilite les procédures administratives et financières des acteurs de cette filière.

Les contraintes liées à la commercialisation

Les problématiques de conservation, d'entreposage et de gestion des stocks qui limitent la capacité de répondre en qualité, volume et temps

Aux éléments déjà mentionnés ci-avant (les problèmes liés au séchage des amandes, le manque d'équipement de contrôle et de gestion de la qualité au niveau de la récolte), il faut ajouter des problèmes analogues qui affectent la collecte, la transformation et l'exportation, et qui ont un impact négatif sur la qualité finale du produit.

ENCADRÉ 9: Problématiques liées à la commercialisation

- Les problématiques de conservation, d'entreposage et de gestion des stocks qui limitent la capacité de répondre en qualité, volume et temps;
- L'absence d'un laboratoire accrédité de contrôle physico-chimique du beurre
- La difficulté d'accéder à de l'emballage de haute qualité et visuellement attractif;
- La méconnaissance des tendances de marchés; et
- La faible organisation de la promotion des produits de la filière.

Des structures d'entreposage adaptées pour assurer la bonne conservation des amandes dans des conditions idéales font défaut. De même, il n'y a pas assez de magasins ruraux pouvant accueillir les amandes dans des conditions propres, bien ventilées, et sans possibilité de contamination. La bonne pratique dicte que l'entreposage des amandes doit se faire sur des étagères aérées, sur mesure selon le format des sacs, et dans une salle ventilée⁷⁰. Par conséquent, le manque d'entrepôts aérés et identifiés par village limite actuellement la bonne conservation des amandes au niveau national. De plus, pendant la saison des pluies, l'absence fréquente de déshumidificateur limite l'extraction de l'humidité contenue dans l'air ambiant, ce qui détériore la qualité des amandes.

Le manque de structure d'entreposage implique que certains exportateurs doivent commencer la collecte et le traitement des noix avant la date officielle de campagne. Avec des exportations précoces il est possible d'échelonner dans le temps des volumes importants d'amandes récoltées. Néanmoins, cette pratique a des implications négatives sur la qualité des amandes, car elles ne sont pas suffisamment séchées lors de la collecte, et demandent donc une deuxième période de séchage. Certains acteurs considèrent que la date de début de campagne doit être légalisée par les pouvoirs publics pour lutter contre cette pratique.

Pour ce qui est du beurre, le manque de structure d'entreposage pose une problématique tout aussi importante aux transformateurs et groupements désirant répondre aux besoins du marché. Le manque de volume de stockage limite la capacité des opérateurs à vendre rapidement des volumes importants de beurre en réponse aux besoins des acheteurs.

L'absence d'un laboratoire accrédité de contrôle physico-chimique du beurre

Il n'y a pas au Burkina Faso de laboratoire internationalement accrédité en mesure d'effectuer les contrôles

70. Bernatchez C., *Amélioration de la qualité du produit et des procédés de production du beurre de karité biologique et de la logistique des opérations en Afrique: cas du Burkina Faso*, 2007, Mémoire présenté à l'université du Québec à Trois-Rivières, p.43.

internes des lots de production au niveau des paramètres physico-chimiques exigés par la norme internationale en vigueur⁷¹. Cependant, il convient de relever la nécessité de réviser les normes nationales existantes afin de répondre aux nouvelles exigences des normes régionales et internationales.

De plus, les acteurs de la filière karité au Burkina Faso manquent souvent d'information concernant les normes de qualité. Ceci est dû à une faible dissémination de l'information, souvent disjointe, concernant les critères et besoins des marchés cibles. Il sera nécessaire de renforcer la coopération entre l'APEX-BF et ABNORM, et les organisations de la filière, afin de mettre en œuvre des mécanismes pour la dissémination de cette information.

La difficulté d'accéder à de l'emballage de haute qualité et visuellement attractif

La qualité et la salubrité des produits agroalimentaires dépendent des procédés et des conditions de leur fabrication, ainsi que de la qualité de l'emballage utilisé. Un emballage inadéquat peut être source de contamination. La démarche qualité/sécurité est devenue le leitmotiv des filières fournissant les principaux produits d'exportation après le coton: oléagineux et huiles, fruits et légumes, boulangerie/pâtisserie et céréales, lait et viande, etc⁷².

De manière générale, les emballages des produits agroalimentaires pour la consommation locale présentent de nombreuses insuffisances du point de vue de la conception et de la présentation (découpes ou soudures inesthétiques, aspect peu engageant, poids irréguliers, impression de mauvaise qualité). Il faut aussi signaler des défauts d'étiquetage (informations insuffisantes ou erronées, peu lisibles, inesthétiques). Les emballages haut de gamme sont souvent importés à des prix qui diminuent la compétitivité des produits à l'exportation⁷³.

71. Bernatchez C., *Amélioration de la qualité du produit et des procédés de production du beurre de karité biologique et de la logistique des opérations en Afrique: cas du Burkina Faso*, 2007, Mémoire présenté à l'université du Québec à Trois-Rivières, p.107.

72. ITC, *Situation actuelle et perspective du secteur de l'emballage agro-alimentaire au Burkina Faso*, 2006, p.28.

73. *Ibid*, p. 30

Tableau 13: Normes de l'UEMOA pour la classification du beurre de karité non-raffiné

Paramètres	1° Qualité	2° Qualité	3° Qualité
Acides gras libres (%)	– à 1	1.1-3	3.1-8
Valeur de peroxyde (mEq)	– à 10	11-15	15.1-50
Teneur en humidité (%)	– à 0.05	0.06-0.2	0.3-2
Impuretés insolubles (%)	– à 0.09	0.1-0.2	0.3-2

Source: WATH, Guide à l'exportation du beurre de karité, 2005.

Pour le beurre de karité et ses produits dérivés, un emballage de qualité qui puisse assurer un bon maintien du produit et le rendre attractif pour le consommateur fait souvent défaut. Il est difficile pour les producteurs de beurre d'avoir accès à de l'emballage agroalimentaire conforme à la réglementation internationale afin d'exporter vers les marchés cibles. Il faut aussi noter le manque de récipients adéquats de grand format pour l'exportation de beurre. Pour les produits dérivés (shampooing, savon, etc.), il est difficile de trouver des emballages esthétiques et de haute qualité qui pourraient à terme permettre l'exportation directe de ces produits vers la sous-région ou même les marchés internationaux.

La méconnaissance des tendances du marché

La plupart des opérateurs de la transformation ou de l'exportation possèdent peu d'informations précises et actualisées sur les tendances des différents marchés du karité (amandes, beurre, oléine ou stéarine, produits dérivés). De nombreux facteurs perpétuent cette situation qui affecte directement la performance de la filière.

Les institutions d'appui au commerce tel que l'APEX-BF, l'APFNL ou la Chambre de commerce du Burkina Faso possèdent des capacités limitées pour produire des études de marché détaillées aux parties prenantes de la filière karité. Par conséquent, les rares études de marché disponibles ont été produites dans le cadre de projets à durée déterminée, et elles sont souvent difficiles d'accès pour les acteurs de la filière. De plus, il est difficile pour les institutions de la filière de compléter des études de marché spécifiques et à la demande de clients. Il est donc crucial de renforcer les capacités des institutions d'appui au commerce afin qu'elles puissent mieux répondre aux besoins des transformateurs et exportateurs de la filière karité.

Le manque d'information sur les tendances du marché peut aussi être imputé aux opérateurs de la filière qui sont rarement membres d'associations internationales, ou abonnés aux différents magazines, du secteur des huiles et graisses, tel que la revue *Oléagineux, Corps Gras, Lipides, Oils & Fats International, Global Oils And Fats Business Magazine, American Oil Chemists Society*, etc. Une meilleure proactivité de certains opérateurs pourrait donc leur permettre de mieux comprendre les tendances du marché.

Finalement, seuls quelques rares opérateurs de la filière font des missions commerciales à l'étranger afin de mieux comprendre la structure de la demande des clients et des consommateurs. Il faut noter qu'il est difficile pour les opérateurs de participer à des missions commerciales, dû à leur coût élevé, et au fait que très peu de soutien est offert aux opérateurs ayant des produits exportables. De plus, peu d'opérateurs connaissent l'existence et se rendent

aux différentes foires commerciales pour les secteurs des huiles et corps gras, ou celui des cosmétiques. La participation à ces foires leur permettrait de mieux appréhender les tendances du marché, et de se tenir informé des dernières innovations dans le secteur. Il est donc impératif d'encourager les transformateurs et opérateurs dans leur volonté de participer à des foires internationales.

La faible organisation de la promotion des produits de la filière

La promotion des produits burkinabés du karité doit se faire à de multiples niveaux afin d'assurer un développement continu de la filière. Actuellement, les efforts de promotion sont limités et considérés comme insuffisants.

Au niveau national, les produits à base de karité sont appréciés par les burkinabés, notamment le beurre de karité et les produits cosmétiques. Néanmoins, il manque un plan de promotion nationale visant à la valorisation du karité burkinabé comme un produit naturel, contribuant au développement national (produit national stratégique pour la lutte contre la pauvreté). Les produits burkinabés du karité bénéficient seulement de quelques appuis institutionnels pour structurer leur promotion nationale, mais ils s'avèrent être encore insuffisants, ou insuffisamment développés.

Ainsi, depuis 2011, l'APFNL organise 13 foires par an dans chaque région du pays pour la promotion des PFNL, et les produits du karité y sont dominants. Par ailleurs, le pays organise chaque année des manifestations d'envergure nationale, voire internationale, qui sont des occasions pour les acteurs d'exposer leurs produits, mais de manière autonome. À titre d'exemples, on peut citer les Journées nationales du paysan (JNP), les Journées nationales de la culture (JNC), les foires régionales Agro-sylvopastorales et halieutiques (foires ASPH), les Journées agro-alimentaires (JAAL), le Salon international de l'artisanat de Ouagadougou (SIAO), le Festival panafricain du cinéma de Ouagadougou (FESPACO).

Pour les produits de la filière moins connus, comme les chenilles, les pulpes et graisses pour cuisson, il n'y a pas pour le moment de promotion pour encourager leur consommation. Pour les huiles et graisses alimentaires, cette situation se confirme par une balance commerciale négative grandissante. Afin de promouvoir les produits nationaux, il sera important de mieux contrôler la qualité des produits pour assurer la satisfaction et la protection du consommateur. La mise en place d'un label de qualité burkinabé pourrait à terme encourager la consommation nationale⁷⁴.

74. TFK, *Mémoire pour l'organisation du marché et l'amélioration de la compétitivité de la filière karité au Burkina Faso, Communiqué final des acteurs de la filière*. Bobo-Dioulasso, 30 novembre, 2010.



(cc BY-NC-ND 2.0), Sinsibere@flickr.com. *Fleur de karité.*

La promotion régionale des produits du karité reste insuffisante au vu du nombre de consommateurs potentiel de la CEDEAO et la CEEAC. Dans ces deux régions, le karité est utilisé comme produit cosmétique et alimentaire. Le Salon international du karité de Ouagadougou (SIKO), qui n'a plus eu lieu depuis 3 ans, n'est pas suffisamment institutionnalisé pour assurer une promotion forte de la filière burkinabé auprès des acheteurs potentiels et des consommateurs régionaux. Cette opportunité d'attirer des acheteurs régionaux et même internationaux mérite d'être valorisée par les différentes parties prenantes de la filière. Par ailleurs, le nombre très limité de missions commerciales auprès de clients régionaux potentiels ne permet pas un développement performant de ce grand marché. Enfin, le soutien institutionnel à la promotion de la filière demeure aussi largement insuffisant pour réellement encourager le développement des exportations.

Tel qu'indiqué précédemment, de nombreux acteurs de la filière karité ont une connaissance limitée des tendances, besoins et régulations des marchés internationaux pour les produits issus du karité. Ce manque de connaissance rend difficile tout effort de promotion des produits issus de la filière. Actuellement, les exportations du karité se font vers les marchés dits « traditionnels », avec très peu de prospection de nouveaux acheteurs d'amandes ou de beurre de karité. Les soutiens à la prospection de marché, tel les missions commerciales, la participation à des foires ou des rencontres d'entreprises à entreprises (B2B), restent nettement insuffisants. L'assistance et l'accompagnement institutionnel pour soutenir la participation des acteurs de la filière karité à des salons et missions commerciales sont quasi inexistantes. Le manque important

de ressources de l'APEX-BF explique en grande partie cette situation, et la contraint à se concentrer sur l'assistance et l'accompagnement institutionnel au niveau national, comme cité plus haut. Il sera donc important de renforcer les soutiens institutionnels à la filière karité pour faciliter le développement de ses exportations.

ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT EXTERNE

LES INITIATIVES DE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE

Des efforts ont été déployés par l'État burkinabé et ses partenaires techniques et financiers dans le sens d'une meilleure promotion de la filière. On peut relever notamment l'appui à la mise en place des groupements et des unions départementales, provinciales et régionales par maillon, ainsi que le financement de projets d'appui au développement de la filière.

Depuis 1991, le Burkina Faso a opéré des réformes économiques, institutionnelles, politiques et administratives visant, entre autres, la construction d'une économie de marché et d'une administration moderne et efficace au service du développement.

Aussi, ces réformes économiques ont-elles eu pour corollaires l'ouverture des marchés et la libéralisation de l'économie notamment par le désengagement de l'État des fonctions de production et d'échange au profit du secteur privé pour les secteurs économiques rentables, ce dernier ayant été perçu comme le moteur du développement et dont le rôle s'est vu renforcé. Quant aux réformes administratives, la réforme majeure a été celle dénommée « Réforme Globale de l'Administration Publique (RGAP) » et vise une plus grande efficacité de l'action gouvernementale. Les objectifs principaux étaient de recentrer le rôle de l'État sur ses fonctions régaliennes et laisser ainsi plus d'espace aux autres acteurs pour assurer une gestion plus efficiente du développement dans le nouveau contexte libéral.

Pour opérationnaliser cet engagement, le recentrage de l'État sur ses fonctions régaliennes s'est matérialisé, au plan légal, par la consécration de la loi n°010/98/AN du 21 avril 1998, portant modalités d'intervention de l'État et répartition des compétences entre l'État et les autres acteurs du développement. Ainsi, désormais, l'État assure à titre exclusif certaines missions notamment celles relatives au domaine de souveraineté, les autres missions peuvent être exercées de façon complémentaire avec les collectivités territoriales, le secteur privé, les organisations de la société civile (organisations non-gouvernementales et associations).

Aussi, dans cette optique, la gestion de la filière karité, qui était un monopole d'État confiée à la Caisse de Stabilisation des Prix des Produits Agricoles (CSPPA) de 1964 à 1991, est-elle désormais laissée entre les mains des acteurs directs de la filière. Dès lors, la nécessité de s'organiser pour combler ce vide et mieux défendre les intérêts des acteurs directs et de la filière auprès de l'État et des partenaires techniques et financiers, s'est fait sentir.

Cette prise de conscience a déclenché auprès des acteurs, des efforts de concertation, en vue d'asseoir ce qui sera reconnue et appelée, en 2009, l'interprofession Table Filière Karité. C'est ainsi que, toujours avec l'appui de l'État et des PTF comme l'ACDI/CECI, la SNV, la DYFAB, l'Alliance Globale du Karité (AGK), le Cadre Intégré Renforcé (CIR)/International Trade Center (ITC), le PPAAO, le processus d'apprentissage des acteurs, entamé depuis 1991, s'est soldé en 2009 par la création de l'interprofession de la filière karité dénommée Table filière karité, reconnue par l'État burkinabé comme « association » par récépissé n° 2009/018/MATD/SG/DGMPAP/DOASOC du 04 février 2009. Elle regroupe l'essentiel des organisations professionnelles faitières des trois maillons production, transformation et distribution, existantes au niveau national. La Table Filière Karité, est un cadre de concertation des acteurs entre eux et une interface entre les acteurs et les tiers comme l'État, les Collectivité territoriales, les partenaires techniques et financiers, etc.

Les appuis apportés par les partenaires sont multiformes allant des plaidoyers aux investissements en passant par des formations multiformes (qualité des produits, gouvernance et gestion des organisations, etc.), une meilleure structuration de la filière, une meilleure organisation des acteurs.

La Banque Mondiale est très active au Burkina Faso où elle finance de nombreux projets. Le premier est le Projet de décentralisation de la gestion des bois et forêts. Il est exécuté par le Ministère de l'Environnement et du développement durable. L'enveloppe octroyée s'élève à \$E.-U. 26,26 millions. L'objectif de ce projet est de promouvoir des politiques nationales de développement, et d'appuyer la définition et la mise en œuvre de processus de gestion des ressources naturelles à base communautaire dans trente-deux communes (essentiellement rurales). Il vise aussi à renforcer les pratiques de développement local durable, et à contribuer à réduire les gaz à effet de serre (GES) dus à la déforestation et la dégradation des forêts.

La Banque Mondiale finance également à hauteur de \$E.-U. 86 millions la troisième phase du Projet de développement des communautés rurales du Burkina Faso, qui prendra fin le 31 mai 2018. Ce projet est exécuté par le Ministère de l'Agriculture et de l'hydraulique. La troisième phase (APL3) du Projet de développement des communautés rurales et le Projet pour la gestion durable

des terres et des forêts ont un objectif de développement commun. Il s'agit d'améliorer la capacité des communautés rurales et des institutions décentralisées à mettre en œuvre des plans de développement local. Ces plans de développement visent à promouvoir une gestion durable des terres et des ressources naturelles, et à soutenir des investissements productifs au niveau de la commune.

L'Agence danoise pour le développement international (DANIDA) finance un projet à hauteur de \$E.-U. 60 millions: le Programme de Croissance Economique dans le Secteur Agricole (PCESA 2013-2018). L'objectif global de ce programme est d'augmenter la productivité, la valeur ajoutée et les revenus agricoles, en vue de contribuer à la croissance économique nationale et la réduction de la pauvreté. Le PCESA s'articule autour de deux composantes complémentaires: le renforcement des opérateurs économiques du secteur rural à travers des appuis fournis par des structures et prestataires d'appui et des financements du secteur privé (composante A), et l'optimisation des conditions cadres dans lesquelles les activités du secteur évoluent (composante B).

Le second inventaire forestier financé par le Danemark permettra de connaître le potentiel existant ainsi que les besoins de régénération et les mesures urgentes de protection et d'investissement à entreprendre.

Des études en cours sur la régénération naturelle assistée du karité financées par l'ambassade du Danemark et réalisé par l'INERA et le CNSF permettront d'identifier les variétés performantes de karité afin d'accroître le potentiel existant à travers les plantations.

La Coopération luxembourgeoise finance un projet d'appui à la mise en œuvre du Programme national de gestion des ressources forestières. Le budget alloué est de \$E.-U. 11 millions.

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), en collaboration avec le MERH, mène un programme de consolidation de la gouvernance environnementale locale. Le budget alloué s'élève à \$E.-U. 1,5 millions. L'objectif de ce programme est de renforcer les capacités des acteurs publics et privés au sein des collectivités territoriales, pour qu'ils gèrent efficacement les risques et les opportunités liés aux changements climatiques, le tout dans la perspective de la croissance accélérée et de la réduction de la pauvreté. Le PNUD finance également le Programme d'augmentation des revenus et de promotion de l'emploi décent en faveur des femmes et des jeunes (PARPED). Ce dernier vise à contribuer à la réduction de la pauvreté et prendra fin le 31 mai 2015.



(cc BY 2.0) Yukiko Yamamoto@flickr.com

LES OPPORTUNITÉS ET MENACES

Opportunités	Menaces
Existence de marchés d'amandes et de beurre en forte croissance	Les fluctuations du marché international du karité et son alignement sur les cours du cacao
Existence de marchés locaux et régionaux d'autres produits issus de l'arbre à karité tels que les chenilles (séchées, frites ou en conserve)	La difficile régénération du parc à karité
Existence de mesures visant à intégrer le beurre dans certains produits comme le chocolat	Forte pression exercée sur la ressource arbre à karité
Accroissement du marché des produits dérivés du beurre	Pénurie à long terme des produits vue le vieillissement du parc
Existence de nouveaux marchés géographiques porteurs (Asie)	

LES GRANDS DÉFIS À RELEVER PAR LA FILIÈRE

LES TRANSFORMATIONS STRUCTURELLES ET INSTITUTIONNELLES

La présente section présente les transformations structurelles et institutionnelles proposées par les parties prenantes afin d'améliorer la performance globale de la filière. Ces transformations impliquent une forte coordination de la filière afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des transformations, en lien avec les besoins changeant du marché. Le plan d'action de la stratégie détaille de manière concrètes comment ces actions seront mise en œuvre.

Ajouter de la valeur à travers l'expansion de la certification

Le développement de produits biologiques permettrait d'élargir la portée des produits issus du karité burkinabé sur les marchés internationaux traditionnels ainsi que sur de nouveaux marchés. Étant donné que la production de karité est faite de manière naturelle, sans intrant chimique, il serait opportun de saisir les bénéfices que peuvent offrir la certification.

Pour ce faire, il est nécessaire de soutenir le système de certification du processus de collecte des noix, ainsi que l'établissement de zones de collecte.

ENCADRÉ 10: Transformations structurelles et institutionnelles de la chaîne de valeur

- Ajouter de la valeur à travers l'expansion de la certification;
- Améliorer l'approvisionnement énergétique en milieu rural à travers l'usage d'énergies alternatives;
- Diversifier les activités autour du karité dans le but de préserver la ressource karité (secteur du tourisme);
- Renforcer les liens avec d'autres produits forestiers non ligneux dans l'objectif de promouvoir d'autres activités génératrices de revenus;
- Renforcer les liens entre la recherche et développement (R&D) et la gestion et extension des parcs à karité;
- Renforcer les liens entre la production de beurre et les installations de stockage et de transport;
- Ajouter de la valeur par la création et l'amélioration des installations de raffinerie.

Cette initiative comprendra:

- Le développement de systèmes de traçabilité dans la chaîne de valeur;
- Le renforcement des systèmes biologiques de certification existants;
- Des projets pilotes pour illustrer l'impact des systèmes biologiques et du commerce équitable sur les nouveaux emplacements, en prenant exemple sur des expériences positives; et
- Des formations en certification biologique pour le processus de collecte des noix.

Des campagnes de sensibilisation devront être organisées pour mettre l'accent sur les avantages économiques et sociaux de la certification biologique et du commerce équitable, et montrer que ces avantages affecteront aussi la question du genre, la santé et l'environnement.

Améliorer l'approvisionnement énergétique en milieu rural à travers l'usage d'énergies alternatives

L'absence d'électricité en milieu rural, ou sa mauvaise qualité lorsqu'elle est disponible, est un obstacle majeur au développement de la transformation semi-industrielle du beurre de karité. Actuellement, 82% des besoins énergétiques des zones rurales sont atteints par l'usage du bois comme combustible, ce qui contribue à la perte des arbres à karité et de la déforestation en général. Plus de 5 millions de tonnes de bois sont consommées chaque année pour répondre à la demande énergétique en milieu rural, tandis que seulement 2% des besoins énergétiques sont satisfaits par l'électricité.

Pour améliorer l'approvisionnement en énergie et, en parallèle, réduire la consommation de bois dans le processus

de production artisanal ou semi-industriel de beurre de karité, plusieurs alternatives sont envisageables.

La première est l'énergie solaire. C'est une opportunité idéale offerte par la disponibilité d'un rayonnement solaire suffisant et disponible tout au long de l'année. Elle permet non seulement de transformer le traitement semi-industriel du karité, mais aussi de diversifier l'approvisionnement énergétique en milieu rural. Elle permet ainsi de proposer des alternatives au bois de chauffe pour la consommation des ménages et d'autres types d'industries rurales.

La deuxième alternative est l'utilisation des coques de karité et de foyers améliorés qui peuvent réduire considérablement les besoins en bois de chauffe. Des sites de recherche et de développement doivent être établis pour démontrer la plus grande efficacité des foyers améliorés. Le développement du recyclage des déchets du karité pour la production de briquettes de combustible représente un énorme potentiel. Ces briquettes peuvent être utilisées pour la production de karité lui-même afin de créer une chaîne de valeur du karité « zéro carbone ». Elles peuvent également être utilisées pour les besoins de consommation de carburant des ménages. Les boulangeries locales à Ouagadougou ont également manifesté leur intérêt pour l'achat de ces briquettes. Comme le montre la croissance des exportations de tourteaux de 121%, le marché d'exportation de briquettes offre à lui seul un potentiel considérable.

Diversifier les activités autour du karité dans le but de préserver la ressource karité (secteur du tourisme)

La production de karité possède de nombreux aspects qui la relie naturellement au secteur du tourisme. En amont, l'approvisionnement de karité du Burkina Faso

certifié bio pourrait servir l'intérêt des hôtels, gîtes et villages-vacances dans les parcs, en augmentant leur attrait. Compte tenu de l'image de marque au niveau national, l'utilisation par les restaurants et cafés de beurre de karité local pour la cuisson peut devenir de plus en plus attrayant, pour eux et pour leurs clients.

Le tourisme dans les parcs à karité au Burkina Faso, par exemple le long du parc national, peut facilement être lié au tourisme culturel et communautaire dans les zones adjacentes aux parcs nationaux. La production de karité peut jouer le rôle d'attraction culturelle, cosmétique et environnementale. La nature captivante du processus de production du beurre, combinée à la reconnaissance mondiale du karité, permettrait à la fois de contribuer à attirer des touristes internationaux et à la vente de beurre artisanal. Des programmes intégrés du ministère du Tourisme et du ministère de l'Environnement et du développement durable pourraient déterminer quels villages et régions sont les plus appropriés pour ce type d'activités. Les interventions pourraient inclure la formation des communautés locales sur les exigences de base du tourisme, la manière d'attirer les touristes, et la manière d'inciter les voyageurs à inclure dans leur itinéraire des visites de parcs à karité.

Renforcer les liens avec d'autres produits forestiers non ligneux dans l'objectif de promouvoir d'autres activités génératrices de revenus

Le karité est l'un des nombreux produits forestiers non ligneux de la savane arborée d'Afrique subsaharienne. Il existe toutefois d'autres PFNL à haute valeur ajoutée dans la région, comme le néré, le baobab, le moringa, le saba, et le balanites⁷⁵. En plus des arbres fruitiers, d'autres produits présentent des possibilités de développement des PFNL: le miel, les champignons, les insectes comestibles, le bambou et le rotin, ou les plantes ornementales. Étant donné que de nombreux autres produits forestiers non ligneux produisent également des huiles, le développement des infrastructures et la fourniture d'énergie pour le secteur du karité doivent être coordonnés avec les autres PFNL pour permettre des synergies. L'intervention devrait donc inclure les éléments suivants, d'un point de vue technique et en termes de planification:

- L'identification et la cartographie des autres PFNL à forte valeur commerciale;
- L'organisation de campagnes de sensibilisation pour mieux faire connaître les PFNL locaux; et
- L'organisation de formations sur le terrain, en matière de transformation, de stockage, d'emballage et de transport des autres produits forestiers non ligneux.

- *Renforcer les liens entre la recherche et développement (R&D) et la gestion et l'extension des parcs à karité*

En raison de la longue phase juvénile de l'arbre à karité, et pour encourager sa culture, il est nécessaire d'investir davantage dans les techniques de greffe et le développement de pépinières locales décentralisées. D'un point de vue politique, le fait d'intégrer les jeunes plants de karité dans les potagers locaux permettra d'assurer leur approvisionnement en eau, la surveillance, la gestion et la liaison avec les communautés. La recherche est nécessaire en ce qui concerne les technologies suivantes:

- Le stockage des eaux de pluie, le recyclage des eaux grises, et l'irrigation au goutte à goutte;
- L'élimination appropriée des eaux usées provenant de la production de beurre de karité; et
- Les meilleures pratiques agro-forestières.

Renforcer les liens entre la production de beurre et les installations de stockage et de transport

Comme cela a déjà été mentionné, des liens plus étroits sont nécessaires entre les différentes étapes du processus de production de karité. En termes de stockage, l'utilisation commune des installations de stockage doivent être encouragée, dans des endroits stratégiques identifiés, et en intégrant des infrastructures de transport dans ce réseau de stockage. Ces actions permettront de renforcer la disponibilité et l'approvisionnement de beurre.

Ajouter de la valeur par la création et l'amélioration des installations de raffinage

D'un point de vue politique, des mesures incitatives devraient être mises en place pour encourager l'investissement dans les raffineries. En effet, c'est un moyen de créer des emplois locaux tout en capitalisant sur le marché du beurre raffiné.

En raison du coût et de la sophistication technique de la mise en place des installations, ce qui suit doit être entrepris:

- Développer des mesures d'incitation pour les investisseurs (avantages fiscaux, IDE et incitations au travail);
- Planifier et définir au niveau régional les emplacements pour attirer les investissements pour les installations de raffinage; et
- Organiser des programmes de formation technique et professionnelle pour développer la main d'œuvre qualifiée nécessaire aux installations de raffinage.

75. PNUD, *Valorisation des produits forestiers non ligneux au Burkina Faso: état des lieux et perspectives*, 2008, Rapport final.

ENCADRÉ 11: Défis à court terme

- Pénétrer les marchés actuels d'amandes (Danemark, Ghana, Singapour) par une meilleure qualité et la traçabilité des amandes, ainsi qu'une augmentation de la collecte;
- Pénétrer les marchés actuels de beurre traditionnel (France, Pays-Bas) par une meilleure qualité, des délais de production améliorés, une meilleure traçabilité pour le bio, la mise en place de plus de groupements capables de répondre aux critères du commerce équitable, mais également en utilisant le travail à façon pour le raffinage du beurre; et
- Commercialiser localement, et possiblement régionalement, d'autres produits issus de l'arbre à karité tels que les chenilles (séchées, frites ou en conserve).

ENCADRÉ 12: Impact de la qualité des amandes sur le taux d'huile par amande et les acides gras libres

L'efficacité de l'extraction du beurre de karité peut varier jusqu'à 50%, résultat direct des processus après récolte qui influent sur la qualité du karité. La cueillette tardive (après germination), le séchage incomplet (qui entraîne des infections fongiques) et le fumage (au lieu du bain bouillant et du séchage au soleil) peuvent produire des amandes de karité avec un taux d'huile moyen de 20% par rapport au poids, moins que la moitié qui est normalement attendue d'une qualité supérieure d'amande (environ 50% du poids sec). De plus, des processus après récolte médiocres donnent un beurre de karité avec un fort taux d'acides gras libres (AGL – une décomposition hydrolytique des triacylglycérides) et en conséquence une chute du rendement du composant le plus valorisant du beurre de karité – la stéarine. L'augmentation significative des rendements de stéarine (et de leur valeur) est donc possible si une meilleure qualité peut être fournie.

- Pour chaque 1% d'augmentation des taux de AGL, le rendement de la stéarine chute de 1%;
- Pour une tonne de stéarine, il faut 6 à 7 tonnes d'amandes de karité d'Afrique de l'Ouest;
- Si le prix FAB de la stéarine est de \$E.-U. 4 000 et le taux de AGL est bas (à 14-15%); \$E.-U. 70 par tonne de marge en plus, Si la qualité < 4-5% de AGL, d'où \$E.-U. 400 de stéarine de plus avec moins d'amandes.

L'IDENTIFICATION DE MARCHÉS ET LA DIVERSIFICATION DES PRODUITS

Les défis à court terme pour le Burkina Faso

Des opportunités claires pour l'industrie du karité du Burkina Faso existent, dont un grand nombre sont clairement accessibles dans le court terme, sinon dans l'immédiat. Pour cela, ces opportunités doivent être correctement approchées. Les opportunités de commercialisation sont disponibles au niveau national, régional et international.

Pénétrer les marchés actuels d'amandes (Danemark, Ghana, Singapour) par une meilleure qualité et la traçabilité des amandes, ainsi qu'une augmentation de la collecte

Les plus gros acheteurs internationaux cherchent à augmenter l'approvisionnement transparent d'amandes de karité de qualité, et les sociétés internationales ou celles des pays voisins cherchent à renforcer leurs échanges de karité avec le Burkina Faso. Tous ces acheteurs veulent sécuriser des lignes d'approvisionnement car certains craignent que les volumes produits actuellement ne soient pas suffisants pour répondre à la demande du marché international. Pour cette raison, ces sociétés explorent de nouvelles méthodes pour améliorer les rendements et les marges, mais sans l'option d'augmenter les volumes.

Selon les acheteurs internationaux, deux éléments clés sont à renforcer dans la filière karité au Burkina Faso: la qualité et la traçabilité. Une mauvaise qualité d'amandes à un impact direct sur les rendements de la transformation industrielle (voir encadré 12). Comme le prix payé pour les amandes est de plus en plus indexé sur la qualité de ces dernières, une augmentation de la qualité influencera grandement les revenus de la filière. Ces marges supplémentaires potentielles offrent de nombreuses possibilités pour les producteurs du Burkina Faso, les négociants et les exportateurs. Par exemple, l'augmentation des paiements aux producteurs leur permettrait en retour de collecter de plus grandes quantités.

De plus, une augmentation de la qualité et des revenus pourront soutenir la mise en place d'une meilleure traçabilité. La viabilité et l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement pourra être démontrée aux consommateurs, et renforcera la compétitivité du karité burkinabé sur le marché mondial des huiles et des matières grasses. Ceci est important dans un marché global des huiles et graisses alimentaires qui ne cesse de croître avec le temps. En 10 ans, la demande d'huile et de graisses alimentaires a été multipliée plus de cinq fois (atteignant environ \$E.-U. 100 milliards)⁷⁶.

Pénétrer les marchés actuels de beurre traditionnel (France, Pays-Bas) par une meilleure qualité, des délais de production améliorés, une meilleure traçabilité pour le bio, la mise en place de plus de groupements capables de répondre aux critères du commerce équitable, mais également en utilisant le travail à façon pour le raffinage du beurre

En plus d'améliorer la qualité des amandes, il existe d'autres options à court terme pour améliorer l'accès du Burkina Faso au marché du karité. En exemple, il a été

suggéré d'augmenter l'échange de beurre avec la France et les Pays-Bas, par une amélioration de la qualité, la traçabilité et les délais de production. Une meilleure stabilité des prix, une certification bio et de l'assistance sur la gouvernance des groupements, devraient aussi augmenter les options de marché. Il faut cependant noter que la période de conversion du traditionnel vers le bio peut prendre trois années, ce qui en ferait une option davantage axée sur le moyen terme.

Une nouvelle opportunité excitante s'est ouverte en Europe, avec des raffineries de karité offrant un service à façon pour le raffinage du beurre à des prix très compétitifs. Ceci est possible à plusieurs endroits, mais principalement aux Pays-Bas. Il pourrait également être possible dans un futur proche de traiter du beurre à la demande (extraction et raffinage) dans les pays voisins comme le Ghana et la Côte d'Ivoire.

Commercialiser localement, et possiblement régionalement, d'autres produits issus de l'arbre à karité, tel que les chenilles (séchées, frites ou en boîtes)

Les insectes associés à l'arbre à karité peuvent également être commercialisés. La chenille comestible (*Cirina forda*, défoliateur du karité) peut être trouvée en grandes quantités sur les arbres. Ces chenilles sont capables de défolier des vergers de 20 à 30 km² en quelques semaines. Localement, c'est un aliment très prisé qui est consommé dans toute la région du karité. C'est une source importante de protéines, et il est recommandé que les parties prenantes travaillent avec le Centre national de recherche scientifique et technologique (CNRST) et l'Institut international d'ingénierie de l'eau et de l'environnement (2IE). Avec la même orientation que pour le beurre raffiné *alimentaire*, la filière karité du Burkina Faso peut transformer ces chenilles en un aliment commercialisé pouvant répondre aux attentes des populations urbaines.

76. Calculs de l'ITC sur la base de UN Comtrade-HS2002.

ENCADRÉ 13: Défis à moyen et long termes

- Commercialiser de plus grands volumes de beurre directement aux clients de l'industrie des cosmétiques, naturels ou autre;
- Commercialiser du beurre raffiné pour l'industrie cosmétique de la sous-région;
- Commercialiser du beurre de karité raffiné de qualité alimentaire, dont l'emballage s'allie au style de vie urbain (vente en supermarché);
- Commercialiser des tourteaux de karité comme biocarburant pour les petites industries ou pour la cuisine domestique, ou encore comme compost ou engrais;
- Fractionner le beurre pour produire de l'oléine et de la stéarine;
- Produire du miel pur d'appellation géographique d'origine; et
- Valoriser les pulpes pour la fabrication de nouveaux produits.

Les défis à moyen et long termes pour le Burkina Faso

De nombreuses opportunités de développement du marché à moyen et long termes existent pour l'industrie burkinabé du karité. Ces opportunités vont de la transformation du beurre et ses produits dérivés à la valorisation des déchets. Les opportunités de commercialisation sont disponibles au niveau national, régional et international.

Commercialiser de plus grands volumes de beurre directement aux clients de l'industrie des cosmétiques, naturels ou autre

Il existe de nombreux autres marchés pour le beurre de karité et les produits cosmétiques associés, bien que ceux-ci requièrent un peu plus de temps pour s'y préparer et y accéder. De manière générale, le marché des produits cosmétiques naturels est en pleine croissance, aux États-Unis, en Europe, en Amérique du Sud, en Asie et en Afrique. Cependant, en se rapprochant des consommateurs internationaux, les réglementations augmentent – les demandes de conformité aux normes, etc., peuvent devenir plus exigeantes et demandent donc du temps pour s'y préparer.

Il existe aussi de nombreuses foires commerciales internationales pour les cosmétiques et les ingrédients naturels, comme *Expo West and East*, *The New York Cosmetic Chemists Suppliers Day* et *in-cosmetics*, pour ne citer que les plus connues. Elles sont visitées par une large partie de l'industrie internationale car elles favorisent les rencontres avec les acheteurs, les autres fournisseurs, et offrent d'assister à des séminaires éducatifs et des formations. En Afrique de l'Ouest, le Burkina Faso a le privilège d'être membre de la CEDEAO, et peut donc profiter de nombreuses structures qui soutiennent le commerce régional et international. De plus, les coques du karité offrent aussi des possibilités d'utilisation dans les cosmétiques, par exemple comme ingrédient pour les exfoliants.

Commercialiser du beurre raffiné pour l'industrie cosmétique de la sous-région

Certaines grandes et petites sociétés ont augmenté leur capacité à produire des produits cosmétiques de qualité internationale, mais pour une consommation dans la sous-région. Cette production cherche de plus en plus un approvisionnement de matériau brut de haute qualité, comme le beurre de karité. C'est le cas maintenant en Côte d'Ivoire, au Ghana et au Nigéria, ce qui serait accessible aux producteurs de karité burkinabés. Les missions commerciales et la participation aux événements régionaux offrent une opportunité énorme et immédiate pour augmenter les échanges, comme par exemple la conférence annuelle de l'Alliance globale du karité (GSA).

Commercialiser du beurre de karité raffiné de qualité alimentaire, dont l'emballage s'allie au style de vie urbain (vente en supermarché)

On estime à environ 21 g le beurre consommé chaque jour par personne dans les zones rurales de la région du karité⁷⁷. Avec une population humaine dans ces zones estimée à environ 200 millions, dont environ 50% est urbaine (selon les données de la FAO qui estime la population rurale à 107 millions⁷⁸), et en admettant que 40% des personnes consomment du beurre de karité de manière quotidienne (ce qui représente environ 42,8 millions de personnes), cela engendre une demande annuelle dans ces régions d'environ 330 000 tonnes métriques de beurre de karité, ou un million de tonnes d'amandes de karité.

De plus, les populations urbaines et la classe moyenne croissante en Afrique sont de plus en plus demandeuses pour des aliments traditionnels, comme de l'huile de palme en boîte, de la farine d'igname, du millet, du sorgho ou du manioc, etc. Mais elles demandent aussi que ces produits soient emballés d'une manière qui convienne mieux à leur style et standard de vie ainsi que leur statut.

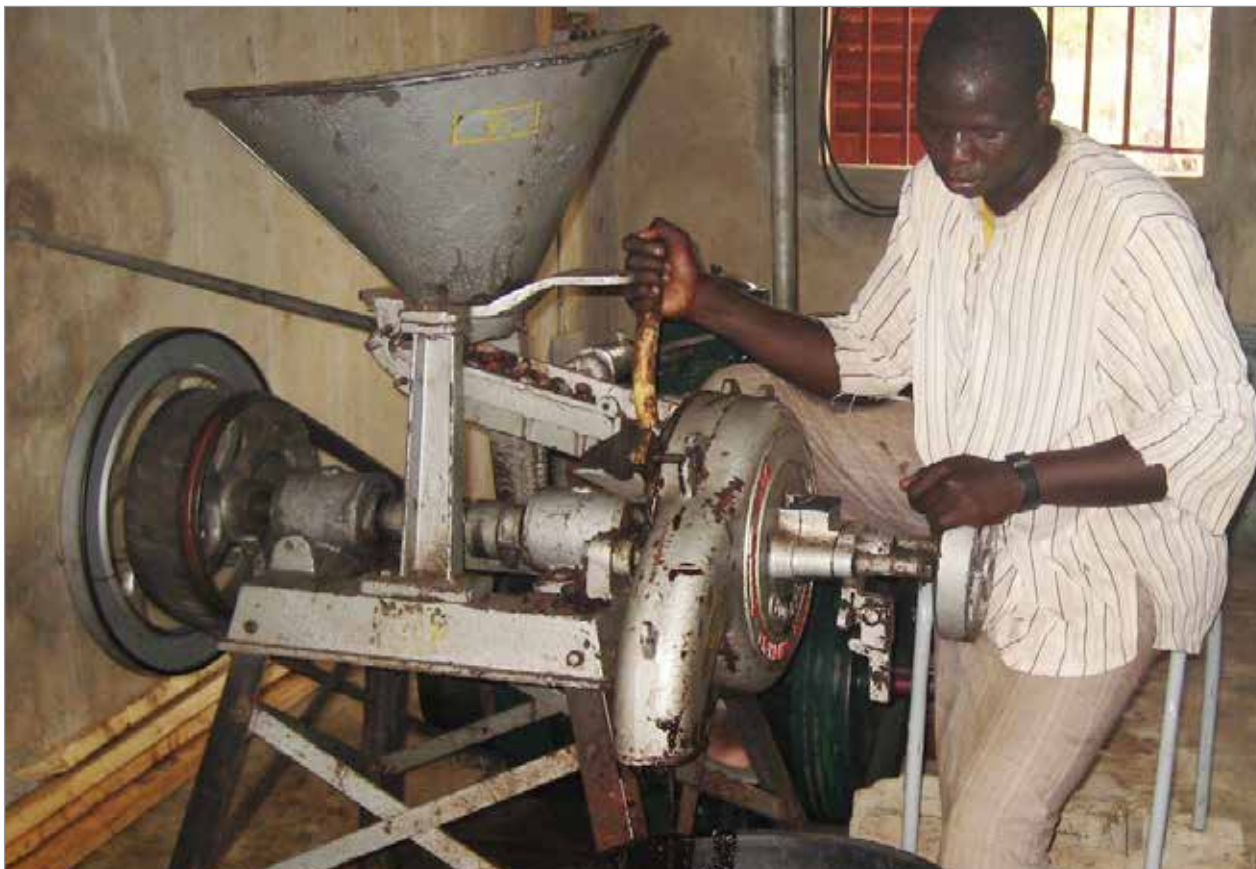
D'un point de vue alimentaire, le beurre de karité pourrait être raffiné et vendu sous la forme de bloc de matière grasse végétale (comme le beurre laitier), ou utilisé pour produire des margarines ou autres confiseries locales. Ce serait là pour le beurre de karité raffiné de *qualité alimentaire* un secteur de marché potentiel à explorer – par exemple s'il était emballé de la même manière que le beurre laitier.

L'Afrique de l'Ouest importe de grandes quantités d'huiles végétales alimentaires. Elles sont consommées quotidiennement – pour frire, lier les sauces, et avec de nombreux autres aliments transformés et cuisinés. Par exemple, chaque miche de pain dans le monde exige une petite quantité de matière grasse végétale. En Europe c'est fréquemment de l'huile de palme – dont les propriétés sont très proches du beurre de karité.

Avec une population en pleine croissance et des inquiétudes vis-à-vis de la consommation d'autres graisses saturées, ce marché africain de l'alimentation est un aspect important de l'industrie qui ne devrait pas être ignoré. Par ailleurs, les famines et la nutrition en contexte instable – auxquelles répondent le Programme alimentaire mondial (PAM) et les agences humanitaires – offrent potentiellement un marché important qui pourrait être une opportunité pour les fournisseurs locaux de beurre de karité de qualité alimentaire.

77. Fleury J-M., *The butter tree*. 1981, Rapport de l'IDRC, 10(2): 6-9.

78. Données démographiques (2000) de la FAO plus 2,3% par an de croissance estimée (Naughton C., communication personnelle).



(cc BY-NC-ND 2.0), Sinsibere@flickr.com

Commercialiser des tourteaux de karité comme biocarburant pour les petites industries ou pour la cuisine domestique, ou encore comme compost ou engrais

En plus des marchés pour les amandes et le beurre de karité, il existe aussi d'autres opportunités pour les nombreux sous-produits de l'extraction et les autres parties de l'arbre à karité. Le produit le plus notable est le résidu après extraction, qui est en train de devenir un sujet environnemental important. En effet, il pourrait constituer un excellent biocarburant renouvelable, pouvant être utilisé dans les usines locales, les boulangeries, les habitations, et dans l'industrie du karité elle-même.

Comme cela a déjà été mentionné auparavant, de par son utilisation comme biocarburant ou paillis en Europe, le tourteau de karité est de plus en plus disponible. Il est aussi utilisé comme biocarburant par les usines d'extraction en Afrique de l'Ouest, en particulier pour alimenter les fourneaux à vapeur entrant dans les processus d'extraction du karité. Le tourteau de karité comme biocarburant peut même être utilisé par les industries plus petites, ou pour la cuisine domestique, l'industrie boulangère, et même pour l'extraction du beurre de karité.

Il faudrait que des chercheurs comme ceux de l'IRSAT apportent leur aide aux artisans locaux, pour développer des équipements de fabrication de briques. Ce type de technologie est devenu populaire dans le monde et

devrait être relativement simple à adapter, en se basant sur les recherches portant sur d'autres types de résidus.

Par ailleurs, la possibilité d'utiliser le tourteau de karité comme aliment pour poissons, ou compost et engrais, n'a pas encore été vraiment exploré.

Fractionner le beurre pour produire de l'oléine et de la stéarine

La demande mondiale pour la stéarine dans des produits alimentaires et non alimentaires, ainsi que la demande nationale pour des huiles et graisses alimentaires, pourrait justifier la mise en place d'une unité de fractionnement en Afrique de l'Ouest. La séparation de l'oléine et de la stéarine par le processus de fractionnement permet de créer ces deux produits en demande. L'élaboration d'une étude de faisabilité sera nécessaire afin d'assurer que la stéarine produite réponde aux réalités et exigences internationales, et que l'oléine produite pourra être vendue à un prix compétitif en comparaison aux huiles alimentaires actuellement importées au Burkina Faso.

Produire du miel pur d'appellation géographique d'origine

Les insectes associés à l'arbre à karité peuvent également être utilisés, comme par exemple leurs principaux pollinisateurs, les abeilles, qui favorisent le rendement des

arbres à karité. La production de miel de karité pur n'est pas commercialisée au Burkina Faso. Une diversification des producteurs de miel toutes origines vers une production de miel d'une seule origine pourrait augmenter la valeur du produit.

Valoriser les pulpes pour la fabrication de nouveaux produits

Tel qu'indiqué précédemment, la pulpe du fruit est sucrée et certains l'apprécient au point d'en faire des confitures et des glaces – des industries qui pourraient se développer au Burkina Faso. Pour le moment, la pulpe n'est consommée que localement et seules quelques entreprises l'utilisent dans la fabrication de confitures et de glaces.

La préservation de la ressource

La stratégie nationale de développement durable du secteur du karité vise à ralentir et même inverser la dégradation du parc à karité. Celle-ci est due à son vieillissement et à la déforestation répondant aux besoins énergétiques des populations rurales. La stratégie propose donc des mesures pour atténuer la dépendance au bois de chauffe. Elle propose aussi de promouvoir une nouvelle économie rurale construite sur la valorisation des déchets, le développement des PFNL et des énergies alternatives.

Le karité joue un rôle essentiel dans la prévention de la désertification, c'est-à-dire de la conversion de la forêt en savane. Par sa présence, l'arbre à karité peut favoriser le développement de nombreuses autres espèces, avec de larges avantages pour l'écologie du Burkina Faso. Malheureusement, comme cela a été précédemment indiqué, le Burkina Faso connaît des taux alarmants de déforestation qui menacent l'équilibre environnemental, mais aussi le développement futur de la filière. En liant explicitement une partie des bénéfices tirés du commerce du karité à des objectifs de conservation réalistes, de nouvelles possibilités de commercialisation émergent, avec le double avantage de générer plus de profits tout en finançant la régénération des parcs. Pour que l'industrie du karité améliore son impact environnemental, favorise la protection de l'environnement, et permettent aux populations rurales de faire face aux changements climatiques, certaines activités peuvent faciliter le développement environnemental de la filière :

- Sensibiliser les populations rurales au greffage et autres bonnes pratiques sylvicoles, afin de rajeunir la population de karité sur les terrains communautaires et privés;
- Définir des plans de gestion communautaire des parcs à karité, qui permettent la mise en place de projets de reboisement et de conservation;

- Valoriser les interdépendances bénéfiques avec d'autres espèces d'arbres résistant à la sécheresse, tel que le baobab;
- Sensibiliser les groupes communautaires sur la façon de créer une filière « zéro carbone »;
- Développer des technologies et compétences relatives aux foyers améliorés afin de réduire la demande énergétique de la filière;
- Développer des technologies et compétences concernant le recyclage des déchets (tourteau) afin de le valoriser comme source efficace d'énergie;
- Élaborer et mettre en œuvre le développement de l'agro- et éco-tourisme autour de la production du beurre de karité, afin de créer des sources de revenus supplémentaires et de nouveaux marchés pour les producteurs ruraux;
- Intégrer des sources alternatives d'énergie (biomasse et solaire) hors réseau pour réduire les émissions de carbone dans le traitement du karité; et
- Valoriser les services environnementaux comme le Programme ONU-REDD et indemniser les agriculteurs pour les services environnementaux rendus, comme la plantation d'arbres à karité.

Ces mesures de développement environnemental de la filière devraient permettre un développement équilibré de la filière pour les années futures.

Le développement social et l'équité

La stratégie de développement durable de la filière karité vise à favoriser le développement socio-économique du Burkina Faso à travers la prise en considération du rôle des femmes en milieu rural et la création d'emplois durables.

Tel qu'indiqué précédemment, avec l'industrialisation de la filière karité, il y a un risque accru que cette industrie traditionnellement dominée par les femmes soit reprise en main par les hommes. Cette tendance est déjà apparente dans les installations semi-industrielles où les postes de direction, de gestion et de contrôle des opérations techniques sont rarement attribués à des femmes. Sachant que les revenus des femmes sont généralement utilisés pour les frais de scolarité, de santé, et au service de la communauté, la diminution de leur rôle dans la filière pourrait avoir des effets négatifs sur le développement rural et socio-économique du Burkina Faso. Par conséquent, le processus d'industrialisation de la filière nécessite la mise en place de mesures qui permettront d'assurer une participation forte et équitable des femmes dans toute la filière. Des mesures politiques seront éventuellement nécessaires afin d'atténuer une possible exclusion des femmes dans la prise de décision sur le développement de la filière. De plus, les activités et les orientations suivantes pourront contribuer à assurer une participation accrue des femmes dans la filière :



(cc BY 2.0), Erik (HASH) Hersman, *Shea Nut Extraction*.

- Améliorer le positionnement des femmes dans la chaîne de valeur en commercialisant le karité comme un produit fabriqué par les femmes africaines, pour les femmes et les hommes du monde entier;
- Sensibiliser les coopératives de femmes sur le risque de marginalisation, et les doter de compétences techniques et spécifiques pour leur permettre de devenir des acteurs dynamiques et incontournables du développement de la filière;
- Favoriser l'entreprenariat féminin au niveau de la transformation semi-industrielle du beurre, renforcer l'accès à l'information de marché et développer les capacités de promotion;
- Mettre en place des formations spécifiques pour les femmes sur la gestion d'entreprise, possiblement avec une spécialisation en gestion et commercialisation des huiles et corps gras;
- Favoriser l'accès des femmes aux formations sur la gestion des processus industriels pour la transformation des corps gras; et
- Favoriser l'accès des femmes aux formations sur la gestion et le contrôle qualité dans les processus de transformation primaire et secondaire des huiles et corps gras.

En plus de l'équité dans la filière, la professionnalisation de la base (productrices, commerçants-collecteurs, groupements) doit permettre de créer des emplois durables dans la filière, grâce à la mise en place de mesures de structuration des acteurs et de renforcement de leurs capacités. Cette professionnalisation permettra de faire de la collecte des noix une activité économique à part entière et non plus une activité secondaire.

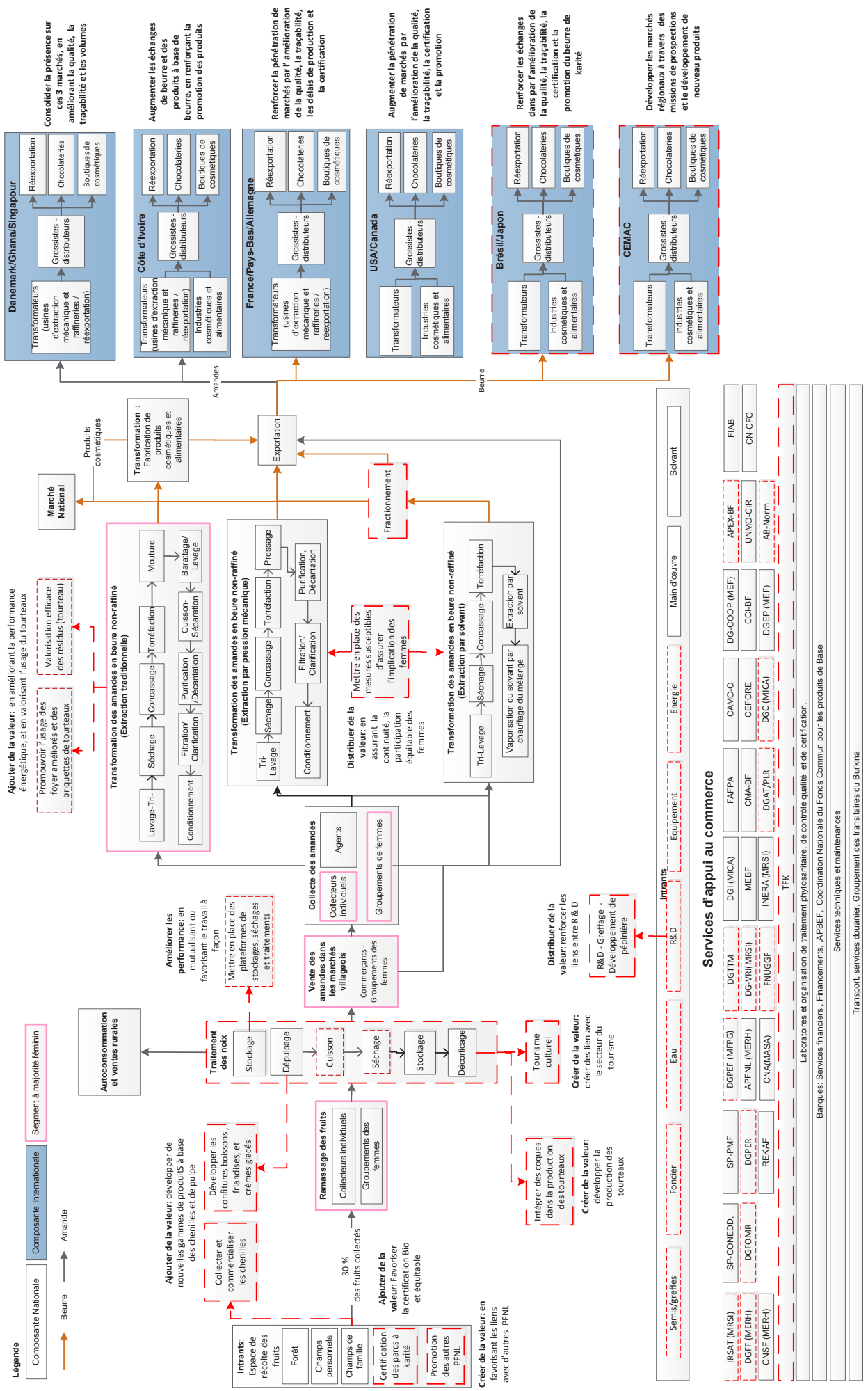
Ces mesures de développement socio-économique de la filière devraient également contribuer à un développement équilibré de la filière pour les années futures.

La mise en place d'un système de traçabilité des produits de karité

Le système de traçabilité efficace devrait être promu en vue d'optimiser les exportations des produits du karité et de rentabiliser davantage les investissements.

Cela suppose donc la mise en place d'une meilleure organisation des acteurs de tous les maillons de la chaîne de valeur, une culture du respect des conditions d'hygiène, une meilleure gestion de la ressource, un système de communication adéquat, un respect des normes internationales de qualité, un renforcement de capacités des structures d'appui.

Graphique 16: Future chaîne de valeur



ÉLÉMENTS DE LA STRATÉGIE

FONDEMENTS

La stratégie de développement durable de la filière karité est alignée avec les plans de développement nationaux existant, et répond à la volonté de l'État burkinabé de dynamiser de nouvelles filières porteuses. De nombreux plans de développement nationaux mettent en exergue la karité comme filière pouvant contribuer à la réduction de la pauvreté et à l'accélération de la croissance économique du Burkina Faso.

La Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD)

La SCADD ambitionne de trouver de nouvelles voies de création de valeurs par une organisation harmonieuse des efforts de développement. Dans son axe de promotion des pôles de croissance, la SCADD vise à promouvoir le potentiel sectoriel et les ressources locales, à travers le développement de stratégies soutenues par l'État, les collectivités territoriales, et avec le concours du partenariat public-privé. La SCADD vise également le développement des filières porteuses, dont la karité, la promotion des niches et des grappes d'entreprises, ainsi que la promotion d'une croissance en faveur des pauvres.

La filière karité a été identifiée par la SCADD comme une filière devant être renforcée en vue d'augmenter sa production. Cet objectif est en adéquation avec l'objectif 1 de la présente stratégie.

Le Programme national du secteur rural (PNSR) – 2011-2015

Le PNSR vise à « contribuer de manière durable à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à une croissance économique forte, et à la réduction de la pauvreté ». Ses objectifs sont **(i)** d'assurer une meilleure couverture des besoins alimentaires des populations par la production nationale; **(ii)** réduire la malnutrition à travers la réduction de la proportion de la population en deçà de l'apport calorique quotidien minimum, et de la prévalence de

l'insuffisance pondérale chez les enfants de 0 à 5 ans; **(iii)** assurer une croissance forte du produit intérieur brut agricole; **(iv)** réduire considérablement la pauvreté en milieu rural; et **(v)** réduire sensiblement la dégradation du couvert végétal.

La stratégie durable de développement de la filière karité s'inscrit dans les objectifs du PNSR (en particulier ses objectifs 1, 3, 4 et 5), de par ses propres objectifs de promotion de la consommation locale de beurre, de protection des ressources en vue d'augmenter les volumes produits, et de renforcement des groupements de productrices en milieu rural (qui est l'une de ses plus grosses composantes).

La Stratégie nationale de promotion des exportations (SNE)

La SNE a pour objectifs d'augmenter qualitativement et quantitativement les produits à l'exportation, et de renforcer les capacités opérationnelles des acteurs. Elle vise à encourager les investissements dans le domaine de la transformation de certains produits à l'exportation en vue d'augmenter leur valeur ajoutée. La SNE a identifié la karité (amandes et beurre) comme étant l'un des cinq produits à promouvoir dans le cadre du développement des exportations du Burkina Faso.

La stratégie de développement durable de la filière karité renforce les objectifs de la SNE en approfondissant les objectifs de développement de marché de la filière, et en définissant un plan d'action détaillé pour le développement industriel de la filière et de ses exportations.

La Stratégie nationale de promotion et de valorisation des produits forestiers non ligneux (SNPV/PFNL)

L'objectif global de la SNPV/PFNL est de « contribuer de manière durable à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à une croissance économique forte, et à la réduction de la pauvreté ». Elle est structurée autour de quatre axes principaux: professionnaliser les acteurs des filières de PFNL

retenues; accroître la productivité et les productions de PFNL retenus; améliorer la compétitivité et la mise sur le marché des PFNL retenus; et renforcer le cadre légal et institutionnel de la gestion et de l'exploitation des PFNL retenus. Le karité est considéré comme l'un des PFNL les plus importants du Burkina Faso.

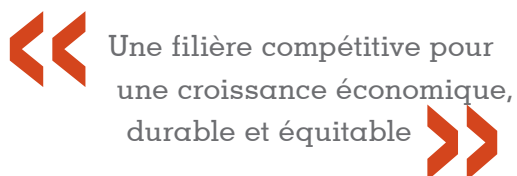
Le plan d'action de la présente stratégie du karité est parfaitement aligné avec les quatre axes de la SNPV/PFNL.

L'Étude diagnostique sur l'intégration commerciale (EDIC)

L'EDIC constate qu'en dépit des progrès réalisés dans la production et l'exportation du coton, principale source de revenus d'exportation, ce secteur se heurte à de sérieuses difficultés internes et externes. Elle suggère que le Burkina Faso identifie d'autres filières porteuses, élabore pour elles des stratégies, et les considère autant que la filière coton. Parmi ces filières dites porteuses, la filière karité a été identifiée comme une filière à promouvoir.

LA VISION STRATÉGIQUE

La présente vision a été définie afin de guider les efforts de développement de la filière karité au Burkina Faso. Elle s'énonce pour l'horizon 2019 comme suit:



Les opportunités de développement de la filière karité du Burkina Faso sont immenses et peuvent bénéficier à tous ses maillons. Une amélioration de la performance requiert le renforcement de certains maillons, ou même la restructuration de certains segments de la chaîne de valeur. Un renforcement de ces maillons et la mise en place d'initiatives ciblées permettront une pénétration des marchés, le développement de nouveaux produits, ainsi que la diversification des exportations.

La vision de la présente stratégie s'inscrit dans la vision globale de la SCADD intitulée: « le Burkina Faso, une économie productive qui accélère la croissance, augmente le niveau de vie, améliore et préserve le cadre et le milieu de vie, au moyen d'une gouvernance avisée et performante ».

LES PRINCIPES DIRECTEURS

La réalisation de cette stratégie de développement de la filière karités requiert le respect des principes suivants:

- Responsabilisation
- L'alignement
- La culture des résultats
- La prise en compte du genre
- La prise en compte de l'approche filière
- L'implication et le développement du partenariat

Responsabilisation:

La responsabilisation des acteurs est une étape essentielle dans l'atteinte des résultats. Elle est la résultante de l'approche participative. Dans la perspective d'une efficacité et d'une efficience dans la réalisation des objectifs assignés à la stratégie, l'implication effective de tous les acteurs en vue de préparer et de mettre en œuvre les actions conduisant au changement est indispensable. La responsabilisation a pour caractéristique essentielle d'impliquer et d'engager les acteurs commis à la mise en œuvre de la stratégie à des actions pertinentes à même d'engendrer des transformations de comportements.

L'alignement

Les partenaires techniques et financiers devront faire reposer l'ensemble de leur soutien en faveur des acteurs de la filière sur les orientations de la stratégie et les structures existantes; et utiliser le plus possible les systèmes et procédures nationaux.

La culture des résultats

Elle est une démarche qui vise l'atteinte de résultats, en fonction d'objectifs et d'indicateurs préalablement définis. Dans cette optique, chaque acteur de la filière devient responsable de l'atteinte des résultats découlant de ses activités ou des processus qu'il coordonne. La culture du résultat implique donc, une définition claire des responsabilités dans la mise en œuvre des activités ou des processus, dont l'obligation de rendre compte.

La prise en compte du genre

Le bien-être économique et social doit bénéficier d'une manière équitable aux hommes et aux femmes au sein de la société. Dans le domaine des PFNL, les femmes et les jeunes (hommes et femmes) sont les plus actifs dans les maillons de la production et de la transformation alors que les hommes possèdent les facteurs de production (terres, forces physiques, pouvoir de décision, etc.) Il s'avère donc nécessaire de veiller à un équilibre dans les rapports entre hommes et femmes, jeunes et vieux, afin de garantir des bénéfices équitables pour tous.

La prise en compte de l'approche filière

La filière est une réalité économique dans sa globalité et désigne « l'ensemble de la chaîne de valeur ajoutée de la production, transformation et distribution relatives à un produit et concourant à la satisfaction d'un besoin issu de la consommation ». Aussi, les actions à développer devront-elles viser tous les maillons d'une filière donnée afin de motiver plus efficacement les acteurs.

L'implication et le développement du partenariat

Ce principe commande, d'associer à tous les stades de mise en œuvre des actions, d'une part les représentants des différents acteurs directs et, d'autre part, les acteurs indirects (dont les PTF) en charge de thématiques spécifiques et ce, afin de tenir compte de l'ensemble de leurs préoccupations et de susciter leur adhésion multiforme. Il implique une réelle synergie d'action des structures techniques de l'administration publique, les partenaires et les acteurs directs. Les collectivités territoriales seront particulièrement impliquées, pour tenir compte du processus de transfert de certaines compétences de l'Etat à ces nouvelles entités.

LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES

OBJECTIF GLOBAL

L'objectif global de la stratégie est de contribuer à l'accroissement des revenus et à la sécurité alimentaire des populations à travers une gestion durable de l'arbre à karité et une valorisation des produits issus du karité.

LES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Il y a cinq objectifs spécifiques jugés nécessaires pour la réalisation de l'objectif global. Ces objectifs spécifiques fournissent un cadre cohérent pour initier et favoriser le développement de la filière karité du Burkina Faso.

- **Objectif spécifique 1 :** Augmenter les volumes d'amandes produites par une gestion durable de la ressource, la protection de l'environnement, et une meilleure accessibilité aux zones de production.
- **Objectif spécifique 2 :** Professionnaliser les acteurs directs et indirects de la filière par le renforcement de leurs capacités et en garantissant l'équité entre eux.
- **Objectif spécifique 3 :** Créer de la valeur par l'amélioration de la qualité et le développement des produits, ainsi que la recherche et le développement (R&D).
- **Objectif spécifique 4 :** Assurer le développement de la filière dans un environnement des affaires favorable et bénéficiant de politiques d'appui.

- **Objectif spécifique 5 :** Développer une présence performante sur les marchés cibles par une meilleure promotion de la filière et une meilleure connaissance des tendances et exigences du marché.

AXES STRATÉGIQUES

Prenant en compte les obstacles et les défis majeurs identifiés par l'analyse diagnostique et pour atteindre les objectifs ci-dessus indiqués, la mise en œuvre de la stratégie se fera à travers cinq axes stratégiques. Il s'agit de :

- l'augmentation des volumes d'amandes produites par une gestion durable de la ressource, la protection de l'environnement, et une meilleure accessibilité aux zones de production;
- la professionnalisation des acteurs directs et indirects de la filière par le renforcement de leurs capacités et en garantissant l'équité entre eux;
- création de la valeur par l'amélioration de la qualité et le développement des produits, ainsi que la recherche et le développement (R&D);
- le développement de la filière dans un environnement des affaires favorable et bénéficiant de politiques d'appui; et
- le développement d'une présence performante sur les marchés cibles par une meilleure promotion de la filière et une meilleure connaissance des tendances et exigences du marché.

Axe stratégique 1 : Augmentation des volumes d'amandes produites par une gestion durable de la ressource, la protection de l'environnement, et une meilleure accessibilité aux zones de production

L'arbre à karité revêt une importance environnementale vitale car il peut contribuer à la résilience des populations rurales face aux changements climatiques et à favoriser la protection des espèces vulnérables. Il joue en effet un rôle essentiel pour prévenir le glissement de la forêt vers la savane, et contribue au développement de nombreuses autres espèces. Actuellement, l'arbre à karité est une espèce menacée d'extinction, protégée par le Code forestier national et la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées (CITES). Malgré ce fait, l'arbre à karité continue d'être exploité pour son bois, et souffre également de l'empiétement croissant des cultures et des populations humaines. De ce fait, l'investissement dans l'aspect environnemental du développement de la filière devient donc un investissement d'avenir.

La stratégie nationale de développement durable de la filière karité vise à ralentir voire inverser le processus de dégradation du parc à karité à travers :

- la protection et régénération du parc national à karité;
- la promotion des bonnes pratiques sylvicoles dans la filière karité;
- l'appui à la création de vergers professionnels de karité;
- le renforcement de la recherche appliquée en faveur de la production de karité;
- le renforcement de l'application de la réglementation sur la protection des arbres;
- le développement d'activités génératrices de revenus dans les zones de production de karité;
- la promotion de l'efficacité énergétique dans la filière;
- l'aménagement des pistes rurales dans les zones de grande production; et
- l'amélioration de la pollinisation des fleurs de karité.

Axe stratégique 2: Professionnalisation des acteurs directs et indirects de la filière par le renforcement de leurs capacités et en garantissant l'équité entre eux

L'organisation et la professionnalisation des acteurs des filières agro-sylvo-pastorales, halieutiques et fauniques est un axe fondamental des différentes politiques nationales et sectorielles. Ainsi donc, selon la loi sur les interprofessions, une interprofession est une structure qui regroupe les organisations professionnelles d'une filière, pour assurer la coordination verticale des échanges entre elles et avec les agents économiques. Malheureusement, les relations inter et intra maillons au sein de la filière karité ne sont pas encore suffisamment fortes pour favoriser le développement des activités de chacun et garantir la performance de la filière burkinabé sur les marchés. Dans un tel contexte, il est souvent difficile de trouver et de faire adopter une ligne de conduite, surtout sur les questions commerciales.

La stratégie doit donc veiller à renforcer l'équité entre acteurs et à assurer une meilleure organisation de la filière par :

- la valorisation de la filière en tant que filière économique à part entière;
- le renforcement de l'organisation des acteurs;
- la promotion d'une forte participation des femmes dans toute la filière;
- le soutien au dialogue privé-public pour renforcer la filière;
- le renforcement des capacités opérationnelles de l'interprofession;

- la promotion de la bonne gouvernance au niveau de tous les maillons de la filière; et
- le renforcement des capacités des institutions d'appui au commerce.

Axe stratégique 3: Création de la valeur par l'amélioration de la qualité et le développement des produits ainsi que la recherche et le développement (R&D)

La chaîne de valeur du karité possède une caractéristique qui rend son organisation spécifique. Les produits du karité sont en grande partie vendus à l'état brut à des acheteurs qui ont développé des unités de transformation dans leurs pays respectifs. Jusqu'à récemment la transformation locale ne concernait qu'un faible taux de l'ensemble de la production nationale d'amandes de karité. Aujourd'hui, la filière karité s'est considérablement développée vers un processus d'exportation d'amandes et de beurre. Avec l'implantation d'usines industrielles à forte capacité de transformation, le taux d'exportation de beurre s'est considérablement accru.

Dans le but de poursuivre les efforts d'industrialisation de la filière en vue d'ajouter de la valeur, la stratégie s'attache :

- à la professionnalisation de la gestion de la qualité, la formation et le soutien technique;
- au soutien à la gestion de la qualité à travers toute la filière;
- à l'amélioration de la connaissance des bonnes pratiques de collecte; et
- à la promotion de l'industrialisation de la production du beurre de karité.

Axe stratégique 4: Développement de la filière dans un environnement des affaires favorable et bénéficiant de politiques d'appui

Malgré une bonne performance commerciale de la filière ces dernières années, de nombreux problèmes empêchent encore de sécuriser un développement économique à long terme. Ces problèmes sont entre autre liés à l'environnement des affaires qui englobe des questions relatives aux coûts de transactions, à la réglementation, aux procédures d'exportations, aux infrastructures, aux coûts de certifications, à l'accès à l'information, et aux crédits et assurances pour l'exportation.

Dans le but d'améliorer l'environnement des affaires pour un meilleur développement de la filière, la stratégie a identifié les actions suivantes :



(cc BY-NC-ND 2.0), Sinsibere@flickr.com

- le développement des outils pour la pérennité de tous les maillons;
- la diffusion des produits financiers disponibles auprès des opérateurs de la filière;
- le renforcement des compétences en gestion d'entreprise des acteurs de la filière;
- le soutien à l'investissement dans la filière karité;
- la promotion de l'utilisation de mesures standardisées;
- le renforcement des rapports contractuels dans la filière;
- l'amélioration de la qualité et de l'offre d'informations de marché;
- l'amélioration du transport des produits du karité vers les marchés cibles; et
- la mise en place de mesures administratives pour le développement de la filière.

Axe stratégique 5: Développement d'une présence performante sur les marchés cibles par une meilleure promotion de la filière et une meilleure connaissance des tendances et exigences du marché

Des opportunités claires pour l'industrie du karité du Burkina Faso existent dont un grand nombre sont clairement accessibles dans le court terme, sinon dans l'immédiat. Les opportunités de commercialisation existent tant sur le plan national, que régional et international. L'entrée sur ces marchés implique cependant des difficultés d'accès, des normes techniques, des contraintes de développement et de diversification.

La stratégie propose des actions visant à mieux structurer le développement des marchés à court, moyen et long termes pour la filière karité du Burkina Faso. Ces actions portent sur :

- le renforcement des capacités de promotion et de marketing des acteurs de la filière;
- le développement des produits pour le marché burkinabé;
- le renforcement de la collaboration entre les acteurs pour développer de nouveaux produits et marchés;
- l'amélioration des connaissances sur les tendances et besoins du marché du beurre et autres corps gras;
- la promotion de l'achat des produits du karité par les industries locales et le gouvernement; et
- l'organisation et la participation aux événements internationaux de promotion de la filière.

L'ensemble des objectifs de la stratégie nationale de développement durable de la filière karité sont détaillés dans un plan d'action consolidé, situé dans un document annexe au document principal de stratégie. Le plan d'action se compose d'axes stratégiques représentant les résultats les plus importants à atteindre. Il définit les actions nécessaires à la mise en œuvre des axes stratégiques ainsi que les activités spécifiques, priorisés et mesurables devant être exécutés par les différentes parties prenantes. Le plan d'action sert de tableau de bord afin de guider efficacement la mise en œuvre de la stratégie.

FINANCEMENT DE LA STRATÉGIE

Le financement de la mise en œuvre de la stratégie se fera selon trois modalités distinctes: le financement public, le financement privé, et le soutien des PTF.

Le plan d'action de la stratégie identifie des institutions nationales responsables de la mise en œuvre de certaines actions. Les actions identifiées concordent avec les mandats de ces institutions. Par conséquent, il reviendra à ces institutions de planifier les actions dont elles ont la charge, et de les intégrer dans leurs plans de travail annuel. Ces plans de travail annuels seront normalement soutenus par le budget national, dans le cadre du mandat de ces institutions. Il sera également possible pour l'institution de mobiliser des ressources en coordination avec l'unité technique et le secrétariat exécutif afin d'éviter des doublons.

Un nombre important d'activités seront directement mises en œuvre par les acteurs privé dans le cadre de leurs opérations annuelles. De plus, l'interprofession qui est en partie financée par ses membres a une grande responsabilité dans l'exécution de cette stratégie. Les ressources du secteur privé pourront également être mobilisées à travers des partenariats public-privé.

Le développement de synergies avec les PTF est importante afin d'assurer une mise en œuvre complète et rapide de la stratégie. Tel qu'indiqué dans ce document, de nombreux projets en cours, ou planifiés, possèdent déjà des synergies avec les priorités de la stratégie. Il sera de la responsabilité des institutions de mise en œuvre d'élaborer, en collaboration avec le secrétariat exécutif, des propositions de projet à soumettre aux PTF.

MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET ÉVALUATION

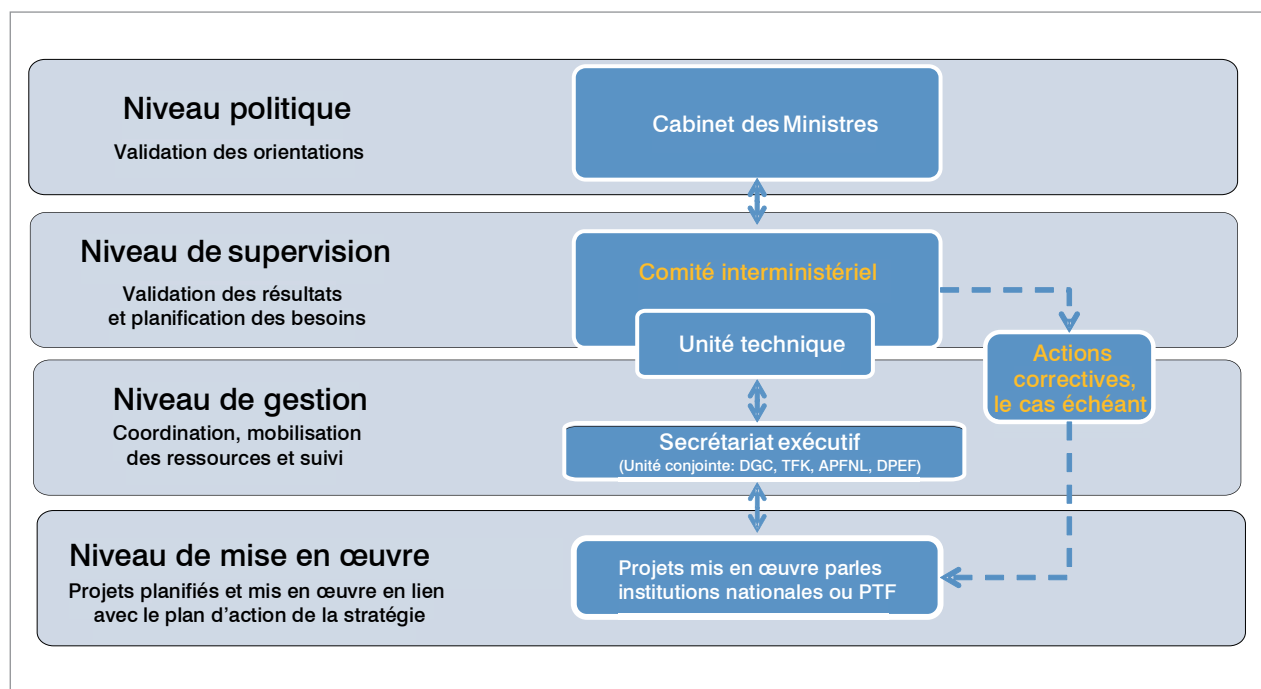
MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE

Le large éventail d'activités à mettre en œuvre durant la période 2015-2019 nécessite une coordination et planification minutieuse. Cette gestion de la mise en œuvre vise à identifier et allouer efficacement les ressources, coordonner les interventions entre les différents partenaires de mise en œuvre, et définir le système de suivi des résultats. À cette fin, un « Comité interministériel » a été mis en place afin de faciliter le partenariat public-privé pour la coordination et la mise en œuvre de la stratégie karité. Ce comité sera appuyé par une unité technique. Le Comité interministériel et l'unité technique seront soutenus par un secrétariat technique assuré par la Direction Générale du Commerce. Il est chargé de la préparation des rapports périodiques à soumettre au Comité interministériel, et de faire le lien entre la planification et les institutions qui mettront en œuvre la stratégie, en parfaite collaboration avec l'Unité technique.

La Table filière karité, en tant qu'interprofession selon la Loi 50, doit être fortement impliquée dans la mise en œuvre de la stratégie. L'interprofession est l'une des principales institutions responsables de la mise en œuvre de certaines activités, mais également le premier bénéficiaire de la mise en œuvre, grâce à un renforcement général de la filière. Par conséquent, la TFK aura un rôle à jouer dans l'unité technique du Comité interministériel, mais également au sein du secrétariat exécutif de coordination de la mise en œuvre de la stratégie.

Une coordination forte des institutions nationales, des ONG et PTF, et des acteurs privés, parfaitement orientée vers les différentes priorités de la stratégie, permettra d'éviter les doubles emplois et de garantir un impact maximum. Pour être absolument efficace, la gestion de la mise en œuvre doit se fonder sur le suivi des résultats des activités, afin d'ajuster les priorités de mise en œuvre selon l'évolution de la filière et du marché.

Graphique 17 : Structure pour la mise en œuvre de la stratégie karité



De nombreuses institutions, ONG et PTF, joueront un rôle clef dans la mise en œuvre du plan d'action de la stratégie. Ces institutions seront responsables de l'exécution des projets en lien avec les priorités de la stratégie. Par conséquent, ces institutions ont effectivement la responsabilité du succès de la mise en œuvre de la stratégie. Chaque institution a pour mandat général de soutenir la filière, et son mandat spécifique dans la mise en œuvre de la stratégie est clairement identifié dans le plan d'action.

SUIVI ET ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE

Pour que la mise en œuvre de la stratégie soit efficace, il faut une coordination efficiente des interventions, mais surtout un suivi continu et une évaluation constante des résultats. Ceci est essentiel pour pouvoir identifier le besoin de mesures correctives, les définir et les intégrer à la planification des prochaines interventions. Le plan d'action de la stratégie définit des indicateurs de suivi et d'évaluation pour chaque activité de la stratégie. Ces indicateurs serviront de référentiel pour mesurer le succès de la mise en œuvre. Cependant, le suivi de la stratégie implique également un processus dynamique permettant aux parties prenantes de définir de nouveaux indicateurs de succès, ainsi que des outils de vérification adaptés aux besoins évolutifs de la mise en œuvre.

Les structures de gouvernance de la stratégie devront rapidement mettre en place un mécanisme de suivi et

d'évaluation des résultats. Ce système doit permettre la production de rapports d'activités pour rendre compte au Comité interministériel et aux Cabinets des Ministres de la progression de la mise en œuvre.

La stratégie fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours après deux (02) années de mise en œuvre afin d'apporter les ajustements nécessaires à l'atteinte des objectifs escomptés. Une évaluation finale interviendra à l'issue des cinq (05) ans pour mesurer les effets et les impacts de la mise en œuvre de la stratégie sur la filière.

Des outils du suivi-évaluation tels que le Cadre Logique et le Cadre de Mesure de Rendement seront mis à la disposition du Comité interministériel et de l'unité technique de mise en œuvre de la stratégie afin de permettre un meilleur suivi du niveau d'atteinte des résultats.

HYPOTHÈSES ET GESTION DES RISQUES

Les hypothèses décrivent les conditions requises pour réussir la mise en œuvre de la stratégie. Les risques, par contre, sont des faits externes négatifs qui peuvent modifier sérieusement l'accomplissement des résultats escomptés. Ainsi, les risques sont importants du moment où ils présentent une occasion pour anticiper et spécifier les raisons pour lesquelles la stratégie ne fonctionnera pas comme prévu.



(cc BY-NC-ND 2.0), Sinsibere@flickr.com



(cc BY-NC-ND 2.0), Sinsibere@flickr.com

HYPOTHÈSES

La mise en œuvre de la stratégie dépend d'un certain nombre d'hypothèses.

La volonté politique

La volonté politique est la première des conditions essentielles à la réussite de la stratégie. Elle est l'élément moteur qui emmènera les autorités politiques à donner les moyens adéquats et à créer un cadre favorable à l'atteinte des objectifs fixés par la stratégie. Aussi, la volonté politique sera une source d'engagement et d'intérêt de tous les acteurs dans la mise en œuvre de la stratégie.

La stabilité politique et sociale

La stabilité politique et sociale est la condition indispensable au développement d'un pays. En effet, elle garantit un cadre propice pour la réalisation de toutes les actions prévues dans la perspective de l'atteinte des objectifs de la stratégie. Elle permet également aux citoyens de travailler librement et avec confiance et aux autorités politiques et administratives de formuler et de mettre en œuvre des projets et programmes de développement. Dans ces conditions, tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la stratégie mettront en œuvre leurs actions qui engendreront les effets attendus.

L'adhésion des parties prenantes

La réussite de la mise en œuvre de la stratégie dépend fortement de l'adhésion des parties prenantes que sont les structures de l'administration publique et privé, les acteurs de la filière, les collectivités territoriales, les PTF et tous ceux qui ont un intérêt pour la mise en œuvre de la stratégie.

Leur adhésion produira un engagement réel dans la réalisation concertée et cohérente des résultats escomptés.

RISQUES

Une analyse des risques fait ressortir les principaux risques susceptibles de compromettre les résultats de la stratégie. On peut noter :

Les intempéries climatiques

Le karité est un produit forestier dont la production dépend en grande partie des conditions climatiques. En effet, une mauvaise pluviométrie a un effet négatif sur le rendement de l'arbre à karité, de même que le vent peut perturber la floraison. Des efforts seront déployés par la recherche afin de développer et planter des variétés adaptées.

L'insuffisance des moyens financiers

Si la stratégie souffre d'une insuffisance de moyens financiers pour sa mise œuvre, cela compromettrait véritablement ses chances de réussite. En effet, le succès de la stratégie repose en grande partie sur les moyens financiers qui seront mobilisés pour sa mise en œuvre. De ce fait, une attention particulière doit être accordée à la mobilisation des ressources financières pour l'exécution de l'ensemble des activités qui sont programmées dans les plans d'actions. A cet effet, une exploitation judicieuse des sources potentielles identifiées devra permettre de minimiser le risque d'un déficit de financement des actions de la stratégie afin de permettre d'atteindre les objectifs fixés.

STRATÉGIE NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA FILIÈRE KARITÉ DU BURKINA FASO 2015-2019

PLAN D'ACTION

Le plan d'action ci-dessous détaille l'ensemble des activités à entreprendre au cours des 5 prochaines années afin de réaliser la vision de la filière karité burkinabé. Le plan d'action est structuré par des objectifs stratégiques, opérationnels et des activités précises. Il prend en compte

les contraintes et opportunités identifiées dans la stratégie afin d'améliorer la compétitivité, l'équité et la durabilité de la filière. Le plan d'action fournit un référentiel cadre clair et détaillé pour la mise en œuvre de la stratégie durable de la filière karité du Burkina Faso.



Objetif stratégique 1 : Augmenter les volumes de production d'amandés par une gestion durable de la ressource, la protection de l'environnement, et une meilleure accessibilité à la ressource.

Objetif opérationnel	Actions	Priorité 1=fable, 3=élevée	Période de démarrage				Bénéficiaires	Mesures cibles	Partenaire principal de mise en œuvre	Partenaires de soutien	Programmes existant	Coût estimé (en milliers FCFA)
			15	16	17	18						
1.1. Favoriser la protection et la régénération du parc national à karité.	1.1.1. Répertoire, mettre à jour et vulgariser les matériels et outils de sensibilisation (DYFAB et autres PTF), afin d'en faire la diffusion à la RTB, sur les radios locales, et organiser des campagnes de sensibilisation avec une équipe mobile dans les zones à forte concentration, avec le parrainage des élus locaux.	2	X				Commerçants-collecteurs, producteurs traditionnelles du karité	<ul style="list-style-type: none"> > Les périodes de collecte sont déterminées. > La qualité de la noix collectée est déterminée. > 30 diffusions sur la RTB par an. > 100 diffusions sur les radio locales par an. > 20 animations par an par l'équipe mobile. 	DGFF (MERH)	APFNL, TFK, MPFG, CNSF, INERA, SNV	TREE AID	33 000
	1.1.2. Sensibiliser les acteurs locaux (chefs de village, élus locaux, groupements et associations féminines de karité, etc.) à travers des rencontres et groupes de travail sur les pratiques relatives à l'allocation des parcs à karité, sur le reboisement et la protection de l'environnement.	3	X				Chefs coutumiers, élus locaux, leaders des groupements/associations	<ul style="list-style-type: none"> > 1 rencontre de sensibilisation par an et par zone. 	MATD, collectivités territoriales, APFNL, TFK, MPFG, CNSF		1 000 x 8 = 8 000	
	1.1.3. Stimuler le reboisement individuel et les semis directs de semences de karité (sensibilisation, campagnes de reboisement, subventions des semis, faire des offres de plants).	2	X				Population, propriétaires terriens, groupements/associations	<ul style="list-style-type: none"> > 2 500 nouveaux plants sur 5 ans. 	MATD, collectivités territoriales, APFNL, TFK, MPFG, INERA, CNSF		<ul style="list-style-type: none"> > Semis 2,5 F/kg x 10 000 = 25 000 > Plants 2 500 P x 20 000 = 50 000 	
	1.1.4. Appuyer la régénération naturelle assistée (RNA) du karité à travers la vulgarisation des techniques, la formation et la dotation de matériel.	3	X				Groupements, associations, unions		INERA, IRSAT, CNSF		30 000 x 8 = 240 000	
1.2. Promouvoir les bonnes pratiques sylvicoles dans la filière karité.	1.2.1. Vulgariser les bonnes pratiques sylvicoles par la formation et la sensibilisation à travers la mise à jour des guides et modules de formation, la formation des acteurs ciblés par le biais des organisations présentes dans les zones à forte concentration du karité.	3	X				Groupements, associations, unions	<ul style="list-style-type: none"> > 1 000 acteurs sont formés sur 5 ans. 	DGFF	APFNL, TFK, INERA, WAAPP, CNSF	20 000 x 8 = 160 000	
	1.2.2. Mettre en place un mécanisme/répertoire de suivi de la mise en œuvre des bonnes pratiques sylvicoles du karité.	2	X				TFK	<ul style="list-style-type: none"> > Mécanisme établi 	APFNL, TFK, INERA	WAAPP	35 000	
	1.2.3. Mettre en place des centres de démonstration pour présenter les nouvelles techniques de croissance rapide des arbres de karité, afin de favoriser le développement du karité dans les potagers ou les pépinières (stages d'apprentissage).	2	X				Unions et fédérations	<ul style="list-style-type: none"> > 2 centres de démonstrations établis. 	CNSF, APFNL, TFK, INERA		2 centres x 50 000 = 100 000	

Objectif stratégique 1 : Augmenter les volumes de production d'amandes par une gestion durable de la ressource, la protection de l'environnement, et une meilleure accessibilité à la ressource.

Objectif opérationnel	Actions	Priorité 1=fable, 3=élevée	Période de démarrage				Bénéficiaires	Mesures cibles	Partenaire principal de mise en œuvre	Partenaires de soutien	Programmes existant	Coût estimé (en milliers FCFA)
			15	16	17	18						
1.3 Appuyer la création de vergers professionnels de karité.	1.3.1. Sensibiliser les élus locaux pour promouvoir la prise en compte des zones privilégiées pour la production du karité dans les plans de développement communaux.	2		X			Élus locaux	> 200 collectivités touchées.	DGFF	TFK, MATD, collectivités, MPFG, APFNL		40 000
	1.3.2. Augmenter la production de plants de karité en pépinières en privilégiant les variétés productives.	3	X			CNSF	> 30 000 nouveaux plants.		CNSF TFK, APFNL, INERA,	CNSF	25 000 x 30 000 P = 750 000	
	1.3.3. Soutenir la création et la gestion de parcs à karité auprès des promoteurs (groupements, associations, particuliers) par l'appui conseil, le suivi de dossier, la recherche de financement, etc.	2		X		Groupements, associations, particuliers	> 30 parcs de 1 000 plants créés.		APFNL TFK, collectivités,	SHISUN	30 000 x 3 ans = 90 000	
	1.3.4. Assister les collectivités locales à délimiter des espaces de karité par l'assistance de géolocalisation des zones.	3		X		Collectivités			APFNL TFK, collectivités,	PIF		
	1.3.5. Soutenir la création de parcs gérés par les groupements grâce à l'accès à des fonds (FIE ou autre) et au soutien juridique.	1		X		Groupements	> 40 dossiers sont soumis et soutenus.		APFNL MPFG, TFK,	SHISUN	10 000 x 8 = 80 000	
	1.3.6. Promouvoir le développement des parcs à karité certifiés biologiques auprès des élus locaux pour qu'ils mettent des parcs à karité à disposition ; former les promoteurs et les suivre dans l'application de la démarche bio.	2		X		Élus locaux groupements, associations	> 10 parcs à karité biologiques sont promus. > 10 groupements de promoteurs sont formés.		TFK, collectivités territoriales, autorités coutumières, INERA, DREDD, IRSAT	PCESA	15 000 x 10 = 150 000	
	1.3.7. Développer un projet national de géolocalisation des aires et d'inventaire des arbres à karité (GPS) à des fins de traçabilité.	2		X		Interprofession			APFNL, TFK, IGB	FIE	100 000	
1.4. Renforcer la recherche appliquée en faveur de la production de karité.	1.4.1. Renforcer la communication et la vulgariser les résultats de la recherche, en particulier sur le cerneage et les techniques de greffe du karité.	2		X		Groupements, associations	> 4 ateliers pratiques au profit des acteurs sont organisés. > Le niveau de greffage du karité est amélioré.	INERA	CNSF, TFK, APFNL	WAAPP	10 000x 4 ateliers = 40 000	
	1.4.2. Appuyer la recherche scientifique sur l'application des bonnes pratiques traditionnelles de plantation et de régénération afin de mieux intégrer ces systèmes traditionnels.	3	X			Groupements, associations	> 80% d'acteurs sont informés sur les bonnes pratiques.		CNSF, TFK, APFNL,	AGK	10 000 x 8 = 80 000	
	1.4.3 Appuyer la recherche scientifique pour l'amélioration de la productivité du karité (ex : sélection variétale, pratiques agro-forestières, stress hydrique, physiologie de l'arbre, gestion des maladies, impacts des chenilles et insectes, tailles et utilisation d'engrais biologique).	3	X			CNSF, INERA, IRSAT			CNSF, TFK, APFNL, groupements / associations,	IRSAT RECHERCHE	25 000	

Objectif opérationnel	Actions	Priorité 1=faible, 3=élevée	Période de démarrage				Bénéficiaires	Mesures cibles	Partenaire principal de mise en œuvre	Partenaires de soutien	Programmes existant	Coût estimé (en milliers FCFA)
			15	16	17	18						
1.5 Renforcer l'application de la réglementation sur la protection des arbres.	1.5.1. Vulgariser les textes réglementaires et sensibiliser les acteurs sur ceux-ci.	3	X				Groupements, associations, propriétaires terriens	> 13 ateliers d'une journée avec les responsables d'associations de chaque maillon sont organisés. > 100% des responsables sont approchés.	DNEF	DGFF TKF, APFLN, collectivités territoriales, DREDD, etc.		15 000
	1.5.2. Suivre l'application effective des textes réglementaires (comité de veille, sanctions des contrevenants).	3	X			TFK, APFNL	> Des visites inopinées sur certaines localités sont réalisées.		DGFF TKF, APFLN, collectivités territoriales, DREDD, etc.		15 000	
	1.5.3. Former des « comités de défense » pour la protection de l'arbre, et mettre en place une gestion communale en collaboration avec les groupements du karité.	2		X		Comités de défense	> La représentativité du comité de défense est suivie. > Tous les membres du comité sont formés.		DGFF TKF, APFLN, collectivités territoriales, DREDD, etc.		20 000	
	1.5.4. Mettre en place un système décentralisé de contrôle des coupes d'arbres à karité afin que les acteurs de la filière puissent rapporter les infractions détectées (ligne téléphonique spéciale, multilingue) ; faire la promotion de la ligne téléphonique et assurer un suivi rapide des plaintes avec des pénalités sévères encourues.	2		X		Comités de défense	> Au moins 80% des acteurs connaissent l'existence du numéro vert et peuvent l'utiliser dans les principales langues.		DGFF TKF, APFLN, collectivités territoriales, DREDD, etc.		50 000	
1.6. Encourager le développement d'activités génératrices de revenus dans les zones de production de karité.	1.6.1. Promouvoir des projets pilotes de transformation de nouveaux produits pouvant être commercialisés au Burkina Faso ou dans la sous-région (chenilles, produits de la pulpe, miel de karité, etc.).	1		X		Groupements, associations, particuliers	> 16 mini projets dans les 8 zones sont créés et soutenus.		APFNL	MPFG, IRSAT, DGC, TKF, collectivités		75 000
	1.6.2. Encourager la recherche sur des nouveaux PFNL dans les zones de production (huiles essentielles, teintures, miel et ses dérivés, autres PFNL) et étudier les marchés potentiels.	1			X	INERA, IRSAT, CRNST	> 4 nouveaux produits à potentiel économique viable sont identifiés.		IRSAT	DGC, TKF, collectivités		200 000
	1.6.3. Favoriser le développement de l'entreprenariat rural par une meilleure offre de produits financiers (microfinance, fonds de développement de l'entreprise rurale, etc.) et des formations en gestion d'entreprise.	3		X		Groupements, associations, particuliers	> Une cellule de mise en relation est établie. > 100 entrepreneurs ruraux sont formés.		MPFG, TKF			30 000

Objectif stratégique 1 : Augmenter les volumes de production d'armandes par une gestion durable de la ressource, la protection de l'environnement, et une meilleure accessibilité à la ressource.

Objectif stratégique 1 : Augmenter les volumes de production d'amandes par une gestion durable de la ressource, la protection de l'environnement, et une meilleure accessibilité à la ressource.

Objectif opérationnel	Actions	Priorité 1=faible, 3=élevée	Période de démarrage				Bénéficiaires	Mesures cibles	Partenaire principal de mise en œuvre	Partenaires de soutien	Programmes existant	Coût estimé (en milliers FCFA)
			15	16	17	18						
1.6. Encourager le développement d'activités génératrices de revenus dans les zones de production de karité.	1.6.4 Promouvoir la valeur économique des PFNL auprès des jeunes afin de créer une nouvelle génération d'éco-entrepreneurs ruraux à travers le système scolaire.	1		X			Jeunes	> 8 rencontres avec les jeunes des zones à fort potentiel sont organisées. > 10 jeunes entrepreneurs ont reçu un appui pour l'élaboration de leur plan commercial.	APFNL MENA, MESS, DGPEDD, APFNL,	FAIJ	20 000	
1.7. Promouvoir l'efficacité énergétique dans la filière.	1.7.1. Favoriser la fabrication de briquettes à base de tourteaux par l'homogénéisation et la vulgarisation des techniques de récupération et de fabrication. 1.7.2. Promouvoir l'utilisation de l'énergie solaire en soutenant les opérateurs dans l'acquisition des technologies solaires (subvention, accès crédit, etc.).	3		X		IRSAT	> 100 acteurs et responsables au moins sont formés.	IRSAT	TFK DGFF, DGI,		25 000	
	1.7.3 Augmenter la disponibilité de foyers améliorés spécifiques pour le karité grâce aux subventions (ou des prêts avantageux) ; former et appuyer des artisans à la fabrication des foyers, et les promouvoir.	2	X			Groupements, associations, particuliers	> Au moins 50 kits de plaques photovoltaïques sont achetés et subventionnés.		SP/CONED TFK, APFNL		100 000	
	1.7.3 Augmenter la disponibilité de foyers améliorés spécifiques pour le karité grâce aux subventions (ou des prêts avantageux) ; former et appuyer des artisans à la fabrication des foyers, et les promouvoir.	3	X			Groupements, associations, particuliers	> Au moins 5 000 foyers améliorés sont subventionnés. > 5 000 femmes sont sensibilisées à leur utilisation.		MPPFG, TFK, APFNL,	GIZ	25 000	
1.8 Aménager des pistes rurales dans les zones de grande production.	1.8.1. Aménager les pistes rurales dans les zones de grande production. 1.8.2. Approcher les entreprises minières afin que des soutiens soient mis en place pour désenclaver certaines zones de production de karité ; travailler avec le Comité de responsabilité sociale des entreprises de l'industrie minière.	2		X		Population		MIDT	MATD, collectivités, TFK, MERH	FER-B		
		1	X			Groupements, associations, particuliers	> Toutes les entreprises minières actives sont touchées. > Des soutiens financiers sont obtenus.		TKF, APFNL, collectivités, MIDT,	2IE	50 000	

Objectif stratégique 1 : Augmenter les volumes de production d'amandés par une gestion durable de la ressource, la protection de l'environnement, et une meilleure accessibilité à la ressource.

Objectif opérationnel	Actions	Priorité 1=fable, 3=élevée	Période de démarrage				Bénéficiaires	Mesures cibles	Partenaire principal de mise en œuvre	Partenaires de soutien	Programmes existant	Coût estimé (en milliers FCFA)
			15	16	17	18						
1.9 Assurer une bonne pollinisation des fleurs de karité.	1.9.1. Organiser des rencontres avec les filières agricoles et cotonnières afin de discuter des options pour diminuer l'effet des insecticides sur les insectes pollinisateurs (abeilles).	3		X			Producteurs agricoles	> 26 rencontres sont organisées.	APFNL	DGPEDD TFK, APFNL, MASA, UNPCB, entreprises cotonnières		50 000
	1.9.2. Promouvoir l'apiculture dans les parcs à karité par la sensibilisation et la formation des apiculteurs afin d'augmenter la production et produire du miel pur de karité.	2			X		Groupements, associations, particuliers	> Au moins 200 apiculteurs et les responsables des groupements sont formés.		TFK, MRAH, Apiculteurs		20 000
	1.9.3. Diminuer la culture sur brûlis en proximité des parcs à karité en sensibilisant les agriculteurs, et installer des panneaux d'interdiction.	3		X			Groupements, associations, particuliers	> Au moins 1 000 panneaux sont conçus. > 80% des agriculteurs dans les principales zones sont sensibilisés.		APFNL, TFK, MASA, Engagements Nationaux		40 000

Objectif stratégique 2. Professionnaliser les acteurs directs et indirects de la filière par le renforcement de leurs capacités et en assurant l'équité entre eux.

Objectif opérationnel	Actions	Priorité 1=faible, 3=élevée	Période de démarrage				Bénéficiaires	Mesures cibles	Partenaire principal de mise en œuvre	Partenaires de soutien	Programmes existant	Coût estimé (en milliers FCFA)
			15	16	17	18						
2.1. Valoriser la filière en tant que filière économique à part entière.	2.1.1. Organiser une campagne de communication sur les enjeux économiques du karité par des publicités, à chaque début de saison, visant à informer les ménages ruraux sur les opportunités économiques du karité et le besoin de consacrer plus de temps à la collecte. « Le karité n'est pas seulement un revenu d'appoint mais peut soutenir économiquement les ménages ».	3	X				Groupements, associations productrices particuliers	<ul style="list-style-type: none"> » À chaque début de saison : » 30 diffusions sur la RTB par an ; » 100 diffusions sur les radios locales par an ; » 20 animations par an par les équipes mobiles. 	TFK	MPFG, DGC, APFNL, APEX, DGPFR		33 000
	2.1.2. Mettre en place un système de communication et d'information sur les techniques de ramassage pour rappeler aux acteurs les bonnes pratiques de cueillette et de ramassage, ainsi que les périodes favorables (SMS, publicités à la TV et sur les radios).	2	X				Groupements, associations productrices particuliers	<ul style="list-style-type: none"> » 30 diffusions sur la RTB par an ; » 100 diffusions sur les radios locales par an ; » Faire des envois de SMS groupés tous les jours sur 3 mois. 	TFK	APFNL, DGPFR	SIM.CH	30 000
	2.1.3. Promouvoir les produits locaux de karité afin de valoriser la consommation au Burkina Faso (média, journaux, TV, radio).	2	X				Interprofession	<ul style="list-style-type: none"> » 30 diffusions sur la RTB par an ; » 100 diffusions sur les radios locales par an. 	TFK	TFK, APEX, APFNL, ABNORM, IRSAT		30 000
2.2 Renforcer l'organisation des acteurs.	2.2.1. Constituer, maintenir et actualiser une base de données de l'ensemble des acteurs de la filière (productrices, commerçants-collecteurs, transformateurs, distributeurs, transporteurs, fournisseurs de services et d'équipements, etc.).	3	X				Tous les acteurs de la filière	<ul style="list-style-type: none"> » MySQL ou SQL server sont utilisés. 	TFK	APFNL, DGC, DGFOMR, TFK		25 000
	2.2.2. Appuyer la structuration des acteurs par maillon, par la formation des acteurs à l'approche métier par maillon, et l'institution de plateformes d'innovation par maillon, etc.	3	X				Collecteurs, producteurs, transformateurs, distributeurs	<ul style="list-style-type: none"> » Tous acteurs responsables des 1 500 organisations sont formés. 		APFNL, DGFOMR, TFK		50 000
2.3. Garantir une forte participation des femmes dans toute la filière.	2.3.1. Sensibiliser les chefs coutumiers sur l'accès des femmes aux parcs à karité (organisation de rencontres dans chaque commune urbaine parrainée par un élu local).	3	X				Chefs coutumiers	<ul style="list-style-type: none"> » 50 rencontres sont organisées. 	MPFG	MATD, collectivités, MPFG, APFNL		50 000
	2.3.2. Mettre en place un mécanisme de soutien aux femmes individuelles et aux groupements pour les procédures d'acquisition et de financement de terrains selon la réforme agraire et foncière.	2	X				Femmes individuelles et en groupements	<ul style="list-style-type: none"> » 50 femmes individuelles ou associations ont bénéficié du mécanisme de soutien. 		MEF, TFK, APFNL		25 000

Objectif stratégique 2. Professionnaliser les acteurs directs et indirects de la filière par le renforcement de leurs capacités et en assurant l'équité entre eux.												
Objectif opérationnel	Actions	Priorité 1=faible, 3=élevée	Période de démarrage				Bénéficiaires	Mesures cibles	Partenaire principal de mise en œuvre	Partenaires de soutien	Programmes existant	Coût estimé (en milliers FCFA)
			15	16	17	18						
2.4. Soutenir un dialogue privé-public pour renforcer la filière.	2.4.1. Établir un Comité de concertation (en lien avec l'application de la Loi 050) représentant les différents maillons de la filière et les ministères et agences impliqués dans le développement de la filière, afin de mieux planifier et coordonner les interventions.	3	X				Collecteurs, producteurs, transformateurs, distributeurs, ministères	> 15 rencontres sont organisées.	DGC	TFK, MERH, MPFG,	UNMO-CIR	30 000
	2.4.2. Renforcer les capacités du Comité de concertation (mobilisation de ressources, promotion, etc.).	2	X				Collecteurs, producteurs, transformateurs, distributeurs, ministères	> 80% du plan de renforcement des capacités est mis en œuvre.		MEF, TFK, MPFG, APFNL	ITC/CIR	20 000
	2.4.3. Doit le Comité de concertation de moyens financiers pour son fonctionnement.	3	X				Collecteurs, producteurs, transformateurs, distributeurs, ministères	> FCFA 20 millions sont mobilisés et dotés par an.		MEF, TFK, MPFG, APFNL		100 000
2.5. Renforcer les capacités opérationnelles de l'interprofession.	2.5.1. Adapter les statuts de la TFK aux dispositions de la Loi sur les interprofessions.	3	X				Interprofession	> La filière est régie par la Loi 050 sur les interprofessions.	TFK	APFNL, DGFOMR, MPFG, DGC, APEX		5 000
	2.5.2. Sensibiliser les acteurs de la filière sur la nécessité d'adhérer à l'interprofession.	3	X				Tous les acteurs de la filière	> 10 rencontres sont organisées avec les responsables d'organisations membres ou non de la TFK.		APFNL, DGFOMR, MPFG, DGC, APEX		10 000
2.5.3. Renforcer les capacités (humaines, financières et matérielles) de la TFK en matière de fourniture de services à ses membres.	2.5.3. Renforcer les capacités (humaines, financières et matérielles) de la TFK en matière de fourniture de services à ses membres.	3	X				Interprofession	> FCFA 15 millions par an sont affectés à la TFK pour son fonctionnement.		APFNL, MEF	CIR, PCESA	75 000
	2.5.4. Identifier des services rentables pouvant soutenir le développement de l'interprofession (ex : SIM).	2	X				Interprofession			APFNL, APEX	CIR, PCESA	10 000
2.5.5. Renforcer les SIM existants (TFK, APFNL, APEX) et faire leur promotion auprès de l'ensemble des acteurs de la filière (identifier les besoins en informations des acteurs, mettre à jour les informations sur ces SIM ainsi que les canaux de diffusion).	2.5.5. Renforcer les SIM existants (TFK, APFNL, APEX) et faire leur promotion auprès de l'ensemble des acteurs de la filière (identifier les besoins en informations des acteurs, mettre à jour les informations sur ces SIM ainsi que les canaux de diffusion).	3	X				Tous les acteurs de la filière	> 10 rencontres de sensibilisation et d'adhésion sont organisées. > Au moins 80 % des acteurs sont sensibilisés.		APFNL		20 000
	2.5.6. Organiser des rencontres d'information et de sensibilisation sur les avantages du SIM ; encourager les groupements à s'enregistrer sur le système d'information de marché (SIM) afin d'avoir une meilleure connaissance des dynamiques de marché ; former sur l'accès au SIM.	2	X				Tous les acteurs de la filière	> Au moins 75% des acteurs sont actifs.		MPFG, APEX, APFNL, DGC		15 000

Objectif stratégique 2. Professionnaliser les acteurs directs et indirects de la filière par le renforcement de leurs capacités et en assurant l'équité entre eux.												
Objectif opérationnel	Actions	Priorité 1=fable, 3=élevée	Période de démarrage				Bénéficiaires	Mesures cibles	Partenaire principal de mise en œuvre	Partenaires de soutien	Programmes existant	Coût estimé (en milliers FCFA)
			15	16	17	18						
2.5. Renforcer les capacités opérationnelles de l'interprofession.	2.5.7. S'abonner ou adhérer aux réseaux internationaux des corps gras, tels que les revues « Oléagineux, Corps Gras, Lipides », « Oils & Fats International », « Global Oils And Fats Business Magazine », etc.	2	X				Interprofession	» L'interprofession est abonnée à au moins 2 magazines mensuels.	TFK	APFNL, APEX, TFK	APEX -TFK	3 000
2.6. Assurer la bonne gouvernance au niveau de tous les maillons de la filière.	2.6.1. Appuyer l'élaboration des outils de gestion (manuels de procédures, charte de bonne gouvernance, etc.).	2	X				Interprofession	» Un manuel de procédures de gestion administrative, financière, comptable et commerciale est disponible fin 2016.	TFK	DGFOMR, MEBF, APFNL, DGC, APEX	PCESA	20 000
	2.6.2. Renforcer les capacités de gestion organisationnelle de l'interprofession et de ses membres, sur la base d'un diagnostic des pratiques et des besoins des membres de l'interprofession.	2		X			Interprofession	» 2 ateliers de diagnostic sont organisés. » 10 formations en gestion sont organisées. » 600 responsables sont formés.		MEBF, APFNL	PCESA, FAO	25 000
	2.6.3. Mettre en place un mécanisme de suivi et d'évaluation de la gouvernance des organisations membres de l'interprofession.	2			X		Interprofession	» Les indicateurs de gestion sont identifiés. » Une évaluation à mi-parcours est faite. » L'évaluation à la fin de la 5ème année est faite.		MEBF, APFNL	MEBF	25 000
2.7. Renforcer les capacités des institutions d'appui au commerce	2.7.1. Sur la base des diagnostics de cette stratégie et d'autres études, renforcer les capacités des services techniques à soutenir les différents maillons de la filière.	3	X				Services techniques	» Les services techniques sont renforcés dans 75% des besoins.	MEBF	MICA, MPFG, MERH, MEBF, APEX, APFNL		80 000

Objectif stratégique 3 : Créer de la valeur par l'amélioration de la qualité et le développement des produits, ainsi que la recherche et le développement (R&D).												
Objectif opérationnel	Actions	Priorité 1=faible, 3=élevée	Période de démarrage				Bénéficiaires	Mesures cibles	Partenaire principal de mise en œuvre	Partenaires de soutien	Programmes existants	Coût estimé (en milliers FCFA)
			15	16	17	18						
3.1. Professionnaliser la gestion de la qualité, la formation et le soutien technique.	3.1.1. Recenser les manuels et guides de formation existant sur les bonnes pratiques dans la filière karité ; au besoin, traduire en langue locale, ou en format image pour téléphone portables.	2	X				Tous les acteurs de la filière	» Manuels et guides de formation adaptés en langue locale sont disponibles en 2015.	TFK	ABNORM, APFNL, APEX, DGI, IRSAT		20 000
	3.1.2. Élaborer, mettre en œuvre et faire le suivi du Code des bonnes pratiques (normes d'industrie).	3	X				Tous les acteurs de la filière	» Le Code de bonnes pratiques est disponible en 2015.		ABNORM, APFNL, APEX, DGI		15 000
	3.1.3. Mettre en place un groupe de formateurs/ experts sur les bonnes pratiques de collecte, de production et de transformation.	3		X			Tous les acteurs de la filière	» Un vivier d'experts et formateurs au métier du karité est disponible en 2016.		APFNL, CCI-BF, MEBF, FAFPA, APEX, ABNORM, DGI, IRSAT		3 000
	3.1.4. Former les acteurs sur les bonnes pratiques de collecte, de production et de transformation.	3	X				Tous les acteurs de la filière	» 15 ateliers de formation sont organisés. » 900 acteurs et responsables sont formés.		APFNL, CCI-BF, MEBF, FAFPA, APEX, ABNORM, DGI, IRSAT		30 000
	3.1.5 Réaliser des programmes de diffusion d'information concernant les bonnes pratiques dans la filière karité (radio, TIC, etc.).	3	X				Tous les acteurs de la filière	» 30 diffusions sur la RTB par an. » 100 diffusions sur les radios locales par an.		ABNORM, APFNL, APEX, DGI, médias		25 000
	3.1.6. Promouvoir les échanges intra et inter maillons pour un partage des expériences et des bonnes pratiques.	3		X			Tous les acteurs de la filière	» 15 ateliers de formation organisés. » 600 acteurs et leaders sont formés.		APFNL, MPFG, APEX, MICA		20 000
	3.1.7. Créer un label des produits du karité « Made in Burkina Faso ».	3			X		TFK	» Le logo et la charte graphique sont disponibles. » La protection juridique est établie.		ABNORM, APEX, APFNL, IRSAT, MPFG		50 000
	3.1.8. Faciliter l'accès des organisations aux technologies modernes pour le séchage en saison pluvieuse (ex. subvention des séchoirs à gaz, ou solaire).	2			X		Productrices, commerçants-collecteurs	» 50 séchoirs sont subventionnés.		TFK, APFNL, ABNORM		50 000
	3.1.9. Appuyer la création d'unités de transformation mutualisées (dans les zones de forte concentration d'organisations de production) ; possibilité de mettre en place des coopératives.	2			X		Productrices	» Une unité de transformation mutualisée est créée par zone.		TFK, DGI, APEX, APFNL, IRSAT, DGC, ABNORM		25 000 x 8 = 200 000

Objectif stratégique 3: Créer de la valeur par l'amélioration de la qualité et le développement des produits, ainsi que la recherche et le développement (R&D).

Objectif opérationnel	Actions	Priorité 1=faible, 3=élevée	Période de démarrage				Bénéficiaires	Mesures cibles	Partenaire principal de mise en œuvre	Partenaires de soutien	Programmes existants	Coût estimé (en milliers FCFA)
			15	16	17	18						
3.1. Professionnaliser la gestion de la qualité, la formation et le soutien technique.	3.1.10. Encourager les groupements à mettre en place des structures mutualisées de traitement des noix et amandes.	2		X			Groupements et associations de productrices, commerçants-collecteurs	» Une structure mutualisée de traitement est créée par zone.	TFK	APFNL, MPFG		20 000 x 8 = 160 000
	3.1.11. Soutenir la mise en place d'infrastructures de séchage et de stockage mutualisées pour les produits du karité.	3		X		Groupements et associations de productrices, commerçants-collecteurs	» 8 aires de séchages et 8 magasins de stockage sont mis en place.	TFK, MPFG, DGC, ABNORM		PCESA		30 000
	3.1.12. Organiser des commandes groupées de matériels de conditionnement (mettre en place une centrale d'achat ; identifier les besoins en emballages des acteurs par maillon – production, transformation, exportation ; mettre en place un système d'approvisionnement groupé).	2		X		Producteurs, transformateurs	» Un plan annuel d'approvisionnement est réalisé. » Une convention avec les fournisseurs sélectionnés est signée. » 80 % des besoins annuels sont couverts.	APFNL, ABNORM, APEX, CCI-BF, DGD				10 000
	3.1.13. Organiser des formations pour les productrices, les groupements et les commerçants-collecteurs afin de généraliser la pratique de numérotation des lots pour permettre la codification et la traçabilité (nom de la productrice/ du groupement/ du commerçant, numéro de sac d'amandes ou de beurre, date de production).	2		X		Groupements et associations de productrices, transformateurs, commerçants-collecteurs	» 1 500 acteurs sont formés.	APEX, APFNL, ABNORM				60 000
	3.1.14. Organiser des ateliers de partage des expériences entre groupements ou opérateurs pour échanger sur la mise en place, le suivi et les difficultés rencontrées dans l'exécution des systèmes de traçabilité.	2		X		Groupements et associations de productrices, transformateurs, commerçants	» 15 ateliers de partage d'une journée sont organisés. » 1 500 acteurs sont réunis.	APFNL, DGC, APEX, ABNORM				25 000
	3.1.15. Promouvoir les bonnes pratiques de suivi et de gestion du beurre bio (bio-suivi des parcelles, codifier les productrices).	3		X		Groupements et associations de productrices, commerçants-collecteurs,	» 10 sessions de formations sont organisées pour les acteurs du bio. » 30 visites sur sites sont organisées.	ABNORM, APFNL, IRSAT				50 000

Objectif stratégique 3: Créer de la valeur par l'amélioration de la qualité et le développement des produits, ainsi que la recherche et le développement (R&D).												
Objectif opérationnel	Actions	Priorité 1=faible, 3=élevée	Période de démarrage				Bénéficiaires	Mesures cibles	Partenaire principal de mise en œuvre	Partenaires de soutien	Programmes existants	Coût estimé (en milliers FCFA)
			15	16	17	18						
3.2. Soutenir la gestion de la qualité à travers toute la filière.	3.2.1 Intensifier la recherche et développement (R&D) concernant les meilleures pratiques à utiliser dans la filière karité (avec vulgarisation des résultats).	3	X				Productrices, commerçants-collecteurs, transformateurs, distributeurs	IRSAT	TFK, ABNORM, APFNL, DGFF		100 000	
	3.2.2. Accréditer le laboratoire national d'analyse des corps gras.	3	X				Interprofession	» Un laboratoire accrédité est mis en place en 2016.	TFK, APFNL, ABNORM		500 000	
	3.2.3. Appuyer le développement et la vulgarisation des technologies de transformation (concasseurs, torréfacteurs, barattes, filtres, etc.) auprès des acteurs de la filière.	2	X				Groupements et associations de productrices	» Les performances technologiques sont améliorées. » Une technologie pilote est disponible. » Toutes les grandes organisations sont informées de leur existence.	ABNORM, TFK, DGI, APFNL		60 000	
3.3. Améliorer la connaissance des bonnes pratiques de collecte.	3.2.4. Organiser des séances de formation et d'apprentissage sur l'utilisation des équipements et leur entretien (possiblement, lier ces formations à une séance d'information sur les opportunités commerciales, le besoin des marchés cibles, et les méthodes de développement commercial).	2	X				Groupements et associations de productrices et particuliers	» 30 séances de formation sont organisées pour 360 acteurs.	TFK, MEBF, DGI, APFNL		30 000	
	3.2.5. Assurer le suivi de l'appui conseil aux opérateurs pour une meilleure utilisation des équipements de transformation.	2	X				Groupements et associations de productrices et particuliers	» 50 opérateurs ou organisations sont visités.	TFK, APFNL, ABNORM		20 000	
	3.2.6. Définir et mettre en œuvre un programme précis et pluriannuel, pour le soutien scientifique et technique du développement de produits adaptés aux besoins locaux.	2	X				Interprofession		MICA (Produits locaux), DGC, ABNORM, APFNL, DTA		100 000	
3.3. Améliorer la connaissance des bonnes pratiques de collecte.	3.3.1. Soutenir l'application du Code des bonnes pratiques par la mise en place et le respect par les grands commerçants et les exportateurs d'un système de différenciation des prix selon la qualité, basé sur une norme de classement des amandes.	3	X				Productrices, commerçants-collecteurs, transformateurs, distributeurs	» 20 rencontres entre productrices et commerçants-collecteurs sont organisées.	TFK		20 000	
	3.3.2. Organiser un concours annuel pour récompenser les acteurs ayant produits les amandes, le beurre et les produits dérivés de haute qualité (en lien avec le Code des bonnes pratiques).	2	X				Productrices, commerçants-collecteurs, transformateurs	» 3 catégories de prix sont discernées (FCFA 100 000, 200 000 et 300 000) par mailon et par an.	MEF, TFK, APEX, ABNORM, MEBF, DGC, DGFF, IRSAT	ECOBANK, CORIS BANK	15 000	

Objectif stratégique 3 : Créer de la valeur par l'amélioration de la qualité et le développement des produits, ainsi que la recherche et le développement (R&D).

Objectif opérationnel	Actions	Priorité 1=fable, 3=élevée	Période de démarrage				Bénéficiaires	Mesures cibles	Partenaire principal de mise en œuvre	Partenaires de soutien existants	Coût estimé (en milliers FCFA)
			15	16	17	18					
3.4. Encourager l'industrialisation de la production du beurre de karité	3.4.1. Faire une étude de faisabilité pour la mise en place d'une unité d'extraction, de raffinage et de fractionnement du beurre de karité.	2	X			Productrices, transformateurs	<ul style="list-style-type: none"> » Les TDR sont élaborés. » Un consultant est sélectionné. » L'étude de faisabilité est complète (marché, techniques et organisation, financière, etc.). 	DGI	TFK, APFNL, APEX, ABNORM, MPFG, MERH, MEBF, collectivités	40 000	
	3.4.2. Suite à l'étude de faisabilité, soutenir avec des mesures incitatives l'installation d'une unité d'extraction, de raffinage et de fractionnement (PM).	2	X			Productrices, transformateurs	<ul style="list-style-type: none"> » Les TDR sont élaborés. » Les fournisseurs d'équipements sont sélectionnés. » L'unité est formée et installée. 		CCI-BF, TFK, APFNL, APEX, ABNORM, MPFG, MERH, MEBF, IRSAT	100 000	
	3.4.3. Pour les usines d'extraction en place, favoriser le travail de sous-traitance (travail à façon) pour des opérateurs régionaux ou internationaux afin de faciliter l'accès à la technologie et d'augmenter l'expérience des opérateurs dans cette industrie.	2	X			Productrices, transformateurs	<ul style="list-style-type: none"> » Les usines de sous-traitance sont identifiées. » Les prospections sont réalisées. » La Convention de partenariat est élaborée. 		TFK, APFNL, MEBF, ABNORM, TFK	10 000	
3.4.4. Organiser des voyages d'études pour les transformateurs établis ou potentiels sur des sites de transformation, raffinement, et fractionnement, ainsi qu'auprès des acheteurs de stéarine pour mieux comprendre les besoins du marché (voir le lien avec l'information de marché).	2	X				<ul style="list-style-type: none"> » 1 voyage d'étude pour 10 transformateurs par an. » 3 voyages avec un représentant de productrices, transformateurs et commerçants-collecteurs par an. 		TFK, MICA, CCI-BF, MEBF, APEX-BF	Voyage transformateur = 25 000 Voyage stéarine = 20 000 Total = 45 000		
3.4.5. Assurer une veille technologique à travers la diffusion des innovations technologiques existantes et des abonnements à des revues spécialisées ; renforcer le système de veille de la DGI.	1	X			Productrices, transformateurs	<ul style="list-style-type: none"> » Les acteurs sont informés tous les 6 mois sur les innovations existantes. 	DGI, CCI-BF, TFK	5 000			

Objectif stratégique 4: Assurer le développement de la filière dans un environnement des affaires favorable et comportant des politiques d'appui.

Objectif opérationnel	Actions	Priorité 1=fable, 3=élevée	Période de démarrage				Bénéficiaires	Mesures cibles	Partenaire principal de mise en œuvre	Partenaires de soutien	Programmes existant	Coût estimé (en milliers FCFA)
			15	16	17	18						
4.1. Développer des outils pour la pérennité de tous les maillons.	4.1.1. Suite à un étude de faisabilité, fixer un prix plancher au début de chaque campagne de commercialisation des amandes sous l'égide du Comité de concertation. Mettre en place un fond de stabilisation. S'assurer que le mécanisme respecte les règles de l'OMC.	2		X			Productrices, commerçants-collecteurs	» 3 concertations sont organisées par an pour la fixation des prix.	Comité de concertation de la stratégie	TFK, MICA, APFNL, DGC, APEX, CCI-BF, MEF, MPFG,		15 000
	4.1.2. Instituer un système d'agrément (achat et exportation) pour la commercialisation des amandes du karité.	2		X			Productrices, commerçants-collecteurs	» Le MICA et la CCI-BF sont impliqués.		DGC, APFNL, APEX, CCI-BF, MEBF,		20 000
4.2. Assurer une meilleure diffusion des produits financiers disponibles auprès des opérateurs de la filière.	4.2.1. Constituer et disséminer un répertoire des services et outils financiers (en incluant la microfinance) disponibles et adaptés aux besoins des acteurs de la filière (membres de l'interprofession).	3	X			Membres de l'interprofession	» Des outils et nouveaux produits financiers adaptés aux maillons sont disponibles.	TFK	APBEF, DGC, APEX		30 000	
	4.2.2. Diffuser l'information aux groupements et aux membres de la TFK sur les outils de financement disponibles, par la tenue de rencontres d'information et la mise à jour du site Internet de la TFK.	2		X			Productrices, commerçants-collecteurs, transformateurs	» 10 rencontres d'un jour sont organisées. » Au moins 500 acteurs et responsables sont informés.		APFNL, MEBF, CCI-BF, APBEF		10 000
4.3. Renforcer les compétences en gestion d'entreprise des acteurs de la filière.	4.2.3. Mettre en ligne le répertoire des services financiers sur le site Internet de la TFK.	2		X		Membres de l'interprofession	» Les acteurs sont sensibilisés à la consultation du site lors des rencontres.		APBEF, DGC, APEX, APFNL		1 000	
	4.2.4. Organiser des rencontres avec les institutions publiques et privées de finance pour échanger sur les besoins financiers de la filière karité.	1		X		Membres de l'interprofession			APBEF, APFNL, APEX		10 000	
4.3. Renforcer les compétences en gestion d'entreprise des acteurs de la filière.	4.3.1. Mener des campagnes de sensibilisation (courriels, SMS) auprès des organisations sur l'intérêt de la gestion d'entreprise, afin de faciliter l'accès au financement.	2	X			Membres de l'interprofession	» Au moins 90% des responsables et promoteurs d'entreprises sont informés.	TFK	APFNL, MEBF, CCI-BF, FAFFA, MPFG		1 000	
	4.3.2. Renforcer les capacités opérationnelles des organisations de femmes en gestion et planification.	3	X			Groupements, associations, unions de femmes	» 10 sessions de formation sont organisées pour au moins 600 responsables. » Des outils simplifiés de gestion et de planification sont diffusés. » Un suivi personnalisé auprès de 50 organisations est réalisé.		MPFG, APFNL, FAO		30 000	

Objectif stratégique 4. Assurer le développement de la filière dans un environnement des affaires favorable et comportant des politiques d'appui.

Objectif opérationnel	Actions	Priorité 1 = faible, 3 = élevée	Période de démarrage					Bénéficiaires	Mesures cibles	Partenaire principal de mise en œuvre	Partenaires de soutien	Programmes existant	Coût estimé (en milliers FCFA)
			15	16	17	18	19						
4.3. Renforcer les compétences en gestion d'entreprise des acteurs de la filière.	4.3.3. Assurer la diffusion de l'information sur les services offerts par la MEBF et les autres institutions d'appui et de conseil.	1		X				Membres de l'interprofession	» Diffusion d'informations par SMS chaque mois. » Mise à jour sur le site Internet.	TFK	APFNL, MEBF, CCI-BF, FAFPA, MPFG		5 000
	4.3.4. Organiser des sessions de formation en gestion adaptées aux besoins des acteurs (sur la base d'un diagnostic des pratiques de gestion des membres, adapter le plan de formation).	2		X				Membres de l'interprofession	» 25 sessions de formation pour 750 acteurs sont réalisées.		MEBF, FAFPA, APFNL, CCI-BF, MPFG		50 000
	4.3.5. Définir des mesures incitatives fournies par l'interprofession pour stimuler ses membres à élaborer des plans commerciaux.	1			X			Membres de l'interprofession	» 100 plans d'affaires sont élaborés grâce aux subventions et l'appui de l'interprofession.		MEBF, FAFPA, APFNL, CCI-BF, MPFG	Consultants	30 000
4.4. Favoriser l'investissement dans la filière karité.	4.3.6 Renforcer les capacités du Secrétariat permanent (SP) de la TFK en matière d'accompagnement à l'élaboration des plans commerciaux de ses membres.	1		X				Membres de l'interprofession	» Le personnel du SP est formé.		MEBF, FAFPA, APFNL, CCI-BF, MPFG		25 000
	4.4.1. Organiser des rencontres avec les institutions financières (SOFIGIB ou FBDES) afin de résoudre la problématique de l'accès des acteurs aux garanties et financements (délais trop long et procédures compliquées).	2	X					Membres de l'interprofession	» 5 rencontres sont organisées.	API	TFK, APBEF, APFNL, CCI-BF, MEF, SFD		10 000
	4.4.2. Mettre en place un mécanisme de financement pour faciliter l'accès aux équipements de transformation par l'identification des besoins et la mise à disposition de mécanismes de financement appropriés.	2		X				Productrices, transformateurs	» Des systèmes de leasing ou de subvention sont en place.		TFK, APFNL, DGI, ABNORM		15 000
	4.4.3. Organiser des ateliers d'information et de sensibilisation pour les acteurs de la filière sur les opportunités de financement offertes par le Fonds d'intervention pour l'environnement (FIE).	2		X				Membres de l'interprofession	» 20 ateliers d'information et de sensibilisation sont organisés.		TFK, APFNL, MERH		30 000
	4.4.4. Initier une convention de collaboration avec les institutions de micro-crédits afin de développer des outils adaptés au financement des activités des membres des organisations de karité (groupements, coopératives, unions, associations, fédérations, etc.).	3		X					» Les niveaux de crédits selon les typologies des acteurs et les procédures simplifiées sont proposés.		MPFG, TFK, SFD, APIMF, APFNL		10 000
	4.4.5. Mettre en place un système de warrantage en lien avec les magasins de stockage mutualisés.	2			X			Groupements et associations de productrices, particuliers	» Au moins 50 acteurs de chacune des 8 zones appliquent le warrantage.		MPFG, SFD, APIMF, APFNL		40 000
4.4.6. Sensibiliser les fonds nationaux existants (15 actuels en lien avec les PFNL) afin de créer des fonds de risques (capital risque), des guichets spéciaux karité, et des lignes de crédit spécifiques.	2			X			Membres de l'interprofession	» La stratégie de sensibilisation est établie. » Les 15 fonds sont consultés.		APFNL, Fonds nationaux, APBEF,		20 000	

Objectif stratégique 4: Assurer le développement de la filière dans un environnement des affaires favorable et comportant des politiques d'appui.

Objectif opérationnel	Actions	Priorité 1=fable, 3=élevée	Période de démarrage					Bénéficiaires	Mesures cibles	Partenaire principal de mise en œuvre	Partenaires de soutien	Programmes existant	Coût estimé (en milliers FCFA)
			15	16	17	18	19						
4.5. Favoriser l'utilisation de mesures standardisées.	4.5.1. Organiser des sessions de sensibilisation auprès de tous les acteurs de la filière (productrices, groupements, associations, unions, fédérations, etc.) afin de les informer sur l'importance d'utiliser des outils de mesure standardisés et calibrés pour garantir la transparence des transactions commerciales.	2	X				Productrices, groupements, associations, unions, fédérations, etc.)	» 30 sessions de formation d'une journée sont organisées pour au moins 900 acteurs.	ABNORM	TFK, APFNL, IRSAT		30 000	
	4.5.2. Faciliter l'acquisition d'équipements de mesure (certifiés) et de contrôle qualité pour les acteurs de la filière (par des commandes groupées).	2		X			Productrices, commerçants-collecteurs, transformateurs	» Un plan annuel d'approvisionnement est réalisé. » Une convention avec les fournisseurs sélectionnés est signée. » 80% des besoins annuels sont couverts.		TFK, ABNORM, IRSAT	FIE, PECSA	25 000	
	4.5.3. Créer un répertoire des fournisseurs de matériel de mesure certifié (bascules, balances, humidimètre, etc.).	1	X				TFK	» En référence à la base de données des acteurs de la filière.		DGC, TFK, IRSAT, APFNL		5 000	
	4.5.4. Former les acteurs à l'utilisation des instruments de mesure certifiés (bascales, balances, humidimètre, etc.).	2		X			Productrices, commerçants-collecteurs, transformateurs	» 10 sessions de formation d'une journée sont organisées au profit de 750 acteurs.		DGC, TFK, IRSAT, APFNL		10 000	
	4.5.5. Favoriser la standardisation des produits ou karité par le développement de normes burkinabé alignées sur les normes internationales de l'industrie (normes industrielles – cosmétiques, savons, etc. – et normes globales – codex, ISO, etc.).	2		X			Productrices, transformateurs	» Une norme burkinabé est développée et partagée auprès 80% des acteurs et responsables.		TFK, APFNL, IRSAT, DTA, DGC		50 000	
	4.5.6. Soutenir la certification des unités de transformation par la sensibilisation des acteurs sur la nécessité de la certification, la formation sur les bonnes pratiques, et l'identification de fonds d'appui à la certification.	3	X				Productrices, transformateurs	» 20 rencontres sont organisées. » 1 200 acteurs sont touchés.		TFK, APEX, DGC		20 000	
4.6. Renforcer les rapports contractuels dans la filière.	4.6.1. Organiser une campagne de sensibilisation des acteurs sur les avantages d'établir des rapports contractuels (rencontres d'information dans les régions, courriels, SMS, etc.).	2		X		Acteurs de la filière	» 30 diffusions sur la RTB par an. » 100 diffusions sur les radios locales par an. » 20 animations par an par l'équipe mobile sur les places de marchés.	TFK	APFNL, DGFOMR, APEX, DGC, CAMCO, Tribunaux de commerce		40 000		
	4.6.2. Vulgariser les modèles type de contrats (flexibles ou simplifiés), ainsi que les mécanismes de médiation en cas de litige.	2		X		Productrices, commerçants-collecteurs, transformateurs	» Mise en ligne sur le site Internet des contrats types. » Mise à disposition des contrats types dans les représentations de la CCI-BF.		APFNL, DGFOMR, DGC, CAMCO, etc.		10 000		

Objectif stratégique 4: Assurer le développement de la filière dans un environnement des affaires favorable et comportant des politiques d'appui.

Objectif opérationnel	Actions	Priorité 1=fable, 3=élevée	Période de démarrage				Bénéficiaires	Mesures cibles	Partenaire principal de mise en œuvre	Partenaires de soutien	Programmes existant	Coût estimé (en milliers FCFA)
			15	16	17	18						
4.6. Renforcer les rapports contractuels dans la filière.	4.6.3. Organiser en collaboration avec la MEBF ou la CCI-BF des formations groupées sur les principes, les bénéfices et les outils en liens avec les rapports contractuels, dans les 13 régions administratives. 4.6.4. Apporter une assistance juridique aux acteurs lors de l'établissement de rapports contractuels, éventuellement par la mise en place d'une convention entre la TFK et le CAMCO.	2		X			Groupements de productrices, commerçants-collecteurs, transformateurs	» 26 sessions de formation sont organisées pour au moins 750 acteurs.	TFK	CAMCO, Tribunal de commerce, MEBF, TFK, CCI-BF, DGC		65 000
4.7. Améliorer la qualité et l'offre d'information de marché.	4.7.1. Renforcer les capacités institutionnelles, financières et humaines de l'APEX-BF afin de produire des rapports réguliers sur la filière karité et les tendances du marché sous régional et international, pouvant être distribués par l'interprofession ; réaliser une étude diagnostique assortie d'un plan de renforcement des capacités de l'APEX-BF. 4.8.1. Organiser une rencontre de travail avec l'Observatoire des pratiques anormales (situé au sein du Conseil burkinabé des chargeurs) afin de présenter les problématiques spécifiques de la filière karité. 4.8.2. Sensibiliser les entreprises de transports (ferroviaires, routiers) pour définir une feuille de route visant à améliorer l'offre de service.	3	X			APEX-BF	» Un diagnostic sur les besoins est produit. » Le personnel technique est formé. » Le matériel de fonctionnement est disponible.	MICA	TFK, ABNORM, APFNL, DGESS des ministères,		50 000	
4.8. Améliorer le transport des produits du karité vers les marchés cibles.	4.8.1. Organiser une rencontre de travail avec l'Observatoire des pratiques anormales (situé au sein du Conseil burkinabé des chargeurs) afin de présenter les problématiques spécifiques de la filière karité. 4.8.2. Sensibiliser les entreprises de transports (ferroviaires, routiers) pour définir une feuille de route visant à améliorer l'offre de service.	2		X		TFK	» La facilitation sur l'accès au transport est entreprise.	TFK	APEX, CBC, DGTM, CCI-BF, APFNL		3 000	
4.9. Mettre en place des mesures administratives pour le développement de la filière.	4.9.1. Renforcer les contrôles de qualité des produits importés sur le marché burkinabé, concurrents du karité burkinabé (contrôles réguliers par les douanes sur les places de marchés). 4.9.2. Favoriser la transformation industrielle des produits issus du karité par une réduction de la fiscalité (taxes sur les importations d'intrants, tels que parfums, additifs, stabilisateurs, etc.).	3	X			Commerçants-collecteurs	» Les thèmes de la sensibilisation sont clarifiés. » 3 rencontres sont organisées.		CCI-BF, CBC, Syndicats des transports, DGTM, DGD, APEX, APFNL		10 000	
4.9. Mettre en place des mesures administratives pour le développement de la filière.	4.9.1. Renforcer les contrôles de qualité des produits importés sur le marché burkinabé, concurrents du karité burkinabé (contrôles réguliers par les douanes sur les places de marchés). 4.9.2. Favoriser la transformation industrielle des produits issus du karité par une réduction de la fiscalité (taxes sur les importations d'intrants, tels que parfums, additifs, stabilisateurs, etc.).	2	X			Transformateurs	» 50% des produits du karité importés sont contrôlés.	MICA (DGI et DGCRF)	IRSAT, ABNORM, TFK, APFNL, Ligue des consommateurs		20 000	
4.9. Mettre en place des mesures administratives pour le développement de la filière.	4.9.2. Favoriser la transformation industrielle des produits issus du karité par une réduction de la fiscalité (taxes sur les importations d'intrants, tels que parfums, additifs, stabilisateurs, etc.).	2		X		Transformateurs	» Les mesures incitatives sont en place.		MEF, API TFK, APFNL		5 000	

Objectif stratégique 5 : Développer la présence performante sur les marchés cibles par une meilleure promotion de la filière et une meilleure connaissance des tendances et exigences du marché.

Objectif opérationnel	Actions	Priorité 1=faible, 3=élevée	Période de démarrage			Bénéficiaires	Mesures cibles	Partenaire principal de mise en œuvre	Partenaires de soutien	Programmes existant	Coût estimé (en milliers FCFA)
			15	16	17						
5.1. Renforcer les capacités de promotion et de marketing des acteurs de la filière.	5.1.1. Renforcer les capacités des acteurs en matière de techniques marketing par des formations, des conseils pour l'organisation des points de vente et la présentation des produits.	2	X			Productrices, distributeurs locaux, transformateurs	<ul style="list-style-type: none"> » 5 sessions de formation sont réalisées au profit de 150 acteurs de la distribution. 	APEX-BF	TFK, APFNL		20 000
	5.1.2. Organiser des missions de prospection commerciale auprès des marchés cibles suivants : Ghana, Côte d'Ivoire, pays de la CEMAC, États-Unis et Canada, Brésil, pays cibles d'Asie (Japon, Australie, Chine, Inde, Malaisie).	3	X			Productrices, distributeurs locaux, transformateurs	<ul style="list-style-type: none"> » 2-3 missions sont réalisées par année. 		TFK, APFNL		7,5 x 10 = 75 000
	5.1.3. Élaborer et mettre en place un plan de communication marketing autour des produits du karité pour les marchés nationaux, sous régionaux et internationaux.	2	X			Membres de la TFK	<ul style="list-style-type: none"> » Les supports de communication au niveau national et international sont utilisés (Jeune Afrique, RFI, France 24, etc.). 		TFK, APFNL, DGC		60 000
5.2. Développer des produits pour le marché burkinabé.	5.2.1. Réaliser une étude du marché national afin de mieux connaître la demande et les opportunités du marché local.	2	X			TFK	<ul style="list-style-type: none"> » Le niveau de consommation des produits et les exigences des clients sont connus. 	DGC	TFK, CCI-BF		15 000
	5.2.2. Promouvoir le développement de nouveaux produits pour le marché burkinabé en collaboration avec IRSAT (margarine, chemilles en boîte, produits issus de la pulpe, etc.).	2	X			Membres de la TFK	<ul style="list-style-type: none"> » Un appui au niveau de la transformation et la commercialisation est effectué (qualité, packaging, communication). 		IRSAT, APEX, TFK, DGC, APFNL	2IE	50 000
	5.2.3. Organiser chaque année des journées promotionnelles pour les produits du karité, de façon tournante dans les régions, avec le soutien de la TFK.	2	X			Membres de la TFK	<ul style="list-style-type: none"> » 20 % des cibles ont participé aux journées promotionnelles. 		DGC, APFNL ; CCI-BF, Conseils régionaux, IRSAT		15 000 x 5 = 65 000
5.2.4. Conduire une analyse situationnelle sur le fonctionnement du marché des produits du karité au Burkina Faso et dans la sous-région.		3	X			Interprofession	<ul style="list-style-type: none"> » Les TDR sont élaborés. » Le consultant est sélectionné. » L'étude diagnostique sur les marchés est réalisée (benchmarking sur les bonnes pratiques). 		TFK, APEX, APFNL, MEBF		30 000

Objectif stratégique 5: Développer la présence performante sur les marchés cibles par une meilleure promotion de la filière et une meilleure connaissance des tendances et exigences du marché.

Objectif opérationnel	Actions	Priorité 1=faible, 3=élevée	Période de démarrage				Bénéficiaires	Mesures cibles	Partenaire principal de mise en œuvre	Partenaires de soutien	Programmes existant	Coût estimé (en milliers FGFA)
			15	16	17	18						
5.3. Renforcer la collaboration entre les acteurs pour développer de nouveaux produits et marchés.	5.3.1 Mettre en place, ou renforcer, des groupes d'intérêt économique (GIE) afin de sécuriser plus rapidement de grands volumes d'armées ou de beurre pour l'exportation, et afin de développer des nouveaux marchés.	2		X			Membres de la TFK	» 1 GIE par zone à forte concentration du karité est créé ou renforcé.	TFK	MEBF, APEX-BF		20 000
	5.3.2. Utiliser les usines de raffinement afin de vendre du beurre raffiné directement aux clients finaux en Europe (et si possible aussi en Amérique) par la mise en place d'essais-tests pour les acheteurs de beurre existant. Faire éventuellement un test groupé.	2	X				Producteurs, exportateurs	» La prospection pour établir des conventions usines-acheteurs est en cours.		MEBF, APEX-BF		40 000
5.4 Améliorer les connaissances sur les tendances et besoins du marché du beurre et autres corps gras.	5.4.1. Faire des études de marché sur les utilisations et les besoins des acheteurs pour les marchés suivants : États-Unis et Canada (réviser l'étude existante), Brésil, Côte d'Ivoire (industrie cosmétique), pays de la CEMAC (principalement ceux sans production nationale de beurre), pays cible d'Asie (Japon, Australie, Chine, Inde, Malaisie).	2	X			Membres de la TFK	» Le niveau de la consommation des produits et les exigences des clients sont connus.	APEX-BF	TFK, DGC, APFNL	CECI		50 000
	5.4.2. Faire une évaluation des types de certifications disponibles afin de mieux informer les groupements et exportateurs sur les obligations et bénéfices des différentes certifications.	2	X			Producteurs, exportateurs	» Un guide sur les différents types de certifications est disponible.			DGC, ABNORM, TFK, IRSAT	UICN	10 000
5.5. Encourager l'achat des produits du karité par les industries locales et le gouvernement.	5.4.3. Élaborer une base de données des acheteurs potentiels et de leurs besoins dans les pays à forte importation ou utilisation du karité, à des fins de prospection ; mettre les informations sur le site Internet de la TFK.	3	X			TFK	» Les critères de segmentation des acheteurs sont identifiables sur le support MySQL ou SQL Server.		TFK, DGC,			25 000
	5.5.1. Sensibiliser le gouvernement pour la prise en compte du beurre de karité dans les avis d'appels d'offres.	3	X			Membres de la TFK	» La stratégie de sensibilisation avec les produits à intégrer dans les appels d'offres est établie.	TFK	APFNL			10 000
	5.5.2. Organiser des rencontres de concertation avec les hôteliers, les restaurateurs, et les centres communautaires (cantines scolaires et universitaires, centres hospitaliers, casernes, centres pénitentiers, orphelins, CREN) afin de développer des partenariats pour la fourniture de savons, de crèmes, de beurre et de shampoings.	3	X			Membres de la TFK	» 2 rencontres par an sont organisées.		APFNL, DGC			15 000

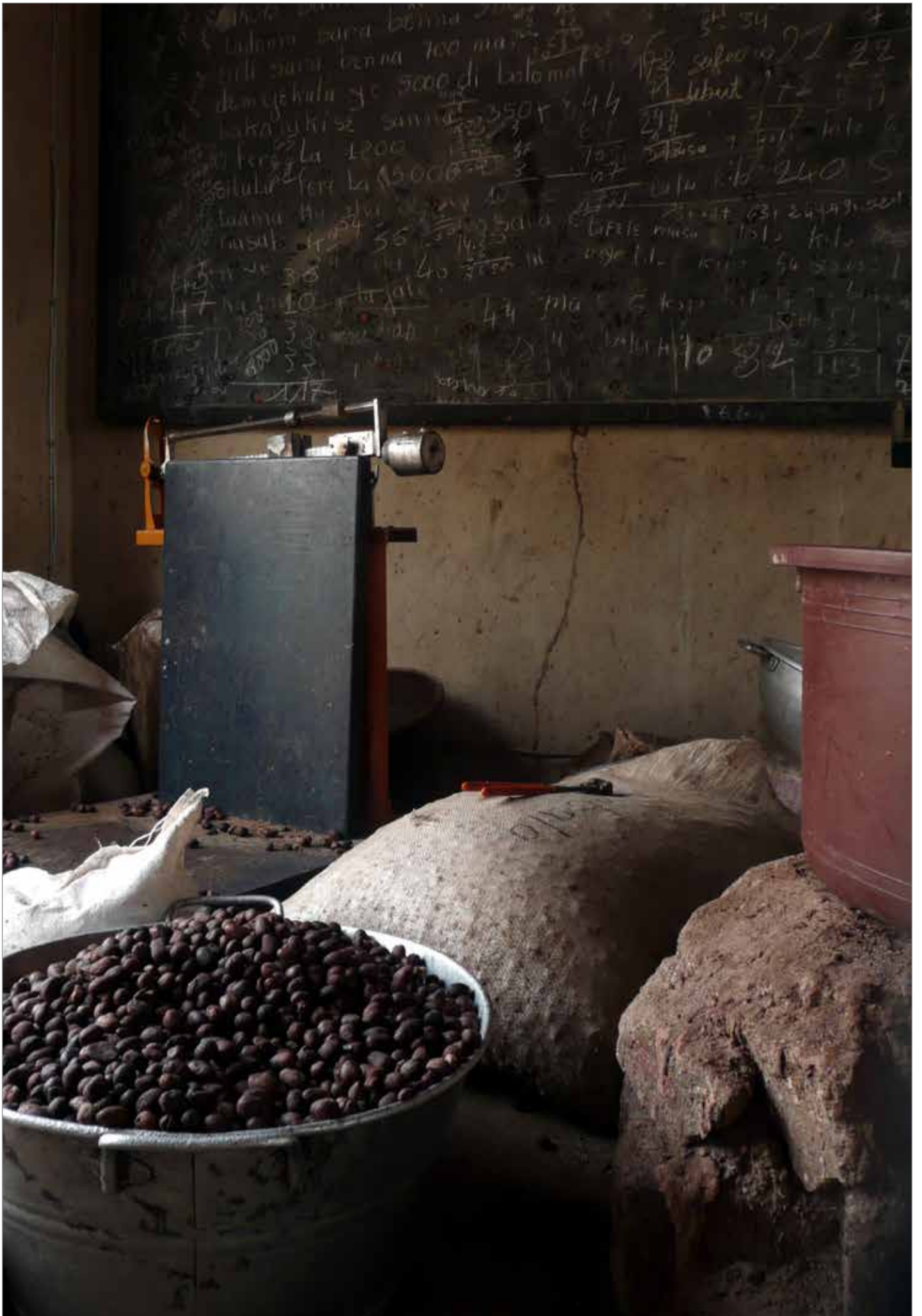
Objectif stratégique 5: Développer la présence performante sur les marchés cibles par une meilleure promotion de la filière et une meilleure connaissance des tendances et exigences du marché.

Objectif opérationnel	Actions	Priorité 1=faible, 3=élevée	Période de démarrage				Bénéficiaires	Mesures cibles	Partenaire principal de mise en œuvre	Partenaires de soutien	Programmes existant	Coût estimé (en milliers FCFA)
			15	16	17	18						
5.6. Organiser la promotion de la filière.	5.6.1 Institutionnaliser l'organisation du Salon international du karité de Ouagadougou (SIKO) tous les deux ans.	2		X			Membres de la TFK	» Un sponsor officiel est identifié.	APFNL, TFK		20 000	
	5.6.2 Faciliter la participation des acteurs à la Conférence internationale du karité de l'Alliance globale du karité (en les aidant dans leurs démarches administratives, et en identifiant des possibilités de subvention).	2	X				Membres de la TFK	» Les conventions de partenariat avec les agences de voyage et les organisateurs sont établies.	APFNL, DGC, TFK		5 000	
	5.6.3 Accueillir la Conférence internationale du karité de la GSA au Burkina Faso en 2015.	3	X				Membres de la TFK	» Le comité d'organisation est institué.	TFK, DGC, APFNL, IRSAT, DGC		25 000	
	5.6.4 Faciliter la participation des acteurs aux foires et manifestations internationales (en les informant sur les événementiels, en les aidant dans les démarches administratives, et en identifiant des possibilités de subvention).	2	X				Membres de la TFK	» Les conventions de partenariat avec les agences de voyage et les organisateurs sont établies.	TFK, APFNL, DGC, CCI-BF, MEBF		5 000	

STRATÉGIE NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE DE LA FILIÈRE KARITÉ DU
BURKINA FASO 2015-2019

ANNEXES





ANNEXE I : ANALYSE DES INSTITUTIONS D'APPUI AU COMMERCE INFLUANT LA FILIÈRE KARITÉ

Les institutions d'appui au commerce¹ (IAC) fournissant des services pour la filière karité peuvent être classées comme suit :

- Institutions politiques ;
- Institutions d'appui commercial ;
- Associations ou organisations de services aux entreprises ; et
- Institutions de la société civile.

Les tableaux suivants présentent les principales IAC dont les prestations influencent la qualité du cadre de gestion des acteurs de la filière karité au Burkina-Faso. Ces prestations sont évaluées sur la base de leur importance, leur niveau de réactivité, leurs ressources financières et humaines, et sont classées selon les critères « Faible – Moyen – Élevé ».

Cette évaluation permet d'analyser, entre autre, la consistance et l'efficacité des prestations de ces IAC auprès des acteurs de la filière.

INSTITUTIONS POLITIQUES

Elles représentent les principaux ministères et les autorités compétentes chargées d'influencer ou de mettre en œuvre des politiques au niveau national.

1. L'analyse des institutions est basée sur les résultats des enquêtes et de la consultation avec les acteurs de la filière (24-28 février 2014).

Nom de l'institution	Département	Fonctions/missions	Niveau de coordination des IAC (F-M-E)	Ressources humaines (F-M-E)	Ressources financières (F-M-E)	Niveau de communication et de sensibilisation (F-M-E)
Ministère de l'Industrie, du commerce et de l'artisanat	Direction générale du commerce (DGC)	Elle est chargée de l'application de la politique du Ministère en matière de commerce, de prix et de concurrence.	F	M	M	M
	Commission nationale de la concurrence et de la consommation (CNCC)	Elle veille à assoir une concurrence parfaite en vue de la protection du consommateur.	F	F	F	F
	Direction générale de la qualité et de la métrologie (DGQM)	Elle est en charge de la qualité et de la métrologie. Par le biais de l'Inspection de la qualité et de la métrologie (INQM), elle délivre les certificats de conformité.	F	F	F	F
	Direction générale de l'industrie (DGI)	Elle est chargée de l'application de la politique du Ministère en matière industrielle et de la promotion des investissements.	F	F	F	F
	Projet d'appui à la mise en œuvre du Cadre intégré renforcé (UNMO-CIR)	C'est une structure de coordination et de planification des interventions de l'aide au commerce. Elle est la structure nationale du Cadre intégré renforcé (CIR).	E	M	M	M
Ministère de l'Environnement et des Ressources Halieutiques	Direction des études et de statistique (DEP/MERH)	Elle a pour mission d'étudier, de suivre, et d'évaluer les projets et programmes du Ministère.	M	F	F	M
	Bureau national des évaluations environnementales (BUNEE)	Il coordonne la mise en œuvre et le suivi de la politique nationale en matière d'évaluation environnementale.	M	M	F	M
	Centre national de semences forestières (CNSF)	Il a pour mission : » La production de semences de bonne qualité et d'en assurer la diffusion ; » La contribution à la vulgarisation des espèces forestières locales et à la maîtrise des conditions de conservation et de germination des semences ; » La contribution à la conservation de la diversité biologique par le développement de projets de conservation (in situ et ex situ).	F	M	M	F
	Direction générale des forêts et de la faune (DGFF/MERH)	Elle a pour mission la conception et la coordination de la mise en œuvre de la politique nationale portant sur les forêts et la faune. Elle veille à l'application du statut paramilitaire auquel sont soumis les agents forestiers, et assure l'organisation du corps ainsi que les questions liées à son équipement.	M	M	M	M
	Secrétariat permanent du Conseil national pour l'environnement et le développement durable (SP/CONED)	Ses missions : » Assurer le suivi de la mise en œuvre des engagements du Burkina Faso en matière d'environnement ; » Conduire l'élaboration du rapport régulier sur l'état de l'environnement ; » Élaborer les outils nécessaires à la coordination, et à l'harmonisation des politiques sectorielles dans le domaine de l'environnement ; » Assurer la collecte, la gestion, la circulation et la diffusion des informations relatives à l'environnement et au développement durable ; et » Veiller à leur mise à jour régulière.	M	M	F	M

Nom de l'institution	Département	Fonctions/missions	Niveau de coordination des IAC (F-M-E)	Ressources humaines (F-M-E)	Ressources financières (F-M-E)	Niveau de communication et de sensibilisation (F-M-E)
Ministère de la Recherche scientifique et de l'innovation	Département des technologies alimentaires de l'Institut de recherche en sciences appliquées et technologiques (DTA/IRSAT)	Le DTA/IRSAT a pour missions de contribuer à définir, élaborer et mettre en œuvre la politique nationale en matière de recherche et développement, et notamment d'élaborer et d'exécuter des programmes de recherche scientifique et technologique.	M	M	M	M
	Département de la production forestière de l'Institut national de l'environnement et de recherches agricoles (DPF/INERA)	Le DPF/INERA assure la formulation, l'exécution et la coordination des recherches environnementales et agricoles au Burkina Faso.	M	E	M	M
Ministère de l'Agriculture et de la sécurité alimentaire	Direction générale de la promotion de l'économie rurale (DGPER)	La DGPER est chargée de la promotion de l'investissement dans le secteur agricole.	M	E	E	F
	Direction générale de la formation et de l'organisation du monde rural (DGFOMR)	Elle a pour mission : » La mise en œuvre de la réforme agraire et foncière ; et » L'organisation et le renforcement des capacités des producteurs.	F	F	F	F
	Chambre nationale de l'agriculture (CNA)	» Les missions de la CNA sont : » La représentation des acteurs du monde agricole ; » La formation et l'information des producteurs ; et » L'appui aux projets de développement agricole.	M	M	F	F
Ministère de la Promotion de la femme et du genre	Direction générale pour la promotion de l'entrepreneuriat féminin (DGPEF)	La mission de la DGPEF est de lutter contre la pauvreté des femmes, de promouvoir leur autonomisation économique et de favoriser l'accès équitable des hommes et des femmes aux ressources naturelles, aux équipements et aux ressources publiques.	M	M	F	E
Ministère de l'Économie et des finances	Direction générale de l'économie et de la planification (DGEP)	La DGEP a pour mission la formulation des politiques de développement à court, moyen et long termes, et de leur traduction en plans et programmes. Elle coordonne et évalue les actions de développement mises en œuvre.	M	E	E	M
	Direction générale de la coopération (DGCOOP)	La DGCOOP a pour mission d'assurer la gestion des relations de coopération économique, technique et financière avec les partenaires techniques et financiers et les organisations non gouvernementales (ONG).	M	E	E	M
Ministère de l'Administration territoriale et de la décentralisation	Direction générale de l'aménagement du territoire, de la planification locale et régionale (DGAT/PLR)	La DGAT/PLR a pour mission : » La coordination des travaux d'élaboration du schéma national, des schémas régionaux et provinciaux ; » L'appui à l'élaboration des autres instruments d'aménagement du territoire et de leur mise à jour régulière en coordination avec les autres départements ministériels ; » La formulation des politiques et stratégies d'aménagement du territoire et de promotion du développement économique des régions ; » La formulation, la mise en œuvre et le suivi de la vision prospective ; et » La formulation de la politique sectorielle en matière d'aménagement du territoire.	F	F	F	F

INSTITUTIONS D'APPUI COMMERCIAL

Les institutions ou organismes ci-après fournissent une large gamme de services liés au commerce pour le gouvernement et les entreprises.

Nom de l'institution	Fonctions/missions	Niveau de coordination des IAC (F-M-E)	Ressources humaines (F-M-E)	Ressources financières (F-M-E)	Niveau de communication et de sensibilisation (F-M-E)
Agence pour la promotion des exportations du Burkina Faso (APEX-BF)	Ses missions sont de : <ul style="list-style-type: none"> » Collecter, traiter et diffuser l'information économique et commerciale par tous les moyens appropriés au profit des professionnels du commerce extérieur et des autorités ; » Publier les tendances d'évolution nationale et sectorielle des exportations pour les produits et services du Burkina Faso ; » Promouvoir les produits et services burkinabés sur les marchés nationaux, régionaux et internationaux ; » Réaliser des études marketing spécifiques sur le commerce extérieur et des prospections de marchés. 	M	F	F	E
Chambre de commerce et d'industrie (Direction des services aux entreprises et de coopération – DSEC)	Elle a pour missions d'assister, d'orienter et de promouvoir le secteur privé par la mise à disposition de services spécifiques destinés à favoriser le développement des entreprises, à assurer la promotion des relations internationales et de coopération de l'institution.	M	M	E	E
Table filière karité	Ses fonctions principales sont de : <ul style="list-style-type: none"> » Consolider les acquis de la filière ; » Œuvrer au développement de la filière afin d'améliorer la rentabilité des entreprises de production, de transformation et de distribution, et ainsi de contribuer au développement économique et social du Burkina Faso ; et » Sauvegarder et améliorer le cycle de production de l'arbre à karité. 	M	M	F	E
Confédération paysanne du Faso (CPF)	Ses mandats sont d'être un cadre d'échanges et de concertation, d'assurer la défense des intérêts matériels et moraux des organisations membres, et d'accompagner la professionnalisation des agriculteurs et des agricultrices.	F	F	F	F
Agence de promotion des produits forestiers non ligneux (APFNL)	L'APFNL est chargée, entre autres : <ul style="list-style-type: none"> » De l'appui à l'organisation des filières des PFNL ; » De la coordination, de l'appui à la mise en œuvre et du suivi des activités de collecte, de transformation et de commercialisation des PFNL, dans une perspective de durabilité de la ressource ; » Du renforcement des capacités techniques et opérationnelles des acteurs directs des PFNL. 	E	E	M	E
Fédération nationale des unions de groupements de gestion forestière (FNUGGF)	Elle a pour mission la prévention et l'atténuation des impacts négatifs des principaux dangers qui menacent les aires protégées.	F	F	F	F
Coordination nationale du Fonds commun pour les produits de base (CN-CFC)	Elle a pour rôle de veiller à la mise en œuvre des projets financés par le Fonds commun, d'assurer leur suivi et d'en améliorer la performance.	F	F	F	F
Maison de l'entreprise du Burkina Faso (MEBF)	La MEBF est investie des missions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> » La mise en place et l'animation d'un dispositif d'accueil, d'écoute et d'orientation vers les programmes d'appui au secteur privé ; » L'exécution de programmes d'appui au secteur privé ; et » Le rôle d'interface avec les administrations, les institutions d'appui au secteur privé et les prestataires de services, en matière d'information économique, de conseils, de formation et de formalités administratives, etc. 	M	E	M	M
Chambre des métiers et de l'artisanat du Burkina Faso (CMA-BF)	Elle est chargée de la promotion et du développement de l'artisanat au Burkina Faso, par l'organisation et la modernisation du secteur et des métiers de l'artisanat, à travers l'apprentissage et la formation professionnelle.	F	F	F	F

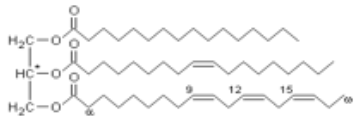
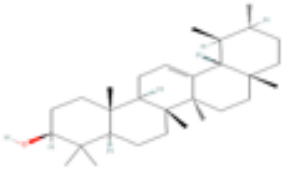
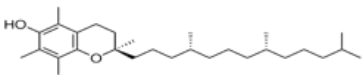
ASSOCIATIONS OU ORGANISATIONS DE SERVICES AUX ENTREPRISES

Ce sont les associations ou les principaux représentants des fournisseurs de services commerciaux

Nom de l'institution	Fonctions/missions	Niveau de coordination des IAC (F-M-E)	Ressources humaines (F-M-E)	Ressources financières (F-M-E)	Niveau de communication et de sensibilisation (F-M-E)
Direction générale du transport terrestre et maritime (DGTMM)	Elle organise, coordonne, anime et contrôle toutes les activités de transport, et engage les réflexions nécessaires au développement du secteur des transports terrestres, maritimes et fluviaux.	F	M	M	F
Association des professionnels des banques et établissements financiers (APBEF)	Elle a pour mission de : <ul style="list-style-type: none"> » Créer et entretenir des rapports utiles et réguliers entre les membres ; » Veiller au respect des règles ; » Fournir des informations utiles aux banques ; et » Servir d'intermédiaire entre les banques et l'État. 	M	M	E	M
Secrétariat permanent pour la promotion de la microfinance (SP/PMF)	Le SP/PMF est chargé de la promotion et du développement de la microfinance au Burkina Faso.	F	M	M	F
Agence burkinabé de normalisation, de métrologie et de la qualité (ABNORM)	Fusion de l'ex Inspection de la qualité et de la métrologie (INQM) et d'AB-Norme.	M	M	M	M
Centre de formalités des entreprises (CEFORE)	La mission du CEFORE est d'accompagner la création d'entreprise, de faciliter et simplifier les démarches du promoteur auprès des différentes administrations.	F	M	M	F
Centre d'arbitrage, de médiation et de conciliation de Ouagadougou (CAMCO)	Sa mission est d'offrir aux acteurs du monde des affaires des modes alternatifs de règlement des litiges.	F	M	M	F
Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage (FAFPA)	Le FAFPA a pour mission de : <ul style="list-style-type: none"> » Mettre en œuvre la politique gouvernementale en matière de formation professionnelle et d'apprentissage, à travers la mise en place d'un mécanisme et d'un ensemble d'actions et de soutiens adaptés, pour assurer la compétitivité et le développement économique du Burkina Faso ; » Identifier les besoins en matière de formation professionnelle ; » Appuyer l'élaboration de plans de formation et leur mise en œuvre ; et » Appuyer la modernisation des équipements des centres de formation. 	M	E	E	F
Fédération des industries agroalimentaire du Burkina (FIAB)	La FIAB a pour mission de : <ul style="list-style-type: none"> » Renforcer les ressources humaines et compléter les compétences de ses membres ; » Promouvoir des produits sains et de qualité, et à terme créer des normes et des labels de qualité ; et » Rechercher la complémentarité et développer les partenariats et échanges nationaux, régionaux et internationaux. 	F	F	F	M
Fédération des caisses populaires du Burkina Faso (FCPBF)	Elle a pour mission la collecte de l'épargne et l'octroi de micro crédits à ses membres.	F	E	E	M



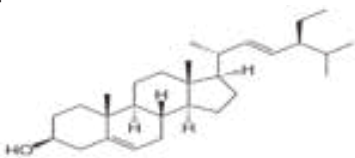
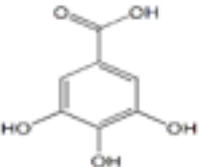
ANNEXE II : COMPOSANTS BIOACTIFS DU BEURRE DE KARITÉ

Composants bioactifs du beurre de karité Nom INCI: <i>Butyrospermum parkii</i> (<i>Vitellaria paradoxa</i>)			
Groupe chimique	Composants chimiques	Propriétés et quantités	Utilisations courantes et potentielles
Huiles et matières grasses végétales naturelles	<ul style="list-style-type: none"> Acides gras et leurs triglycérides Stéarique (S), Oléique (O), Linoléique (L), Palmitique (P), etc. Profil typique du triglycéride d'Afrique de l'Ouest (%): SOS (45) SOO (25) OOO (10) POS (6) SLO (5) 	<ul style="list-style-type: none"> Points de fusion variés (25-43 °C) Plus dur en Afrique de l'Ouest Plus mou en Afrique de l'Est Triglycérides >80% du total des lipides 	<ul style="list-style-type: none"> Industries cosmétiques et alimentaires (confiserie) Traitement de la peau (émollients et humectant) Traitement des cheveux Agents d'augmentation de la viscosité non aqueuse. (Rouges à lèvres, produits pour le bain, savons, produits nettoyants, maquillage pour les yeux, lotions, crèmes et produits solaires.)
Alcools triterpènes	Butyrospermol, lupéol, -et -amyrine 	<ul style="list-style-type: none"> Anti-inflammatoire et activité antiarthritique Inhibition des protéases Les esters cinnamiques absorbent les UV Protection solaire de facteur 2-4 Contenu insaponifiable typique 5-15% Insaponifiables composés essentiellement de triterpènes 	<ul style="list-style-type: none"> Cosmétiques, nutriceutiques et pharmaceutiques Soins et traitements de la peau Formulations bronzantes
Vitamine E	α - β - γ - et δ - tocophérols 	<ul style="list-style-type: none"> Antioxydant naturel liposoluble ~ 200 mg/kg de beurre de karité (valeur moyenne) 	<ul style="list-style-type: none"> Nutriceutiques Stabilise les formulations et le beurre de karité non raffiné



(cc BY-NC-ND 2.0), Sinsibere@flickr.com

Composants bioactifs du beurre de karité
Nom INCI : *Butyrospermum parkii* (*Vitellaria paradoxa*)

Groupe chimique	Composants chimiques	Propriétés et quantités	Utilisations courantes et potentielles
Phytostérols	α -spinastérol, Δ -7-stigmastérol, β -sitostérol 	<ul style="list-style-type: none"> • Supposé avoir des propriétés de réduction du cholestérol et du cancer • < 1% du total des lipides 	<ul style="list-style-type: none"> • Nutraceutiques et pharmaceutiques
Catéchines	Acide gallique, catéchine, épicatechine, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Polyphénols antioxydants naturels • Forment environ 0,4% de l'amande séchée de karité 	<ul style="list-style-type: none"> • Stabilise les formulations et le beurre de karité non raffiné • Nutraceutiques

LE BEURRE DE KARITÉ EST UN PRODUIT PARFAIT POUR LA COSMÉTIQUE NATURELLE

- Il ne contient pas de conservateurs artificiels, de colorants artificiels, de pigments ou de produits chimiques synthétiques ;
- Le beurre de karité ne provient pas d'animaux, et n'est pas testé sur eux ;
- Il ne contient aucun composé issu du pétrole ou de ses dérivés ;
- Il est certifié bio et commerce équitable ;
- Le processus de transformation traditionnel n'utilise pas de solvants non organiques ; et
- La Food and Drug Administration (FDA - Agence américaine des produits alimentaires et médicamenteux) considère le beurre de karité comme comestible, « reconnu de manière générale comme sûr ».

ANNEXE III : COMPARAISON DE L'HUILE DE PALME ENTIÈRE RAFFINÉE ET DU BEURRE DE KARITÉ ENTIÈRE RAFFINÉ

Description	Mesure	Huile de palme	Beurre de karité
Teneur en humidité	% du poids	0,1 max sous emballage	0,1 max sous emballage
Densité relative	g/cc/H ₂ O @ 20°C	0,87 – 0,92	0,89 – 0,94
Indice de saponification	mg KOH/g huile	190 – 206	170 – 195
Point de fusion	°C	33 – 42	34 – 42
Indice d'iode	g I ₂ /100g	45 – 60	50 – 70
Insaponifiables	g/kg huile comme %	2	5 – 7
Indice de peroxyde	mEq KOH/ kg huile	2,0 max sous emballage	1,0 max sous emballage
Acides gras libres	% comme C18:1	0,2 max sous emballage	0,1 max sous emballage
Goût	Panel de spécialistes	Fade, sans arrière-goût rance	Fade, sans arrière-goût rance
Odeur	Panel de spécialistes	Fade, sans autres notes	Fade – légèrement cacaotée
Couleur	(5 ¼" Lovibond)	30 – 50 Y/ 3 – 4.5 R	4 – 7 Y/ 0.5 – 1 R



(cc BY-NC-ND 2.0), Sinsibere@flickr.com

Profil acide gras	Notation	Composition (%)	Composition (%)
Laurique	C 12:0	Traces	0
Myristique	C 14:0	0,7 – 2,0	0
Palmitique	C 16:0	40 – 49	3 – 4
Palmitoléique	C 16:1	0 – 0,5	0
Stéarique	C 18:0	3 – 9	40 – 45
Oléique	C 18:1	34 – 44	44 – 47
Linoléique	C 18:2	7 – 12	5,5 – 6,5
Linoléinique	C 18:3	0 – 1	0,1 – 0,3
Arachidique	C 20:0	0 – 1	1,3 – 1,5
Gadoléique	C 20:1	0 – 1	0,3 – 0,4
Behénique	C 22:0	0 – 1	0,1 – 0,2
Érucique	C 22:1	0	0
Lignocérique	C 24:0	0	0 – 0,3

ANNEXE IV : PRINCIPALES ENTREPRISES DE TRAITEMENT ET RAFFINERIES À GRANDE ÉCHELLE

Société	Site Web	Description tirée du site Internet
AAK	http://www.aak.com/	C'est la plus grosse société de traitement du karité, avec une intégration verticale le long de toute la chaîne d'approvisionnement, depuis l'approvisionnement d'amandes de karité, la consolidation, l'exportation, l'extraction, le fractionnement jusqu'à la formulation en ingrédients comestibles/cosmétiques, et revente. Elle est basée en Europe avec de larges réseaux de distribution mondiaux établis aux États-Unis, en Chine, en Amérique du Sud, etc. Elle est à l'origine de la Table ronde pour la durabilité de l'huile de palme (RSPO) et un membre fondateur de GSA.
Loders Croklaan	http://europe.croklaan.com/	Deuxième société en taille pour le traitement du karité, avec une intégration verticale le long de toute la chaîne d'approvisionnement, Loders Croklaan est une filiale d'IOI Corporation Bhd, en Malaisie, et son siège est à Wormerveer aux Pays-Bas. Les installations de transformation de base sont situées aux Pays-Bas, en Malaisie et aux États-Unis. Elle est un membre fondateur de GSA et siège à son Conseil d'administration.
Fuji Oil/ International Oils and Fats	http://www.fujioileurope.com/ http://www.iof ltd.com/	Initialement fondée comme Ghananuts Ltd. – un partenariat germano-ghanéen pour traiter les arachides, le soja, le coton, le karité, etc. – il est admis que les ghanéens ont formé une joint-venture avec Fuji Oils et se sont étendus au Burkina Faso. Appartenant en grande partie à Itochu (grande société commerciale japonaise), Fuji est une des principales parties prenantes du marché des matières grasses spéciales, et est à présent fortement impliquée dans IOF pour faire remonter la stéarine le long de la chaîne d'approvisionnement.

Société	Site Web	Description tirée du site Internet
3F Afrique	http://www.fff.co.in/ghana.htm	Cette entreprise est impliquée dans la culture, la manufacture d'huile alimentaire et de produits dérivés (shortenings boulangers et margarine, matières grasses spéciales), le commerce des marchandises, de vêtements, d'énergies, etc. Elle s'est révélée être le plus gros fabricant de matières grasses boulangères et de margarine en Inde, et un « leader mondial dans les technologies de matières grasses spéciales ».
Ghana Speciality Fats	http://www.wilmar-international.com/specialty-fats-overview/	Première entreprise à construire une usine de fractionnement en Afrique, elle est aussi la plus grosse entreprise de traitement et de commercialisation d'huile de palme et d'huile laurique, une des plus grosses plantations en Indonésie/Malaisie, le plus gros fabricant au monde de biodiesel à base de palme, une des principales entreprises en Chine de production d'huile alimentaire, de concassage d'oléagineux, de raffinerie d'huile alimentaire, et de matières grasses spéciales, le plus gros importateur d'huile alimentaire en Afrique de l'Est, et un des plus gros importateurs d'huile alimentaire en Afrique australe. Elle maintient des liens étroits avec ADM : http://www.olenex.com/
Fludor	http://www.fludorbenin.com/	FLUDOR BENIN SA est une société anonyme ayant pour promoteur le Groupe TGI, créée dans le but d'étendre les intérêts du groupe en Afrique francophone, en particulier dans l'industrie agro-alimentaire et le négoce de produits tropicaux. La société a démarré la production commerciale de son huile et de ses tourteaux à base de graines de coton en mai 2000. L'usine a la capacité de moudre plusieurs centaines de tonnes de graines de coton, de soja, de noix de palme, de karité, et de tournesol. Son usine d'extraction est équipée d'un système au solvant fourni par De Smet Belgique.
Nioto	http://www.nioto-togo.com/	C'est une société anonyme de droit togolais, fondée en 1987. Elle fait partie de la holding française GEOCOTON (ex DAGRIS acquis le 28 mars 2008), dont le principal actionnaire est le groupe ADVENS SA, et fabrique à partir de matériau brut local des huiles alimentaires répondant aux normes internationales. Ses activités incluent : le concassage de graines de coton (activité initiale) pour le marché local ou l'exportation de produits bruts ou finis (huile raffinée, coques et tourteaux), pour la consommation humaine et animale ; le concassage de graines de soja pour la fabrication d'huile de cuisine et de farine de soja pour la nourriture animale ; le concassage d'amandes de karité pour l'export ; le raffinage d'oléine de palme. Elle effectue aussi du concassage d'arachides et de karité sur demande. Elle produit et commercialise, notamment sur le marché international, du beurre brut lavé ou du beurre neutre. Elle transforme des amandes de karité pour Loders Croklaan, faisant d'elle la principale unité de concassage en Afrique de l'Ouest.
Olam	http://olamonline.com/	C'est une entreprise agroalimentaire majeure opérant de la graine au produit fini dans 65 pays, fournissant aliments et matériaux industriels bruts à plus de 13 600 clients à travers le monde. 23 000 employés sont répartis dans de nombreuses unités traitant du cacao, du café, des noix de cajou, du riz et du coton. En 2011, Olam a racheté Britannia Foods Ltd., un des principaux producteurs de CBA et fournisseur du secteur du chocolat. Olam est engagé dans le commerce durable.
Intercontinental Specialty Fats	www.nisshin-oillio.com http://www.isfsb.com/home.html	Nisshin Oillio est une société commerciale japonaise majeure à qui appartient Intercontinental Specialty Fats (une des principales parties prenantes sur le marché des matières grasses spéciales). Elle ne constitue pas un des plus gros acheteurs de karité mais a consacré quelques années à explorer ce type d'achat.

Société	Site Web	Description tirée du site Internet
Olvea	http://www.olvea.com/	Avec 85 années d'expérience et de savoir-faire dans l'industrie des acides gras, le Groupe OLVEA est un des principaux fournisseurs mondiaux d'huile végétale et de poisson. Olvea est engagé dans le développement d'une chaîne d'approvisionnement de beurre de karité au Burkina Faso.
Berg + Schmidt	http://www.berg-schmidt.de/en/Cosmetic/News/b13_shea_butter.php	Berg + Schmidt travaille exclusivement avec Shebu Industries Ltd. dans la région culturelle centrale du Ghana pour s'approvisionner en karité. Shebu Industries Ltd s'est engagée à garantir que les personnes qui travaillent en son sein peuvent en retirer des moyens de subsistance durables pour eux-mêmes. « Parce que du beurre de karité produit et commercialisé de manière équitable n'est aujourd'hui disponible qu'en quantités limitées et de la part de quelques fournisseurs seulement, nous avons cherché et obtenus la certification du Programme de l'IMO « Équitable pour la vie – le commerce social et équitable ».
Zor	http://www.zor.nl/about.html	Faisant partie du Groupe Cargill, « Zaanlandse Olieraffinaderij » est le premier raffineur sur demande d'Europe, avec plus de 80 années d'expérience dans l'application de différentes étapes de transformation d'huile alimentaire à un large éventail d'huiles spéciales différentes et de lipides organiques. C'est une entreprise agroalimentaire majeure qui a des intérêts et des engagements dans l'utilisation du karité comme matière grasse spéciale en Europe et en Asie. Elle n'est pas pour le moment un grand acheteur de karité comme matériau brut, mais est impliquée dans l'approvisionnement de beurre depuis l'Afrique de l'Ouest, traitant sur demande, et pouvant fournir à ses clients de petites quantités de matières grasses (cosmétiques) et de beurre pris sur ses propres stocks.
SRC	http://www.refinery.nl/	La Special Refining Company (SRC) s'est spécialisée depuis 1996 dans le raffinage de plusieurs types d'huiles et de graisses végétales pour l'industrie alimentaire. Elle dispose d'une unité de raffinage complète et indépendante à Zaandam, près d'Amsterdam. La SRC raffine sur demande pour les industries alimentaires, pharmaceutiques et cosmétiques.
MaasRefinery	http://www.maasrefinery.eu/	MaasRefinery BV est une entreprise jeune et en développement axée sur la transformation d'huile et de graisse végétale pour l'industrie alimentaire, fournissant des huiles et des matières grasses conventionnelles et biologiques. Elle dispose d'une raffinerie entièrement automatisée avec une capacité de raffinage journalière de 150 tonnes d'huile végétale. Le raffinage se fait par javellisation et désodorisation, éventuellement par déparaffinage, wintérisation et/ou démulcification.
Walter Rau	http://www.walterrauag.com/	Walter Rau Neusser Öl & Fett AG est une entreprise centenaire, qui utilise les traitements les plus récents et, en accord avec le système intégré QM, transforme les matériaux végétaux bruts sélectionnés en huiles et matières grasses fonctionnelles de très haute qualité. Elle est aussi le partenaire de CREMER, impliqué au niveau mondial dans les matériaux bruts comme les céréales et les huiles oléagineuses.



ANNEXE V : INFORMATIONS SUR LES CBE, LES AGENTS ACTIFS DU KARITÉ, ET AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES POUR LA FILIÈRE KARITÉ

COMPOSITION DE L'ÉQUIVALENT AU BEURRE DE CACAO (CBE)

Le beurre de cacao est composé principalement de trois triglycérides – POP, POST, StOSt. De nombreuses propriétés du beurre de cacao – la dureté, le point de fusion, le polymorphisme – sont le résultat de cette structure chimique relativement simple. Pour maintenir la miscibilité et la compatibilité avec le beurre de cacao (comme l'exige la Directive de l'UE*), il est nécessaire d'utiliser des matières grasses végétales contenant un niveau comparable et élevé de ces triglycérides. Cela implique que (a) ces triglycérides doivent souvent être concentrés en fractionnant les huiles de bases autorisées, et (b) la matière grasse résultante doit être homogénéisée afin d'obtenir un mélange optimal de ces trois triglycérides. Les trois triglycérides principaux ont chacun un point de fusion différent, allant de 35,2°C à 38,3°C pour les POP, de 41,7°C à 43,5°C pour les StOSt (2). Ceci implique que plus il y a de StOSt dans un mélange CBE, plus le point de fusion est élevé. De plus, le niveau de matière grasse solide présente entre la température ambiante et la température de fusion augmente à un tel degré que le volume de matière grasse solide et le point de fusion sont plus élevés que ceux du beurre de cacao. De tels produits sont connus comme des améliorants de beurre de cacao (CBI). Le point de fusion le plus élevé parmi les matières grasses végétales les plus utilisées dans les CBE et les CBI, selon la Directive de l'UE, est la stéarine du karité. Parce qu'elle fusionne à quelques degrés de plus que le beurre de cacao, la stéarine du karité peut être utilisée pour initier la cristallisation du beurre de cacao.

Source: Talbot G., Slager H., *Cocoa butter equivalents and improvers. Their use in chocolate and chocolate-coated confectionery. Focus on Chocolate supplement to AgroFOOD industry hi-tech*, 2008, 19 (3): 28-29.

* Journal officiel de l'Union européenne (2000) *Directive 2000/36/EC du parlement européen et du conseil du 23 juin 2000 relative aux produits de cacao et de chocolat destinés à l'alimentation humaine.*

LE MONDE DU CHOCOLAT

L'Europe occidentale demeure le plus gros marché de chocolat au monde, mais la faible croissance suggère une saturation. La santé est devenue un élément majeur dans le lancement d'un produit : en 2011, 10% des produits ont été présentés comme végétariens, 7% comme produits sans additifs, et 7% comme bio.

Selon l'Organisation internationale du cacao, les États-Unis mangent, en volume, plus de chocolat que n'importe quel autre pays. Les consommateurs exigent de la valeur – et des goûts surprenants, tel que bacon ou wasabi. La santé importe mais n'est pas encore devenue un enjeu majeur. Le large marché hispanique en est la clef.

Le gouvernement britannique fait pression sur les fabricants pour s'attaquer à l'obésité, alors que seuls 12% des consommateurs pensent que la matière grasse contenue dans le chocolat peut être un facteur important. Le contrôle des portions est un impératif, avec des barres plus petites et des paquets « à partager », introduits afin d'inverser la courbe des excès alimentaires.

Au Mexique, 52% de la population a moins de 20 ans : un gigantesque marché pour les sucreries et le chocolat. Autour de 80 à 90% des produits en chocolat sont destinés aux enfants. Ceci offre des opportunités de fidélisation avec les marques préférées des enfants, mais le niveau croissant d'obésité pourrait entraîner une réglementation.

Pâques est une grosse affaire au Brésil, avec 100 millions d'œufs de Pâques consommés chaque année – tendance qui va sans doute encore augmenter. Mais l'obésité des enfants présente un frein à la croissance. Avec plus de 35% des enfants en surpoids, les lancements de produits qui leurs sont destinés ont été diminués de 62%.

La Russie est l'une des économies émergentes les plus prometteuses pour les chocolatiers. Le marché vaut plus de \$E.-U. 8 milliards et doit encore augmenter de 45% jusqu'en 2016. Tandis que les consommateurs montent le long de la chaîne de valeur, les fabricants artisans commencent à prendre leur part du gâteau.

Avec \$E.-U. 11,4 milliards, le Japon est le plus grand marché asiatique. Les entreprises artisanales locales sont florissantes, mais les étrangers peinent à prendre pied. La marque Kit-Kat de Nestlé est l'exception, attirant les consommateurs avec 200 goûts inattendus et des éditions spéciales.

L'Inde a toujours compté nombre d'amateurs de sucrerie, et le chocolat est en passe de devenir leur gâterie favorite, avec une croissance annuelle du marché de 15%. Cadbury's contrôle à présent 70% du marché, introduisant des produits innovants qui peuvent résister à d'extrêmes températures.

Une intolérance au lactose largement répandue en Chine a contribué à un lent démarrage, mais les ventes de chocolat ont augmenté de 40% depuis 2009. Lindt indique dans son rapport annuel que ses ventes ont augmenté de 30% par an. Les produits de première qualité sont populaires, avec plus de la moitié des ventes réalisées destinées à être offertes en cadeau. Le marché du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord devrait atteindre \$E.-U. 5,8 milliards en 2016, 61% de plus qu'aujourd'hui. Presque toutes les régions d'Afrique connaissent une croissance : l'Afrique du Sud est le plus gros marché, mais la confiserie reste encore plus populaire de 22% par rapport au chocolat, selon le Leatherhead Food Research.

Source : https://www.kpmg.com/UK/en/IssuesAndInsights/ArticlesPublications/Documents/PDF/Market%20Sector/Retail_and_Consumer_Goods/chocolate-of-tomorrow.pdf (en anglais)

Plusieurs études ont démontré que la stéarine en diète est meilleure pour la santé que d'autres acides gras saturés, puisqu'elle tend à être moins incorporée aux esters de cholestérol, et a été associée au cholestérol à lipoprotéines de basse densité (LDL) bien plus que d'autres acides gras saturés (DGAC, 2010²).

2. <http://www.cnpp.usda.gov/dgas2010-dgacreport.htm> (en anglais)

EXTRAITS DE DIVERSES PUBLICATIONS SUR LES AGENTS BIOACTIFS DU KARITÉ

« (...) Les activités biologiques des acétates triterpènes et des esters cinnamiques, associés avec les taux exceptionnellement hauts de ces triterpènes dans la matière grasse du karité, indiquent (...) une source significative de composés anti-inflammatoires et anti-tumeurs. »*¹

« La forte concentration d'esters triterpènes efficaces et sûrs font du Lipex Shea Tris un ingrédient bioactif approprié pour les applications de soin et anti-âges. (...) Le nouvel extrait enrichi de karité est parfaitement soluble dans l'huile végétale et les émoullients à base d'esters au taux recommandé de 0,1 à 0,5%. Avec ce faible taux d'incorporation, il est facile de formuler des produits légers et élégants pour le soin facial, le soin des yeux et les lotions corporelles. Il est aussi parfaitement compatible avec les ingrédients utilisés dans les cosmétiques de couleur et peut donc être ajouté comme ingrédient bioactif dans les rouges à lèvres et les formules de baumes à lèvres. »*²

« Parmi les premières applications cosmétiques du beurre de karité figuraient les crèmes et lotions solaires, car les capacités d'absorption des UV des esters acides cinnamiques des alcools triterpènes agissaient de manière synergique avec les crèmes solaires. Cependant, la capacité réelle d'absorption des UV du beurre de karité est trop faible pour cette utilisation, et même l'utilisation de grandes quantités de beurre de karité dans une formule n'altère pas le facteur de protection solaire (FPS) de manière significative. Une fraction de beurre de karité liquide doublement fractionné avec environ 20% d'esters triterpènes a un FPS de 3-4, ce qui est d'une magnitude trop faible pour avoir de réels effets dans une formule de concentration raisonnable. »*³

« Ces résultats indiquent que pour les patients ayant les plus hauts niveaux de biomarqueurs ostéoarthritiques, SheaFlex70™ (www.powerofshea.com – en anglais) fait preuve de multiples activités bénéfiques consistantes avec le ralentissement du processus de la maladie. »*⁴

« Bien qu'accompagné d'un avertissement à sa toxicité, Maranz (2011)*⁵ suggère que les amandes de karité – qui contiennent de forts taux de composés de catéchine/flavanol – contiennent des propriétés anti-malaria et d'autres propriétés bénéfiques, suite à son observation : « L'épicatéchine et autres flavonoïdes présents dans le cacao ont montré qu'ils interagissaient avec les cellules endothéliales qui constituent les parois des vaisseaux sanguins des mammifères, en déclenchant l'augmentation des niveaux d'oxyde nitrique, en occupant les récepteurs endothéliaux ICAM-1 et CD36, en liant dans un sérum les lipides libres et les ICAM-1 solubles, et en abaissant significativement la charge parasitaire de la malaria des rongeurs ».

*1. Akihisa T., Kojima N., Kikuchi T., Yasukawa K., Tokuda H., Masters E., Manosroi A., Manosroi J., *Anti-inflammatory and chemopreventive effects of triterpene cinnamates and acetates from shea fat*. Journal of Oleo Science, 2010, 59(6): 273-80.

*2. <http://www.aak.com/Global/Lfc/Artikel%20Triterpene%20ester%20June%202011.pdf>; (en anglais)
http://www.aak.com/Global/Lfc/lipex_shea_tris_dec10.pdf (en anglais)

*3. Alander J., *Shea Butter – a Multifunctional Ingredient for Food and Cosmetics*. Lipid Technology, 2004, 16 (9): 202-216.

*4. Cheras, P. A., Myers S. P., Paul-Brent P.-A., Outerbridge K. H., Nielsen G. V. L., *Randomized double-blind placebo-controlled trial on the potential modes of action of sheaflex70™ in osteoarthritis*. Phytotherapy Research, 2010, 24: 1126–1131.

*5. Maranz S, *Beyond SOS: The potential of overlooked shea compounds*, 2011. Présenté lors de la conférence « Karité 2011 : Solutions durables », à Accra, au Ghana, les 6 et 7 avril 2011.

INVISIBILITÉ ET SUBSTITUABILITÉ DU KARITÉ SUR LE MARCHÉ MONDIAL

Malgré la demande croissante de karité – que ce soit sous forme de beurre complet, de stéarine ou d'oléine fractionnée, d'agents bioactifs concentrés ou de tout autre dérivé du beurre – il demeure malheureusement encore un ingrédient presque totalement remplaçable sur tous les marchés. Comparés à l'industrie mondiale de l'huile végétale, ses volumes commerciaux restent faibles, il reste invisible pour la plupart des consommateurs, et se vend la plupart du temps comme ingrédient dans certaines niches du marché. La production annuelle totale des 17 huiles et graisses végétales les plus courantes devrait atteindre 193,8 millions de tonnes en 2014*^{6,7} avec plus des trois quarts de ce total provenant de seulement quatre espèces – palme, canola (colza), soja et tournesol – ce qui laisse une faible proportion de karité utilisé dans le monde.

Il faut aussi se souvenir qu'environ 20% (un cinquième) de la production globale d'huile végétale est consommée en tant qu'utilisation finale non alimentaire, allant des carburants bio à la production de produits chimiques verts pour quelques-uns des produits cités ci-dessus. Les marchés occidentaux modernes peuvent se révéler surprenant, et lorsqu'ils explorent de nouvelles voies, pas une opportunité ne devrait être laissée de côté. Il se pourrait bien que les sous-produits fournissent les prochaines opportunités viables du marché. Par exemple, l'hydrogénation d'oléine de karité pour les productions non alimentaires de cire de bougie durable, pourrait-elle être la prochaine grosse opportunité pour le karité ?

Par ailleurs, il existe un « paradoxe du *paradoxa* »*⁸ : 90% des publicités et de la connaissance des consommateurs concernent le beurre de karité artisanal fait à la main (HSBC), alors que c'est une faible proportion de toutes les exportations de karité depuis l'Afrique. Même si on y incluait le beurre de karité produit de manière industrielle – qu'il soit raffiné, fractionné, comme agents bioactifs concentrés ou dérivés – la consommation totale de karité dans le secteur des soins personnels reste estimé à moins de 10 à 15% du total des exportations. En réalité, plus de 85 à 90% de la consommation de karité est probablement totalement invisible pour la plupart des consommateurs internationaux, dans la mesure où la principale demande pour le karité se trouve en fait dans le secteur alimentaire comme indiqué plus haut. Le beurre de karité extrait de manière industrielle puis fractionné permet de produire la stéarine de karité, qui est à son tour utilisée comme ingrédient mineur dans la formulation de matières grasses spéciales en alternative au beurre de cacao (CBA) – ou équivalent (CBE) ou améliorants (CBI) – et se retrouve dans les glaces, ou dans l'industrie pâtisseries comme agent de démoulage ou pour séparer les couches des produits feuilletés.

L'oléine de karité est également utilisée dans les cosmétiques, ou bien émulsifiée et utilisée dans la production de margarine. D'autres sous-produits incluent les agents bioactifs concentrés (très recherchés en cosmétiques et nutriceutiques). Les acides gras libres récupérés lors des processus de raffinage sont souvent utilisés dans la production de savon, tandis que les résidus dégraissés sont utilisés comme aliments pour animaux, comme biocarburant ou comme paillis biologiques agricoles. Tout cela est invisible pour le consommateur moderne.

Certains critiquent justement la visibilité du karité sur les étiquettes qui n'est souvent pas en lien avec le volume incorporé (la plupart du temps moins de 1%). C'est ce voile invisible que le karité traîne, qui a fortement motivé la création récente d'une alliance industrielle – The Global Shea Alliance (GSA). Une étude d'évaluation des besoins du GSA a récemment montré que ses membres actuels veulent stimuler la promotion de l'utilisation du karité, par le développement de labels ou de marques, avec la mise en avant de la transparence et de la viabilité de l'approvisionnement du karité, et encourager à l'utiliser en grandes quantités comme ingrédient.

Ces deux dernières années, des développements intéressants ont eu lieu, qui pourraient inverser la situation actuelle d'invisibilité. Le 25 octobre 2011, le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne a approuvé une nouvelle réglementation qui inclut le ré-étiquetage des huiles et matières grasses végétales sur les produits alimentaires*⁹ – un texte de compromis qui vise à garantir que les étiquettes alimentaires affichent les informations de manière claire et lisibles. De fait, à compter du 13 décembre 2014, tous les produits contenant du karité devront être étiquetés en conséquence, au lieu de mentionner seulement « matière grasse végétale » ou « beurre autre que le cacao ».

*6. <http://www.bloomberg.com/news/2013-06-25/world-cooking-oil-production-seen-exceeding-demand-by-oil-world.html> (en anglais)

*7. <http://www.oilworld.biz/> (en anglais)

*8. Bello-Bravo J., Lovett P.N., Pittendrigh B.R., *Shea butter production as an income generating activity for women in rural Africa: Solving the Paradox of paradoxa*, soumis en 2013 à Agrarian South.

*9. Règlement (UE) No 1169/2011 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2011 concernant l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires.

ANNEXE VI :

LISTE DES PARTICIPANTS À L'ATELIER D'ÉLABORATION

N°	NOM ET PRÉNOM	STRUCTURE
1.	BAKOUAN Boukary	UNMO-CIR
2.	BANSE Mambila	DGC/MICA (Ouagadougou)
3.	BARRY Ousmane Omar	DGI/MICA
4.	BLANCHARD Claire	Savonnerie YAMLENDE (Ouahigouya)
5.	BOUGOUMA Florent	APFNL
6.	COMPAORE Judith	DGC/ MICA
7.	DABIRE Celina	FADEFSO
8.	DABONE Issiaka	DGESS MICA
9.	DIALLA/TRAORE Oumou	Société ADI SARL
10.	DIALLO Hassane	APEX-BF
11.	DJIGUEMDE Jules	UNMO-CIR
12.	FAO/ZONGO Abzèta	UNMO-CIR
13.	GARANE Malick	SOS Sahel
14.	GUEBRE Serge	OLVEA-BF (Bobo-Dioulasso)
15.	GUIRA Souleymane	SUCOTROP IMPEX
16.	GUIRO Élise	Consultante chargée suivi OCCITANE
17.	HIEN Magloire	Secrétariat Permanent/Table Filière Karité
18.	KABORE Benéwindé	Interprète
19.	KABORE Didier	MERH/ (Ouagadougou)
20.	KABORE Poufga	CCI-BF
21.	KABORE W. Pauline	AfAUDEB Fada N'Gourma
22.	KAFANDO/MINOUNGOU Angèle	CN-CFC/MICA
23.	KONATE Moumouni	Table filière karité (/Bobo-Dioulasso)
24.	KONE Hamza	HamCo/ (Bobo-Dioulasso)
25.	KY Gérard	MEBF/PCESA

N°	NOM ET PRÉNOM	STRUCTURE
26.	LOMPO/YAMEOGO Alice	APEX-BF
27.	MAIGA Aboubacar Idrissa	Direction des Guichets Uniques
28.	MANDE/NIAMPA Lizeta	Savonnerie YAMLENDE (Ouahigouya)
29.	NAON/ZOUNGRANA Françoise	UNAPROKA (Koudougou)
30.	NIANGAO K Aschlet	Fédération NUNUNA (Léo)
31.	NIKIEMA Assetou	UPROKA-BF
32.	NOMBO Ibrahima	MEF (Ouagadougou)
33.	NONGUIERMA P. Magloire	UGK (/Koudougou)
34.	OUARME Madi	ABNORM/MICA
35.	OUATTARA Amidou	Fondation SEMAFO (Ouagadougou)
36.	OUATTARA Isaac	MPFG (Ouagadougou)
37.	OUATTARA Sériba	UNMO-CIR
38.	OUATTARA Soma	DCPM/MICA
39.	OUEDRAOGO Antoinette	1re Vice-Présidente TFK (Fada)
40.	OUEDRAOGO Bibata	DGCOOP (Ouagadougou)
41.	OUEDRAOGO BRAHIMA	MIDT/DGTTM
42.	OUEDRAOGO Denise	Association Zems-Taaba (Koudougou)
43.	OUEDRAOGO Dramane	Interprète
44.	OUEDRAOGO Henriette	Association Ragussi (Tanghin Dassouri)
45.	OUEDRAOGO Libata	SP/CONEDD (Ouagadougou)
46.	PALM Eric	CCI-BF
47.	SARAMBE/BINSO Alimata	Tougan/Association Mugnu
48.	SIMPORE Seydou	CN-CFC/MICA
49.	SIMPORE W. dit Fidèle	MICA/ (Ouagadougou)
50.	SORO M. Saïdou	APFNL/MERH
51.	TAMALGO Gérard	Groupe VELEGDA
52.	TAMBOURA/SAMBO Aïssatou	UGPPK-Comoé (Banfora)
53.	TIEMTORE Ablassé	IRSAT/DSN
54.	TIENDREBEOGO Sabine	Association Baotaabo (Manga)
55.	TRAORE Adeline	UGPPK-Houet (Banfora)
56.	TRAORE Félicité	ICDE Bureau d'étude
57.	TRAORE Tenin	RPBHC (Bobo-Dioulasso)
58.	TUINA/TIAHO Suzane	Asso-Sini
59.	VELEGDA Mamounata	Groupe VELEGDA
60.	YAMEOGO Félicité	KARIKIS
61.	YANOOGO Yvette	EZDF (Ouagadougou)
62.	YOUL Ini	APFG/ (Gaoua)
63.	ZAMBELONGO G. Paulin	UNMO-CIR
64.	ZEBA Finyele	Association Laafi Karité (Tenkodogo)
65.	ZEIBA Boukary	KARILOR
66.	ZOUNGRANA Jérôme	Ets ZOUNGRANA Denis et Fils
67.	ZOUNGRANA/ZOMA S. Monique	Association Teegwende Bao Manégré (Koudougou)

BIBLIOGRAPHIE

- Akihisa T., Kojima N., Kikuchi T., Yasukawa K., Tokuda H., Masters E., Manosroi A., Manosroi J., *Anti-inflammatory and chemopreventive effects of triterpene cinnamates and acetates from shea fat*. Journal of Oleo Science, 2010, 59(6).
- Alander J., *Shea Butter – a Multifunctional Ingredient for Food and Cosmetics*. Lipid Technology, 2004, 16 (9).
- Allal F., Piombo G., Kelly B.A., Okullo J.B.L., Thiam M., Diallo O.B., Nyarko G., Davrieux F., Lovett P.N., Bouvet J-M., *Fatty acid and tocopherol patterns of variation within the natural range of the shea tree (Vitellaria paradoxa)*, 2013, Agroforestry Systems, 87 (5): 1065-1082.
- Allal F., Sanou H., Millet L., Vaillant A., Camus-Kulandaivelu L., Logossa L.A., Lefèvre F., Bouvet J-M., *Past climate changes explain the phylogeography of Vitellaria paradoxa over Africa*, 2011, Heredity 107: 174–186.
- Badini Z., Kaboré M., van der Mheen-Sluijer J., et Vellema S., *Chaînes de valeur de la filière karité au Burkina Faso*, 2011, Value Chains for Pro-poor Development (VC4PD) Research Paper, No. 14.
- Bello-Bravo J., Lovett P.N., Pittendrigh B.R., *Shea butter production as an income generating activity for women in rural Africa: Solving the Paradox of paradoxa*, soumis en 2013 à Agrarian South.
- Bernatchez C., *Amélioration de la qualité du produit et des procédés de production du beurre de karité biologique et de la logistique des opérations en Afrique: cas du Burkina Faso*, 2007, Mémoire présenté à l'université du Québec à Trois-Rivières.
- Cheras, P. A., Myers S. P., Paul-Brent P.-A., Outerbridge K. H., Nielsen G. V. L., *Randomized double-blind placebo-controlled trial on the potential modes of action of sheaflex70™ in osteoarthritis*. Phytotherapy Research, 2010, 24.
- Dei H.K., Rose S.P., Mackenzie A.M., Pirgozliev V., *Metabolizable Energy in Different Shea Nut (Vitellaria paradoxa)*, 2008, Meal Samples for Broiler Chickens Poultry Science 87:694–699.
- Elias M. et Carney J., *La filière féminine du karité: productrices burkinabè, «éco-consommatrices» occidentales et commerce équitable*, 2004.
- Fleury J-M., *The butter tree*. 1981, Rapport de l'IDRC, 10(2):6-9.
- Haby S., Kambou S., Teklehaimanot Z., Dembélé M., Yossi H., Sina S., Djingdia L., et Bouvet J-M., *Vegetative Propagation of Vitellaria paradoxa by Grafting*, 2004, Agroforestry Systems. 60.1: 93-99.
- ITC, *Situation actuelle et perspective du secteur de l'emballage agro-alimentaire au Burkina Faso*, 2006.
- Journal officiel de l'Union européenne (2000) *Directive 2000/36/EC du parlement européen et du conseil du 23 juin 2000 relative aux produits de cacao et de chocolat destinés à l'alimentation humaine*.
- Kishan K.M., Sudhakar K., Nagalakshmi D., Mahender M., Ramesh G.B., Viroji R.S.T., *Performance of Lactating Murrah Buffaloes on Sheanut Cake (Vitellaria paradoxa) Based Complete Diets*, 2010, Indian Journal of Animal Nutrition, 27(4): 389-395.
- Loh H. *Specialty fats – How food manufacturers can get more out of them*, 2008, Lipid Technology, 20 (2): 35-39.
- Lovett P.N., *Élaboration d'une stratégie sectorielle d'exportation et de développement de la filière amandes de karité au Burkina Faso, Analyse du marché mondial, régional et national de l'amande de karité*, 2014, Rapport de consultance pour l'ITC.
- Lovett P.N., *Natural butters: fractionation alternatives*, 2014, Personal Care Asia Pacific, Waxes and Butters, Mars 2014.

Maranz S., *Beyond SOS: The potential of overlooked shea compounds*, 2011. Présenté lors de la conférence « Karité 2011 : Solutions durables », à Accra, au Ghana, les 6 et 7 avril 2011.

Ministère de l'Agriculture et de la sécurité alimentaire (MASA), *Accès à la terre et régime foncier*, 2013, Rapport.

Ministère de l'Industrie, du commerce et du développement (MICA), *Stratégie nationale de la promotion des exportations*, 2010.

Ministère de l'Industrie, du commerce et du développement (MICA), Ministère de l'Environnement et des Ressources Halieutiques (MERH), Ministère de l'Économie et des finances (MEF), *Rapport sur l'état des lieux de la filière karité au Burkina Faso*, Mai 2012.

Munir S., Nimmo W., Gibbs B.M., *Shea meal and cotton stalk as potential fuels for co-combustion with coal*, 2010, *Bioresource Technology* 101(19): 7614-23.

Noumi E.S., Dabat M-H., et Blin J., *Développement durable de la transformation traditionnelle du karité en valorisant énergétiquement les résidus organiques*, 2012.

Noumi E.S., Dabat M-H., et Blin J., *Energy efficiency and waste reuse: A solution for sustainability in poor West African countries? Case study of the shea butter supply chain in Burkina Faso*, 2013, *Journal of Renewable and Sustainable Energy* 5, 053134.

PNUD, *Valorisation des produits forestiers non ligneux au Burkina Faso: état des lieux et perspectives*, 2008, Rapport final.

Projet Shisun, *Femmes et foncier rural: le karité comme opportunité de lever des tabous*, 2012.

Règlement (UE) No 1169/2011 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2011 concernant l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires.

Schweitzer P., *Spectrum of plant species foraged by *Apis mellifera adansonii* Latreille in the North Sudanian phytogeographical region of Burkina Faso*, 2014, Grana pré-publication: 1-7.

Serme D., Projets de production d'énergie par centrales solaires de la Sonabel, 2012, (<http://energycenter.knust.edu.gh/downloads/16/16184.pdf> - consulté le 27.03.14)

Talbot G., Slager H., *Cocoa butter equivalents and improvers. Their use in chocolate and chocolate-coated confectionery. Focus on Chocolate supplement to AgroFOOD industry hi-tech*, 2008, 19 (3): 28-29.

TFK, *Mémoire pour l'organisation du marché et l'amélioration de la compétitivité de la filière karité au Burkina Faso*, Communiqué final des acteurs de la filière. Bobo-Dioulasso, 30 novembre 2010.

WATH, *Guide à l'exportation du beurre de karité*, 2005.



FSC est une organisation non gouvernementale indépendante, à but non lucratif établie pour encourager à la gestion responsable des forêts du monde.

Imprimé par le Service de reprographie de l'ITC sur papier respectueux de l'environnement (sans chlore) avec des encres végétales. L'imprimé est recyclable.



Centre du
Commerce
International

Siège: 54-56, rue de Montbrillant
1202 Genève, Suisse
Adresse postale: ITC Palais des Nations
1211 Genève 10, Suisse
Téléphone: +41-22 730 0111
Fax: +41-22 733 4439
E-mail: itcreg@intracen.org
www.intracen.org